

remplacé.

Plusieurs incendies ont déjà eu lieu sur ce site (ARIA 49850 et 49972), mais ceux-ci avaient une origine différente : ils étaient directement liés aux activités de traitement des VHU.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets

N°49652 - 11/05/2017 - FRANCE - 80 - FRICOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49652/>

Vers 10 h, un feu se déclare dans le broyeur à métaux d'un centre de transit et de tri de déchets non dangereux. L'incendie se propage à un tas de déchets de mousses et plastiques de 60 m² stocké à proximité. Des fumées, visibles de loin, se dégagent. Les employés tentent sans succès d'éteindre l'incendie avec des extincteurs. Les pompiers arrosent les déchets avec une lance à mousse et des lances à eau. Les déchets en feu sont déplacés avec un engin de levage de la société pour favoriser l'extinction.

Le départ du feu est attribué à un déchet inapproprié présent dans les métaux broyés. Les déchets métalliques provenaient d'une déchetterie municipale. Une bombe d'aérosols a pu être déposée par erreur parmi les déchets métalliques. Des déchets de métal avaient pu être souillés par de l'huile ou un autre liquide inflammable.

Accident

Incendie volontaire de véhicules dans un centre de tri

N°49400 - 20/03/2017 - FRANCE - 91 - WISSOUS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49400/>



Vers 1h40, dans un centre de regroupement et de tri de déchets (déchets de chantier, déchets des activités économiques), 6 poids lourds de type "compacteurs d'ordures ménagères" et un véhicule léger sont incendiés. Les pompiers interviennent. Des dégradations sur une quarantaine d'autres véhicules sont constatées (bris de vitres...).

Un chômage technique est à prévoir. Le préjudice pour l'entreprise est estimé à plus de 1 MEUR.

D'après la presse, les faits ont été commis par 6 personnes. Elles sont entrées sur le site après avoir découpé les grillages et agressé l'agent de sécurité, qui a été retrouvé ligoté sur place.

Accident

Incendie dans un centre VHU

N°49607 - 08/01/2017 - FRANCE - 14 - BASLY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49607/>



Dans un centre de récupération des véhicules hors d'usage (VHU) en situation irrégulière, un feu se déclare sur des VHU et des pièces automobiles issues de leur démontage et de leur dépollution, ainsi qu'un stockage d'huiles et de divers produits liquides. Le sol n'est

pas imperméabilisé sur toute la surface de l'installation. Les eaux d'extinction chargées en huile et en hydrocarbures présentent un risque de pollution pour les sols et les eaux superficielles. Les exploitants d'installations de captage sur les cours d'eaux voisins sont alertés. Les pompiers maîtrisent le sinistre.

Les déchets automobiles ainsi que des ateliers couverts sont détruits. Une société spécialisée enlève les VHU et les pièces automobiles.

Le départ de feu a lieu alors que l'exploitant réalise la vidange du réservoir d'un véhicule à l'aide d'une pompe. Une étincelle générée par la pompe aurait enflammé le carburant répandu au sol lors de cette opération.

Accident

Départ de feu sur une tuyauterie transportant de la graisse animale N°48708 - 13/10/2016 - FRANCE - 39 - SAINT-AMOUR

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48708/>

Vers 18 h, dans le local meunerie d'une installation de traitement de sous-produits animaux, un feu se déclare sur l'extérieur d'une tuyauterie véhiculant de la graisse animale. L'incendie se propage aux gaines de ventilation et à l'isolation d'une cloison. A 18h03, le système automatique d'extinction incendie détecte le sinistre. Une injection vapeur et eau sous 25 bar se déclenche automatiquement avec télétransmission vers l'agent d'astreinte qui arrive sur site 10 minutes plus tard. Les pompiers, appelés par les agents de production à 18h10, contrôlent la cloison à l'aide d'une caméra thermique. En l'absence de points chauds, ils quittent les lieux vers 19h45. Les opérateurs de production de la zone concernée effectuent des contrôles rapprochés pendant la nuit.

Aucune substance dangereuse ou polluante n'est libérée. Les 7 m³ d'eau utilisée par le système d'extinction automatique restent confinés dans les équipements avant de s'évaporer en grande partie. L'ensemble du procédé est redémarré sans problème 45 minutes après le départ de feu. Aucun équipement n'a été détérioré. Les matières animales mouillées lors de l'intervention sont envoyées vers les cuiseurs.

Un échauffement localisé de matières animales cuites serait à l'origine du sinistre. L'automatisation du système de détection et d'extinction incendie du site s'est révélée fiable et fonctionnelle.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N°48414 - 05/08/2016 - FRANCE - 78 - BUC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48414/>

Vers 20h30, dans le hall d'un centre de tri des déchets, un feu se déclare sur un stock de 500 m³ de déchets encombrants en attente de traitement. Un panache de fumées se dégage et entraîne une gêne au niveau de l'aérodrome voisin. Un employé attaque les flammes avec un RIA en attendant l'arrivée des secours. Le dispositif de désenfumage ne fonctionne pas malgré les vérifications périodiques réalisées. Les déchets sont étalés. L'incendie est éteint le lendemain vers 10h20. Une reprise de feu se produit le lendemain.

Le bardage latéral et la toiture du bâtiment sont endommagés. La chaîne de tri n'est pas impactée. Huit employés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont confinées puis pompées. Les déchets brûlés sont évacués vers une filière de traitement agréée.

L'inspection des installations classées constate que les déchets étaient stockés dans une zone non autorisée et que leur hauteur était trop élevée (4 m au lieu de 2,5 m). Un arrêté préfectoral de mise en demeure est pris pour exiger :

- la détermination des causes du dysfonctionnement du système de désenfumage et l'installation d'un dispositif conforme et opérationnel ;
- la réduction des hauteurs de stockage de déchets ;
- le respect des zones dédiées à l'entreposage des différents déchets et en particulier celle, matérialisée par des murs coupe-feu, destinée aux déchets non triés.

Accident

Fuite d'huiles usagées sur un camion

N°47857 - 23/02/2016 - FRANCE - 06 - GRASSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47857/>

Vers 14h30, des policiers arrêtent un camion en raison d'un écoulement sur la chaussée. Le camion, bâché, transporte des caisses palettes de cartons souillés d'huile. Un déversement de 50 l d'un mélange d'eau et d'huile s'écoule sur la chaussée.

Une des caisses est percée en partie basse. La présence d'eau dans les caisses serait due à leur stockage sans protection sous la pluie.

Accident

Geyser de fioul dans un centre de traitement des déchets

N°47438 - 03/12/2015 - FRANCE - 38 - BOURGOIN-JALLIEU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47438/>



Après une livraison de 10 000 l de fioul à la station-service d'un centre de traitement des déchets, un geyser de plusieurs mètres de haut se forme. La circulation dans la rue devant l'établissement est fermée. La cellule spécialisée dans les risques chimiques se rend sur les lieux. Les pompiers mettent en oeuvre des absorbants et pompent le carburant répandu.

Il apparaît qu'une faible quantité de fioul s'est échappée par l'orifice de jaugeage de la cuve enterrée. Un dysfonctionnement de cet orifice est probablement à l'origine de l'incident. L'exploitant évalue à 200 l la quantité échappée.

Accident

Feu d'un stock de déchets ferreux

N°47424 - 26/11/2015 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47424/>

Vers 4h45, dans un centre de traitement des déchets, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 1 200 m³ de déchets ferreux (déchets de platinage et VHU dépollués) en attente de broyage. Le gardien présent sur site donne l'alerte. Les déchets en feu sont isolés pour éviter une propagation. Le stock est déblayé avec 3 engins de chantier. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9 h à l'aide de lances à eau et à mousse. Une vérification de l'absence de point chaud est effectuée à l'aide d'une caméra thermique dans l'après-midi.

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin de rétention. Les déchets impliqués dans l'incendie sont traités sur site par broyage avant envoi en incinération.

Suite à l'accident, l'exploitant fait l'acquisition d'une caméra thermique portative pour surveiller l'évolution de la température des stockages. Il décide, conjointement avec les pompiers, la mise à disposition sur site de 2 conteneurs de 1 000 l de mousse pour extinction incendie. Les secours pourront se raccorder à ces conteneurs en cas d'intervention.

Accident

Incendie sur une zone de transit d'une usine d'incinération

N°47048 - 20/08/2015 - FRANCE - 40 - MESSANGES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47048/>

Vers 21h15, dans une usine d'incinération, un feu se déclare sur la zone de transit des déchets non valorisables (DNV) issus des déchetteries. L'une des 2 personnes en poste attaque le feu à l'aide d'un RIA tandis que l'autre alerte les pompiers. Ces derniers maîtrisent le sinistre et restent sur le site jusqu'à 3 h. Une surveillance est mise en place.

Le stock de DNV présent au moment de l'incendie était d'une trentaine de tonnes. Fortement imprégnés par les eaux d'extinction (total de 51.5 t), les déchets incendiés sont déversés dans la fosse à déchets et incinérés 4 jours après l'incendie.

Une sensibilisation est réalisée auprès:

- des chauffeurs chargés des évacuations des bennes de DNV sur les déchetteries
- des personnels de l'usine d'incinération

afin qu'ils effectuent un contrôle visuel du chargement, respectivement au moment de l'enlèvement et du dépotage.

Accident

Feu dans un centre de récupération des déchets

N°47057 - 16/08/2015 - FRANCE - 26 - ROMANS-SUR-ISERE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47057/>

Vers 2 h, dans un centre de récupération de déchets, un feu se déclare dans une zone de stockage de 300 m³ d'encombrants de déchetterie constitué de ferrailles mélangées à des matières combustibles (plastiques). Des riverains alertent les secours. Les pompiers mettent en oeuvre 4 lances. L'exploitant arrive vers 3 h. Une presse cisaille est mise en sécurité par le déclenchement de son système de protection par projection de mousse. Un grutier de la société est appelé pour déplacer les déchets chauds afin de faciliter leur extinction. L'incendie est totalement éteint en 5 h. Une ronde de surveillance est réalisée.

La quantité de déchets brûlés est estimée à 70 t. Une partie des eaux d'extinction est confinée à l'aide d'un obturateur dans le réseau d'eaux pluviales mais l'autre partie s'écoule dans la station d'épuration communale après transit par le débourbeur-séparateur à hydrocarbures. Les eaux confinées sont analysées et traitées.

L'origine de l'incendie est difficile à déterminer mais l'exploitant suspecte un acte de malveillance. Une partie de la clôture du site est en mauvais état ce qui en facilite l'accès par effraction. La zone du site concernée n'était pas sous vidéosurveillance. L'exploitant

s'engage à réparer la clôture et à mettre en place des détecteurs d'intrusion et d'incendie sur cette partie du site.

Un incendie avait ravagé le centre de tri de l'entreprise 2 mois auparavant (ARIA 46716).

Accident

Feu dans un centre de traitement de déchets dangereux

N°46956 - 25/07/2015 - FRANCE - 86 - JAUNAY-MARIGNY

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46956/>

Vers 11h45, dans un centre de traitement des déchets dangereux, un feu se déclare sur des bacs de stockage de matériaux souillés (peintures, plastiques souillés, filtres de cabine de peinture durcisseurs, colles...). Douze bacs sont concernés. L'alarme incendie se déclenche. Vers 12 h, les pompiers ferment les vannes du réseau d'eaux pour contenir les eaux d'extinction sur le site. L'incendie est maîtrisé vers 12h30 mais l'arrosage est prolongé pour éviter une reprise du feu. Les mesures atmosphériques réalisées ne détectent rien d'anormal.

Les déchets sont renversés sur une aire en béton étanche et les opérations de nettoyage démarrent. Des plaques absorbantes sont jetées dans le bassin de réserve incendie pour éviter tout risque de pollution. Le surlendemain, les déchets calcinés sont collectés, les eaux d'extinction sont pompées pour envoi en traitement et le nettoyage du site est achevé.

Les déchets pris dans l'incendie avaient été broyés la veille. Chaque typologie de déchets avait été broyée indépendamment des autres et stockée dans un contenant séparé. Lors du broyage, l'opérateur n'avait pas détecté de dégagement de fumée. L'analyse de la vidéosurveillance permet de voir que les premières fumées étaient apparues sur les stockages dès 3h50 du matin.

Accident

Incendie dans un centre de transit de déchets

N°46797 - 02/07/2015 - FRANCE - 45 - LE MALESHERBOIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46797/>

Evènements et intervention

Vers 7h45, le personnel d'un centre de transit de déchets observe des fumées s'échappant des alvéoles de stockage en vrac de déchets non dangereux propres et secs (DPS). Les employés essaient en vain d'étouffer le départ de feu mais des flammes apparaissent dans les tas de déchets. Le vent puissant conduit à la propagation de l'incendie aux 2 alvéoles voisines contenant des bobinots de papiers et des déchets ultimes.

Trois employés, dont un pompier interne, attaquent les flammes avec les RIA du site et appellent les secours. Le sinistre est maîtrisé dans la journée. Un arrosage est maintenu pendant 2 jours et 2 nuits pour éviter toute reprise.

Conséquences

Les déchets pris dans l'incendie sont totalement détruits : 64 t de DPS, 100 t de bobinots de papier et 120 t de déchets ultimes. Ils sont envoyés vers des installations de traitement. Les eaux d'extinction sont retenues sur la plateforme de stockage extérieur. Une partie des eaux stagnantes se sont évaporées du fait de la chaleur. Une société spécialisée pompe 60 m³ d'eaux d'extinction.

Analyse des causes

Au moment du sinistre, le site commençait sa journée de fonctionnement. Les déchets ayant pris feu venaient d'être déchargés. L'ampleur du sinistre est liée aux conditions météorologiques défavorables : fortes chaleurs et vent.

Mesures prises

L'accident révèle que les murs coupe-feu de séparation entre les différentes alvéoles de stockage extérieures n'étaient pas suffisamment hauts. Ils n'ont pas permis d'éviter les effets dominos favorisés par le vent. L'exploitant décide de rehausser les murs coupe-feu entre alvéoles pour atteindre au minimum 4 m.

Accident

Feu dans une installation de stockage de déchets

N°47026 - 30/06/2015 - FRANCE - 64 - SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47026/>

Dans une installation de stockage de déchets non dangereux, un feu se déclare dans une alvéole en exploitation sur 50 à 70 m². Les déchets stockés dans cette zone sont des refus de tri mécano-biologique (TMB). Les employés arrosent et recouvrent la zone de terre. L'alvéole n'est pas endommagée. L'exploitation normale reprend le lendemain matin.

Une très forte chaleur (50 °C en surface de l'alvéole), accompagnée d'un vent fort, seraient à l'origine du sinistre. Le soleil a pu se concentrer sur les débris de verre et de plastique et enflammer les déchets de TMB très secs.

Accident

Feu dans une installation de stockage des déchets

N°47023 - 24/06/2015 - FRANCE - 64 - PRECILHON

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47023/>

Un feu se déclare dans une alvéole en exploitation d'une installation de stockage de déchets, sur 200 m². Les pompiers éteignent l'incendie. Ni le complexe d'étanchéité de l'alvéole, ni le réseau de biogaz, situé à 3 m de profondeur, ne sont impactés.

Les déchets concernés par l'incendie avaient été apportés et compactés les 2 jours précédents. Les causes de l'incendie envisagées sont :

- une auto-combustion créée par une entrée d'air spontanée
- une réaction entre déchets présents.

D'autre part, l'accident s'est produit lors d'une période de fortes chaleurs.

Accident

Feu dans un centre de recyclage des déchets.

N°46664 - 21/05/2015 - FRANCE - 38 - SALAISE-SUR-SANNE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46664/>



Vers 13h30, un feu se déclare dans des bennes de cartons et de déchets de bois d'un centre

de recyclage de déchets. Le vent violent attise les flammes et propage l'incendie. Un départ de feu survient sur une autre benne, située à 200 m, contenant des déchets végétaux et des poutres en bois.

Les secours établissent un périmètre de sécurité. Ils évacuent 3 habitants d'une maison située sous les fumées. Les flammes endommagent des câbles d'alimentation de la ligne ferroviaire Lyon-Marseille. Le trafic est interrompu pendant 50 min. Trois engins du site brassent en permanence les déchets. Les pompiers éteignent l'incendie vers 19h20. Des rondes de surveillance ont lieu dans la soirée. Les 3 riverains sont relogés pour la nuit.

Accident

Explosion et incendie dans une installation de valorisation de métaux

N°46560 - 05/05/2015 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46560/>



Vers 17h30, dans une usine de récupération et recyclage de métaux de 2 600 m², une explosion suivie d'un départ de feu se produit au niveau d'un broyeur de câbles métalliques. L'incendie se propage à 2 silos de 60 m³ contenant des déchets de câbles électriques : matières plastiques mélangées à hauteur de 10 % à des poussières d'aluminium et de cuivre.

Une quarantaine de pompiers intervient. Les 9 salariés sont évacués. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. L'extinction automatique à eau est efficace dans les silos. Les secours dépotent et évacuent les déchets à l'aide de godets. L'incendie est maîtrisé vers 0h30.

Aucun impact sur l'environnement n'est à déplorer. L'activité générale de l'établissement est peu impactée.

Accident

Pollution des eaux par une société de lavage d'emballages de produits chimiques

N°46302 - 24/01/2015 - FRANCE - 45 - COURTENAY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46302/>



Un rejet chimique provoque la mort de plus de 300 kg de poissons dans la CLERY. Un rejet verdâtre avec présence d'écume associé à une odeur de détergent est constaté. Les reconnaissances, auprès des installations classées de la zone d'activité voisine, par les secours et l'administration permettent d'identifier une société de collecte et lavage de fûts de produits chimiques usagés comme étant la source de la pollution. L'exploitant condamne la conduite entre le stockage d'effluents et le bassin d'eau pluviale qui se jette directement dans le cours d'eau.

Les captages d'eau de la commune ne sont pas impactés mais l'un d'entre-eux est arrêté par précaution pendant une nuit. Aucune mesure de restriction d'usage de l'eau pour la population n'est mise en place.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant la liste des fiches de données

de sécurité de l'ensemble des produits reçus sur site au cours des semaines précédentes. L'analyse des poissons morts est réalisée sur la base des polluants identifiés.

Accident

Feu de bouteilles de gaz dans une société de récupération de déchets métalliques

N°45687 - 08/09/2014 - FRANCE - 59 - ANICHE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45687/>

Un feu se déclare vers 10 h dans une benne contenant une cinquantaine de bouteilles de gaz divers vides dans une société de récupération de déchets métalliques. Les secours établissent un périmètre de sécurité et éteignent le sinistre avec 1 lance à eau. Ils effectuent des relevés de température pour s'assurer que le refroidissement est suffisant et éviter toute reprise du feu.

Le sinistre est dû au percement et à l'inflammation d'une bouteille de gaz ayant été jetée dans la benne avec un engin de la société. Au total, 4 bouteilles sont concernées par l'incendie (1 percée et 3 autres ayant chauffé sans déformation).

Accident

Feu dans une déchetterie.

N°45286 - 14/05/2014 - FRANCE - 45 - INGRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45286/>

Des individus pénètrent de nuit dans une déchetterie. Ils provoquent 4 départs de feu : au niveau du conteneur de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), du local des déchets diffus spécifiques et batteries, du local de dépôt temporaire des pneumatiques, ampoules et piles usagées et du bac de réception des bidons d'huile usagée vides. Les pompiers, sur place à 23 h, établissent un périmètre de sécurité et éteignent l'incendie.

Une partie de la déchetterie est fermée au public. Les pneus incendiés sont stockés dans une benne de 10 m³ pour être envoyés en filière agréée.

Un incendie d'origine criminel s'est produit dans une autre déchetterie du même exploitant la veille à St Jean de Braye (ARIA 45281). L'exploitant met en place une ronde de nuit sur l'ensemble des déchetteries de la communauté d'agglomération.

Accident

Explosion dans une société de collecte de déchets dangereux

N°45157 - 06/03/2014 - FRANCE - 13 - ROGNAC

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45157/>



Une petite explosion suivie de feu se produit, vers 10 h, lors du broyage d'un lot de déchets dans un centre de collecte et de traitement de déchets dangereux. Le système d'extinction automatique de la zone se déclenche. Le personnel intervient avec une lance à mousse, pendant que le stock de déchets dangereux en attente de traitement est éloigné de la zone. Le feu est éteint en 10 min. Les 15 m³ d'eaux d'extinction sont collectées dans un bassin dédié. L'accident est dû à la présence accidentelle de piles, notamment au lithium,

présentes dans le broyeur et qui ont explosé lors du broyage.

Accident

Réaction chimique dans un centre de traitement des déchets.

N°45062 - 15/11/2013 - FRANCE - 64 - SEVIGNACQ

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45062/>

Une réaction chimique provoque un point chaud et le dégagement de fumée blanche (condensation) sur un tas de 100 t de déchets d'emballages dans un centre de tri ; un employé donne l'alerte à 21h35. En attendant les pompiers, les opérateurs appliquent les consignes de sécurité : l'équipe d'intervention déroule les RIA et prépare les extincteurs, un agent déblaye le tas avec un engin pour identifier l'éventuel point chaud. Les pompiers, arrivés à 22h10, arrosent à mesure chaque tas déblayé ; le dégagement de fumée prend fin une heure plus tard et la chaîne de tri redémarre vers 23h50, avec une surveillance renforcée.

Les secours suspectent point chaud qui pourrait être dû à une réaction chimique entre les déchets (présence de déboucheur, pétrole, nettoyant ou aérosol... ?) par ailleurs très humides. Les eaux de refroidissement sont absorbés par les papiers et cartons présents dans le tas ; 30 t de déchets fibreux gorgés d'eau sont dégradées (non recyclables).

Les exercices bisannuels menés sur le site ont porté leurs fruits, le personnel ayant eu les bons réflexes. L'exploitant prévoit tout de même un recyclage des agents pour la manipulation d'extincteurs, d'intégrer d'avantage d'agents de nuit dans son groupe d'intervention et d'inclure les pompiers lors des exercices.

Les eaux de refroidissement sont absorbés par les papiers et cartons présents dans le tas.

La chaîne de tri a été arrêtée pendant 2 h et 30 t de déchets sont dégradées. La réaction serait due à l'humidité des déchets liée aux intempéries.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets.

N°45055 - 13/11/2013 - FRANCE - 64 - SOUMOULOU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45055/>

Une déflagration suivie d'un incendie se produit vers 15 h sur le broyeur en fonctionnement pour constituer un andain dans d'un centre de compostage de déchets verts. L'agent de la plateforme éloigne l'équipement de la zone de broyage et de fermentation au moyen d'un engin élévateur afin d'éviter une propagation au reste du site. Il essaye en vain d'éteindre le foyer avec un extincteur, alerte les pompiers et sa hiérarchie, puis met le site en rétention (obturation des points de rejets dans le milieu et arrêt de la pompe de relevage des eaux de ruissellement). Les services de secours interviennent avec 3000 l d'eau additivée et maîtrisent le foyer. Une société de pompage récupère les eaux d'extinction présentes sur le site et dans le déboucheur pour les envoyer en traitement. L'intervention se termine vers 17h15.

Accident

Feu d'un tas de DIB dans un bâtiment de tri

N°44581 - 11/11/2013 - FRANCE - 13 - ISTRES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44581/>

Sur un site de tri/transit de déchets soumis à déclaration, un départ de feu se produit vers 11 h sur un tas de 500 m³ de déchets industriels banals (DIB) à trier dans une cellule d'un bâtiment de 20 000 m². L'isolement du tas dans le hall et les murs coupe feu permettent d'empêcher la propagation du sinistre aux autres cellules du bâtiment. Une quinzaine de pompiers, arrivés en 15 minutes, utilise les moyens du site (bassin) et éteignent le feu à 18 h puis déblaient et nettoient le site durant la nuit. L'intervention s'achève à 12h30 le 12/11. Le gardiennage est renforcé pour prévenir toute reprise.

Le bâtiment et principalement son bardage est endommagé sur 1/5 de sa superficie. Les équipements intérieurs se semblent pas avoir soufferts, toutefois l'activité dans la zone incriminée est suspendue jusqu'à confirmation par des experts 2 jours plus tard.

Les eaux extinction ont été collectées dans le bassin prévu à cet effet ; elles seront analysées pour établir leur voie d'élimination (traitement externe ou bassin d'infiltration sur site). Les déchets partiellement brûlés sont envoyés dans un CET de classe II dans le Vaucluse, la décharge la plus proche recevant uniquement les déchets qui ne peuvent plus être traités depuis l'incendie de l'incinérateur de Fos/Mer le 2/11/13 (ARIA 44544).

L'exploitant porte plainte car il suspecte un acte de malveillance ; il envisage de renforcer son dispositif de surveillance.

Accident

Dégagement de vapeurs irritantes dans une société de collecte de déchets

N°43939 - 18/06/2013 - FRANCE - 87 - LIMOGES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43939/>

Un dégagement de vapeurs ocres se produit à 16 h dans un bâtiment d'une société de collecte de déchets. Des pompiers équipés d'ARI et de combinaisons spéciales inspectent le bac d'où provient le dégagement. Ils découvrent que des bidons de 1 à 5 l d'acides et de bases y sont indistinctement mélangés. Les secours établissent un périmètre de sécurité, déploient des rideaux d'eau et obturent une bouche d'égouts avant de séparer les produits selon leur nature. Ils arrosent également le sol pour diluer les produits épandus. L'intervention s'achève à 18h30.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets dangereux

N°44603 - 30/05/2013 - FRANCE - 62 - BARLIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44603/>

Un feu se déclare au droit d'une fosse de stockage d'emballages souillés dans un centre de traitement des déchets dangereux. L'incendie est éteint avec de l'eau et de la mousse. Les eaux collectées sur les voiries extérieures, légèrement contaminées par l'émulseur, sont rejetées au milieu naturel après traitement. Les eaux d'arrosage et de refroidissement récupérées sont intégrées au procédé de traitement des déchets et éliminées dans la filière cimenterie.

Sur place le jour même, l'inspection des IC constate 2 infractions à priori sans lien direct avec le sinistre : la présence d'un important stockage de déchets sous le préau jouxtant le local incendie du site ainsi que la présence dans ce stockage de déchets de peroxyde

d'hydrogène dont l'acceptation sur le site n'est pas autorisée.

Lors d'une 2^{de} visite le 12/09, l'inspection constate l'absence de déchets sous le préau et la fermeture de son accès ainsi que l'absence de déchets dont l'acceptation n'est pas autorisée. L'exploitant a amélioré sa procédure d'établissement des certificats d'acceptation préalable des déchets concernés.

Accident

Feu sur une plateforme de tri de déchets

N°43974 - 02/04/2013 - FRANCE - 28 - LUCE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43974/>

Un feu se déclare vers 11h30 sur une plateforme de tri et de transit de déchets alors qu'un opérateur chargé des déchets industriels banals (DIB) dans une semi-remorque. L'employé stoppe l'opération et alerte le conducteur qui vide le contenu de son camion au sol, à l'écart des autres déchets. Les pompiers, arrivés à 11h50, éteignent l'incendie et quittent le site à 12h45.

Le camion est endommagé, ainsi qu'un câble électrique secondaire sur une alvéole. Les eaux d'extinction collectées dans le bassin debourbeur-déshuileur sont pompées et traitées par une société spécialisée. L'origine de la prise en feu alors que le camion était à mi-charge est inconnue.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°43495 - 27/02/2013 - FRANCE - 86 - SOMMIERES-DU-CLAIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43495/>

Dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers (CET), un feu se déclare au cours de la nuit dans une alvéole contenant 20 t de déchets sur 500 m². Les 1^{ers} employés arrivant sur le site à 7h30 donnent l'alerte et engagent les actions de lutte. Les pompiers protègent le reste du stockage et la géomembrane assurant l'étanchéité de l'alvéole. Une société de terrassement recouvre les déchets de 20 à 30 cm d'argile. Les eaux d'extinction sont collectées et traitées comme des lixiviats. L'exploitant alerte la municipalité, l'inspection des IC ainsi que la préfecture et diffuse un communiqué de presse. Les opérations d'extinction se terminent vers 11 h. L'activité de réception et de traitement des déchets a été suspendue entre 7h30 et 10h30 en raison des fumées couvrant la zone de déchargement.

La géomembrane de l'alvéole, bien que protégée des déchets par un recouvrement, est endommagée sur 15 à 20 m de long sur les 2 à 3 derniers mètres du haut du talus (partie aérienne), ce qui ne remet pas en cause son efficacité. L'exploitant soupçonne un acte de malveillance.

Accident

Feu d'essieu d'un camion transportant des diphényles

N°43223 - 23/08/2012 - FRANCE - 76 - SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43223/>



Le chauffeur d'un camion de diphenyles polychlorés remarque un départ de feu avec une importante fumée au niveau d'un essieu vers 16 h. Il s'arrête et utilise un extincteur. Un automobiliste s'arrête et emploie également son extincteur. Le feu est maîtrisé. Sous l'effet de la chaleur, un pneu éclate et blesse l'automobiliste.

Accident

Feu électrique dans une usine d'incinération de déchets industriels

N°39658 - 27/01/2011 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39658/>

Un feu d'origine électrique se déclare vers 6h30 dans un local technique d'une usine d'incinération de déchets industriels contenant un stockage de soude à 50 %. L'exploitant alerte les services de secours avec une ligne téléphonique directe et déclenche son POI. Les pompiers interviennent avec 30 hommes, 2 fourgons, 1 camion dévidoir, une cellule émulseur et un camion échelle car la zone en feu se trouve au 1er étage du local électrique de 200 m². Un officier risque bactériologique et chimique est également engagé. Le feu est maîtrisé, à 9 h, à l'aide de lances à mousse et des relevés explosimétriques se révèlent négatifs en RDC du local. Il n'y a pas de victime mais le rayonnement thermique a endommagé 2 cuves (20 000 et 7 000 l) de soude (NaOH). Le volume de soude qui a fuit est retenu dans une cuve de rétention. L'exploitant informe la préfecture et l'inspection des installations classées. Il n'y a pas de chômage technique prévu, mais le site est mis provisoirement à l'arrêt pour évaluer les dégâts et les déchets sont envoyés sur un autre centre d'incinération proche appartenant au même exploitant. L'incendie serait dû aux résistances électriques assurant le réchauffage des cuves en période froide pour éviter la cristallisation de la soude.

L'exploitant installe des détecteurs de fumée dans le local de stockage de la soude, modifie la concentration de soude en hiver (30 % au lieu de 50 %) pour réduire le phénomène de cristallisation en période froide et maintient un chauffage > 5° C dans le local technique.

Accident

Feu dans une benne de stockage de pellets polyurethane dans un centre de déchets

N°38570 - 04/07/2010 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38570/>

Dans un centre de déchets, un feu se déclare vers 18h50 dans une benne métallique contenant 20 m³ de mousse isolante pour réfrigérateur (granulés de mousse Polyuréthane - PU) et située contre la façade du bâtiment.

Le système de télésurveillance se déclenche à 18h52 et prévient les secours. Les pompiers interviennent à 19h09 ; ils noient la benne, étalent les déchets au sol et éteignent l'incendie avec 2 lances à eau et 1 lance à mousse puis ventilent les bâtiments adjacents. L'intervention rapide des pompiers a permis la circonscription de l'incendie et la limitation des conséquences (léger dommage matériel, perte du produit). L'activité reprend le lendemain matin. L'ensemble des résidus de l'incendie, en particulier les eaux d'extinction, ont été collectés dans un bassin de rétention.

Plusieurs incidents similaires se sont produits dans l'été, par temps chaud. Le procédé produit des pellets de PU à des températures élevées. La température trop élevée des pellets ou une inflammation par une étincelle pourrait être à l'origine de l'incendie.

L'exploitant installe un système de brumisation, éloigne la benne pellets du bâtiment et effectue une surveillance régulière.

Accident

Feu de déchets dans un centre de tri

N°53230 - 25/02/2019 - FRANCE - 91 - WISSOUS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53230/>

A 10h30, dans un centre de tri, un feu se déclare sur la chargeuse présente sur l'aire de stationnement des engins. L'alerte est donnée par le conducteur d'engins. Il arrête la chargeuse, prévient ses collègues, puis déploie un RIA. Les vannes de rétention des eaux d'extinction sont fermées. A 10h55, lors de l'arrivée des pompiers, le feu a déjà été maîtrisé par le personnel.

Au moment des faits, le conducteur d'engins venait d'effectuer le plein d'huile hydraulique de la chargeuse. Le feu s'est déclaré au démarrage de l'engin. L'exploitant demande une expertise de l'engin endommagé au fournisseur.

Suite à l'événement, l'exploitant décide d'installer un extincteur à mousse de 50 kg dans la zone de stationnement des engins. Il vérifie la présence d'extincteurs de 2 kg dans tous les engins.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N°51841 - 01/07/2018 - FRANCE - 51 - FAVEROLLES-ET-COEMY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51841/>

Un dimanche vers 18 h, dans un centre de tri de déchets non dangereux, un feu se déclare vers 18 h sur un stock de 10 000 m³ de refus de tri. L'incendie se propage à un stockage de déchets en attente de tri. Un important panache de fumée se dégage. Des explosions d'aérosols se produisent. La circulation est interrompue sur la D386. Les pompiers éteignent l'incendie en puisant l'eau dans une rivière située à 150 m des installations. Les eaux d'extinction, non contenues sur le site, s'infiltrèrent dans le milieu naturel. Les pompiers quittent le site le lendemain vers 18 h.

Plusieurs incendies sont déjà survenus sur ce site, notamment en août 2013 (ARIA 44177).

Accident

Incendie dans un centre de tri et de compostage des déchets

N°50605 - 27/10/2017 - FRANCE - 72 - ECORPAIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50605/>



Un feu se déclare dans un centre de tri et de compostage des déchets de 2 000 m². Vers 7h10, un opérateur sent une odeur de brûlé en pénétrant dans le bâtiment process pour réaliser les contrôles avant démarrage de l'installation. Il aperçoit des flammes au niveau du convoyeur d'affinage à 6 m de hauteur. Le personnel est évacué. Les pompiers combattent différents départs de feu toute la journée, notamment sur la partie bio-filtre. Une fumée importante se dégage. Les secours restent sur place jusqu'à 13 h le 28/10. Ils

reviennent le lendemain à la suite d'un nouveau départ de feu. Les fumées dues à la combustion lente des déchets persistent longtemps après extinction.

Les eaux d'extinction, confinées sur le site, rejoignent la première lagune. Une entreprise spécialisée la vide pour éviter son débordement. Un rejet noirâtre et odorant est constaté dans le fossé reliant les 2 lagunes au bassin tampon. Ce rejet provient d'un défaut de l'obturateur gonflable censé boucher une canalisation reliant la lagune au bassin tampon. La fuite est maîtrisée. Le personnel pompe les eaux polluées du bassin tampon pour traitement ultérieur. La 2ème lagune est également vidée.

Le bâtiment est détruit ainsi que le bio-filtre et les ventilateurs de la désodorisation. Les équipements, les convoyeurs et les armoires électriques ont brûlé. Le tri mécano-biologique est hors-service. Le tube de pré-fermentation doit être vidé des déchets en cours de traitement, 475 t de compost sont détruites ; 3 employés sont en chômage technique.

L'incendie est parti d'une cellule de refus de tri métallique, au sol, sous le convoyeur. Au regard des masses de métaux fusionnés retrouvées à cet endroit, la température a pu monter au-dessus de 1 200 °C. La cause n'est pas identifiée, les experts avancent l'hypothèse d'une possible montée en température de piles au lithium.

Dans l'urgence, les bennes de collecte sont détournées sur l'incinérateur du Mans, mais ce mode de fonctionnement ne peut perdurer. Les jours suivants, l'usine reçoit les ordures ménagères sur son site avant de les envoyer pour incinération au Mans. Pour éviter de stocker ces déchets sur l'aire de manoeuvre des camions bennes, les installations de réception sont modifiées (2 fosses sous abri et fermées). Les convoyeurs sont modifiés pour alimenter la zone de chargement des camions et non plus le tube de pré-fermentation.

Un arrêté est pris par le Préfet, demandant notamment à l'entreprise de :

- mettre son site en sécurité (interdiction d'accès à la partie sinistrée, surveillance du site) ;
- démolir les structures fragilisées ;
- évacuer les déchets vers des installations autorisées ;
- évaluer l'impact environnemental du sinistre ;
- revoir la gestion des eaux (lagune isolée du fossé, procédure de surveillance des niveaux et d'intervention en cas de débordement...).

La société exploite une usine de tri mécano-biologique. Les déchets sont placés dans un tube de pré-fermentation et y séjournent 4 jours. Après tri et déferrailage, ils séjournent 3 semaines dans des tunnels de fermentation, puis 5 semaines dans les casiers de maturation. Le compost est ensuite affiné et stocké (jusqu'à 2 000 t) en andains de 3 m de hauteur sur une dalle bituminée à l'extérieur de l'usine.

Accident

Incendie d'un tas de copeaux de bois

N°50580 - 15/10/2017 - FRANCE - 73 - FRANCIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50580/>



Dans une plateforme de compostage et de broyage de déchets de bois, un début de fermentation provoque une élévation de température et un dégagement de fumées sur un tas de 10 000 m³ de copeaux de bois.

Technique d'intervention utilisée pour circonscrire le feu :

Des riverains donnent l'alerte vers 18 h. Les pompiers mesurent une température de 80 °C. Ils arrosent l'intérieur du tas de copeaux, puis quittent les lieux. L'exploitant surveille la température du tas de bois et humidifie ce dernier. Des démarches sont entreprises pour écouler une partie du bois stocké, mais celles-ci s'avèrent infructueuses.

Attention au feu couvant !

Cinq jours plus tard, des fumerolles sont de nouveau remarquées par des riverains vers 5h30. Les pompiers arrosent le tas avec des lances. L'exploitant déblaie le stock non impacté avec un engin. Un important panache de fumée se dégage. La visibilité est impactée sur l'A43 passant à proximité. Un message invitant les automobilistes à la prudence est ainsi diffusé sur les panneaux d'affichage.

Conséquences

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin du site, puis transférées vers une station d'épuration communale (100 m³). L'exploitant fait évacuer 2 100 m³ de compost et de plaquettes de bois pour libérer de la place sur le site et étaler les déchets. Un employé, intoxiqué par les fumées, est transporté à l'hôpital. L'incendie est éteint le 26/10 à 18h50. Lors de l'intervention, le véhicule de détection, identification et prélèvement (VDIP) du SDMIS 69 analyse la toxicité des fumées. Aucune toxicité particulière n'est relevée. Une association de surveillance de la qualité de l'air réalise des mesures complémentaires (dioxines/furanes/HAP..) à la suite de plaintes dans le voisinage du site.

Actions de l'inspection des installations classées

L'inspection des IC se rend sur place le 16 et le 20/10. Un tas de copeaux de 12 000 m³ sur 12 m de hauteur est observé alors qu'il devrait être de 4 370 m³ et de 5 m de hauteur maximum. L'exploitant a pris des dispositions depuis plusieurs mois afin de réduire les volumes de bois entrant et trouver des exutoires mais la filière est saturée. Tous les sites de récupération de bois sont en surstock en Savoie au moment de l'accident. L'administration encadre ainsi par un arrêté préfectoral l'interdiction de stockage de nouveaux déchets de bois sur le site tant que la situation n'aura pas évolué favorablement.

Accident

Feu de stockage de copeaux de bois

N°50268 - 29/08/2017 - FRANCE - 59 - DENAIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50268/>

Vers 5h40, au sein d'un bâtiment d'une entreprise de récupération de déchets, un feu couvant se déclare dans un stockage de près de 20 000 m³ de copeaux de bois. Les employés donnent l'alerte lors de leur prise de poste. La veille, dimanche, les riverains avaient déjà senti une odeur suspecte de brûlé mais n'en avaient pas identifié l'origine. L'exploitant sort le stock de copeaux à l'extérieur afin d'atteindre plus facilement le cœur du foyer. Les copeaux sont refroidis au fur et à mesure par arrosage. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de lances. Les copeaux de bois non impactés par le sinistre sont évacués.

L'inspection des installations classées se rend sur place et constate que les quantités de déchets présentes sur site étaient supérieures aux seuils d'autorisation alors que le site est

- creusement d'une tranchée dans le tas pour réduire sa taille et favoriser l'extinction en noyant le cœur du foyer
- évacuation d'autres déchets du site pour pouvoir étaler les déchets en cours de combustion
- arrosage du tas de bois pendant plusieurs jours

Point positif :

- l'éloignement des autres déchets permet de limiter la propagation des flux thermiques.

officiellement soumis à déclaration.

Accident

Incendie dans un centre de tri et traitement de déchets non dangereux

N°50141 - 07/08/2017 - FRANCE - 30 - LIOUC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50141/>



A 13h30, un feu se déclare sur 2 tas de déchets de 50 m³ et 200 m³ stockés en extérieur (déchets de bois et mobilier usagé) dans un centre de tri et de traitement de déchets. Un important panache de fumées se dégage. Les salariés alertent les pompiers et attaquent le sinistre à l'aide d'un RIA. Ils obstruent les réseaux pour permettre le confinement des eaux d'extinction dans le bassin prévu à cet effet. Les pompiers, aidés par les conducteurs d'engins du site, extraient les déchets du foyer de l'incendie et protègent le reste des installations et la végétation des alentours. La bâche incendie présente sur site permet de disposer d'un point d'eau à proximité directe du feu. Après la fin de l'intervention, une surveillance est mise en place pour s'assurer de l'absence de reprise du feu.

Ayant assisté les pompiers pendant l'intervention, 4 salariés sont légèrement incommodés. Les eaux d'extinction (71 m³), confinées sur site, sont pompées et envoyées vers une station d'épuration. Les déchets brûlés (105 t) sont évacués vers des installations de traitement. L'incendie a dégradé de manière superficielle la dalle béton sur laquelle étaient entreposés les déchets ainsi que le mur coupe-feu périphérique de la zone de stockage.

Le départ est survenu pendant la pause déjeuner. Il n'y avait pas d'activité sur le site. Le temps était chaud et sec. L'exploitant suppose que le départ de feu est lié à un effet loupe sur un morceau de verre présent parmi les déchets. Un objet indésirable de type fusée de détresse pourrait aussi en être à l'origine.

Accident

Feu dans un centre VHU

N°49856 - 22/06/2017 - FRANCE - 57 - CHEMINOT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49856/>

Vers 17 h, un feu se déclare dans un centre de démontage et recyclage de véhicules hors d'usage (VHU). Plusieurs bonbonnes de gaz sont présentes sur le site : 20 bouteilles d'oxygène et 2 bouteilles de gaz butane. Une fuite est détectée et colmatée. Le stockage est refroidi pour éviter tout risque d'explosion. Par précaution, la circulation routière est coupée sur la D910. Le trafic ferroviaire est interrompu. L'alimentation électrique est coupée pendant 35 min. Les pompiers maîtrisent l'incendie. Des rondes de surveillance sont réalisées pendant la nuit suivante.

L'incendie a démarré pendant le démantèlement d'une carcasse de bus. Il s'est ensuite propagé aux autres véhicules présents au sein de la casse. Au total, 12 carcasses de bus et 2 citernes semi-remorques ont brûlé.

Accident

Incendie dans une déchetterie

N°49847 - 20/06/2017 - FRANCE - 45 - AMILLY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49847/>

Vers 20h30, un feu se déclare dans un box de stockage de DIB, en dehors des horaires d'ouverture d'une déchetterie. Un employé demeurant à proximité donne l'alerte. Les pompiers n'éteignent pas l'incendie qui est de faible ampleur et ne présente pas de risque d'extension. Le lendemain après-midi, les pompiers reviennent, le vent commençant à se lever. Ils éteignent l'incendie avec 10 m³ d'eau. Les murs coupe-feu du box sont détériorés. Les 53 m³ de déchets brûlés sont envoyés dans la même filière de traitement que les DIB. L'incident interrompt les apports de DIB pendant 4 jours.

Deux hypothèses sont envisagées comme cause du sinistre : un échauffement de déchets suite à une période de fortes chaleurs ou un acte de malveillance. En effet, les caméras de surveillance ont filmé une personne pénétrant sur le site en escaladant le portail aux alentours de l'heure de début d'incendie. L'entreprise dépose une plainte.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de déchets métalliques

N°49832 - 19/06/2017 - FRANCE - 62 - DOURGES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49832/>



Vers 17h30, un feu se déclare sur un tas de déchets métalliques stockés en extérieur dans un centre de traitement des métaux et véhicules hors d'usage. Un conducteur donne l'alerte après avoir observé des fumées. Les pompiers interviennent avec des lances à eau, alimentées d'abord avec la réserve d'eau du site puis avec le poteau incendie le plus proche. Le débit de ce dernier étant insuffisant, ils doivent ensuite recourir à un point d'alimentation beaucoup plus éloigné. Un arrosage à la mousse, depuis l'un des camions des pompiers, est réalisé. Les employés étalent le tas pour faciliter l'intervention des pompiers. L'un d'entre-eux est légèrement intoxiqué par les fumées. Une ligne haute tension est mise hors exploitation durant l'intervention. L'incendie est maîtrisé à 23 h. Le tas de ferrailles est survolé par un drone pour détecter d'éventuels points chauds. Une surveillance est mise en place les jours suivants.

En l'absence de bassin de confinement, les eaux d'extinction sont collectées et envoyées vers la station d'épuration urbaine. Une partie de ces eaux échappe lors d'une surverse par un déversoir d'orage et s'écoule dans le canal de la DEULE. L'inspection des installations classées constate un faible rejet brun, sans irisation. L'exploitant cure le réseau, les puisards de collecte et le débourbeur-deshuileur. Le réseau de collecte était localement bouché.

La perte de 20 à 30 t de ferrailles est évaluée à 5 000 EUR. Les parois en béton ont permis de circonscrire efficacement l'incendie et d'éviter la propagation à d'autres stockages.

Le feu s'est déclaré peu après la fermeture du site et le départ du personnel vers 17 h. L'exploitant évoque plusieurs hypothèses : des étincelles en provenance d'une batterie déposée parmi les déchets par un client, un effet loupe lié au temps très chaud et ensoleillé régnant le jour de l'incendie...

L'inspection relève le caractère insuffisant de la détection incendie (détection de fumées ou de flammes), des réserves en eau et des moyens de lutte internes contre l'incendie.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets non dangereux

N°49606 - 25/02/2017 - FRANCE - 33 - MERIGNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49606/>

Vers 3h30, dans un centre de tri et traitement des déchets, un feu se déclare dans une case de stockage extérieure entourée de murs béton. Les déchets stockés correspondent à la fraction issue du broyage de déchets de gros appareils électroménagers (GEM) : plastiques, métaux, laine de verre, laine de roche et béton. Le gardien donne l'alerte. Il tente d'éteindre l'incendie à l'aide des RIA présents. Les pompiers et l'exploitant interviennent. Un responsable du site met en place un obturateur pneumatique pour confiner les eaux d'extinction sur le site. Un conducteur de grue et 3 chauffeurs de poids lourd aident les pompiers à isoler les déchets en feu. Vers 7 h, l'incendie est éteint. Les riverains sont informés de l'incendie.

Les déchets stockés dans la case de stockage avaient été broyés plusieurs jours auparavant. Aucun déchet dangereux (tels que piles ou batteries au lithium présentes dans les GEM) n'était présent.

Suite à l'incendie, l'exploitant envisage une amélioration du système de surveillance anti-intrusion et la mise en place d'installations de détection incendie.

Le site a déjà connu des incendies (ARIA 49520, 47789, 45707).

Accident

Incendie dans une entreprise de récupération de métaux

N°49123 - 16/01/2017 - FRANCE - 62 - SAINT-LEONARD

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49123/>



Vers 18 h, dans une entreprise de récupération de déchets métalliques, un feu se déclare dans une cuve de 120 m³ située au sein d'un bâtiment de 2 000 m². Un employé, apercevant des flammes au-dessus des trous d'homme de la cuve, donne l'alerte. Les pompiers refroidissent la cuve avec une lance à eau. Les détecteurs de gaz signalent la présence d'hydrogène sulfuré. Un pompier expert en risques chimiques est appelé en renfort. Après extinction, pour éviter tout risque de reprise d'incendie, les pompiers tapissent le fond de la cuve avec une lance à mousse. Un employé incommodé est pris en charge par les secours.

D'après la presse, un employé aurait travaillé sur la cuve avec un chalumeau. Cette cuve, théoriquement dégazée lors de sa réception sur site, aurait contenu des résidus de produits dangereux (tels que l'oxyde de zinc). Le dégagement d'hydrogène sulfuré serait lié à l'inflammation accidentelle lors des travaux au chalumeau du revêtement isolant présent à l'intérieur de la cuve.

Accident

Incendie d'un stock de broyats de pneumatiques

N°48659 - 02/10/2016 - FRANCE - 57 - DIEUZE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48659/>

Vers 2 h, dans un centre de valorisation de pneumatiques usagés, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 2 000 m³ de broyats de pneus (dont 1 200 m³ en vrac et 800 m³

conditionnés en big-bags). Le stock de granulats est atteint du fait du rayonnement thermique. Les pompiers installent 2 barrages sur le SPIN afin d'éviter une pollution par les eaux d'extinction. Ils étalent le stock et éteignent l'incendie en fin de journée.

Les analyses effectuées dans l'air s'avèrent normales. Les bâtiments du site ne sont pas impactés.

Selon l'exploitant, un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre. Une lampe à souder est retrouvée au niveau du stockage de broyats.

Accident

Feu dans un stockage de DEEE d'une usine de recyclage

N°48055 - 20/05/2016 - FRANCE - 60 - PONT-SAINTE-MAXENCE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48055/>



Dans une entreprise de recyclage, un feu se déclare un vendredi vers 16h30 dans un bâtiment de stockage de déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) de 8 000 m². Les déchets présents sont des petits appareils ménagers, des plastiques issus du démantèlement et des déchets dangereux (piles, condensateurs, cartouches...). Un opérateur aperçoit des fumées et tente d'intervenir à l'aide de RIA mais la progression des flammes est rapide en raison des quantités importantes de matières plastiques. Il donne l'alerte. L'exploitant fait évacuer le site.

L'exploitant n'ayant pas actionné le dispositif de désenfumage, les secours rencontrent des difficultés d'accès à la zone sinistrée en raison de la densité des fumées présentes dans le bâtiment. L'alimentation en eau se fait par pompage dans l'OISE. Le site est mis sous rétention par fermeture de la vanne guillotine et mise en place d'un obturateur gonflable. Un 2ème obturateur gonflable est mis en place près d'une zone en travaux non étanche. Pour limiter les risques de pollution de l'OISE, les eaux d'extinction sont pompées à partir de la rétention, qui arrive à saturation, vers les 3 bassins de l'ancienne station d'épuration du site.

Un important panache de fumées noires, visible à plus de 10 km, se dégage et se dirige en hauteur au-dessus des zones pavillonnaires. Sept personnes sont évacuées et relogées. La circulation aux alentours est interrompue. Des mesures sont réalisées pour évaluer la toxicité des fumées. Celles-ci s'avèrent irritantes mais pas toxiques. Avec le refroidissement des fumées, le panache se retrouve à hauteur d'homme. De nouvelles mesures de gaz (CO, HCN et SOx) sont effectuées ainsi que des prélèvements sanguins sur les riverains. Une personne est conduite à l'hôpital.

Le lendemain matin, le bâtiment est débardé à l'aide d'une grue pour faciliter l'intervention. Les déchets sont étalés et recouverts de mousse. Les déblais et l'extinction durent jusqu'au surlendemain. Des rondes de surveillance sont organisées.

Conséquences

Quatre employés sont légèrement intoxiqués.

Le bâtiment de stockage de DEEE est détruit. Les 292 t de déchets stockés sont pris dans l'incendie.

Les 10 000 m³ d'eaux d'extinction sont confinés dans les bassins de la station d'épuration. En revanche, l'obturateur gonflable positionné près de la zone en travaux n'a pas résisté. Une partie des eaux d'extinction s'est infiltrée au niveau de cette zone d'affouillement.

Le panache engendre des dépôts de particules fines dans les sols.

Suites

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris :

- les installations du site sont mises en sécurité (surveillance, interdiction d'accès) ;
- le redémarrage de l'activité de stockage et traitement des DEEE est subordonnée aux travaux de remise en état du bâtiment/adaptation d'un bâtiment existant avec mise en place de mesures pour éviter la survenue d'un événement similaire ;
- les DEEE présents sur site et non impactés par l'incendie sont évacués vers une installation autorisée ;
- les déchets générés par le sinistre sont stockés sur une zone étanche en attente de leur évacuation pour traitement ;
- une étude de l'impact environnemental de l'accident est réalisée (évaluation, par l'intermédiaire d'un plan de prélèvements, de la nature et des quantités de produits de décomposition émis à l'atmosphère, rejetés dans le milieu aqueux et déposés dans les sols).

Analyse des causes

L'origine de l'accident est inconnue. Le départ de feu a eu lieu au niveau d'un lot de DEEE en attente de démantèlement. Ces déchets étaient stockés dans des casiers en béton mais la hauteur de stockage des déchets était supérieure à la hauteur des parois des casiers.

Accident

Incendie sur une unité de cogénération d'un stockage de déchets

N°49015 - 09/05/2016 - FRANCE - 71 - CHAGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49015/>

Vers 20h20, dans un stockage de déchets non dangereux, un feu se déclare sur une turbine de la centrale de cogénération. La centrale est à mise l'arrêt et la torchère à biogaz est mise en service. Des dégâts sont à déplorer sur les organes qui composent un bloc correspondant à 5 turbines de 200 kW : la turbine à l'origine du sinistre, les câbles de puissance des autres turbines, les câbles de communication des turbines et les disjoncteurs-sectionneurs des turbines sont hors d'usage.

Un dysfonctionnement sur un clapet anti-retour des gaz de combustion d'une des turbines est à l'origine de l'accident.

Un autre incendie, lié à une cause similaire, survient en juillet 2017 (ARIA 49956).

Accident

Incendie dans un centre de tri

N°47959 - 23/04/2016 - FRANCE - 43 - POLIGNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47959/>

Vers 21 h, dans un centre de tri et de valorisation de déchets, un feu se déclare dans un tas de 800 m³ de bois, d'écorces et de compost. Un motard, passant à proximité, aperçoit de la fumée et donne l'alerte. Les pompiers, assistés d'un employé maniant un chargeur à godet, maîtrisent le sinistre et évitent sa propagation à un autre tas de 800 m³. Ils doivent cependant intervenir de nouveau le lendemain matin en raison de nouveaux dégagements de fumées sur des tas d'écorces et de compost stockés sur une plateforme en plein air.

Selon le dirigeant de l'entreprise, l'auto-échauffement des déchets de végétaux serait à l'origine du sinistre.

Le site avait déjà été victime d'un incendie de déchets en mai 2011 (ARIA 40278) et d'un départ de feu sur un broyeur en juin 2015 (ARIA 47252).

Accident

Feu dans un centre de transit de déchets dangereux

N°47672 - 06/02/2016 - FRANCE - 83 - LA SEYNE-SUR-MER

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47672/>



Vers 18h30, dans un centre de transit et traitement de déchets dangereux, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 000 m² abritant des produits chimiques. Un important panache de fumée noire se dégage. Une cuve de 30 m³ d'hydrocarbure et une cuve de 15 m³ d'acide sont en feu. L'entreprise de télésurveillance donne l'alerte.

Un périmètre de sécurité est établi. Les secours évacuent un magasin de bricolage ainsi que 10 riverains. Deux autres habitants sont confinés. Les énergies sont coupées. Les pompiers éteignent l'incendie vers 21h30 avec des lances à eau et à mousse. Ils arrosent des foyers résiduels durant la nuit.

Un employé du site, brûlé aux mains, est transporté à l'hôpital. Le bâtiment de 1 000 m² est détruit ainsi que l'ensemble des stocks de contenants vides. Pendant le temps des réparations, l'exploitant restreint l'activité liée aux déchets conditionnés à un simple stockage ; les produits réceptionnés sont maintenus dans leurs contenants d'origine et les opérations de regroupement ne sont plus réalisées. Les 300 m³ d'eaux d'extinction sont récupérés dans un bassin de rétention puis évacués vers un centre de traitement le surlendemain.

L'employé, venu le samedi récupérer des affaires personnelles, voit des bidons renversés dans le bâtiment. Il les remet d'aplomb puis allume une cigarette, provoquant l'inflammation des produits chimiques. Les dégâts matériels et les pertes d'exploitation s'élèvent à plus d'un million d'euros.

Accident

Feu d'un stock de déchets de bois sur un site de compostage

N°45879 - 27/10/2014 - FRANCE - 73 - FRANCIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45879/>

Peu de temps après la fin d'exploitation, un feu se déclare sur un stock de 5 000 m³ de déchets de bois dans un centre de compostage de déchets verts et de broyage de déchets de bois. A 21 h, un employé passant à proximité aperçoit les flammes et donne l'alerte. Un important panache de fumée se dégage avec formation d'un brouillard stagnant et des odeurs de fumée sont ressenties jusqu'à Chambéry et Grenoble. Une trentaine de pompiers arrose le stock de bois avec 5 lances alimentées par le bassin de collecte des eaux de ruissellement et par le lac de Francin situé à 400 m du site. Les employés déblaient le stock de copeaux non impactés avec 2 pelles à grappin. Les pompiers étalent et noient des tas impactés pour éviter toute reprise du feu. Les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin de rétention de 1 200 m³ mis en place récemment par l'exploitant. L'intervention se termine le 31/10 en fin de journée. Un vigile surveille le site pendant le week-end.

L'exploitant estime que 2 000 m³ de bois ont brûlé. Les 5 000 m³ de déchets de bois étaient répartis en 3 tas distincts : bois entrant en attente de broyage / bois pré-broyé / bois broyé finement, éloignés les uns des autres de 10 m. Les 2 tas impactés sont les déchets en attente de broyage et les déchets pré-broyés. Le tas de bois broyé est épargné. Il n'y a aucune propagation aux déchets verts en attente de compostage et au stock de compost grâce au respect des distances d'isolement.

Les dégâts matériels sont minimes (un tapis convoyeur détruit) mais la perte d'exploitation est importante. Les activités de la plateforme sont interrompues pendant plus de 1 semaine. Pendant cette période, les flux de déchets, verts et bois, entrants sont dirigés vers d'autres installations.

Une pollution atmosphérique significative est constatée dans le bassin de la zone urbaine des pays de Savoie. Les stations de mesure de la qualité de l'air détectent des concentrations importantes de poussières amenant à la diffusion d'un communiqué d'information les 28 et 29/10.

L'inspection des installations classées (IIC), informée le lendemain matin du départ de feu, se rend sur place le 29/10 pour faire le point sur les circonstances et conséquences de l'incendie et vérifier le respect de certaines prescriptions de l'arrêté préfectoral.

L'exploitant procède à l'analyse des eaux d'extinction retenues dans le bassin avant de les utiliser pour arroser les andains de compost. Les déchets calcinés sont mis à l'écart pour séchage puis passés au crible pour récupérer la fraction commercialisable après broyage. Une filière d'élimination est recherchée pour les fines (déchets non valorisables) issues du criblage.

Le feu aurait démarré dans le tas de déchets de bois entrant situé le long de la clôture du site, en bordure d'une voie d'accès. Il se serait ensuite propagé au tas voisin de déchets de bois pré-broyé. Selon toute vraisemblance, l'incendie serait d'origine criminelle. Ce site a déjà subi 2 incendies, impactant les déchets verts en attente de broyage et compostage, en septembre 2009 (ARIA 36919) et en novembre 2013. Un acte de malveillance est suspecté.

L'exploitant réfléchit à la mise en place d'un système de vidéo-surveillance. Il envisage par ailleurs de diminuer les quantités de déchets entrants non broyés, plus facilement inflammables et générant des risques accrus de propagation d'incendie. L'IIC demande à l'exploitant de mettre en place des mesures pour prévenir la propagation d'un incendie en cas de départ de feu sur l'un des tas.

Accident

Feu de décharge.

N°45456 - 06/07/2014 - FRANCE - 68 - RETZWILLER

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45456/>

Un feu se déclare sur une zone de 10 m² à la surface d'un casier (alvéole) de stockage en exploitation d'un centre d'enfouissement de déchets industriels banals. Un riverain donne l'alerte à 16 h. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Le personnel d'astreinte et les pompiers étouffent les flammes avec le stock de terre du site déversé à l'aide des engins de terrassement du site. Les pompiers quittent les lieux vers 18 h. Un gardiennage est mis en place pour la nuit.

L'exploitant fait mélanger les déchets brûlés à de la terre le lendemain matin et renouvelle le stock de terre. L'inspection des installations classées est informée. Hormis les fortes chaleurs, aucune cause n'a pu être déterminée.

Accident

Feu d'un dépôt de pneumatiques.

N°45396 - 21/06/2014 - FRANCE - 21 - MOLPHEY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45396/>

Un feu se déclare vers 20 h dans un dépôt non-autorisé de 150 000 pneumatiques sur 8 000 m². Le site de l'incendie, propriété privée louée par un commerce de détail d'équipements automobiles, est exploité sans autorisation de l'inspection des installations classées. Le locataire a fait l'objet au cours du mois d'une expulsion de ce site par décision de justice. A la date de l'expulsion, le propriétaire du terrain estime que 100 000 à 200 000 pneus sont entreposés. Une colonne de fumée noire est visible à 10 km à la ronde. Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation et évacuent les habitants de 3 maisons voisines. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau et doivent s'alimenter dans un étang à 1,5 km pour maîtriser l'incendie vers 1h30. L'intervention se poursuit jusqu'au 28/06. Les secours constatent la présence de 3 citernes semi-enterrées et de 1 citerne enterrée (héritage du service des essences des armées qui possédait le terrain jusqu'en 1994) au niveau desquelles des réactions permettent de penser qu'elles contenaient des liquides inflammables (torchères sur les événements de 3 d'entre elles et boule de feu pour l'une).

En l'absence de rétention, les eaux d'extinction s'infiltrent dans le sol. Dans l'attente de l'évaluation des impacts sur l'environnement, la préfecture préconise d'éviter dans la zone à proximité du sinistre : l'exposition aux fumées, la consommation de fruits et légumes, la baignade, l'utilisation de l'eau des puits, le séjour des jeunes enfants, la pâture les animaux.

La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement (CET)

N°44100 - 20/07/2013 - FRANCE - 67 - HOCHFELDEN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44100/>

Un feu se déclare vers 15h20 dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), en bordure de la fosse de réception des déchets. Le départ de feu est détecté par caméra thermique et le système d'astreinte se met en place. Le sinistre qui s'étend sur 100 m² émet une importante fumée. L'aspiration du biogaz est suspendue. Les pompiers, arrivés à 15h35, arrosent la zone puis la recouvrent de terre à l'aide d'engins conduits par les employés. L'incendie resté superficiel est éteint en 30 minutes ; 300 m³ de déchets ont brûlé. Les déchets concernés avaient été déposés plusieurs semaines auparavant, correctement compactés et recouverts de terre ; l'exploitant avance l'hypothèse des fortes chaleurs comme origine de l'incendie.

Le site a connu un sinistre similaire en avril 2013 (ARIA 43733).

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N°44093 - 16/07/2013 - FRANCE - 45 - AMILLY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44093/>

Un particulier signale à 21h45 un incendie dans un centre de collecte de déchets triés. Les pompiers doivent attendre l'arrivée d'un responsable pour pénétrer dans l'établissement ; ils y découvrent 2 foyers dans un casier contenant 60 t de déchets industriels banals (DIB). La case est équipée de murs REI 120 sur 3 cotés, mais les pompiers redoutent une propagation du feu à la forêt voisine ainsi qu'aux autres stockages proches. Ils éteignent le sinistre à 1h45 et quittent les lieux à 2h30. Le site comportant une aire bétonnée sur l'ensemble de son emprise, les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin dédié puis analysées avant élimination. L'inspection des installations classées est informée.

Trois hypothèses sont envisagées comme cause du sinistre : effet loupe d'un morceau de verre, auto-échauffement de déchets dangereux ou malveillance. L'exploitant vérifie la bonne tenue au feu des parois REI, revoit son plan d'intervention incendie et le transmet aux services de secours. Ces derniers disposaient d'une version datant de 2006 et ne connaissaient pas le second accès qui leur était réservé.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets

N°43972 - 30/06/2013 - FRANCE - 33 - LANGON

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43972/>

Dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare vers 22 h dans un stockage extérieur sous auvent de 40 m³ de DIB. L'incendie se propage à une alvéole contenant 135 m³ de balles de cartons. Un panache de fumée se dégage et un voisin donne l'alerte. Les pompiers protègent les bâtiments du site. Des employés étalent les déchets avec des engins pendant que les pompiers les arrosent jusqu'à 4h30. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention.

Des murs coupe-feu et des éléments de structures sont endommagés et les installations électriques à proximité de l'incendie sont hors-service. Une société spécialisée vérifie la structure du bâtiment. L'activité de réception et transfert des déchets est mise à l'arrêt jusqu'à l'évacuation le 02/07 vers un incinérateur des déchets brûlés. L'activité de tri et valorisation, stoppée en raison de la détérioration des réseaux électriques, reprend partiellement dès la semaine suivante.

Le site était en fermeture hebdomadaire depuis 2 jours ; l'exploitant soupçonne un acte de malveillance. La société avait été victime d'un incendie en 2007 (ARIA 33324) à la suite duquel elle s'était implantée sur un autre site.

Accident

Feu de casse automobile

N°43814 - 14/05/2013 - FRANCE - 71 - POUILLOUX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43814/>



Alors que l'exploitant d'une casse automobile travaille sur un véhicule, une étincelle enflamme le réservoir de carburant vers 17h30. L'incendie se propage aux autres voitures. Les pompiers transportent à l'hôpital l'exploitant brûlé aux bras et au dos. Ils protègent un stock de pneumatiques, refroidissent une bouteille de GPL et éteignent l'incendie vers 19h15. Plusieurs dizaines de véhicules ont brûlé. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Erosion d'une ancienne décharge suite à une crue du GAVE DE PAU

N°43040 - 20/10/2012 - FRANCE - 65 - BEAUCENS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43040/>



Le GAVE DE PAU en crue (400 à 450 m³/s, débit centennal de 650 m³/s) attaque la berge droite sur 150 m (recul de 30 m) et érode une ancienne décharge publique abandonnée depuis 1986. Les 10 à 20 000 t de déchets de 2 casiers sont emportés par le courant jusqu'à Lourdes. Les autorités locales demandent l'aide du bureau de recherches géologiques sur les travaux permettant d'arrêter l'érosion. Le GAVE DE PAU, ayant repris possession de son espace de divagation, il est jugé préférable de ne pas contraindre la rivière en cherchant à ramener l'écoulement dans l'ancien bras principal. Par ailleurs, une solution visant à refermer le bras actif qui s'est formé avec une levée de matériaux présents sur le site n'est pas retenue à cause de la blocométrie trop petite de ceux-ci. Il est décidé d'élever un écran anti-érosion sur 200 m le long du massif de déchets. Cette solution est rapide à mettre en oeuvre et ne modifie pas l'écoulement du cours d'eau. Cet écran est constitué d'un empilement pyramidal de 600 big-bags de 1 m³ (2 à la base, 1 au sommet) remplis de matériaux présent sur le site ou à proximité. Cette solution, pas pérenne à long terme, ne se substitue pas à une opération de réhabilitation et de confortement.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement des déchets ménagers

N°42719 - 07/09/2012 - FRANCE - 80 - NURLU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42719/>

Un feu se déclare vers 19 h sur un casier de 4 000 m² contenant des déchets ménagers dans un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers servant également de déchetterie communale. L'incendie menace de se propager à des stocks aériens de déchets et à d'autres casiers. Les services de secours interviennent avec 40 hommes et 7 engins. Une épaisse fumée grise est visible à plusieurs kilomètres, les mesures atmosphériques ne relèvent pas de toxicité. Des témoignages d'habitants du village voisin font part d'une fumée irrespirable et d'une visibilité réduite à 30 m. Les pompiers utilisent des lances à mousse alimentées par 2 fourgons à mousse et des lances à eau branchées sur réseau incendie du site alimenté par 2 bassins de 4 000 et 6 000 m³. Des engins de terrassement arrivent par convoi spécial le lendemain vers 8 h pour recouvrir de terre le casier sinistré. L'intervention s'achève vers 16h30 le lendemain. Le sous-préfet s'est rendu sur place, l'inspection des installations classées est informée. Les associations locales de protection de l'environnement demandent une évaluation de la pollution causée par l'incendie car le casier sinistré était recouvert de résidus de broyages automobiles (RBA) contenant divers mousse, plastiques et textiles afin de limiter l'envol des déchets ménagers légers en surface du casier. Elles dénoncent également une "mauvaise gestion du site" et l'utilisation des RBA jugés "dangereux et non-conformes".

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets industriels

N°42611 - 24/07/2012 - FRANCE - 64 - LONS

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42611/>

Vers 17h15 en période estivale, un employé conduisant une pelle mécanique dans un centre de stockage et de traitement de déchets industriels constate un départ de feu dans la zone de stockage extérieur des déchets industriels banals (DIB). Alertés par l'exploitant, les pompiers interviennent 30 min après avec 12 hommes et 3 engins en arrosant avec 3 lances les lots de déchets en feu après leur extraction du tas par la pelle mécanique de l'exploitant. Un périmètre de sécurité est mis en place par la police. L'incendie, qui dégage une importante fumée noire visible de loin, est maîtrisé au bout de 4 h, le réseau d'eaux du site est obturé par une vanne et les eaux d'extinction sont pompées avant d'être analysées puis éliminées dans la filière appropriée. Les 50 t (200 m³) de déchets brûlés sont éliminés par un centre agréé. La cause du départ de feu n'est pas connue mais la forte chaleur le jour de l'accident est privilégiée. Le responsable de l'exploitation avait inspecté la zone sinistrée 5 min plus tôt et n'avait rien constaté d'anormal.

Accident

Incendie dans un centre de transit et de tri de déchets banals

N°42378 - 30/06/2012 - FRANCE - 68 - ILLZACH

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42378/>



Dans un bâtiment de stockage d'un centre de transit et de tri de déchets banals de 10 000 m² comprenant 3 cellules, un feu se déclare vers 23 h dans la cellule centrale de 3 000 m² abritant des balles de papier, des palettes en bois et des détritrus. Les 40 pompiers mobilisés évacuent des poids-lourds et chariots élévateurs stationnés dans la cellule en feu et maîtrisent l'incendie après 1h30 d'intervention à l'aide de 6 lances dont 1 sur échelle et l'appui d'un fourgon mousse. Ils découpent le rideau métallique de grande hauteur de la cellule pour faciliter son désenfumage naturel. Ils noient les déchets évacués à l'extérieur au moyen d'engins de terrassement acheminés par l'exploitant et éteignent les derniers foyers résiduels vers 6 h. Un pompier, légèrement intoxiqué par les fumées, est placé sous oxygène avant de rejoindre sa caserne. Les services du gaz, de l'électricité, la presse et la municipalité sont prévenus. Les secours conseillent de pas reprendre l'activité dans ces locaux avant d'avoir réalisé un diagnostic de stabilité de la structure. L'exploitant surveille le site. Les autres cellules ont été protégées par les portes coupe-feu. Le foyer principal était constitué de balles de papier et selon les 1ers éléments de l'enquête, le sinistre serait d'origine accidentelle. Les déchets de l'incendie, d'un volume estimé entre 250 et 300 m³, ont ensuite été évacués pour valorisation par incinération.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement d'ordures ménagères

N°42343 - 22/06/2012 - FRANCE - 11 - NARBONNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42343/>

Vers 2h15, le gardien d'un centre d'enfouissement de déchets ménagers et déchets non dangereux repère un début d'incendie dans la fosse principale de 90 000 m² recevant les déchets. Il donne l'alerte et les services de secours interviennent avec une trentaine d'hommes et 4 engins dont 1 fourgon mousse. Le vent violent, soufflant jusqu'à 80 km/h, génère une épaisse fumée noire visible de loin et fait craindre une extension rapide du sinistre. Les pompiers arrosent la fosse avec de l'eau et de la mousse pendant que les employés du site et des renforts, appelés par l'exploitant, recouvrent la fosse de terre au moyen de 4 engins de terrassement. L'incendie est maîtrisé vers 7 h.

Selon l'exploitant, le départ de feu s'est produit dans une poche de biogaz, qui se serait

enflammée sur un point chaud présent dans le tas de déchets (étincelle d'une fusée de détresse ayant chauffé par exemple). La propagation de l'incendie a été ralentie grâce au débroussaillage effectué sur le site.

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets non dangereux

N°42287 - 14/06/2012 - FRANCE - 49 - TIERCE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42287/>

Un feu se déclare à 9h25 dans un bâtiment de tri de déchets domestiques en plastique et carton de 3 000 m². Une abondante fumée blanche est émise et les 20 employés présents évacuent les lieux. Les pompiers déploient 7 lances à eau dont 2 sur échelles, l'incendie se propage sur 1 500 m² répartis sur 2 niveaux. Le foyer principal est éteint à 13h45 puis les déchets évacués à l'aide de bulldozers et camions bennes, étalés dans la cours et noyés. Les bâtiments voisins et la presse de compostage sont épargnés.

La police de l'eau et l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectuent des prélèvements dans les eaux d'extinction qui se sont déversées dans un fossé, puis dans l'Etang de Soucelles, 6 km plus loin, qui se déverse ensuite dans le LOIR. Un merlon est mis en place dans le fossé pour contenir les eaux d'extinction, puis est supprimé quelques jours plus tard au vu du résultat négatif des analyses de polluants dans ces eaux. Le maire, la gendarmerie, le service de l'électricité et les médias locaux se sont rendus sur les lieux. Les dommages sont estimés à 450 t de déchets brûlés et 50 employés sont en chômage technique.

Le feu, causé par l'échauffement d'une bande transporteuse, aurait démarré au 2ème étage du bâtiment, au niveau d'une cabine de pré-tri, pendant la pause des opérateurs, à un endroit où un employé aurait signalé la veille un problème électrique.

Accident

Camion de déchets médicaux dans le fossé

N°42094 - 23/04/2012 - FRANCE - 84 - CAMARET-SUR-AIGUES

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42094/>

Une camionnette transportant 7 conteneurs de 800 l de déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI, classe 6) et 3 fûts d'alcool toxique se renverse dans un fossé de la D975 vers 16h30. La gendarmerie interrompt et dévie la circulation. Des pompiers en tenue étanche aux liquides s'assurent de l'intégrité des contenants avant de les transférer dans un autre véhicule de la même société. La camionnette est ensuite relevée. L'intervention s'achève à 20 h. Le chauffeur du véhicule déclare avoir mordu le bas-côté après avoir croisé un autre véhicule.

Accident

Incendie de poids lourd dans un centre de valorisation de déchets

N°40685 - 01/08/2011 - FRANCE - 72 - LE MANS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40685/>



Dans un centre de valorisation de déchets, un feu se déclare vers 18h25 dans la remorque d'un poids-lourd contenant 20 cuves de 1 000 l de tensioactif, des pots de peinture et des

bidons d'huile usagée ; les flammes se propagent à un tas de 200 t (400 m³) de déchets verts compactés. Le sinistre émet beaucoup de fumées blanches présentant une forte teneur en monoxyde de carbone. Les pompiers protègent en priorité une cuve 6 000 l de fioul et le poste carburant du site. Jusqu'à 5 h, ils étalent les déchets verts en feu pour mieux les éteindre au moyen de 5 lances. Les réseaux d'eaux du site n'étant pas isolés, les eaux d'extinction se retrouvent dans le réseau public et entraînent la mise en alerte de la station de traitement des eaux réceptrice. Le camion, les 200 t de déchets verts, un millier de litres de peinture et d'huile et du plastique sont brûlés. Le maire et un représentant du préfet se rendent sur les lieux. Une surveillance est mise en place jusqu'à 9 h car des fumerolles doivent encore être éteintes vers 7 h.

Accident

Incendie d'un centre de valorisation de déchets non dangereux

N°40278 - 04/05/2011 - FRANCE - 43 - POLIGNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40278/>



A 23h45, une patrouille de gendarmerie repère un départ de feu dans un centre de valorisation de déchets banals triés en zone industrielle et alerte les services de secours. Un violent incendie se développe dans un bâtiment de 2 000 m² abritant plusieurs centaines de tonnes de balles textiles et polyéthylène et se propage aux balles de papiers/cartons/plastiques stockées en façade du bâtiment. Plus de 140 pompiers et une trentaine d'engins (dont 3 fourgons pompes, 7 camions citernes, 2 motopompes) luttent à l'aide de 9 lances, dont une lance canon contre des flammes de plusieurs mètres. Le feu s'est propagé à 1 hangar de 1 700 m² et à 2 aires de stockage extérieures contenant 3 000 m³ de déchets banals de type polyuréthane, papier/cartons, métaux et refus de tri. Les pompiers protègent en priorité un bâtiment de 360 m² stockant des produits dangereux (solvants usagés) et la presse à métal (essentiel à l'activité) sur les zones de stockage de ferrailles et de véhicules hors d'usage. Le feu menace une forêt voisine et un refuge de la SPA qui est évacué à 2 h. Des salariés, rappelés dans la nuit, prêtent main forte aux secours pour aider au déblaiement des stocks de déchets. Le débit du réseau incendie du site se révélant insuffisant, de l'eau doit être pompée dans la réserve incendie de la zone industrielle, d'une capacité de 800 m³ et implantée à 400 m du site. Les foyers sont alors attaqués avec de la mousse et la réserve de la Z.I doit être réapprovisionnée par des camions citernes.

Les pompiers maîtrisent le sinistre à 6 h le lendemain et quittent les lieux vers 12h30. L'exploitant nettoie le site et arrose les déchets brûlés pour les refroidir les 2 jours suivants. Le bâtiment de tri mécanisé de 2 000 m², le poste de distribution de carburants et 3 engins de manutention sont détruits, le hangar de 1 700 m² est fortement endommagé et d'importantes pertes de production sont enregistrées : 300 t de déchets ont brûlé et 1 200 t de déchets invendables doivent être enfouis. Les dommages et frais de nettoyage sont évalués à plus de 4 millions d'euros. Les 2 500 m³ d'eau d'extinction n'ont pas pu être retenus sur le site mais des contrôles de pH et de paramètres organiques dans l'eau et les sédiments ne montrent pas d'impact sur les 2 ruisseaux proches du site ; aucune mortalité piscicole n'est constatée. Les capteurs de qualité de l'air les plus proches ne relèvent pas d'anomalies. La gestion des déchets liée à la collecte des déchetteries périphériques constitue un problème en raison de l'indisponibilité provisoire du site. L'origine du feu est inconnue, le dernier employé avait quitté le site à 21 h. Le site avait déjà été victime en 2004 d'un incendie d'origine malveillante. L'exploitant met en place un gardiennage du site, sépare les stockages de déchets plastiques des autres et améliore les moyens passifs de lutte incendie ; en particulier les moyens de détection incendie jusqu'alors inexistant.

Accident

Incendie lors d'une opération de découpage

N°39627 - 18/01/2011 - FRANCE - 38 - REVENTIN-VAUGRIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39627/>

Dans une entreprise de récupération de déchets métalliques, des employés découpent au chalumeau une cuve de 2 000 l provenant d'une raffinerie vers 9h30 quand celle-ci s'enflamme en forme de torche en partie basse. Les services de secours, arrivés sur les lieux avec 4 fourgons dont 1 mousse et 1 émulseur, établissent un périmètre de sécurité de 50 m pendant que la gendarmerie coupe la route départementale voisine car 8 bouteilles d'oxygène et 1 d'acétylène se trouvent à proximité de la cuve en feu. L'incendie est maîtrisé à 10 h au moyen d'une lance à eau. Une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) venue en renfort effectue des mesures d'explosimétrie qui ne montrent aucun risque. Le responsable d'intervention des secours entre en contact téléphonique avec un cadre de la raffinerie à 10h45 et apprend que la cuve contenait des résidus du solvant utilisé pour nettoyer la cuve avant envoi pour recyclage. Les gendarmes prélèvent un échantillon du produit et les pompiers inertent la cuve avec de la mousse. L'intervention s'achève vers 11h15, la route départementale est réouverte. Le responsable sécurité du site arrive sur les lieux à ce moment là.

Accident

Lâchés de vapeur par un centre d'incinération d'ordures ménagère

N°39315 - 01/09/2010 - FRANCE - 06 - NICE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39315/>

Vers 3 h, la ligne de 20 kV transférant l'énergie électrique entre l'installation de cogénération d'un centre de traitement de déchets ménagers et le réseau public cesse de fonctionner. L'usine se retrouve sans électricité disponible alors que l'auto combustion des ordures ménagères dans les fours se poursuit. L'exploitant doit lâcher la vapeur produite et arrêter ses fours, provoquant de fortes nuisances sonores dans un environnement urbain.

Accident

Dégagement de produit toxique dans un camion-poubelle

N°38541 - 21/06/2010 - FRANCE - 59 - DOUCHY-LES-MINES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38541/>



Vers 8 h, de la fumée jaune se dégage lors du compactage des déchets dans la benne d'un camion poubelle sur la commune de Denain. Le dégagement gazeux issu de bouteilles de mercure (Hg) et de nitrate d'argent (AgNO₃) intoxique 2 éboueurs. L'équipage alerte les secours seulement lorsqu'il revient au centre de collecte de Douchy-les-Mines. Les 2 intoxiqués sont hospitalisés et 7 employés sont évacués suite à la mise en place d'un périmètre de sécurité. La police se rend sur les lieux et le sous-préfet est informé de l'événement. Les produits semblent provenir des poubelles d'un collègue ; les produits, qui auraient du être déposés en déchetterie, sont récupérés par une société spécialisée.

Les suites judiciaires dépendront de la décision des employés de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. D'après une employée, un incident similaire aurait eu lieu quelques mois auparavant.

Accident

Incendie dans une installation de transit de déchets non dangereux

N°52409 - 05/09/2018 - FRANCE - 18 - ORVAL

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52409/>

Dans une installation de transit de déchets, un feu se déclare sur un tas de déchets issu d'un précédent incendie datant du 31/08 (ARIA 52422). Les pompiers arrosent le volume préalablement étalé par les employés. Le massif de déchets est confiné sous une épaisseur d'argile afin de supprimer le risque de reprise.

Selon l'exploitant, le départ de feu pourrait être lié à la présence de produits chimiques parmi les déchets non dangereux. Un échange téléphonique est effectué par l'exploitant avec le client fournisseur des déchets, afin de lui rappeler l'importance du tri en amont.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets non dangereux

N°52209 - 29/08/2018 - FRANCE - 30 - LIOUC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52209/>

Vers 14h30, dans un centre de tri, un chauffeur de camion entend une explosion et observe des flammes au niveau d'une alvéole de stockage de combustibles solides de récupération (CSR) localisée à l'extérieur, à 20 m du bâtiment principal. Il donne l'alerte. Les employés attaquent l'incendie à l'aide d'extincteurs et de RIA. La vanne martellière est actionnée afin de contenir les eaux d'extinction. A l'arrivée des pompiers, vers 15 h, l'incendie est maîtrisé. Les méga-blocs ont permis d'éviter la propagation du sinistre. Les trappes de désenfumage sont ouvertes.

Les déchets brûlés (180 m³) sont isolés sur une aire étanche. Et 5 jours plus tard, ils sont envoyés vers une installation de stockage après un contrôle de température à la caméra thermique. Selon l'exploitant, le départ de feu pourrait être lié à une fusée de détresse utilisée notamment par les propriétaires de bateau de plaisance (fréquent à cette période de l'année).

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit

N°52096 - 21/08/2018 - FRANCE - 35 - RENNES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52096/>

Vers 21 h, dans un centre de tri et transit, un feu se déclare dans un bâtiment de transfert de 2 000 m² contenant 50 t de déchets industriels banals en mélange, en attente de transfert vers une installation de stockage. Un important panache de fumées se dégage. L'alerte est donnée par les voisins. Les pompiers interviennent à l'aide de lances, en s'alimentant sur des poteaux incendies et sur la réserve incendie d'un industriel voisin. Après l'extinction, le site est placé sous surveillance jusqu'au lendemain matin.

Le bâtiment sinistré doit être totalement détruit. L'activité du site reprend dès le lendemain de l'incendie dans un bâtiment annexe. Les eaux d'extinction, 160 m³ confinés dans le système de rétention, sont prises en charge par une société spécialisée. Les déchets brûlés sont envoyés en installation de stockage.

Les derniers déchets avaient été réceptionnés à 17h30. La dernière ronde, effectuée à 20h10, n'avait rien détecté d'anormal. Les pompiers identifient 2 foyers majeurs à 2 endroits très éloignés l'un de l'autre. D'autres faits similaires se sont produits dans la région au cours des semaines précédentes.

Suite à l'incendie, l'exploitant met en place des systèmes de détection de flamme ou de fumée asservis à des moyens de lutte incendie (déluge d'eau, rideaux d'eau, canon à eau...).

En avril 2017, un incendie avait déjà eu lieu sur ce site (ARIA 49542).

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N°51943 - 18/07/2018 - FRANCE - 44 - CHATEAUBRIANT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51943/>

Vers 18h50, un feu se déclare dans une cellule de 400 m² entreposant 30 m³ de granulés de déchets plastiques dans un bâtiment d'un centre de tri de déchets. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 20h45 à l'aide de lances. L'exploitant assure la surveillance du site. L'ensemble des eaux incendie est retenu sur site et est évacué vers une STEP après validation analytique.

L'incendie aurait été initié dans le granulateur de la chaîne de fabrication des CSR (combustibles solides de récupération). Cette chaîne est à l'arrêt pour 6 mois.

Accident

Pollution chronique par une décharge

N°51758 - 18/06/2018 - FRANCE - 64 - BORDES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51758/>



Une ancienne décharge déverse des tonnes de déchets ménagers et industriels à chaque crue du GAVE DE PAU. Des bouteilles, sacs plastiques, morceaux de métal, polystyrène se répandent sur des dizaines de kilomètres en aval de l'installation de stockage.

Cette installation, active entre 1950 et 1998, a permis de stocker plus de 60 000 t de déchets ménagers ainsi que des déchets industriels d'une usine voisine. En 2013, le mur qui protégeait le site s'est écroulé lors des fortes crues du printemps. Depuis, chaque fois que le niveau des eaux monte, comme c'est le cas avec les inondations en juin 2018, la décharge s'effondre un peu plus.

Des opérations de nettoyage sont menées par des associations et des particuliers. Des travaux de dépollution du site, évalués à 3,5 millions d'euros, doivent commencer en septembre 2018 et durer près de trois ans.

Accident

Feu de batteries dans un centre de traitement de déchets dangereux

N°51621 - 28/05/2018 - FRANCE - 59 - ESCAUDOEUVRES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51621/>

Vers 20 h, dans un centre de traitement de déchets dangereux classé Seveso seuil haut, un feu se déclare dans un stock de batteries usagées entreposées dans un bâtiment. L'alerte est donnée par le système d'alarme de l'entreprise. Les pompiers sont informés mais n'ont pas besoin d'intervenir. L'équipe de permanence technique maîtrise l'incendie en étalant le tas de batteries.

La dernière livraison de batteries avait eu lieu vers 16 h. Le contrôle visuel n'avait révélé aucune non-conformité. L'incendie a pu être causé par une batterie qui n'était pas totalement déchargée lors de la livraison, ce qui aurait créé un court-circuit et un échauffement dans le tas récemment entreposé.

Des incendies similaires ont déjà eu lieu sur ce site en 2010 (ARIA 38065) et 2017 (ARIA 49712).

Accident

Pollution de l'OISE

N°51248 - 20/03/2018 - FRANCE - 95 - MERY-SUR-OISE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51248/>



Vers 10 h, une pollution par hydrocarbures est constatée dans l'OISE sur 30 km. Une irisation importante est détectée. L'usine de production d'eau potable voisine arrête le pompage dans la rivière. Un barrage déviant est mis en place au niveau de la station de captage. La brigade fluviale effectue des prélèvements.

La pollution provient d'une décharge sauvage, plusieurs bidons d'huiles de vidange sont trouvés sur place.

Accident

Incendie dans une déchetterie

N°50934 - 11/01/2018 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50934/>

A 10 h, un départ de feu est constaté dans une benne d'encombrants dans une déchetterie. Le personnel appelle les pompiers. Le site est évacué et fermé. Un agent maîtrise l'incendie avant l'arrivée des secours. Le départ de feu serait dû à une personne qui a apporté des piles emballées dans un sachet en plastique sans en informer l'agent de la déchetterie.

Accident

Départ de feu sur un engin de chargement

N°50838 - 20/12/2017 - FRANCE - 45 - CHAINGY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50838/>

Vers 17h10, un feu se déclare sur un engin de chargement, lors de son redémarrage après un arrêt temporaire, au niveau de la plateforme ferraille d'un centre de tri de déchets non dangereux. Des flammes apparaissent à l'arrière de la cabine. Le conducteur oriente l'engin vers la plateforme verre isolée. Il tente d'éteindre l'incendie à l'aide de l'extincteur de l'engin, sans y parvenir. L'agent de bascule, constatant le départ de feu sur la

vidéosurveillance, donne l'alerte. L'accès du site est fermé au public. Arrivés à 17h40, les pompiers éteignent l'incendie à 18h10. Le site est rouvert.

Les eaux d'extinction sont confinées par fermeture d'une vanne de barrage. Ces eaux sont évacuées dans la filière de traitement adaptée après analyse.

De l'absorbant est mis en place. Un périmètre de sécurité est installé pour la nuit et la société de gardiennage est informée.

Accident

Incendie de déchets verts sur une plateforme de compostage

N°50935 - 25/11/2017 - FRANCE - 86 - SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50935/>

Vers 16 h, de fortes rafales de vents attisent un départ de feu sur un andain de déchets verts broyés sur une plateforme de compostage. La température de fermentation a dépassé le seuil d'auto-combustion et les déchets verts en surface se transforment en braise sous l'effet du vent. Les secours éteignent l'incendie.

Pour éviter que cela ne se reproduise, l'exploitant met en place un réseau d'arrosage pour lutter contre les auto-combustions. Il prévoit de faire fonctionner cet arrosage à l'annonce des alertes météo.

Accident

Départ de feu dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N°50003 - 15/07/2017 - FRANCE - 37 - SONZAY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50003/>

Un samedi vers 15h35, le dispositif de détection incendie d'une installation de stockage de déchets non dangereux se déclenche suite à un départ de feu. Le conducteur d'engin d'astreinte maîtrise l'incendie par recouvrement et étouffement de la zone avec un stock d'argile dédié situé à proximité de la zone d'exploitation. En parallèle, les pompiers sont avertis par une personne extérieure. A leur arrivée, l'incendie est maîtrisé et, par conséquence, ils repartent sans avoir eu à intervenir.

L'incendie brûle 150 m² de déchets en surface du casier. Les températures très élevées des jours précédents seraient à l'origine du sinistre.

Accident

Incendie devant une déchetterie

N°49863 - 23/06/2017 - FRANCE - 24 - SAINT-LAURENT-DES-HOMMES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49863/>

Vers 22h40, un feu se déclare sur une débardeuse devant une déchetterie. L'incendie se propage à un stock de bois de 500 m³. Une jeune pinède de 5 ha et 1 200 m³ de bois sont menacés. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de 4 lances.

Accident

Incendie dans un centre de valorisation organique de déchets

N°49918 - 30/05/2017 - FRANCE - 06 - LE BROC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49918/>

A 14 h, un feu se déclare dans le stockage des déchets issus de la collecte sélective dans une usine de valorisation organique de déchets. Les employés éteignent l'incendie. Les déchets brûlés sont déplacés et intégrés au circuit de transit des déchets ultimes, expédiés vers une installation d'incinération.

Le départ du feu est dû à l'amorçage d'une fusée de détresse se trouvant dans les déchets. Sa présence vient d'une erreur de tri d'un usager. L'exploitant prend contact avec une société spécialisée pour enlever et traiter la fusée de détresse. Les déchets brûlés sont traités en incinération.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N°48749 - 25/10/2016 - FRANCE - 51 - BETHENY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48749/>

Vers 3 h, dans un centre de regroupement et de tri de déchets non dangereux, un feu de déchets compactés se déclare dans un bâtiment de 6 000 m². Réveillé par l'incendie, le gardien, logeant sur place, alerte l'exploitant puis les secours. Les pompiers s'alimentent en eau à partir d'un poteau incendie situé à 800 m, les moyens de lutte incendie imposés par l'arrêté d'autorisation du site n'ayant pas été mis en place. Ils créent des ouvertures dans les murs en parpaings du bâtiment pour extraire 600 m³ de déchets qui se consomment et les arroser. L'intervention se termine vers 17h30. Les pompiers reviennent le lendemain matin suite à une reprise du feu sur les déchets étalés à l'extérieur du bâtiment.

Les eaux d'extinction sont captées par un avaloir et dirigées vers une fosse dédiée à la réception des eaux pluviales. Le bâtiment, dédié au regroupement et au tri des déchets, est fortement endommagé. Une expertise de son intégrité est nécessaire avant reprise de l'exploitation. Un arrêté de mesures d'urgence est pris pour exiger la mise en sécurité des installations (surveillance, interdiction d'accès) et la cessation temporaire des activités de regroupement/tri.

L'origine de l'incendie n'est pas déterminée. L'exploitant incrimine un déchet de fabrication provenant d'une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de compounds vinyliques (mélanges à base de polychlorure de vinyle ou "PVC"). Cependant, l'exploitant de cette dernière société démontre à l'inspection des installations classées le caractère non dangereux et non inflammable des déchets générés par l'activité de fabrication de compounds vinyliques.

Accident

Incendie de 5 000 t de déchets dans une installation de stockage

N°48735 - 21/10/2016 - FRANCE - 64 - PRECILHON

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48735/>

Un vendredi, à 21h50, une alarme retentit dans une installation de stockage de déchets non dangereux. L'équipe d'astreinte de l'entreprise est alertée pour une hausse de température (45-50 °C) dans une zone de l'installation. Arrivée dans les 10 minutes, l'équipe constate la présence de flammes. La température est passée de 50 à 110 °C. Les

pompiers déroulent 500 m de tuyaux de la réserve d'eau à la zone de l'incendie. Des flammes sont encore présentes le lendemain matin à 10 h. Une entreprise spécialisée étouffe les déchets en combustion à l'aide de terre récupérée à proximité. L'incendie concerne 5 000 t de déchets. Une surveillance est mise en place pendant tout le week-end.

Le dimanche, les responsables du site constatent la présence d'un trou soigneusement percé dans le grillage d'enceinte. Cette clôture a été réparée et contrôlée 15 jours plus tôt suite à la chute d'un arbre. Une plainte est déposée pour le bris de clôture. Les images de vidéosurveillance montrent une propagation rapide du sinistre (moins de 10 minutes entre l'alerte température et l'apparition des premières flammes). Selon l'exploitant, ces éléments suggèrent une origine malveillante. L'installation, qui devait initialement fermer mi-2016, avait récemment obtenu une autorisation préfectorale de poursuite d'exploitation. Les riverains sont majoritairement opposés à ce maintien en activité.

Accident

Incendie dans un centre de traitement des DEEE

N°48596 - 10/09/2016 - FRANCE - 69 - FEYZIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48596/>

Vers 11h40, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 30 t de petits appareils ménagers (PAM) dans un centre de traitement des DEEE (déchets électriques et électroniques). L'alarme incendie se déclenche. Un employé tente en vain d'éteindre les flammes avec un RIA. Un épais panache de fumée noire s'élève dans le ciel. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14 h. Les eaux d'extinction sont confinées.

Le stock de PAM, en provenance de déchetteries, avait été réceptionné 4 jours auparavant. Aucune non-conformité n'avait été décelée lors du contrôle à l'arrivée. Le traitement des PAM connaît un pic d'activité durant l'été entraînant un important taux de remplissage des capacités de stockage. De plus, un blocage du broyeur a conduit à l'arrêt de la ligne de traitement des PAM durant 2 jours. Le stock de 30 t de PAM n'a donc pas pu être placé dans les alvéoles de stockage qui leur sont normalement dédiées. Il a été placé en vrac sur une zone extérieure habituellement réservée au stockage de DEEE en caisses grillagées. Cette zone présentait néanmoins les mêmes mesures de prévention des risques que les alvéoles (détection incendie notamment). Le visionnage de la vidéosurveillance montre un départ de feu spontané.

Accident

Fuite de GNV

N°48456 - 16/08/2016 - FRANCE - 78 - MAUREPAS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48456/>



Un camion d'enlèvement d'ordures ménagères roulant au gaz naturel véhicule (GNV) percute, vers 9h15, une barrière anti-stationnement. Le choc provoque une fuite de gaz sur un des 4 réservoirs de 200 l. Les secours isolent les 4 réservoirs et vident celui accidenté.

Accident

Incendie de DMS dans une déchetterie

N°48289 - 08/06/2016 - FRANCE - 38 - BOURGOIN-JALLIEU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Pendant la nuit, dans une déchetterie, un feu se déclare dans un local de stockage de déchets dangereux des ménages (ou DMS - déchets ménagers spéciaux) de 30 m². Les employés de l'incinérateur adjacent à la déchetterie donnent l'alerte. Les pompiers ne parviennent pas à joindre le responsable de l'établissement. Ils maîtrisent l'incendie. Au cours de l'intervention, un produit de pH 5 est renversé au sol. Une rétention est mise en place. Les eaux d'extinction sont analysées. Aucune pollution n'est détectée.

La déchetterie était en travaux pour modernisation. Un système d'astreinte était en cours de mise en place au sein de l'entreprise mais n'était pas encore opérationnel.

Accident

Incendie dans un centre VHU agréé

N°48023 - 09/05/2016 - FRANCE - 73 - VIVIERS-DU-LAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48023/>

Vers 9h45, dans un centre de récupération de déchets métalliques et de véhicules hors d'usage (VHU), un feu se déclare sur un véhicule en cours de dépollution entreposé sous un abri à structure métallique. Le personnel tente d'éteindre l'incendie à l'aide de tous les extincteurs disponibles mais sans succès. A l'arrivée des secours vers 10 h, l'incendie s'est propagé à 5 véhicules en attente de dépollution, au chariot élévateur supportant le véhicule incriminé et à un stock de roues et de pièces détachées d'occasion situé à proximité. Les pompiers circonscrivent l'incendie en utilisant le poteau incendie placé à proximité du site ainsi qu'un fourgon pompe.

Conséquences

L'incendie ne concerne que 400 m², consacrés à l'activité VHU, sur les 10 000 m² que compte le site. L'abri métallique accueillant les activités de dépollution, 2 récipients contenant les huiles de vidange et les liquides de refroidissement usagés, 6 VHU en cours ou en attente de dépollution, un chariot élévateur, un stock de 20 m³ de roues équipées de leurs pneumatiques et un stock de pièces mécaniques d'occasion sont détruits.

Une partie des eaux et mousses d'extinction est dirigée par le réseau de collecte des eaux pluviales vers le dispositif déshuileur situé en contrebas du site. Cependant, le site étant en pente, une partie des eaux s'écoule par gravité dans le champ en contrebas. Des boudins absorbants faisant effet de barrage sont mis en place par les pompiers. Le TILLET, en contrebas, ne semble pas pollué. Pour éviter le lessivage par les eaux de pluies, l'exploitant doit rapidement nettoyer la zone impactée par l'incendie.

Analyse des causes

Le véhicule à l'origine du sinistre n'était plus équipé de sa batterie. Son réservoir de carburant, qui n'avait pas encore été vidangé, se serait enflammé subitement sans explication connue, d'après l'opérateur en charge de ce véhicule. La présence d'une source d'ignition (étincelle, flamme) est probable.

L'atteinte du milieu naturel est liée au fait que réseau de collecte des eaux pluviales n'est pas conforme et ne capte pas la totalité des eaux de ruissellement (confirmé par un traçage du réseau).

Mesures prises

L'exploitant met en place un système efficace de collecte de la totalité des eaux de ruissellement pour éviter le dévoiement vers le champ situé en contrebas du site. Il doit

également remplacer le dispositif déshuileur qui s'est révélé peu performant. Ces travaux s'élèvent à 16 000 EUR.

Accident

Pollution aquatique provenant d'une usine de méthanisation agricole

N°49443 - 22/03/2016 - FRANCE - 22 - GOMENE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49443/>



Dans une usine de méthanisation agricole, un écoulement de jus provenant des silos de stockage de végétaux destinés au digesteur pollue un ruisseau. Une dégradation de la qualité de l'eau et un développement de bactéries et de champignons sont observés sur 400 m de linéaire du cours d'eau. L'exploitant réalise des travaux afin de canaliser les jus de silos vers la fosse de réception et les incorporer au digesteur.

Accident

Feu de véhicules hors d'usage dans un centre de récupération de déchets métalliques

N°47170 - 18/09/2015 - FRANCE - 59 - ANICHE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47170/>

Vers 11 h, un feu se déclare dans un stock de 30 000 m³ de véhicules hors d'usage, plastiques et pneumatiques dans un centre de récupération et traitement des métaux. De nombreuses explosions sont audibles à plusieurs centaines de mètres du site. Un important panache de fumée est visible à longue distance et menace de gêner la circulation sur l'autoroute voisine. Une rue est fermée à la circulation. Les agents de l'électricité remettent en route des pompes de relevage pour éviter la pénurie d'eau sur le site. Les secours préservent le matériel coûteux (un broyeur et une grue). Les déblais en feu sont arrosés puis dégagés par des grues. Le bac de rétention des eaux d'extinction chargées en hydrocarbures est saturé. Une partie de ces eaux doit être évacuée dans le réseau. Les opérations de secours durent près de 2 jours.

Le site avait déjà connu 2 incendies en septembre 2014 (ARIA 45687 et ARIA 45691).

Accident

Perte de déchets pâteux sur la voie publique

N°47035 - 13/08/2015 - FRANCE - 94 - NOGENT-SUR-MARNE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47035/>

Vers 11h30, un camion transportant des déchets dangereux sous forme pâteuse perd 229 kg de son chargement en zone urbaine. La circulation est interrompue pendant plus de 3 h. La séparation des phases solides et liquides des déchets sous l'effet de la chaleur et des mouvements liés aux transports serait à l'origine de la perte de produit.

Accident

Feu de déchets dans une décharge sauvage

N°46960 - 25/07/2015 - FRANCE - 70 - JONVELLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46960/>

Vers 18h30, un feu de 3 000 m³ de déchets se déclare sur un site communal de stockage des déchets verts. Les déchets impliqués sont des ordures ménagères et des appareillages électriques qui ont été déposés sans autorisation sur le site. Les flammes menacent de se propager à la forêt voisine. Les pompiers éteignent l'incendie. Dans l'attente de l'intervention d'une entreprise privée, les élus assurent une surveillance du site.

Accident

Feu de benne de déchets métalliques dans une déchetterie

N°46467 - 14/04/2015 - FRANCE - 45 - ORLEANS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46467/>

Vers 11 h, un feu se déclare dans une benne de déchets métalliques d'une déchetterie après le passage d'un compacteur mobile. Un canapé à structure métallique est en feu. Alertés par les agents du site, les secours évacuent le personnel et les usagers. Ils éteignent le sinistre après avoir vidé le contenu de la benne au sol. L'intervention s'achève à 11h50 et la déchetterie est rouverte au public.

Une étincelle lors du compactage de la ferraille ou un mégot de cigarette sont envisagés comme origine du sinistre.

Accident

Incendie malveillant de déchets végétaux dans une déchetterie

N°46929 - 11/03/2015 - FRANCE - 40 - SOUSTONS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46929/>

Vers 0h45, un feu de déchets végétaux se déclare sur la plateforme de broyage d'une déchetterie. L'incendie brûle 50 m³ sur les 800 m³ présents. Les pompiers l'éteignent vers 2h15.

Les gendarmes effectuent une enquête. L'acte de malveillance est privilégié. D'après les pompiers, les végétaux n'ont pas pu s'enflammer seuls. Les seuls cas d'incendies de végétaux observés se sont produits à la suite de dépôts de cendres encore chaudes. Or, le gardien signale que lorsqu'il a quitté le site à 18 h la veille, il n'y avait pas eu de cendres déposées.

Le responsable du site porte plainte auprès de la gendarmerie. Cet incident survient dans un contexte déjà tendu. Une association de riverains voisins de la déchetterie s'est récemment créée et réclame la fermeture du site au motif des nuisances qu'il génère.

Accident

Suspicion de fuite de pyralène dans une usine d'aliments pour animaux

N°46007 - 21/11/2014 - FRANCE - 71 - CUISEAUX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46007/>



Deux transformateurs contenant des PCB sont en cours d'enlèvement dans une usine

d'aliments pour animaux. Les ouvriers en charge de l'opération font tomber le bac de rétention dans lequel se trouve l'un des transformateurs. Un produit s'écoule au sol. Le transformateur ne fuit pas. Le produit semble être un mélange d'eau et de fioul lourd. L'entreprise récupère une partie du mélange pour l'analyser.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de déchets métalliques

N°45508 - 19/07/2014 - FRANCE - 77 - PONTAULT-COMBAULT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45508/>

Vers 21h30, pendant une période de fortes chaleurs estivales, un feu se déclare sur un stock de 100 t de matières ferreuses en attente de traitement (cisailage puis broyage) dans un centre de recyclage des métaux. Le gardien du site constate un dégagement de fumées près de la cisaille et donne l'alerte.

Une cinquantaine de pompiers intervient à l'aide de lances à eau et d'un fourgon mousse. Ils rencontrent des difficultés d'intervention liées notamment au mauvais dégagement des voies d'accès, à l'insuffisance des réserves d'eau incendie (absence d'une des réserves imposées par l'arrêté d'autorisation et une des réserves existantes vide le jour de l'incendie) et à l'incompatibilité entre les raccords d'une de ces réserves et les engins d'intervention.

Dans ces circonstances, les pompiers ne parviennent pas à éteindre le foyer mais évitent la propagation du sinistre en protégeant prioritairement les stockages mitoyens ainsi qu'une grue et des câbles électriques situés à proximité. Grâce à la direction favorable du vent, il n'est pas nécessaire d'interrompre la circulation de la route voisine.

Après stabilisation de la situation, l'exploitant fait enlever les matériaux soumis au feu par une grue à griffe. Les secours achèvent la part du feu le lendemain vers 23h30. Des opérations de surveillance (contrôles thermiques et rondes) se poursuivent jusqu'au matin du surlendemain.

La quantité de ferrailles brûlée est estimée à 150 à 200 t. La presse cisaille et une grue sont endommagées. Les eaux d'extinction sont dirigées vers la rétention du site, qui est toutefois déjà partiellement remplie d'eau et envahie de végétaux. Les mesures de toxicité effectuées sur ces eaux ainsi que sur les fumées émises pendant le sinistre se révèlent négatives. L'inspection des installations classées constate les faits.

Le tas de ferrailles avait été déplacé la veille. L'exploitant, qui connaît fréquemment des vols de métaux, suspecte un acte de malveillance. Il renforce la surveillance du site pendant les périodes de fermeture.

Le site a déjà connu un incendie quelques mois auparavant (ARIA 45090).

Accident

Découverte d'obus dans des déchets triés

N°45398 - 23/06/2014 - FRANCE - 18 - LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45398/>

Une munition est découverte en tête de broyeur dans un lot de déchets métalliques au sein d'un centre de collecte de déchets. Un périmètre de sécurité est établi pendant l'intervention des démineurs. La procédure du site est déclenchée et les services de l'état

interviennent pour prise en compte de l'objet.

Après expertise, un courrier des services de l'état indique que la munition était inerte. Conformément à la procédure en vigueur sur le site, un courrier recommandé est adressé à la source du déchet.

Accident

Fuite sur un bidon de produit chimique

N°45323 - 03/06/2014 - FRANCE - 09 - VARILHES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45323/>



Vers 9 h, une fuite se produit sur un bidon de 20 l d'hydroperoxyde de cumène dans un centre de traitement des déchets. Les secours évacuent vers le centre hospitalier 3 personnes pour examen.

Accident

Feu dans un centre d'incinération des déchets.

N°45022 - 06/03/2014 - FRANCE - 84 - VEDENE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45022/>



Un feu se déclare vers 0h30 dans le local d'un des 2 turbos générateurs d'électricité d'un centre d'incinération des déchets. Un rondier détecte les fumées dues à la combustion des 3 000 l d'huile lubrifiante du générateur déversées au sol et donne l'alerte (procédure POI). Les équipes mettent les installations en sécurité et arrêtent les 3 lignes d'incinération reliées au groupe-alternateur incriminé. Une vingtaine d'employés est rassemblée au point de regroupement du site. A leur arrivée à 0h40, les pompiers secondés par l'équipe d'intervention de l'entreprise, déploient 1 lance à mousse et éteignent l'incendie à 2h50. Ils quittent les lieux à 6h30. Les eaux d'extinction sont confinées dans les aires de rétention.

Le local étant fermé par des portes coupe-feu, l'incendie ne s'est pas propagé. Le système d'extinction automatique à base d'azote liquide a fonctionné mais s'est montré insuffisant pour stopper la progression de l'incendie. Les fumées irritantes (contenant notamment des oxydes de soufre et des aldéhydes) se dispersent et incommode le rondier et quelques gens du voyage installés sur une aire à proximité. Les personnes sont examinées à l'hôpital et ressortent dans la matinée. Une étude d'impact environnemental de l'incendie est toutefois prescrite en urgence à l'exploitant.

Les dommages matériels sont importants. L'alternateur, le pont, le réducteur et la turbine du turbo-alternateur sont expertisés et réparés, ainsi que l'ensemble du circuit eau-vapeur. Les travaux pourraient durer 6 mois, pendant lequel les 3 lignes d'incinération fonctionneront sans récupération d'énergie (après les vérifications avant redémarrage des lignes dans cette configuration temporaire). La 4ème ligne, non concernée par l'incendie et possédant son propre turbo-alternateur, est redémarrée le lendemain vers 11 h.

Les tonnages de déchets qui ne peuvent être traités dans l'attente de la remise en route des incinérateurs sont prioritairement détournés vers d'autres Unités de Valorisation Energétique et dans un premier temps sur des centres de traitement proches. L'exploitant estime les dommages et pertes de production à 1 million d'euros.

Accident

Explosion d'un véhicule GPL en cours de broyage

N°44856 - 17/01/2014 - FRANCE - 68 - ILLZACH

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44856/>



Vers 18 h, une épave de voiture au GPL explose alors qu'elle est en cours de broyage dans une entreprise de récupération de déchets triés. L'explosion est entendue jusqu'à 2,5 km. Aucun blessé n'est à déplorer et les dégâts matériels se limitent à la presse servant à écraser la ferraille. Les secours auscultent les salariés pour vérifier l'absence de troubles auditifs. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre dû à une vidange incomplète du réservoir du véhicule.

Accident

Feu dans une casse automobile

N°44125 - 26/07/2013 - FRANCE - 40 - DAX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44125/>

Un feu se déclare à 13h30 sur un tas de 100 m³ de véhicules compactés dans une casse automobile. Des pelleteuses du site font la part du feu, les pompiers attaquent les flammes avec des lances à eau et à mousse. Un obturateur est installé pour éviter le rejet des eaux d'extinction dans le milieu. L'intervention s'achève à 17h15. L'inspection des installations classées s'est rendue sur place. Selon la presse, la chaleur serait à l'origine de dégagements de vapeurs d'essence qui se seraient enflammées.

Accident

Renversement d'un camion transportant des batteries usagées

N°43617 - 28/03/2013 - FRANCE - 33 - SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43617/>



Un camion-benne transportant des batteries automobiles usagées se renverse sur la D670 à proximité d'un passage à niveau vers 14h30. Le chauffeur est légèrement blessé. De l'acide fuit et pollue 50 m² de chaussée et 40 m² de talus ferroviaire. Le trafic ferroviaire est interrompu. Les pompiers et le transporteur récupèrent le chargement puis le camion est relevé. Le service départemental de la voirie nettoie la chaussée. L'intervention s'achève à 21h15.

Accident

Feu de véhicules hors d'usages dans un centre de déchets.

N°43466 - 02/02/2013 - FRANCE - 85 - CHASNAIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43466/>

Un feu se déclare vers 22h25 sur un stock de véhicules hors d'usage (VHU) en attente de dépollution sous un hangar. L'incendie se propage rapidement à l'ensemble des VHU ; la société de surveillance du site donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse et le responsable de l'exploitation ferme la vanne de confinement à 23 h. Le

sinistre est d'origine criminelle : la vidéo de surveillance montre un individu s'enfuir du site juste après le départ de feu. Le hangar est endommagé (béton, charpente, bardage...) et une vingtaine de VHU (aspergés de fioul...) est brûlée ; le portail a été détérioré pour laisser passer les secours et la clôture est endommagée à l'endroit de l'intrusion. Un autre incendie d'origine criminelle se produit sur le site le 18/02/13 (ARIA 43471).

Accident

Endommagement d'une alvéole de stockage de déchets

N°43590 - 16/01/2013 - FRANCE - 71 - GRANGES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43590/>

Dans un centre d'enfouissement technique de déchets non dangereux, la géomembrane d'un casier de stockage est arrachée lors de la réalisation d'une dalle en béton (quai de chargement) ancrée sur une base de déchets. L'inspection des installations classées, informée 15 jours plus tard, constate sur site que :

- l'intégrité du casier et son indépendance hydraulique sont atteintes,
- le quai de déchargement étant effondré, les déchets sont poussés sur 200 m par un compacteur depuis le quai d'un casier voisin vers la partie "saine" d'une des alvéoles du casier endommagé,
- des déchets sont apparents sur plus de 5 000 m² dans le casier voisin dont l'exploitation s'est achevée en fin d'année précédente.

L'exploitation du CET est suspendue en urgence et son redémarrage conditionné à la remise d'un rapport d'accident et d'un plan d'actions avec échéancier pour permettre une remise en exploitation du casier endommagé.

Accident

Intoxication dans un centre de tri de déchets ménagers

N°42936 - 19/10/2012 - FRANCE - 54 - LUDRES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42936/>



Treize employés d'un centre de tri de déchets ménagers sont incommodés vers 11 h après la livraison d'un lot de déchets à trier dans un local de 50 m² d'un centre de déchets ménagers (papier, carton, bouteilles plastiques et aérosols). Les services de secours évacuent le bâtiment et transportent à l'hôpital 6 victimes présentant des symptômes d'irritation des voies respiratoires et des yeux. L'exploitation du site est arrêtée pendant 2 jours pour ventiler le bâtiment. Des bouteilles contenant des restes d'essence lourdes de térébenthine sont découvertes dans le lot de déchets en cours de tri.

Accident

Feu dans un centre de valorisation de déchets

N°42640 - 23/08/2012 - FRANCE - 86 - INGRANDES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42640/>



Un feu se déclare en pleine nuit sur des balles de cartons et plastiques stockées sur 200 m²

et 5 m de hauteur, à l'extérieur d'un centre de valorisation de déchets (papiers, plastiques, métaux). Les employés de l'hôpital voisin donnent l'alerte à 1h30. Les flammes se propagent à un poids lourd et au bâtiment de 700 m². Plusieurs bouteilles d'oxygène explosent avant l'arrivée des secours, dont une qui percute les parois du hangar. Les pompiers, intervenant avec 50 hommes et 5 engins, protègent le bâtiment principal, le bâtiment administratif et un tas de 300 t de matières plastiques. Ils arrosent les balles avec 6 lances et les brassent avec une grue jusqu'à 11 h, le feu étant maîtrisé dès 5h. Les eaux d'extinction sont filtrées par un débourbeur-déshuileur et collectées par la station d'épuration.

Le bâtiment de 700 m² ainsi que 32 t de cartons et 30 t de balles plastiques sont détruits et un poids lourd est endommagé ; les dégâts sont estimés à 25 000 euros. La malveillance est suspectée car l'alarme intrusion du site a réveillé le propriétaire du centre à son domicile à 1 h ; la gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Détection radiologique dans une déchetterie

N°42096 - 25/04/2012 - FRANCE - 86 - SILLARS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42096/>

Le portique de détection radioactive d'une déchetterie se déclenche au passage d'un camion benne vers 10h30. Le véhicule est orienté vers le site de stockage et de valorisation de la commune et les services de secours sont alertés. Les pompiers procèdent à son isolement puis ouvrent la benne où ils découvrent l'objet à l'origine du rayonnement. Il s'agit d'un élément en verre rond concave de 4 cm de diamètre et de 5 mm d'épaisseur qu'ils identifient comme un verre de niveau à bulle, une contamination surfacique liquide sur 30 cm² est détectée en fond de benne. La cellule de risque radiologique présente sur les lieux mesure une activité de 1 000 coups/s et un débit de dose de 12 µSv/h. L'élément en verre est isolé et l'exploitant contacte l'ANDRA, l'ASN et l'IRSN pour information et élimination de l'élément.

Accident

Détection radiologique chez un ferrailleur (paratonnerre au radium)

N°41589 - 06/01/2012 - FRANCE - 40 - ROQUEFORT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41589/>

Le portique de radiodétection d'un ferrailleur se déclenche à 10h15 lors du passage d'un camion-benne de déchets ferreux. Une équipe spécialisée des pompiers se rend sur place. L'activité du chargement est mesurée 2 fois : 13 320 coups/s (bruit de fond : 2 500 coups/s) et 18 866 coups/s (bruit de fond : 2 575 coups/s). La gendarmerie établit un périmètre de sécurité autour du véhicule, la préfecture et les collectivités locales sont informées de l'événement.

Le 09/01, suite à un accord entre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), la préfecture et les collectivités locales, de nouvelles mesures sont effectuées. Elles sont supérieures aux premières. En revanche, aucune trace de radiation n'est relevée dans le hangar où la benne a été mise à l'abri.

Le 13/01, 2 paratonnerres au radium sont découverts pendant le tri des déchets par du personnel spécialisé de l'IRSN. Ils sont conditionnés dans un sac plastique puis dans une poubelle autour de laquelle un périmètre de sécurité est dressé. L'IRSN conditionne les

jours suivants les paratonnerres dans un fût spécialisé qui est pris en charge par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Accident

Détection radioactive dans un centre d'incinération de déchets industriels

N°40726 - 16/08/2011 - FRANCE - 77 - COMPANS

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40726/>

Dans un centre d'incinération de déchets industriels, un portique de détection radioactif se déclenche vers 20h25 au passage d'un camion de collecte de déchets spéciaux en provenance d'un site de fret logistique de l'aéroport de Roissy. Alertés, les services de secours interviennent avec une cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR) et découvrent 10 colis de 20 cm³ contenant 200 boutons poussoirs d'ascenseur dans la remorque du camion, débit dose maximal relevé de 0,01 mSv/h. Une analyse spectrométrique identifie du Cobalt 60. L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) est contactée et autorise les pompiers à ramener les colis à la société expéditrice sous escorte de la Gendarmerie, où ils sont stockés dans un local sécurisé de l'entreprise avant d'être pris en charge par une société agréée pour l'élimination de déchets radioactifs.

Ces boutons d'ascenseur faisaient parti d'un lot de colis qui avaient été expédiés en 2008 à une société française par un fournisseur indien. Suite à la détection de Cobalt 60 dans le métal composant ces boutons, les colis non distribués avaient été bloqués en zone de fret de l'aéroport et stockés sur le site de la société expéditrice. Les colis déjà distribués avaient été récupérés par ailleurs, l'incident de radioprotection ayant été classé au niveau 2 de l'échelle INES par l'ASN (ARIA 35315). Les travaux réalisés les semaines avant l'accident au sein du site de fret logistique ont conduit les employés à déplacer ces colis, qui ont alors été mélangés avec d'autres colis de déchets chimiques à détruire. L'ensemble des colis a ensuite été expédié vers le centre d'incinération. Cet incident est classé par l'ASN au niveau 1 de l'échelle INES (perte de colis de matière radioactive).

Accident

Feu de compacteuse dans un centre de valorisation de déchets non dangereux

N°40690 - 04/08/2011 - FRANCE - 59 - LOURCHES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40690/>

Un feu se déclare vers 18h45 sur une compacteuse de bouteilles plastiques dans un centre de valorisation de déchets non dangereux. L'exploitant alerte les pompiers qui interviennent avec 23 hommes, 2 fourgons et 1 échelle. Ils éteignent l'incendie avec 1 lance et les opérateurs de l'atelier évacuent les déchets restants dans la machine. Un fourgon reste en surveillance jusqu'à 22h40. Le redémarrage de la machine sera de longue durée.

Accident

Déversement d'acide dans le BLAISERON

N°40807 - 04/08/2011 - FRANCE - 52 - CHARMES-LA-GRANDE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40807/>



A la suite du déversement par un ferrailleur de l'acide d'une batterie dans un réseau d'eau

pluviale se jetant dans le BLAISERON, de nombreux poissons meurent sur 800 m. Les pompiers installent un barrage au niveau de la buse se déversant dans le cours d'eau. L'ONEMA effectue des prélèvements, un élu et la gendarmerie se rendent sur place. Une société privée pompe le produit au niveau du barrage et nettoie la buse dans l'après-midi. Les autorités demandent aux agriculteurs de ne pas abreuver leurs bêtes avec l'eau du BLAISERON.

Accident

Incendie dans une entreprise de fabrication de coton.

N°40652 - 20/07/2011 - FRANCE - 13 - ROQUEFORT-LA-BEDOULE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40652/>



Un feu se déclare, vers 9h30, dans un entrepôt de 1 800 m² dans une entreprise familiale spécialisée dans la fabrication d'isolants pour les maisons individuelles à partir de coton recyclé. L'incendie se propage aux 2 t de balles de coton non traité, stockées dans l'entrepôt. L'exploitant met en sécurité le personnel et tente en vain d'éteindre le sinistre avec un extincteur mais le feu est trop violent. Sur place vers 10 h avec 3 fourgons et 1 échelle, les pompiers protègent en priorité avec une lance la citerne de gaz de 5 000 l et l'entrepôt de stockage de cartons de l'entreprise voisine qui jouxtent le bâtiment sinistré. Le foyer est ensuite attaqué directement par 2 lances et 2 autres arrosent depuis l'extérieur. L'incendie est maîtrisé en 45 min et le feu est éteint après 3 h d'intervention. A partir de 13h30, les pompiers procèdent au confinement des eaux d'extinction et au déblaiement du site. Les ¾ du bâtiment sont détruits, ainsi que 7 machines coûtant plus de 50 keuros ; 8 personnes sont en chômage technique. Un employé, incommodé par les fumées, est évacué vers le centre hospitalier le plus proche. Les pertes matérielles sont lourdes car l'entrepôt abritait 2 t de coton non traité et plus de 40 t traitées (2,50 Euros / kg).

Selon l'exploitant, le feu serait parti d'une armoire électrique lors du branchement d'un poste à souder.

Accident

Feu de batterie dans un transformateur électrique

N°40632 - 09/07/2011 - FRANCE - 14 - ROCQUANCOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40632/>

Une batterie prend feu vers 10 h, dans un transformateur alimentant une entreprise de récupération de déchets triés. Les secours éteignent l'incendie à l'aide d'un extincteur. La coupure d'énergie dans le secteur du sinistre entraîne du chômage technique pour 40 employés sur 180 pendant 2,5 jours.

Accident

Feu de cheminée d'extraction de broyage de pneumatiques.

N°40611 - 05/07/2011 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40611/>

Vers 12 h, un feu se déclare sur la cheminée d'extraction du processus de broyage d'une ligne de recyclage de pneumatiques dans une entreprise de récupération de déchets triés.

Le POI est déclenché. Le personnel de l'établissement est évacué et l'ensemble des fluides de l'établissement est coupé. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Aucune victime n'est à déplorer. Les locaux sont ventilés par ventilation naturelle et ouverture des ouvrants. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention. Un contrôle par caméra thermique vers 13h20 indique qu'aucun point chaud > 45 °C ne subsiste. A 14 h, le feu est considéré éteint, une ronde est prévue 3 h plus tard. Seule la cheminée de toiture de l'usine est endommagée sur 10 m². Une expertise technique est effectuée avant le redémarrage de la ligne. L'inspection des installations classées est informée ; une enquête est réalisée pour déterminer l'origine de l'incident.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de déchets plastiques

N°40309 - 20/05/2011 - FRANCE - 64 - ABIDOS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40309/>



Un feu se déclare vers 12h15 dans les combles, non utilisés, au-dessus des bureaux du 1er étage d'une entreprise qui recycle les déchets plastiques en billes de plastique pour fabriquer du film ou des poches alimentaires.

Le personnel, voyant de la fumée s'échapper, se munit d'extincteurs pour combattre l'incendie qui couve en attendant l'arrivée des services de secours. 4 employés incommodés par la fumée sont examinés sur place avant de regagner leurs domiciles. Une vingtaine de pompiers éteint l'incendie à l'aide de 2 lances et engagent d'importants moyens (2 fourgons, 1 échelle, 1 camion-citerne, 1 compresseur) pour dégager le mobilier des bureaux en service ainsi que l'informatique afin de préserver l'outil de travail. Les 30 employés restent en chômage technique pendant 2 jours, le temps de vérifier les circuits électriques. La commune héberge le personnel administratif. Selon l'exploitant, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

Accident

Détection de radioactivité dans une déchetterie.

N°40292 - 14/05/2011 - FRANCE - 78 - PORCHEVILLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40292/>

Vers 15h40, les services de secours interviennent à la suite d'une détection de radioactivité sur un conteneur de 30 m³ de déchets à l'entrée d'une déchetterie. Le réservoir est confiné et les premières mesures réalisées montrent un bruit de fond supérieur à la normale sans débit de dose. Aucune personne n'est contaminée.

Après recherche, une source scellée de radium 226 non contaminante est trouvée dans le conteneur (le radium était utilisé à des fins médicales et industrielles au début du 20^e siècle). Elle est placée dans un château de plomb puis stockée dans un emballage étanche à l'intérieur d'un local fermé à clé. Une société spécialisée récupère le colis le lendemain.

Accident

Feu de camion transportant des déchets

N°40016 - 18/03/2011 - FRANCE - 64 - VILLEFRANQUE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40016/>

Un feu se déclare vers 11h40 sur un camion transportant des pots de peinture et de solvant vides ainsi que d'autres déchets industriels provenant d'une déchetterie. Le conducteur stoppe le véhicule au PK 30 de l'A63 (sens Bordeaux-Espagne), dans une zone de travaux. Les secours interrompent la circulation sur l'autoroute dans les 2 sens ; des camions sont immobilisés sur des aires en amont et un bouchon de plusieurs kilomètres se forme. En l'absence de bande d'arrêt d'urgence, les pompiers empruntent les voies de travaux non stabilisés. Ils éteignent l'incendie avec 2 lances à mousse. L'ensemble routier est dégagé, la chaussée est nettoyée et la circulation est rétablie vers 15h30.

Accident

Accident du travail dans un centre de déchets

N°38809 - 16/08/2010 - FRANCE - 47 - NICOLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38809/>



Dans une centre de tri de déchets ménagers et industriels, le bras d'une employée expérimentée est déchiqueté par une presse hydraulique vers 9h30 alors qu'elle en démêlait les câbles en acier. Les secours hélicoptèrent la victime à l'hôpital où elle subit une amputation de l'avant-bras.

Accident

Pollution du réseau pluvial d'une zone industrielle

N°38380 - 09/06/2010 - FRANCE - 47 - BOE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38380/>



Dans une usine de récupération de métaux, de l'huile de vidange et des hydrocarbures se déversent depuis un bac de décantation dans le réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle, sur 1 km. Des barrages flottants et des boudins absorbant sont installés. Une société privée pompe et enlève les déchets récupérés. La police municipale se rend sur les lieux et l'inspection est informée.

Accident

Feu dans un centre d'enfouissement de déchets

N°38825 - 07/06/2010 - FRANCE - 63 - AMBERT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38825/>

Dans un site de d'enfouissement de déchets, 20 m³ de déchet prennent feu sur une épaisseur de 20 cm à 17h15, produisant une épaisse fumée. Les moyens internes d'intervention (pelle hydraulique, cuve réserve incendie de 120 m³, motopompe et lance incendie) sont mis en oeuvre par un agent du site et 6 pompiers. Le sinistre est maîtrisé en 45 min ; les eaux d'extinctions sont récupérées via le réseau de drainage du casier et seront traitées dans la station d'épuration du site. L'exploitant informe l'inspection des installations classées. L'exploitant explique le départ de l'incendie par la conjonction de fortes chaleurs et de déchets inflammables.

Accident

Explosion d'extincteur dans un centre de tri sélectif

N°38429 - 07/05/2010 - FRANCE - 59 - LOOS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38429/>

Lors du concassage de déchets dans un centre de tri et de traitement de déchets, un paquet non identifié se déchire et laisse échapper une vapeur blanche irritante. Quatre employés sont évacués et l'activité du site est suspendue pendant 1 h. Après intervention des secours pour vérification, la poudre provient de l'explosion pendant concassage d'un extincteur déposé par un particulier dans les ordures ménagères.

Accident

Déclenchement d'un portique de radioactivité dans un centre de traitement de déchets

N°38411 - 12/01/2010 - FRANCE - 03 - HAUT-BOCAGE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38411/>

Un portique de détection radiologique se déclenche au passage d'un camion dans un centre de traitement de déchets. Le camion transporte 24 t de déchets ménagers. La cellule radiologique des pompiers se rend sur les lieux et établit un périmètre de sécurité de 5 m. Le chauffeur n'est pas contaminé ; le débit maximum mesuré sur le camion est de 400 nSv/h. Le radio-élément mis en cause est a priori du technétium 99m, utilisé en médecine nucléaire et qui a une période de demi-vie de 6 h. Le lendemain, le camion passe à nouveau sous le portique qui ne se déclenche pas, confirmant la contamination par un élément de demi-vie courte. L'inspection est informée de l'évènement.

Accident

Incendie dans un centre de transit des déchets

N°52033 - 03/08/2018 - FRANCE - 33 - SAINT-LEON

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52033/>



Vers 22h15, dans un centre de transit de déchets ménagers, un feu se déclare au niveau de l'alvéole de stockage de déchets encombrants d'un bâtiment de 3 000 m². Suite à la détection d'une élévation anormale de la température par la caméra thermique, la société de vidéosurveillance donne l'alerte aux pompiers et à l'exploitant. L'incendie se propage sur les parois, la charpente en bois et la toiture du bâtiment. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 7 lances dont 4 lances canon. Les fumées intoxiquent légèrement 4 pompiers. Les eaux d'extinction sont confinées dans une lagune.

L'ensemble des déchets entreposés a brûlé : 80 m³ de bois, 10 t d'ordures ménagères, 10 t de déchets issus du tri sélectif et 100 m³ d'encombrants issus des déchetteries. La structure du bâtiment est entièrement détruite, hormis des murs béton qui tiennent toujours debout. Le bâtiment nécessite d'être réparé (charpente, toiture) ou refait entièrement. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris pour définir les conditions d'exploitation pendant cette phase dégradée.

Le dernier dépôt d'encombrants avait été effectué le jour même vers 17 h.

Accident

Incendie dans un centre de récupération de déchets métalliques

N°51923 - 15/07/2018 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51923/>

Vers 7h45, dans un centre de récupération de déchets métalliques, un feu se déclare dans la zone de stockage de carcasses de voitures en attente de broyage. L'incendie concerne 10 m³ de véhicules entreposés. Une importante fumée se dégage. Les pompiers s'alimentent sur le réseau interne ainsi que dans une darse et maîtrisent l'incendie à l'aide de lances. L'exploitant, aidé par les pompiers, retire les métaux pour atteindre le cœur du foyer de l'incendie. A 15 h, une ronde de surveillance est réalisée. Lors de l'incendie, l'entreprise était fermée.

Accident

Incendie dans un centre de tri

N°51824 - 28/06/2018 - FRANCE - 49 - SAUMUR

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51824/>

Vers 2h30, un feu se déclare dans un bâtiment 1 100 m² d'un centre de tri et transit des déchets. Un employé habitant sur place, alerté par les aboiements de ses chiens, donne l'alerte. Les pompiers protègent le bâtiment voisin de 3 300 m² (administration et entreposage des déchets mis en balles). Ils utilisent l'eau contenue dans la réserve incendie (240 m³). Les pompiers, aidés par un employé, arrosent et étalent les déchets à l'extérieur du bâtiment. Les eaux d'extinction sont dirigées dans le bassin tampon équipé d'une vanne d'obturation. Une surveillance est mise en place pendant 24 h.

4 t de déchets ont brûlé. Le bâtiment de tri est détruit : il comprenait une chaîne de tri équipée d'une presse à balles et d'un compacteur. 15 employés sont en chômage technique. Un lieu provisoire est trouvé à proximité du site (plateforme imperméabilisée), pour que l'exploitant puisse poursuivre ses activités de collecte et de tri.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N°51565 - 16/05/2018 - FRANCE - 18 - BOURGES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51565/>

Vers 22h30, dans un centre de tri, un feu se déclare sur un stock de 350 t de déchets issus de la collecte sélective (papier, carton, plastique, acier, aluminium) dans un bâtiment de 2 760 m². La détection incendie se déclenche et alerte la société de gardiennage, qui prévient les secours et l'exploitant. Un important panache de fumées se dégage. L'alimentation électrique est coupée. L'exploitant évacue un stockage de bois et des balles de déchets situés à proximité pour éviter toute propagation. Les 63 pompiers arrosent le bâtiment et protègent les installations proches (stockage de papiers-cartons). Après avoir vidé le bassin incendie du site de 450 m³, ils doivent tirer une ligne jusqu'à un poteau incendie situé sur la voie d'accès au site. Les trappes de désenfumage en toiture ne s'ouvrent pas. L'exploitant réalise 2 trouées dans les murs pour ventiler le bâtiment. Les déchets sont sortis du bâtiment à l'aide de chargeuses, puis arrosés par les pompiers. L'intervention se termine le surlendemain vers 14 h. Les eaux d'extinction sont contenues dans la rétention du site.

L'intégralité des déchets présents (déchets en attente de tri et déchets triés) a été touchée par l'incendie, mais tous ne se sont pas consumés. Les déchets brûlés sont évacués vers une installation de stockage. Le bâtiment abritant la chaîne de tri est fortement endommagé. Les installations de tri et les bureaux sont détruits. Les employés sont affectés à d'autres postes du site et sur un autre site. Les flux de déchets entrants sont orientés vers d'autres centres de tri.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de DEEE

N°51743 - 12/05/2018 - FRANCE - 13 - ROUSSET

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51743/>

Vers 1h15, un feu se déclare dans l'enceinte d'un granulateur dans un centre de traitement de déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE). Les équipes internes interviennent et alertent les pompiers. Ces derniers maîtrisent rapidement l'incendie. Vers 3 h, il n'y a plus de flammes mais un dégagement de fumées, dû aux bandes de caoutchouc du tapis et au moteur du granulateur qui continuent à se consumer. Ces équipements sont noyés. La zone concernée est fermée et sécurisée. Les eaux d'extinction sont confinées. Une entreprise d'assainissement pompe les eaux et nettoie le débourbeur/déshuileur. Une surveillance est mise en place sur le site.

Les dégâts concernent la zone du granulateur et son enceinte. Le granulateur et la tour de tri automatique sont à l'arrêt et en attente d'une expertise. Les DEEE sont détournés vers d'autres sites du groupe dans l'attente de la reprise d'activité.

Accident

Incendie dans un centre de conditionnement de déchets non dangereux

N°50500 - 05/10/2017 - FRANCE - 17 - LA COUARDE-SUR-MER

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50500/>

Un feu se déclare vers 21h30 dans un hangar de 4 000 m² contenant des ordures ménagères et des déchets triés dans un centre de conditionnement de déchets. Les pompiers protègent une station de carburant et des camions stationnés à proximité. Vers 1h30, le feu est maîtrisé. Les pompiers refroidissent les tas qui se consomment encore avec de l'eau et de la mousse pour atténuer la production de fumée. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site, puis analysées pour déterminer les conditions de leur élimination. Les déchets sont dirigés vers un incinérateur voisin.

Le bâtiment est détruit ainsi qu'un véhicule chargeur.

Accident

Incendie dans une installation de recyclage de DEEE

N°50158 - 09/08/2017 - FRANCE - 54 - TOUL

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50158/>

Vers 23 h, un feu se déclare au niveau d'un bâtiment de 5 000 m² abritant l'activité de recyclage de matelas usagés dans un centre de recyclage de literie et de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les pompiers éteignent l'incendie et protègent un bâtiment de 7 000 m² abritant les installations de recyclage d'appareils

électroménagers. Le bâtiment impliqué dans l'incendie et les équipements qu'il abrite sont détruits. Les employés sont réaffectés à d'autres ateliers du site.

Accident

Incendie dans un centre de tri

N°49868 - 24/06/2017 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49868/>

Un samedi vers 14 h, un feu se déclare sur un stock de déchets dans un centre de tri et transit. Plusieurs dizaines de m³ de déchets sont menacés ainsi qu'un bâtiment d'exploitation et la forêt limitrophe. Une épaisse fumée se dégage et impacte l'A72 située à proximité. Les automobilistes sont invités à la prudence. La gendarmerie se rend sur place car des riverains se plaignent des fumées. Plus de 60 pompiers utilisent des engins de l'entreprise pour effectuer des tranchées au sein des déchets et réaliser la part du feu. Ils mettent en place des lances à eau. L'incendie est maîtrisé dans la soirée. Une surveillance est mise en place la nuit suivante.

Parti dans la zone de stockage des DIB, l'incendie s'est propagé à la zone de stockage de bois de classe B (110 740 t de bois traités : bois peint, contreplaqué, présence de plastiques) adjacente. Totalemment noirci, ce bois n'est plus valorisable. Le stock de DIB a été atteint de manière plus superficielle.

Les eaux d'extinction se déversent dans le réseau d'eau pluviale de l'établissement, après passage dans les débourbeurs déshuileurs. Le réseau d'eau pluviale se jette dans le VOLON après transit par le bassin d'orage de la zone d'activité. Ce bassin n'est pas étanche et ne dispose d'aucun dispositif pour confiner les eaux avant rejet.

Un arrêté de mesures d'urgence est pris pour exiger la réalisation d'analyses dans les eaux du bassin d'orage et dans les sols superficiels.

Accident

Incendie dans un centre de stockage de déchets non dangereux

N°49831 - 10/06/2017 - FRANCE - 16 - SAINTE-SEVERE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49831/>

Vers 12h30, pendant un jour de fermeture du site, un feu se déclare dans une alvéole en exploitation d'un centre de stockage de déchets non dangereux. L'agent de surveillance détecte l'incendie via une caméra du système de surveillance. Les pompiers attaquent l'incendie à l'aide de lances alimentées par la réserve d'eau du site. Les employés utilisent des engins pour déverser du sable et de la terre sur les déchets en feu. L'incendie est éteint à 16h50. Des rondes de surveillance sont mises en place. La membrane d'étanchéité du casier est détruite sur la largeur du flanc et sur une longueur de 70 m. Les filets anti-envol de déchets sont détruits sur 50 m. Les eaux d'extinction s'infiltrent dans le massif de déchets. Elles sont collectées et traitées avec les lixiviats. L'activité du site n'est pas interrompue. Les déchets réceptionnés sont stockés dans une autre alvéole dans l'attente des réparations sur la zone impactée. Suite à l'accident, l'exploitant installe une caméra supplémentaire aux abords directs de la zone de stockage.

Le site a déjà connu plusieurs incendies par le passé (ARIA 32154, 44366, 45686).

Accident

Incendie dans une entreprise de recyclage de DEEE

N°49370 - 11/03/2017 - FRANCE - 31 - TOULOUSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49370/>

Vers 20h30, dans une entreprise de recyclage de Gros Électroménager Froid (GEM Froid), un feu se déclare sur le broyeur dédié aux fractions contenant des métaux non-ferreux. Le personnel alerte la direction et les pompiers. L'incendie se propage par les convoyeurs à bande depuis le broyeur à marteaux vers le reste des équipements de séparation des fractions plastiques et non ferreuses (séparateur à induction, tambour magnétique, convoyeurs à bande intermédiaires), vers la conduite d'extraction des poussières située sous la toiture et vers une partie des panneaux voltaïques en toiture. L'intervention des pompiers se termine vers 23h30.

L'incendie endommage 400 m² du bâtiment d'exploitation (parois en bardage métalliques détériorées; équipements et cuves de lubrifiants présents au sein de la zone détruits). Pour une semaine minimum, 15 personnes sont en chômage technique. Une reprise partielle des activités est prévue dans un délai de 6 semaines, uniquement pour les installations non impactées par le sinistre (opérations de démantèlement et dépollution des GEM Froid).

Le site était en fonctionnement à l'heure du début du sinistre. Des postes de travail avaient en effet été organisés avant de traiter les stocks importants de GEM Froid accumulés depuis fin 2016.

Accident

Incendie d'un entrepôt de pneumatiques

N°49220 - 05/02/2017 - FRANCE - 974 - LE PORT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49220/>

Vers 11h, un feu se déclare dans le stock de chips de pneumatiques à l'angle des murs coupe-feu de l'aire d'entrepôt d'un centre de recyclage de pneumatiques usagés. L'incendie est détecté grâce à la vidéosurveillance du site. Malgré l'ilotage des déchets constitué d'une alternance de chips et de pneus usagés séparés par des murets en béton, l'incendie se propage à l'ensemble des déchets. Une épaisse fumée noire se dégage.

A leur arrivée, les secours établissent un périmètre de sécurité. Les vannes guillotines de l'aire d'entrepôt formant rétention sont fermées. Vers 18 h, compte-tenu du volume d'eau sur la plateforme, les pompiers demandent l'ouverture partielle des vannes pour limiter le niveau d'eau et éviter le risque d'inflammation du surnageant hydrocarboné. Le sinistre est maîtrisé vers 19 h. Le lendemain, les pneus brûlent toujours et une surveillance est maintenue avec arrosage et déplacement des déchets pour faciliter l'extinction. Trois jours sont nécessaires pour une extinction complète. La quantité de déchets brûlés est estimée à 1 000 t (900 t de chips, 100 t de pneus).

Une alerte cyclonique étant prévue le lendemain ou surlendemain, l'exploitant met le site en sécurité et demande la fermeture totale des vannes pour confiner les eaux d'extinction sur site. Le refroidissement étant toujours actif, les eaux doivent transiter par débordement vers le réseau d'eaux pluviales (EP) et le séparateur du site. Ce dernier risque d'être saturé par les résidus et devra être vidangé dès que possible. Des boudins filtrants sont positionnés autour des regards EP, ainsi qu'un filtre géotextile au droit de ces derniers, pour limiter l'entraînement des résidus par les fortes pluies attendues. Un arrêt des apports de pneus est prévu jusqu'au passage de la dépression. Une reprise des activités après contrôle du bon fonctionnement du broyeur est prévue à compter du 08 au 09/02.

Au niveau de la plateforme principale, l'exploitant prévoit :

- un tri visuel pour recyclage des matériaux faiblement impactés ;
- un tri des résidus métalliques (non différenciables des autres résidus) par séparation magnétique sur pelle mécanique. Ces matériaux reprennent la filière classique des résidus métalliques ;
- un stockage en extrémité de plateforme des autres résidus solides ;
- un ramassage des résidus de combustion sur les zones hors d'eau avec un stockage en bennes étanches ;
- des prélèvements de sol effectués selon les relevés photographiques pour déterminer l'impact du panache de fumée.

L'inspection des IC demande à l'exploitant le plan des réseaux du site et une estimation de la quantité d'effluents rejetés. Un curage des caniveaux et des décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures doit être réalisé rapidement. L'analyse des déchets de curage et des résidus de combustion doit permettre d'orienter ces déchets vers les filières d'élimination appropriées.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets

N°49153 - 17/01/2017 - FRANCE - 80 - LIHONS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49153/>

Dans une installation de stockage de déchets, les opérateurs constatent un dégagement de fumées blanches au niveau du puits de lixiviats de l'alvéole en exploitation. Ils appellent les pompiers. Les déchets impactés sont excavés et arrosés. Le départ de feu est rapidement maîtrisé. Le dégagement de fumées est lié à un feu couvant à proximité immédiate du puits de lixiviats. La hauteur du massif de déchets au niveau du puits est de 9 m. Le feu est situé 4 à 5 m en-dessous du sommet du massif.

Le puits de pompage des lixiviats est endommagé. L'exploitant excave le massif de déchets au niveau du puits jusqu'à sa base afin de reconstruire un nouveau puits. Pendant cette période de travaux, les pompes sont retirées et il n'existe plus de dispositif d'évacuation des lixiviats au niveau du massif. Or, les eaux d'extinction se sont infiltrées dans le massif de déchets et doivent être traitées en tant que lixiviats. Il est demandé à l'exploitant de remédier au plus vite l'absence de dispositif de pompage.

Accident

Incendie dans un bâtiment de tri de déchets

N°48635 - 24/09/2016 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48635/>

Vers 4h30, au sein d'un centre de tri, un feu se déclare dans un bâtiment de tri des déchets de 1 000 m² abritant un stock de 500 m³ de déchets industriels (cartons, bois, plastiques) et d'ameublement. Les secours sont alertés vers 5h45 par la société assurant la surveillance à distance des installations. Ce prestataire a été alerté par une caméra mise en défaut. Par contre, le système de détection incendie (capteur fumées et flammes) n'a pas transmis l'information (liaison téléphone) aux cadres d'astreinte de l'entreprise.

Un important panache de fumée se dégage et une odeur de fumée est perceptible dans la commune voisine. Les mesures ne relèvent pas de concentrations inquiétantes. Les pompiers déblaient le stock et éteignent l'incendie en fin de journée au moyen des

dispositifs de protection incendie du site (poteaux, RIA, réserve incendie). L'exploitant met en place une surveillance pendant le week-end.

Les eaux d'extinction sont confinées dans la rétention du site. Néanmoins, le réseau de collecte n'était pas étanche (travaux en cours sur la plateforme) et l'organe de sectionnement n'a pu être fermé qu'au cours de la matinée car il n'était pas opérationnel. En effet, la vanne de rétention avait été endommagée lors d'un précédent incendie (ARIA 49160) et n'avait pas encore été réparée. L'exploitant fait poser un ballon obturateur pour contenir les eaux dans le bassin de rétention.

Le bâtiment est très lourdement endommagé et le process de tri entièrement détruit. L'ensemble des 13 employés est reclassé sur d'autres sites d'exploitation de l'entreprise ainsi que dans des sociétés extérieures. Les activités de déchetterie et de transfert sont maintenues. Un diagnostic de l'état du bâtiment est réalisé pour déterminer si la structure du bâtiment peut être maintenue ou si celui-ci doit être démoli.

Il y a eu un dysfonctionnement au niveau du transmetteur de la centrale incendie, censé enclencher les appels vers les cadres d'astreinte. Ces équipements font l'objet d'une vérification par l'installateur.

Les installations avaient été stoppées la veille (vendredi soir) à 17h30 et le site fermé à 18 h. Aucune alarme d'intrusion n'a été signalée par la société de gardiennage.

Accident

Incendie d'un centre de recyclage de polystyrène

N°48632 - 23/09/2016 - FRANCE - 52 - VILOT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48632/>



Vers 4h10, un feu se déclare dans un centre de collecte et de valorisation des déchets de polystyrène par broyage et extrusion (pour la production de granulés de polystyrène recyclés). L'incendie concerne un hangar de 1 000 m² et un stock extérieur de 300 m³ de polystyrène en vrac. Les deux salariés présents tentent en vain de maîtriser l'incendie à l'aide d'extincteurs. Ils alertent les pompiers et le directeur du site.

Une colonne de fumée noire se dégage. Des mesures révèlent des teneurs élevées en hydrocarbures (produits de dégradation du polystyrène expansé) dans l'air. Les conditions anticycloniques et les fortes chaleurs permettent cependant une ascension rapide des fumées et limitent l'exposition de la population riveraine.

Les services de l'électricité coupent une ligne de 20 000 V, privant d'alimentation tout le village. Cette coupure entraîne également l'arrêt pendant quelques heures d'un pipeline d'hydrocarbures reliant Marseille à Strasbourg, avec pour conséquence des retards de livraison.

Les pompiers s'alimentent en eau à partir d'un étang situé à 600 m. L'extinction à l'eau n'étant pas suffisante, ils ont recours à une solution moussante pour étouffer les flammes. L'incendie est maîtrisé vers 6h10 à l'aide de 6 lances dont 2 à mousse. Ils quittent le site vers 12h30.

Conséquences et suites

Les 2 employés ayant tenté d'éteindre l'incendie sont incommodés par les fumées et transportés à l'hôpital.

Le site ne présentant pas de vanne d'isolement du réseau d'assainissement ou de bassin de confinement, les eaux d'extinctions ne sont pas retenues et se dirigent :

- en surface, vers les fossés de ruissellement qui se jettent dans la RESAIGNE ;
- dans les sols au droit du site.

Le pH mesuré est de 8 au niveau du site et de 6 dans le cours d'eau en bas du village. Par mesure de précaution (pollution potentielle par les produits de dégradation thermique du polystyrène : benzène, toluène, éthylbenzène, styrène), un captage d'eau potable situé à 200 m est fermé. Une surveillance est mise en place.

Les bâtiments et équipements d'exploitation sont détruits. Huit employés sont en chômage technique.

La société avait été déclarée en redressement judiciaire en juillet. Les installations n'étaient pas régulièrement déclarées (alors que les seuils de déclaration étaient dépassés pour les activités de transit, tri, regroupement de déchets non dangereux non inertes ainsi que de transformation de polymères).

En plus de l'absence de dispositif de confinement des eaux d'extinction, l'inspection des installations classées constate plusieurs irrégularités dont l'absence de murs extérieurs et séparatifs coupe-feu deux heures au niveau des bâtiments recevant des déchets combustibles.

Suite à l'accident, l'exploitant notifie sa cessation d'activité. Il doit évacuer les déchets présents sur le site, enlever les gravats et chapes pour mettre le site à nu et procéder à des analyses des sols une fois le déblaiement terminé.

Accident

Incendie dans un centre VHU

N°48546 - 06/09/2016 - FRANCE - 64 - PONSON-DESSUS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48546/>

Dans un centre VHU, un feu se déclare sur un stock de 700 véhicules hors d'usage non dépollués, sur 1 000 m² et 4 m de hauteur. Un employé vivant à proximité donne l'alerte à 19h30. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.

En raison de la sécheresse et des capacités limitées du réseau, les secours s'alimentent dans un lac situé à 2,5 km. L'outil de travail principal, une presse de 1 500 t contenant de l'huile, est protégée. Les pompiers déblaient les véhicules avec une grue et les arrosent. Ils terminent l'extinction le lendemain vers 9h30. Les eaux d'extinction sont contenues dans le bassin de rétention du site.

Un effet loupe sur un pare-brise pourrait être à l'origine du sinistre. L'incendie détruit 40 % du stock de ferrailles et de métaux. Le site est fermé durant 2 jours le temps du nettoyage mais aucun employé n'est en chômage technique.

Le site avait déjà connu un incendie pendant les périodes de fortes chaleurs de l'été 2015 (ARIA 46867).

Accident

Feu de bennes DIB dans une déchetterie

N°48348 - 25/07/2016 - FRANCE - 45 - INGRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48348/>

Vers 22h30, dans une déchetterie, un feu se déclare dans deux bennes contenant des déchets tout venant. Les pompiers éteignent l'incendie. L'exploitant n'est informé du sinistre que le lendemain matin par la municipalité. Seuls des dommages matériels (bennes, bastaing de quai et tôle d'angle) sont constatés en bas de quai. La déchetterie ouvre normalement le lendemain matin. Les déchets brûlés sont envoyés vers une installation de stockage. La voirie et le déshuileur/débourbeur sont nettoyés les jours suivants.

Accident

Détection de radioactivité dans un centre de traitement des déchets

N°47698 - 12/02/2016 - FRANCE - 38 - PENOL

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47698/>

A l'entrée d'un centre de traitement des déchets, le portique de détection radioactivité se déclenche vers 11h15 lors du passage d'une benne de 30 m³ de déchets. Le radiamètre mesure un débit de dose de 0,78 microsieverts/heure. La benne est isolée. Dans les jours suivants, la radioactivité baisse. Mais une semaine après, le taux remonte à la même valeur qu'à l'arrivée. L'exploitant alerte les secours et les services de sûreté nucléaire.

La benne est vidée au sol sur une bâche. Les secours isolent un objet emballé dans du papier et enroulé avec un câble électrique. Ils mesurent un débit de dose de 90 microsieverts/seconde au contact de l'objet (15 000 chocs/s). La source serait du radium 226. L'objet est isolé dans un local sécurisé avant d'être pris en charge par un organisme spécialisé.

Accident

Incendie dans un centre de compostage

N°46173 - 25/01/2015 - FRANCE - 74 - PERRIGNIER

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46173/>

Vers 9 h, un dimanche, un feu se déclare dans un centre de compostage. L'incendie concerne un stock de 4 000 m³ de bois et de déchets verts en attente de broyage. Les 35 pompiers présents isolent les tas en combustion à l'aide d'un bulldozer. Le vent fort complique l'intervention. L'inspection des installations classées se rend sur place le lendemain alors que les opérations d'extinction se poursuivent. Une surveillance est maintenue les jours suivants pour maîtriser l'éventuelle reprise du feu.

Accident

Feu dans un centre de traitement d'emballages industriels.

N°45422 - 28/06/2014 - FRANCE - 44 - LA CHEVROLIERE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45422/>



Un feu se déclare vers 9h20 dans un centre de traitement des emballages industriels de 3 000 m² abritant notamment 100 cuves de solvants. Une épaisse colonne de fumée noire est visible de loin. Les pompiers confinent les riverains et éteignent l'incendie vers 12h15 avec

3 lances. Une irisation étant constatée sur la CHAUSSÉE. Les secours mettent en place un barrage de bottes de paille. Un bâtiment de 600 m² abritant les fûts métalliques est détruit et un bâtiment de 1 400 m² abritant les fûts en plastique est fortement endommagé. Les 20 employés risquent du chômage technique.

Accident

Feu de feuilles d'aluminium

N°45241 - 02/05/2014 - FRANCE - 40 - ANGOUME

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45241/>

Un feu se déclare à 18h50 dans une benne contenant 1,360 t de feuilles d'aluminium dans un centre de revalorisation des déchets. Ces feuilles d'aluminium sont obtenues après la séparation de l'aluminium et de la ferraille lourde réalisée en début d'après-midi. Elles étaient destinées à un ferrailleur pour mise en fonderie. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité, puis vidangent le réservoir à l'aide d'une pelle mécanique mise à disposition par l'exploitant. Les pompiers établissent en protection un bi-extincteur et une lance sur réserve naturelle. L'extinction n'est pas directe mais se fait par refroidissement par étalement de la matière. Après extinction, l'ensemble du stock est replacé dans la benne.

Accident

Feu dans un centre de transit de déchets.

N°44450 - 08/10/2013 - FRANCE - 26 - PONT-DE-L'ISERE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44450/>

Un feu se déclare sur 2 tas de déchets encombrants apportés en fin de journée dans un bâtiment de 1 000 m² d'un centre de transit de déchets non dangereux. Le dernier employé ayant quitté le site vers 19h15 sans remarquer d'anomalie, c'est un voisin qui, apercevant de la fumée, donne l'alerte à 19h45. Une cinquantaine de pompiers, sur place en 15 min, éteint l'incendie dans la nuit avec 4 lances. Des employés équipés d'ARI déblaient les déchets (32 t) avec un engin de chantier dans la matinée ; il seront ensuite envoyés dans une installation de stockage (ISDND). La fusion de l'exutoire en plexiglas équipant toute la longueur de la toiture a permis de protéger cette dernière et d'évacuer les fumées d'incendie. L'exploitant fait vérifier l'intégrité des structures par un organisme agréé.

La majeure partie des eaux d'extinction est retenue dans la cour du site en enrobé ; une société spécialisée pompe ces eaux (70 m³) le lendemain vers 13 h pour limiter leur infiltration dans les sols car le talus ouest n'est pas imperméabilisé. La municipalité invite les propriétaires de captages d'eau privés à éviter la consommation de leur eau, le temps que des analyses menées par l'exploitant permettent de statuer sur une éventuelle pollution. Le risque est écarté après analyse des eaux d'extinction et modélisation du panache de l'incendie. La gestion locale des déchets ne sera pas impactée, le site n'accueillant plus que des encombrants en transit. L'origine de l'incendie n'est pas déterminée.

Accident

Découverte d'obus dans une entreprise de collecte de déchets métalliques

N°44325 - 10/09/2013 - FRANCE - 41 - ROMORANTIN-LANTHENAY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44325/>

Deux obus sont découverts lors du tri du contenu d'une benne de déchetterie dans une société de collecte de déchets métalliques. Conformément à la procédure de l'entreprise qui a montré son efficacité, un périmètre de sécurité de 15 m est mis en place, la zone est évacuée et le service de déminage est contacté. Celui-ci récupère les engins le lendemain matin. L'exploitant envisage d'inciter les déchetteries à effectuer une information aux particuliers sur les risques liés à ces engins.

Accident

Incendie d'un centre de valorisation de déchets papier

N°43517 - 08/03/2013 - FRANCE - 59 - LOOS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43517/>

Un feu se déclare à 9h50 sur un compacteur à papier dans un bâtiment de 2 500 m² d'un centre de collecte et de valorisation de déchets ménagers et industriels. Le système d'extinction automatique (sprinkler) du site ne se déclenche pas. Les pompiers éteignent le sinistre à 16 h au moyen de 4 lances et grâce à des trouées dans le tapis de chargement et l'inertage par eau des tapis et collecteurs. La police et un élu se sont rendus sur place. Le bâtiment est endommagé mais aucune mesure de chômage technique n'est prise.

Accident

Feu d'ans un centre de recyclage d'emballage plastiques

N°42764 - 14/09/2012 - FRANCE - 62 - BILLY-BERCLAU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42764/>

Un feu se déclare vers 14h15 dans un conteneur de bidons en matières plastiques vides, stocké à l'extérieur d'un centre de recyclage d'emballages industriels. Les flammes se propagent au bâtiment et une importante colonne de fumée noire se dégage. Les pompiers, intervenant avec 55 hommes et plusieurs engins, évacuent les 32 employés et éteignent l'incendie vers 20h30 avec 7 lances. Une société spécialisée traite une fuite au goutte à goutte se déversant vers le milieu naturel, au niveau du bassin de rétention. Le bilan fait état de 2 500 m² de bâtiments endommagés et de 5 semi-remorques ainsi que de 1 000 conteneurs d'1 m³ vides détruits. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

Accident

Incendie dans une entreprise de valorisation de déchets dangereux

N°42745 - 09/09/2012 - FRANCE - 55 - DOMMARY-BARONCOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42745/>



Les alarmes incendies se déclenchent, vers 3h30 un week-end, dans un centre de transformation de déchets industriels dangereux en combustible pour cimenterie. Le personnel en poste déclenche le POI et alerte les services de secours. L'incendie touche 13 des 25 cellules de 400 m³ dans la zone de stockage intermédiaire (emballages souillés pré-broyés avant mélange) d'un bâtiment métallique de 8 000 m² et se propage, menaçant une forêt proche. Les pompiers interviennent avec 60 hommes, 5 engins et 1 échelle pour établir un dispositif de 7 lances à eau alimentées par le bassin incendie de 2 500 m³ du site. L'intervention est compliquée par le risque d'effondrement du bâtiment métallique et par l'épaisse fumée émise. Les pompiers interviennent sous ARI et 3 hommes intoxiqués

doivent être évacués. L'incendie est sous contrôle à 10h30 mais l'extinction est de longue durée. A 11 h, Les autorités décident de confiner 80 enfants d'une école voisine (2,5 km) dans l'attente des mesures de toxicité réalisées par une CMIC dans les communes voisines : le confinement est levé à 16 h devant les résultats négatifs. En raison de l'odeur de plastique dégagée par les fumées, des riverains téléphonent aux mairies pour s'informer. Pour faciliter le désenfumage, un ventilateur est acheminée dans la soirée et un engin élévateur est utilisé pour percer la toiture à la tronçonneuse le lendemain.

Au cours des jours suivants, les salariés de l'entreprise dégagent les déchets en feu dans les cellules après arrosage par de bulldozers. Une fois arrosés, les déchets sont évacués par les camions semi-remorques de l'exploitant vers un centre agréé. Un pompage supplémentaire est mis en place dans un étang voisin et des camions-citernes doivent être réquisitionnés pour réalimenter régulièrement la réserve incendie du site. Une partie des eaux d'extinction reste confinée dans le bassin de rétention du site avant d'être pompée, une autre partie s'échappe du bassin et pollue sur 2 km un ruisseau proche sur lequel un barrage en terre est installé. Le pompage de l'étang doit être interrompu 2 jours après pour préserver la faune et la flore. Les analyses des prélèvements effectués dans les sols, l'air et l'eau dans un rayon de 2 km se révèlent inférieurs aux seuils de toxicité (polluants recherchés HCl, HCN, COV, HAP, aldéhydes, métaux, phtalates, dioxines-furanes...). Le sinistre est maîtrisé 12 jours après. La moitié du bâtiment est détruite et 3 000 t de déchets ont brûlé. L'exploitant rédige un communiqué de presse dès le premier jour.

Les départs de feu dans ce type d'activité sont fréquents. Le même site avait subi un incendie moins grave un peu plus de 2 ans avant (ARIA 38192).

Accident

Incendie dans un centre de tri et de transit de déchets banals

N°43156 - 01/09/2012 - FRANCE - 40 - ANGOUME

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43156/>

Des voisins signalent vers 15h à la mairie un départ de feu dans un centre de tri et de conditionnement de déchets banals (papiers, cartons, déchets industriels non-dangereux). La mairie prévient le responsable du site qui se rend sur place avec 2 employés conducteurs de chariot élévateurs pour déplacer les déchets. Le feu touche la part enfouissable des déchets issus du refus de tri sur 120 m³. Avec l'aide de l'exploitant, les pompiers dégagent les déchets en vrac ou en balles puis les arrosent, ils maîtrisent l'incendie vers 19h30. Les 150 m³ d'eaux d'extinction sont confinés sur site par fermeture de la vanne de coupure du réseau pluvial, puis pompés le lendemain pour être traités dans une station d'épuration, les déchets solides brûlés sont collectés et éliminés dans un incinérateur de déchets non-dangereux. Six murs en béton armé de type coupe-feu sont endommagés.

Faute d'avoir trouvé des matériaux inflammables et à cause de l'évacuation rapide des déchets brûlés, l'exploitant pense que la présence de déchets non-conformes dans le flux de déchets de type "verre", créant un effet loupe, est à l'origine du sinistre.

L'exploitant prévoit le renforcement :

- des moyens de lutte : réseau incendie, extincteurs, murs coupe-feu ;
- des moyens de prévention existants : contrôle visuel des déchets à réception, échantillonnage des flux, éloignement des stocks de déchets des autres installations du site, contrôle et nettoyage périodique des engins et machines, formation et exercice incendie, procédure permis de feu.

Accident

Feu dans une société de traitement et valorisation de déchets plastiques

N°42595 - 16/08/2012 - FRANCE - 27 - LE VAL D'HAZEY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42595/>



En période estivale, des policiers municipaux en patrouille constatent vers 14 h un départ de feu sur un stockage dans une société de transit et de valorisation de déchets plastiques : PE, PVC, PP, PS, ABS... Les policiers alertent les services de secours et l'exploitant. Des employés essaient en vain d'éteindre le foyer avec quelques extincteurs. Un important panache de fumée noire de 30 m de haut est visible à plusieurs kilomètres à la ronde, le vent de secteur sud souffle à 15 km/h. Les pompiers qui mobilisent 65 hommes et 8 engins, interviennent avec 6 lances à eau (500 l/min) et 2 lances canon. Un périmètre de sécurité est défini, la circulation routière est interrompue sur la route départementale proche et 4 riverains sont évacués. Le trafic ferroviaire est ralenti ; des particules de suie retombent sur les communes environnantes.

L'intervention des secours est entravée par un accès difficile au site, des difficultés d'alimentation en eau et le fort pouvoir calorifique des matières impliquées dans le sinistre. Le feu est circonscrit à 17 h et éteint à 18 h. Le dispositif est levé à 20h30, une équipe de pompiers reste en surveillance pour la nuit.

L'établissement se trouvant dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau potable (AEP), l'Agence Régionale de Santé (ARS) est informée et la surveillance de la qualité de l'eau est renforcée, même si les eaux d'extinction ont été contenues dans les rétentions du site. La cause du sinistre est inconnue. Au cours de l'intervention, 1 pompier s'est légèrement blessé à la main. Les 9 000 m² de stockage sur les 18 000 du site ont brûlé, mais les stocks de produits finis (balles de déchets plastiques broyés) ont été épargnés ; les 7 employés reprennent le travail 2 jours après.

La sous-préfète et l'inspection des installations classées se sont rendues sur place. La mise en place des murs coupe-feu 2 h entre les cellules de stockage, demandée par l'administration 4 ans plus tôt, n'avait pas été réalisée pour des raisons économiques. De plus, la superficie de stockage dépassait de 10 fois celle autorisée (850 m²) et les conditions de stockage en cellules de 50 m² maximum n'étaient pas respectées. Enfin, le nombre d'extincteurs n'était pas suffisant et le site ne disposait d'aucun RIA.

Des prélèvements sont réalisés 40 jours après le sinistre dans les sols, les eaux d'extinction incendie et des végétaux sur site et dans 1 rayon de 6 km. Les analyses menées (pH, chlorures, cyanure, méthylmercaptan, HAP, phtalates, acide sulfurique, sulfate d'ammonium, dioxines, furanes, PCB, COV, aldéhydes, métaux) montrent des anomalies sur certains paramètres dont l'interprétation est en cours.

Accident

Feu de casse automobile

N°42141 - 03/05/2012 - FRANCE - 56 - KERVIGNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42141/>



Dans une casse automobile, le déplacement d'une épave par une grue vers 17 h génère des étincelles qui provoquent l'incendie d'un stock de 300 t de ferrailles ; des explosions de

bouteilles de gaz sont entendues. Un important panache de fumée visible à plusieurs kilomètres à la ronde provoque des ralentissements sur la voie express proche. Les secours protègent la ligne ferroviaire voisine et maîtrisent l'incendie vers 19h20 avec 3 lances. Ils déblaient les carcasses et arrosent les derniers foyers jusqu'à 22h50. Un élu se rend sur place et l'inspection des installations classées est informée. L'activité du site, employant 11 personnes, reprend le lendemain.

Accident

Incendie dans une casse automobile

N°42071 - 20/04/2012 - FRANCE - 13 - ARLES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42071/>

Un feu se déclare à 15h30 dans une casse automobile lors du traitement d'une carcasse de véhicule. Les flammes se propagent à un stock de 150 m³ d'huile usagée, des engins de manutention et à un bâtiment de 400 m² ; des bouteilles de GPL sont menacées. Une épaisse fumée noire est visible à 2 km. Les pompiers déploient 4 lances à eau et 3 à mousse pour lutter contre le sinistre. Maîtrisé vers 17 h, le feu fait l'objet d'une surveillance jusqu'en début de soirée. Le maire, le sous-préfet et la police se sont rendus sur place. La police effectue une enquête pour déterminer les causes de l'incendie.

Accident

Incendie d'une société de recyclage de papier

N°41958 - 02/04/2012 - FRANCE - 08 - BARBY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41958/>

Des riverains signalent à 18h30 un incendie dans le bâtiment de stockage métallique de 1 500 m² abritant 30 t de balles de papiers et cartons compactés d'une société de recyclage. Les animaux et 45 t de fourrages d'une exploitation agricole voisine sont évacués et protégés par les services de secours. Les pompiers, qui mobilisent 22 hommes et 4 engins, éteignent le feu avec 5 lances à eau alimentées par le réseau public, puis déblaient les balles durant la nuit au moyen de camions et de 2 engins élévateurs. L'intervention s'achève à 6h30. Les 3 employés sont en chômage technique. La presse hydraulique et un chariot élévateur sont détruits. Un feu couvant dans le papier initié par la projection d'étincelles lors de travaux de découpe serait à l'origine du sinistre. Le maire, la gendarmerie, le sous-préfet ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

Accident

Feu de compost dans un centre de valorisation de déchets verts

N°42148 - 30/12/2011 - FRANCE - 13 - FUVEAU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42148/>

Un feu se déclare à 15 h dans un zone accueillant 1 500 m³ de bois broyés sur une plateforme de compostage de déchets verts. Les flammes sont attisées par le vent (rafales de 100 km/h). Les pompiers, intervenant avec 10 engins et 44 hommes, déploient 6 lances à eau pour lutter contre le sinistre et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau : 2 lances doivent être alimentées par la rivière voisine. L'exploitant utilise 3 tractopelles pour aider au déblai. Le feu est circonscrit le lendemain à 8h10 et éteint à 13h15. L'intervention s'achève à 16h30. Les pertes sont estimées entre 30 et 40 kEUR et le

volume de bois brûlé à 900 t. La gendarmerie enquête. Le feu aurait pu se déclarer suite à l'auto-combustion des déchets.

Accident

Feu de déchets métalliques et de solvants dans un centre de déchets

N°41083 - 10/10/2011 - FRANCE - 29 - BRIEC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41083/>

Un feu se déclare à 15h45 sur 90 m³ de déchets métalliques et de solvants en extérieur dans un centre de transit de déchets. L'abondante fumée noire émise est visible à 15 km mais le vent favorise sa dispersion, éloignant le panache de la RN 165. Les mesures atmosphériques ne relèvent aucun danger. Les pompiers déploient 2 lances à eau et 2 lances à mousse pour lutter contre les flammes. Le feu est éteint à 18h45. Les eaux d'extinction (50 000 l d'eau, 400 l d'émulseur et 50 l de produit mouillant) sont collectées dans le bassin de rétention de 600 m³ de l'entreprise et seront traitées après avis de l'inspection des installations classées. L'exploitant effectue une ronde de surveillance vers minuit. D'après la presse, le feu couvait depuis le matin ; l'origine précise reste toutefois inconnue.

Accident

Feu de métaux chez un ferrailleur

N°41031 - 01/10/2011 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41031/>

Un feu se déclare vers 15 h sur 400 m³ de carcasses de véhicules chez un ferrailleur, une importante fumée noire est émise, visible à près de 20 km à la ronde, mais ne menace pas les riverains. Les 26 pompiers mobilisés déploient 3 lances à mousse et utilisent 2 m³ d'émulseurs pour éteindre les flammes après plusieurs heures. Entre 150 et 200 carcasses ont brûlé. Le sous-préfet, un élu, la police et les services du gaz et de l'électricité se rendent sur place. L'inspection des installations classées est informée. Le site avait déjà subi un incendie similaire en 2008 (ARIA 35303), d'origine criminelle. Selon la presse, cet incendie serait également dû à un acte de malveillance ; 2 mineurs de 10 et 11 ans auraient vandalisé des véhicules de l'entreprise et mis le feu dans une voiture. Ils seront convoqués le 7 décembre devant le juge des enfants.

Accident

Incendie dans une entreprise de fabrication de palettes

N°40704 - 07/08/2011 - FRANCE - 64 - ORTHEZ

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40704/>



Un feu se déclare sur un stockage extérieur de palettes et se propage à 2 bâtiments de 500 et 1 000 m² d'une entreprise de récupération et de fabrication de palettes et de cageots dans la nuit de samedi à dimanche ; des voisins donnent l'alerte vers 0h35. Les secours protègent un 3ème bâtiment de 1 000 m² et éteignent l'incendie vers 3h45 avec 5 lances dont 1 sur échelle ; 2 pompiers brûlés sont transportés à l'hôpital et un 3ème blessé est soigné sur place. Le maire se rend sur place à 2 h. Les pompiers, aidés du personnel communal, déblaient les lieux durant la matinée avec des tractopelles de la commune et

découvrent le corps calciné du chien de garde. Les 2 bâtiments et 2 chariots élévateurs sont détruits, 2 camions sont endommagés et un stockage de 400 m² de palettes est brûlé. Les dommages se montent à plusieurs centaines de milliers d'euros. Les 3 employés sont mis en chômage technique pendant 20 jours. Deux jours avant le sinistre, l'exploitant avait porté plainte pour dégradation d'une remorque : la bâche avait été ouverte à coup de cutter et les feux cassés. Plusieurs vols de ferrailles et de palettes se sont produits les mois précédents le sinistre. L'origine criminelle étant privilégiée, la gendarmerie ouvre une enquête judiciaire et procède à des analyses pour voir si l'incendie a été accéléré par l'usage de carburant.

Accident

Feu d'ordures

N°40678 - 02/08/2011 - FRANCE - 48 - MENDE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40678/>

Un feu se déclare vers 2 h dans une alvéole de stockage d'encombrants ménagers de 50 m de long et 7 à 8 m de haut (3 600 m³) sur une plate-forme de collecte et regroupement de déchets non dangereux. En raison d'un vent violent, le feu menace de se propager aux broussailles environnantes. Le gérant de la société, habitant sur le site, alerte les pompiers ainsi que quelques membres du personnel pour intervenir en appui. Les services de secours, au moyen de 35 hommes, 3 fourgons et 4 camions-citernes, maîtrisent les deux foyers principaux à 7 h à l'aide de 5 lances et empêchent la propagation des flammes vers les broussailles et d'autres bennes de stockage. Pendant plus de 4h, les engins chargeurs de l'entreprise déblayent les déchets en feu qui sont ensuite arrosés. Les pompiers restent sur site toute la matinée pour prévenir une éventuelle reprise. Une cellule de dépollution est engagée jusque tard dans l'après-midi pour surveiller le bassin de rétention des eaux pluviales ayant récupéré les eaux d'extinction. Aucune pollution n'est constatée, il n'y a pas de victimes et les installations du site sont intactes. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Toutes les pistes sont envisagées, dont celle d'un acte de malveillance.

Accident

Feu de compost dans une déchèterie communale

N°41304 - 25/07/2011 - FRANCE - 61 - CALIGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41304/>



Un feu se déclare vers 21h30 sur une plate forme de stockage contenant 5 000 m³ (1 200 t) de déchets verts dans une déchetterie communale. Les services de secours interviennent en limitant l'arrosage des déchets en feu car le site ne possède pas de bassin de rétention et les eaux d'extinction rejoignent directement la VERE, rivière voisine du site. Le personnel de la déchetterie aide les pompiers en évacuant une partie du tas à l'aide d'un grappin et d'un engin de levage dans le pré voisin. L'opération se déroule sous le contrôle des sapeurs-pompiers qui arrosent en permanence le tas en feu en pompant l'eau dans la rivière (500 l par minute). Le foyer est maîtrisé en 4 h et les pompiers quittent le site à 2 h le lendemain. Un feu couvant est détecté à 8 h dans le tas de déchets par l'exploitant, mobilisant ainsi une équipe de surveillance de pompiers jusqu'à 18 h. La déchetterie est cependant ouverte au public moyennant un balisage de la zone de stockage accidentée.

Une accumulation anormale de déchets végétaux sur le site est à l'origine d'un phénomène de fermentation ayant provoqué l'incendie. Le prestataire en charge de l'évacuation

hebdomadaire des déchets verts ne remplissait pas son contrat depuis plusieurs semaines. L'exploitant fait évacuer 580 t en urgence par ce prestataire et le reste par d'autres sociétés.

Accident

Feu de géomembrane de casier dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°40389 - 28/05/2011 - FRANCE - 01 - OYONNAX

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40389/>

Un feu se déclare, vers 14 h, au niveau d'un casier dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers. Une abondante fumée noire et une odeur de matière plastique brûlée sont perceptibles. L'incendie, activé par le vent du Nord, se développe sur une centaine de mètres en longueur et une trentaine de mètres de large dans le casier sinistré. L'épaisseur des déchets enflammés atteint plusieurs mètres par endroits. La police sécurise l'accès au site tandis que 3 camions et 15 pompiers maîtrisent le foyer. Un employé est prévenu pour qu'il mette la tractopelle du site en sécurité. Aucun risque de propagation du sinistre n'est à redouter car le site se trouve isolé. Les fumées, visibles de loin, ne sont pas jugées toxiques par les services de secours. Une partie de la géomembrane du casier a brûlé.

L'origine du sinistre n'est pas connue mais la police privilégie la piste accidentelle.

L'inspection des installations classées se rend sur les lieux 2 jours plus tard pour constater les dégâts et rédige un arrêté d'urgence pour suspendre l'activité le temps d'effectuer les réparations. L'exploitant et l'inspection des IC recherchent des sites alternatifs de stockage des déchets pendant la durée des réparations, l'établissement ayant une importante capacité de stockage pour la région (100 000 t/an).

Accident

Feu de déchets métalliques dans un centre de transit de déchets industriels

N°40329 - 23/05/2011 - FRANCE - 59 - LA BASSEE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40329/>

En fin de matinée, un technicien d'un site de stockage de déchets triés observe une fumée suspecte s'échappant d'un stock de 850 t de copeaux d'aluminium ferreux provenant de l'industrie automobile. Une combustion spontanée s'est déclarée au sein du stock entreposé à l'extérieur et au soleil, avec de nombreux points chauds de plusieurs centaines de degrés à l'intérieur. L'absence de bâtiment à proximité limite les risques et facilite l'intervention des services de secours qui traitent ce "feu de métaux" kilo par kilo à l'aide d'une caméra thermique pour repérer les points chauds. Une lance à poudre est mise en place en protection, ainsi que 3 extincteurs à poudre de l'entreprise. Une pelleteuse prélève des petites quantités sur le tas de copeaux, chaque godet étant refroidi progressivement par arrosage au moyen d'une lance alimentée tour à tour par 2 fourgons. Ce procédé permet d'éviter une réaction violente eau-aluminium. L'entreprise refuse que les pompiers utilisent du sable qui rendrait les copeaux inutilisables. Malgré cette intervention, la température du stock de copeaux reste très élevée et le risque de reprise de feu est très important. Les pompiers quittent les lieux en fin de journée, mais le site reste sous surveillance et plusieurs rondes sont effectuées pendant la nuit.

Accident

Feu de casse automobile

N°40279 - 05/05/2011 - FRANCE - 47 - BIAS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40279/>

Dans une casse automobile, un feu vers 9 h sur un tas de 6 000 m³ de carcasses métalliques se propage à un second de 60 000 m³ ; des flammes de 20 m de haut et un important panache de fumées noires sont visibles. Les pompiers interrompent la circulation à l'aide des forces de l'ordre, évacuent le site et demandent à 10 employés d'une usine voisine de travailler sur la zone de leur établissement non exposée aux fumées. Ils rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau qui les obligent à dérouler plusieurs centaines de mètres de tuyau pour relier un point d'eau, ainsi qu'à utiliser des camions-citernes. Les eaux d'extinction s'écoulent dans un fossé sur 200 m. Les secours installent un barrage et créent un circuit fermé d'alimentation en pompant ces eaux d'extinction permettant ainsi d'éviter une pollution du LOT et la saturation de la station d'épuration en aval. Des mesures atmosphériques réalisées sous le vent sur des rayons de 5 et 10 km ne révèlent pas de risque sanitaire et environnemental. Par précaution toutefois, les secours recommandent d'effectuer sous quelques jours des prélèvements de contrôle dans les puits des jardins des riverains. Les pompiers éteignent l'incendie vers 22 h avec 5 lances dont 1 sur échelle, puis surveillent les lieux durant la nuit. Le lendemain matin, aucun point chaud ne subsiste et l'exploitant évacue les tas de carcasses brûlées. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur place, l'inspection des installations classées est informée. D'après la presse, le feu se serait déclaré près de la presse transformant les carcasses automobiles en cubes d'acier ; des étincelles, produites lors de la manipulation d'un engin auraient provoqué le départ d'incendie. Les riverains se plaignent d'incendies à répétition sur ce site.

Accident

Découvertes d'obus de tranchée dans une déchetterie.

N°40043 - 24/03/2011 - FRANCE - 73 - LA RAVOIRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40043/>

Deux obus de tranchée de 140 mm datant de la première guerre mondiale sont découverts cabossés dans la benne à métaux d'une déchetterie vers 15 h. L'exploitant appelle la police, ferme le site et organise sa surveillance. Le lendemain, une équipe de démineurs intervient. Selon les artificiers, les 2 bombes à ailettes étaient vides et donc sans danger. Elles pourraient avoir appartenu à un collectionneur, étant en partie repeintes. Le système de vidéo-surveillance est utilisé pour tenter d'identifier la ou les personnes à l'origine de cet abandon de munitions, qui aurait pu avoir des conséquences graves si celles-ci n'étaient pas désactivées. Il ne s'agit pas du premier incident de ce type sur ce site : 6 mois auparavant, des grenades actives avaient été retrouvées.

Accident

Incendie dans un centre d'élimination d'ordures ménagères

N°39785 - 12/02/2011 - FRANCE - 81 - LAVAU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39785/>

Un feu se déclare vers 1 h dans un casier d'ordures ménagères de 5 000 m² d'un centre d'enfouissement d'ordures ménagères. Les flammes touchent un tas de déchets de 600 m² sur 3 m de haut. Une importante fumée se dégage et des mauvaises odeurs sont signalées dans le centre-ville. Les services de secours, se rendant sur place avec 25 hommes et 4

camions citernes, déploient 3 lances à eau alimentées par une réserve d'eau du site pour éteindre le sinistre. Jusqu'à 19h30, les déchets sont déblayés au moyen de pelles mécaniques appartenant au site. Pour la nuit, des moyens hydrauliques sont laissés à disposition de l'employé de garde pour une utilisation éventuelle. Une dernière reconnaissance est effectuée le lendemain matin par le secours. L'exploitant évoque une origine criminelle, le casier n'étant pas utilisé depuis 3 semaines. La combustion des bâches utilisées pour isoler les lixiviats aurait alimenté la combustion des déchets.

Accident

Feu de ferraille dans une entreprise de recyclage

N°38520 - 29/06/2010 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38520/>

A 13h19, lors de la pause déjeuner sur un site de récupération de déchets métalliques de particuliers, une gazinière entreposée sur un tas de ferraille prend feu. Les employés alertent les pompiers et commencent à intervenir sur le sinistre qui concerne au total 50 t de déchets pour un volume de 2 000 m³. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers éteignent l'incendie en 4 h à l'aide de 4 lances alimentées par l'eau du canal à proximité. Les déchets sont déblayés avec une pelleteuse du site.

Accident

Feu sur un site de transit de déchets industriels

N°38243 - 24/05/2010 - FRANCE - 45 - POILLY-LEZ-GIEN

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38243/>

Vers 10h30, un incendie se déclare sur 300 m² d'un stockage à l'air libre de déchets industriels dans une station de transit. Personne n'étant sur le site (jour férié), l'alerte est donnée par des voisins. Un panache de fumées noires, visible à 15 km, se forme. Les pompiers déploient 4 lances pour éteindre l'incendie qui concerne des emballages vides souillés (peinture, aérosols, produits phytosanitaires...), 3,62 t d'acide sulfurique (H₂SO₄), 1,5 t de solution de soude (NaOH) et 5 m³ de produits de dégraissage, de cyanure et d'eau de process. Les relevés atmosphériques de H₂S, Cl et hydrogène sont négatifs et ceux concernant le HCN donnent une valeur de 1,5 ppm. Les eaux d'extinction, contenues de justesse dans la cuvette de rétention, sont pompées dans une citerne de 30 m³ appartenant à l'exploitant. L'inspection et les services de la préfecture sont informés.

Accident

Incendie dans un centre de transit de déchets dangereux

N°38143 - 02/05/2010 - FRANCE - 33 - SAINT-JEAN-D'ILLAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38143/>

Un dimanche, vers 13h45, un incendie se déclare dans deux entrepôts de 500 m² chacun sur un site de transit de déchets dangereux. Les produits entreposés sur cette partie du site sont des filtres à huile, des huiles alimentaires, des eaux souillées par des hydrocarbures, des matériaux et des emballages, soit 100 t de produits. Une cinquantaine de pompiers arrive sur les lieux et déploie 11 lances. Ils sont gênés au début de leur intervention par des explosions d'origine inconnue. Un élu et la gendarmerie se rendent également sur place. Le dispositif mis en place permet de protéger la partie administrative du site et empêche l'extension du sinistre à la forêt voisine. Le feu est éteint après 4 h

d'intervention, mais 5 lances sont encore utilisées pour refroidir les bâtiments. Les 2 entrepôts touchés, les produits qu'ils contiennent ainsi que 3 véhicules sont entièrement calcinés, mais aucune victime ni chômage technique n'est à déplorer. Le bassin de rétention des eaux d'extinction de 1 600 m³ de l'entreprise a permis d'éviter toute pollution. Les causes du sinistre ne sont pas établies.

Accident

Départ de feu dans un centre de conditionnement de déchets plastique

N°39698 - 25/01/2010 - FRANCE - 68 - COLMAR

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39698/>

Vers 20h30, un départ de feu se produit sur une presse à balle de type KONTI 700 dans un centre de compactage de déchets papiers et plastiques triés (bouteilles, emballages etc.). Le personnel éteint le foyer avec un extincteur et une lance en 15 min, avant l'arrivée des services de secours prévenus par l'exploitant. Il n'y a pas de dégâts matériels, ni de dommage à l'environnement.

Accident

Incendie dans une déchetterie

N°52877 - 24/12/2018 - FRANCE - 45 - SARAN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52877/>

A 7 h, dans une déchetterie, un départ de feu se déclare dans une benne de déchets non dangereux incinérables (remplie à 20 %). Les pompiers interviennent. Les services techniques de la ville préviennent l'exploitant. Ce-dernier ferme la vanne de confinement des eaux. Les eaux confinées sont prises en charge par une société externe, qui procède au pompage et au nettoyage du déshuileur débourbeur. Les déchets sont éliminés via une filière appropriée. L'activité reprend l'après-midi. La benne est endommagée.

La déchetterie était fermée au moment des faits. La cause de l'incendie est inconnue.

Accident

Incendie dans un centre VHU

N°52423 - 11/10/2018 - FRANCE - 64 - PONSON-DESSUS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52423/>

Dans un centre VHU, un feu se déclare sur un stock de 700 véhicules hors d'usage, à proximité de la presse hydraulique. Les pompiers déblaient les véhicules avec une grue et les arrosent. Les eaux d'extinction (30 m³) sont contenues dans le bassin de rétention du site. L'exploitant procède à l'oxygénation du bassin retenant les eaux d'incendie. A 20h15, le feu est éteint. 55 m³ de ferraille ont brûlé.

Des incendies ont déjà eu lieu sur ce site en 2015 et 2016 (ARIA 46867, 48546).

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets

N°52185 - 14/09/2018 - FRANCE - 13 - LES PENNES-MIRABEAU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52185/>

Vers 17 h, un feu se déclare dans une alvéole de déchets dans une ancienne installation de stockage de déchets. Une zone de 4 000 m² est impactée. L'incendie menace de se propager à l'ensemble de l'exploitation. Un panache de fumées important est visible. Les pompiers arrosent l'incendie à l'aide de 2 lances-canon. L'intervention se prolonge pendant la nuit. Un repérage des points chauds par drone est effectué. Les pompiers quittent le site le surlendemain. Les employés recouvrent la zone incendiée de terre.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N°52134 - 29/08/2018 - FRANCE - 13 - ISTRES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52134/>



Vers 4h30, dans un bâtiment de 8 000 m² d'un centre de tri et valorisation des déchets, un feu se déclare dans une fosse de 1 000 m³ contenant 750 m³ de déchets à base de polyuréthane et bois mélaminés. L'arrosage automatique se déclenche. Les pompiers mettent en place 2 lances canon. Un panache de fumées blanches se dégage. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 10h30, puis ventilent le bâtiment. Les déchets sont sortis du bâtiment à l'aide d'engins de travaux publics, puis arrosés pour parfaire l'extinction.

Légèrement intoxiquées par les fumées, 2 personnes sont transportées à l'hôpital.

Accident

Incendie de ferrailles dans un centre de récupération de métaux

N°52039 - 04/08/2018 - FRANCE - 16 - NERSAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52039/>

Vers 19h30, un feu se déclare sur un stockage de 50 m³ de ferraille dans un centre de récupération de métaux et de dépollution de véhicules hors d'usage. Les propriétaires détectent le départ de feu. Ils tentent d'intervenir mais le sinistre prend rapidement de l'ampleur. Un nuage de fumée est visible jusqu'à plusieurs kilomètres à la ronde. A l'aide d'une grue, l'exploitant soulève les tas de déchets métalliques pour faciliter les opérations d'extinction menées par les pompiers. Après avoir maîtrisé le sinistre à l'aide de 3 lances, les pompiers quittent le site vers 23 h. L'extinction complète nécessite plusieurs jours.

Selon l'exploitant, les chaleurs caniculaires des jours précédents pourraient être à l'origine du départ de feu.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets

N°52140 - 03/08/2018 - FRANCE - 84 - ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52140/>

Vers 13h55, un feu se déclare dans un casier en exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Les pompiers sont appelés. Un important dégagement de fumées est visible depuis l'extérieur du site. Les réceptions de déchets sont interrompues. Après maîtrise de l'incendie, un agent de la société de gardiennage est dédié à la

surveillance de la zone. La géomembrane et le géotextile ont été détruits sur 20 m. L'inspection des installations classées suspend l'autorisation d'exploiter le casier dans l'attente des travaux de réparation.

Accident

Incendie dans une plateforme de compostage

N°52001 - 29/07/2018 - FRANCE - 67 - SCHERWILLER

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52001/>

Un samedi vers 22 h, dans un centre de compostage de déchets ménagers, un feu se déclare au niveau de la zone de sortie du compost située à l'extérieur des tunnels de fermentation. L'installation n'est pas en fonctionnement. L'alerte est donnée par la vidéosurveillance. L'incendie impacte la moitié du bâtiment de 1 200 m² dédié au compostage de la fraction fermentescible des déchets ménagers. Les pompiers interviennent vers 2 h à l'aide de lances. Vers 6h25, le feu est éteint. Les eaux d'extinction sont confinées sur site.

L'incendie impacte la zone de traitement des odeurs (désodorisation), le hall de circulation entre les tunnels de fermentation et de pré-fermentation ainsi que la zone de sortie matière. Une cuve de 2 000 l d'acide sulfurique et une cuve de 400 l de soude sont détruites. Les 2 tunnels et les 1 000 t de compost qu'ils contiennent n'ont pas été touchés.

En raison de la destruction de l'équipement de désodorisation, l'exploitant décide de ne plus accueillir de déchets ménagers sur le site et de mettre la filière compostage à l'arrêt. Les déchets ménagers sont détournés vers d'autres sites. L'arrêt du compostage nécessite la vidange du tube du BRS (bioréacteur de stabilisation). Les stocks de réactifs (acide sulfurique et soude) utilisés pour la neutralisation des odeurs et pris dans l'incendie sont éliminés vers une installation de traitement de déchets dangereux.

Les autres activités du site : compostage de déchets verts, centre de tri et déchetterie se poursuivent normalement.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de déchets contenant des métaux précieux

N°51784 - 17/06/2018 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51784/>



Vers 6h35, dans une entreprise spécialisée dans la collecte, le tri et le traitement de déchets contenant des métaux précieux (notamment déchets des équipements électriques et électroniques), un feu se déclare dans plusieurs conteneurs de 1 m³ de lessive de soude et de 200 l contenant du cyanure de potassium. Un liquide de pH 12 se répand sur une partie du bâtiment. Les pompiers interviennent avec leur fourgon risque chimique. Ils arrosent le feu avec des lances à mousse. Le bâtiment est ventilé. Une route voisine est fermée. Les services de l'électricité et du gaz coupent les fluides. A 9h05, l'incendie est éteint. Un tapis de mousse est réalisé sur 2 palettes de produits solides (gâteaux de filtration), suite à la détection de points chauds. Les eaux d'extinction sont aspirées par une société de traitement de déchets industriels. Les pompiers quittent le site vers 22 h. Des rondes de surveillance sont mises en place. Huit employés risquent le chômage technique.

L'incendie impacte 5 t de boues et liquides de process de récupération et 2 t de lessive de soude.

Le feu aurait pris dans un lot de déchets destinés à être traités.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets

N°51584 - 21/05/2018 - FRANCE - 37 - CHANCEAUX-PRES-LOCHES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51584/>

Un jour férié, vers 19h20, un feu se déclare dans une zone de 100 m³ dans une installation de stockage de déchets. L'alerte est donnée par le système de détection de l'entreprise. Une importante fumée noire se dégage. Les riverains ainsi que l'équipe d'astreinte préviennent les pompiers. Ces derniers pompiers éteignent l'incendie, puis enfouissent les déchets sous des matériaux inertes à l'aide d'un engin de chantier. Une surveillance est mise en place. Le personnel de l'entreprise nettoie le site.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets

N°51483 - 05/05/2018 - FRANCE - 78 - THIVERVAL-GRIGNON

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51483/>

A 17h30, dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare dans un bâtiment semi-ouvert de 1 000 m² contenant 100 m³ de rembourrés et de matelas compressés. Le gardien du site prévient les pompiers. Le service ferroviaire est prévenu que les fumées se dirigent vers les voies ferrées voisines. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de lances. Un tractopelle de l'entreprise est utilisé pour étaler les déchets. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention. Le départ de feu serait lié à l'échauffement d'un déchet.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N°51373 - 20/04/2018 - FRANCE - 87 - PEYRAT-DE-BELLAC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51373/>

Vers 16h30, dans une installation de stockage de déchets, un feu se déclare dans un casier d'enfouissement (100 m x 50 m) contenant des déchets de type matelas, du plastique et d'autres encombrants. Sur une profondeur de 10 m, 300 m² sont en feu. L'aspiration des canalisations de récupération de biogaz est coupée. Les pompiers réalisent une tranchée pour faire la part du feu et procèdent à l'extinction. Un tapis de mousse est déposé. Une ronde est effectuée le lendemain matin.

L'incendie détruit quelques centaines de tonnes de déchets.

Accident

Détection de radioactivité dans un centre de collecte de déchets

N°50948 - 18/01/2018 - FRANCE - 67 - HOCHFELDEN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50948/>

Dans un centre de collecte de déchets non dangereux, une source radioactive est détectée par un portique de détection radioactive. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers détectent un point chaud au centre d'une benne de 15 m³ d'isolants de toiture. La radioactivité est de 3 à 5 fois le bruit de fond détecté par les appareils. Le débit de dose au contact est de 0,015 µSv/h. Il s'agit d'uranium naturel. L'autorité de sûreté nucléaire et l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs sont prévenues. La benne est isolée et étiquetée. Un dépotage est réalisé le lendemain matin. L'exploitant doit traiter la benne comme un déchet radioactif.

Accident

Objet radioactif en entrée d'un centre de tri

N°50923 - 11/01/2018 - FRANCE - 51 - REIMS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50923/>

Dans un centre de tri et regroupement de déchets, une contamination radioactive est détectée par un portique de détection radioactive lors du passage d'un camion-benne de 30 m³ chargé de déchets métalliques. La benne est isolée pendant 48 h. Deux jours plus tard, les pompiers détectent un point chaud à 0,20 µSv/h à l'arrière du réservoir. La benne est ouverte pour rechercher la pièce radioactive. Il s'agit d'une pièce métallique de 9 cm de radium 226 émettant un débit de dose de 2,5 µSv/h au contact. L'objet est isolé de la cargaison de déchets et placé dans un récipient fermé dans un lieu de stockage prévu à cet effet. La benne est recontrôlée au portique sans problème.

Accident

Incendie d'un bidon sous pression dans un centre de récupération de déchets triés

N°50680 - 08/11/2017 - FRANCE - 09 - VARILHES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50680/>

Vers 13 h, lors d'une opération de tri des bennes DIB dans un nouveau hangar, un bidon sous pression s'enflamme après avoir été pincé par une pelle mécanique dans un centre de récupération de déchets triés. Le bidon est isolé sur la dalle en béton. Quelques minutes après, l'incendie s'éteint.

L'incendie serait dû à la combinaison d'un produit inflammable sous pression dans le bidon avec une étincelle générée par le contact entre les deux mâchoires de la pince.

Accident

Incendie dans une société de valorisation de déchets de bois

N°50318 - 14/08/2017 - FRANCE - 31 - BRUGUIERES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50318/>

Un feu se déclare dans une société de valorisation de déchets de bois. Les pompiers maîtrisent l'incendie. Le matériel et le stock de bois sont détruits. L'entreprise est à l'arrêt.

Le feu est dû à la propagation d'un incendie initié sur un site industriel voisin (ARIA 50175) et touchant également 3 autres exploitants. La propagation est favorisée par le vent fort.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de DEEE

N°50146 - 03/08/2017 - FRANCE - 95 - GONESSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50146/>

A 0h40, un feu se déclare sur une alvéole de stockage de petits appareils électroménagers dans un centre de tri et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). L'exploitant est averti par le gardien et par le système de détection de fumée. Il prévient les pompiers qui éteignent l'incendie. L'exploitant obture son réseau de collecte des eaux pluviales et de ruissellement pour confiner les eaux d'extinction souillées. Elles sont pompées et enlevées le lendemain par une société spécialisée.

Accident

Incendie sur une plateforme de stockage de déchets

N°51070 - 01/08/2017 - FRANCE - 14 - BLAINVILLE-SUR-ORNE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51070/>

Un feu se déclare vers 12h20 sur une pelle mécanique dans une plateforme de stockage de déchets au niveau d'une zone destinée à accueillir des VHU. Les flammes se propagent à 3 bennes. Les employés tentent d'éteindre l'incendie en vain et alertent les secours. Ces derniers éteignent le sinistre puis quittent les lieux vers 16 h. Les bennes sont déplacées. Les 30 m³ d'eaux d'extinction utilisés sont dirigés vers un bassin de stockage. L'inspection des IC demande à l'exploitant de faire évacuer ces eaux vers une filière de traitement adaptée.

Accident

Incendie dans un centre VHU

N°49972 - 06/07/2017 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49972/>

Vers 2 h, un feu se déclare dans un centre de dépollution des véhicules hors d'usage (VHU), alors que le site est fermé. Le feu concerne le tas de matières non ferromagnétiques issues du broyage des VHU. La société de surveillance détecte l'incendie lors d'une ronde et prévient l'exploitant et les pompiers. Un employé utilise une grue pour étaler le tas de déchets. Les pompiers réalisent l'arrosage. Les eaux d'extinction sont confinées dans la rétention de l'établissement. Elles sont pompées et traitées par une société spécialisée.

La disposition des déchets en tas séparés et éloignés des équipements a permis de réduire l'impact de l'incendie. Les rondes de surveillance renforcées (toutes les 2-3 heures) pendant la période estivale ont permis une détection rapide du départ de feu.

Un autre incendie avait eu lieu sur site peu de temps auparavant (ARIA 49850).

Accident

Incendie dans une déchetterie

N°49955 - 04/07/2017 - FRANCE - 79 - BRESSUIRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49955/>

Dans une déchetterie, vers 13h30, juste avant la réouverture de l'après-midi, un feu se déclare dans une case de stockage de 2 à 3 m³ de déchets ultimes. Le personnel donne l'alerte suite au dégagement de fumées. Les pompiers sont prévenus. L'extinction à l'eau dure 15 min.

Lors du départ d'incendie, il n'y avait pas d'activité sur le site. Les déchets avaient été livrés plusieurs jours au préalable. Selon l'exploitant, l'origine du départ de feu pourrait être un échauffement lié à la température (importante la veille) ou un acte de malveillance.

Accident

Objet radioactif en entrée d'un centre de tri

N°49874 - 23/06/2017 - FRANCE - 51 - REIMS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49874/>

Dans un centre de tri et regroupement de déchets, une contamination radioactive est détectée dans un chargement de déchets métalliques lors du contrôle à la réception. L'anomalie concerne un camion-benne contenant 60 m³ de déchets métalliques. Après le week-end, les pompiers mesurent un débit de dose généré par la benne de 1,5 µSv/h. Ils recherchent la source de la radioactivité en vidant la benne. Ils trouvent un objet contenant du radium 226 et émettant un débit de dose de 15,5 µSv/h au contact. L'objet est isolé de la cargaison de déchets et placé dans un récipient fermé dans un lieu de stockage prévu à cet effet.

Accident

Incendie dans un centre de transit de déchets dangereux

N°49913 - 09/06/2017 - FRANCE - 06 - GRASSE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49913/>

Vers 23 h, dans un centre de transit de déchets dangereux, un feu se déclare dans une benne étanche contenant des broyats majoritairement composés de pots de peinture et de rebuts provenant de l'industrie cosmétique. La benne est stationnée sur la zone dédiée du site. Le voisinage alerte les secours, en voyant la fumée qui se dégage. Conformément à l'organisation du centre, les pompiers contactent le service d'astreinte qui se rend également sur le site. Les pompiers maîtrisent l'incendie. L'obturateur de réseau pluvial est déclenché pour transférer les eaux d'extinction vers le bassin de confinement. La benne est déplacée pour effectuer des contrôles complémentaires. Elle est mise sous surveillance avec un contrôle par caméra tout au long de la nuit.

Accident

Incendie de déchets dans un centre de stockage des déchets non dangereux

N°49890 - 06/06/2017 - FRANCE - 39 - COURLAOUX

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49890/>

A 17h50, un feu se déclare sur 300 m² de déchets (tout-venant de déchetterie et refus de tri) réceptionnés le matin même et stockés dans une alvéole d'un stockage des déchets non dangereux. Le système de détection de flammes par caméra détecte le départ de feu. L'alerte est donnée aux employés qui préviennent les pompiers. Ceux-ci interviennent avec des lances à eau et de l'émulseur. Les employés utilisent un engin pour déplacer, retourner les déchets et les mélanger avec de la terre. L'incendie est éteint à 19 h. Une surveillance

est organisée pour la nuit. L'incendie s'est propagé en surface. Aucune dégradation de la géomembrane n'est à déplorer. Les eaux d'extinction infiltrées dans les déchets sont traitées avec les lixiviats. Par sécurité, les déchets réceptionnés à partir du lendemain sont dirigés vers une autre zone de l'alvéole, éloignée de la zone impactée par l'incendie.

Accident

Incendie du stockage de déchets plastiques d'une entreprise de recyclage

N°49724 - 28/05/2017 - FRANCE - 72 - LA SUZE-SUR-SARTHE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49724/>

Vers minuit, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 2 000 m² dans une entreprise de recyclage de matières plastiques. Le bâtiment rempli à 50 % de plastiques est totalement embrasé et menace de s'effondrer. Les pompiers utilisent 8 lances dont une à mousse pour éteindre l'incendie et protéger les arbres situés à proximité. La route proche de l'entreprise est coupée pour permettre l'approvisionnement en eau. Au matin, l'incendie est maîtrisé, les pompiers restent sur place durant la journée pour l'extinction des derniers foyers et le déblai. L'intervention se termine vers 19h30. Cet entrepôt avait déjà été détruit par un incendie un an auparavant.

Accident

Incendie dans une déchetterie

N°49723 - 26/05/2017 - FRANCE - 02 - CHATEAU-THIERRY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49723/>

A 21h30, un feu se déclare sur des batteries usagées stockées, ainsi que des réservoirs de collecte d'huiles usées et de différents produits chimiques dans une déchetterie, en dehors des horaires d'ouverture. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance à mousse. Ils obturent 2 orifices de collecte des eaux usées pour protéger les égouts des eaux d'extinction contaminées par les produits impliqués dans l'incendie. Aucun dommage sur les autres stockages de déchets n'est à déplorer. La déchetterie ouvre normalement le lendemain.

Accident

Feu dans une entreprise de récupération de métaux

N°49689 - 18/05/2017 - FRANCE - 59 - ANICHE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49689/>

Vers 1 h, un feu se déclare sur plusieurs tas de métaux et de mousses de 400 m³ dans une entreprise de récupération de déchets métalliques. Les pompiers maîtrisent l'incendie au moyen de lances à eau. Ils dispersent les tas de déchets en feu à l'aide des grues de l'entreprise.

Le site avait déjà connu plusieurs incendies au cours des dernières années (ARIA 45687, 45691 et 47170).

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets non dangereux

N°49659 - 14/05/2017 - FRANCE - 64 - MONTARDON

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49659/>

Un dimanche, vers 15h30, un feu se déclare dans une cellule de stockage de 200 t de déchets ultimes (fraction non recyclable des déchets triés) d'un centre de tri et transit de déchets non dangereux. L'incendie se propage au bâtiment de 500 m² qui abrite la cellule et à un tas et une benne d'autres déchets situés à proximité du bâtiment. Les pompiers interviennent à l'aide de lances à eau. Les employés les assistent en actionnant un engin de manutention et de levage. Les opérations durent toute la nuit. Durant l'intervention, les gendarmes évacuent l'équipement de loisir en plein air situé sous le panache de fumées.

Les eaux d'extinction sont confinées. Le bâtiment est endommagé mais les autres installations du site n'ont pas été impactées. Les activités de l'exploitant ne sont pas interrompues.

Accident

Feu de broyeur dans un centre de regroupement de déchets

N°50315 - 26/04/2017 - FRANCE - 40 - BENESSE-MAREMNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50315/>

Vers 22h50, dans une déchetterie, un feu se déclare à la sortie d'un broyeur, au niveau de la jonction avec le convoyeur. Un particulier passant en voiture devant le site signale l'incendie au responsable de la plateforme. L'exploitant contacte les pompiers. Ils procèdent à l'extinction en s'alimentant à partir des poteaux incendie. A 0h30, l'incendie est maîtrisé. Suite à l'incendie, le broyeur est hors-service. Un broyeur de substitution est loué en attendant les réparations.

Le même jour, dans l'après-midi, une intervention de la gendarmerie avait été nécessaire, du fait de la présence sur le site d'intrus venus dérober de la ferraille. Aucun lien formel ne peut toutefois être établi entre ces deux événements.

Accident

Débordement de matière organique dans une usine de méthanisation

N°49287 - 17/02/2017 - FRANCE - 44 - ISSE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49287/>

Des écoulements noirs sont observés le long des parois d'une cuve d'une installation de méthanisation. Une association locale donne l'alerte. Un écoulement accidentel de matière organique avait déjà eu lieu sur le site en 2013 (ARIA 43753).

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets

N°48652 - 30/09/2016 - FRANCE - 71 - CHAGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48652/>

Un feu se déclare vers 9 h dans un casier d'une installation de stockage des déchets non dangereux, à proximité du quai de déchargement. Il n'y a pas de flammes mais des fumées issues des déchets enfouis se consumant. Le site est fermé et les apports de déchets sont stoppés. Un agent tente en vain de stopper le dégagement de fumées avec un extincteur.

Les pompiers arrosent la zone avec 1 000 l d'eau puis épandent du sable. L'exploitant surveille le site jusqu'en fin de journée.

Le départ de feu ayant eu lieu à distance des flancs de casier, il n'y a pas de dégâts matériels.

Aucun déchet comportant un risque d'inflammation spécifique n'a été identifié. La zone concernée était particulièrement compactée du fait des aller-retours quotidiens des engins dans cette zone.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets

N°48567 - 07/09/2016 - FRANCE - 37 - CHANCEAUX-PRES-LOCHES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48567/>

Vers 16h35, dans une installation de stockage de déchets non dangereux, une légère fumée sans flamme est constatée sur une alvéole de stockage. Les équipes sur place dégagent et étalent 16 m³ de déchets dans la zone suspecte. Ils arrosent à l'aide d'extincteurs. Les secours ne sont pas alertés. L'incident est maîtrisé à 17h30. Une surveillance est maintenue jusqu'à 20h30 sur la zone touchée.

Après vérification, il s'avère que des morceaux de mousse polyuréthane auraient pris feu.

Accident

Incendie d'un stock de bois dans un centre de récupération de déchets

N°48515 - 27/08/2016 - FRANCE - 63 - THIERS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48515/>



Vers 6 h, un feu se déclare sur un stock de 3 600 m³ de bois de classe B (bois faiblement traités : panneaux, bois d'ameublement...) dans un centre de récupération de déchets. Les pompiers protègent les tas de déchets environnants (présence de nombreuses bouteilles de gaz). Aidés des employés, ils étalent et arrosent les copeaux de bois. Un tapis de mousse est réalisé le lendemain afin de recouvrir les foyers résiduels. Les pompiers continuent le brassage des déchets jusqu'au soir. Le stock continue de se consumer pendant plusieurs jours.

L'incendie détruit 300 t de bois, ainsi qu'un stock de déchets industriels banals en mélange (plastiques, cartons, laine de verre...). Le transformateur électrique du site est endommagé.

Le bassin de confinement du site est équipé de pompes permettant d'évacuer les eaux. Lors de l'incendie, la coupure électrique a neutralisé le fonctionnement des pompes. Les pompiers demandent le rétablissement de l'alimentation électrique pour éviter le débordement. Après passage dans un débourbeur déshuileur, 200 m³ d'eaux d'extinction sont évacués dans le réseau pluvial sans analyse. Ce dispositif n'a cependant pas été nettoyé depuis 2012. Par ailleurs, une partie des eaux s'est déversée directement dans la rue.

L'exploitant n'était pas autorisé pour le tri, transit, regroupement de DIB, bois, cartons, plastiques. Les seules activités faisant l'objet d'une autorisation sont effectivement le tri, transit, regroupement de déchets de métaux ferreux et non-ferreux.

Plusieurs autres écarts sont relevés, notamment :

- les sols du site ne sont pas imperméabilisés ;
- le site ne dispose pas de détection incendie à l'intérieur des locaux ;
- le site ne dispose pas de RIA.

Un arrêté de mise en demeure est pris.

Accident

Feu de déchets DIB dans un centre de transfert de déchets non dangereux N°48349 - 19/07/2016 - FRANCE - 28 - GELLAINVILLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48349/>

Vers 18h30, dans un centre de transfert de déchets non dangereux, un employé constate un départ de feu dans une alvéole contenant 300 m³ de déchets des activités économiques. Il attaque les flammes à l'aide d'un RIA et appelle les secours. Les pompiers, arrivés à 18h50, arrosent les déchets après étalement des tas à l'aide d'engins présents sur le site. L'incendie se propage à un stock de cartons de 60 m³. Des fumées noires se dégagent sans toutefois gêner la circulation limitrophe. Les pompiers quittent le site à 21h45. L'arrosage des alvéoles est maintenu pour éviter les reprises du feu.

Les filets anti-envol sont endommagés. Les livraisons d'encombrants (équivalent de 100 t) sont interrompues pendant deux jours. Les matières brûlées sont maintenues sur site pendant 24 h avant d'être évacuées.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets N°48452 - 07/07/2016 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48452/>



Vers 11h40, un feu se déclare sur un tapis d'alimentation dans un centre de tri des déchets. Un employé détecte de la fumée et stoppe la chaîne de tri avec le bouton d'arrêt d'urgence. Le chef d'équipe commence à combattre les flammes avec un RIA et fait évacuer le personnel. Les trappes de désenfumage sont ouvertes. L'alimentation électrique est coupée. La trappe reliant le centre de tri à l'incinérateur adjacent est fermée.

Sur place à 11h53, les pompiers éteignent l'incendie. Lors d'une ronde de contrôle, ils éteignent un autre départ de feu dans le trommel puis quittent le site vers 14h30. Un employé, blessé à la tête lors de la rupture d'un flexible alimentant les lances incendie, est transporté à l'hôpital. L'exploitation du centre de tri redémarre à 16h30. Les eaux d'extinction ont été confinées et sont évacuées vers une installation de traitement autorisée.

Accident

Incendie de plastiques dans une usine de recyclage N°47792 - 18/03/2016 - FRANCE - 72 - ROEZE-SUR-SARTHE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47792/>



Vers 22 h, un feu se déclare dans des bennes contenant des matières plastiques compactées dans un dépôt de plein air d'une entreprise spécialisée dans le recyclage et la transformation de matières plastiques. Une épaisse colonne de fumée noire se développe. Les pompiers maîtrisent le sinistre en milieu de nuit.

L'incendie est éteint à 10 h le lendemain. Par mesure de précaution, les secours surveillent une éventuelle reprise jusqu'en fin de matinée. Le préjudice s'élève à 100 KEUR, 250 t de plastique ont brûlé,

Un riverain signale la présence de cendres retombées dans son jardin. Des analyses d'eau réalisées à proximité du site quelques jours après le sinistre ne révèlent pas de toxicité particulière.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de déchets métalliques

N°47784 - 17/03/2016 - FRANCE - 95 - BERNES-SUR-OISE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47784/>

Vers 13h30, dans une entreprise de recyclage de déchets métalliques, un feu se déclare au sein d'un stockage de déchets automobiles de 2 500 m². L'alerte est donnée par l'un des employés au retour de la pause déjeuner. Ne pouvant maîtriser seuls l'incendie, les employés appellent les pompiers. Un important panache de fumée noire se dégage. L'intensité du sinistre et les projections issues d'explosions dans le foyer nécessitent la coupure de la ligne ferroviaire longeant le site pendant 24 h. Les secours pompent les eaux d'extinction dans l'OISE proche. Les opérations d'extinction s'avèrent difficiles en raison de l'accumulation de gravats et débris divers entravant le travail des pompiers. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris pour exiger de la part de l'exploitant l'évacuation des résidus de déchets brûlés et non brûlés afin de permettre une intervention efficace des secours. Les déchets sont déblayés à l'aide d'engins de chantier. Les bacs de rétention débordent dans l'OISE. Des boudins absorbants sont posés sur la rivière pour limiter la diffusion des polluants. Les pompiers quittent les lieux le surlendemain vers 13 h. Les déchets automobiles ont été détruits sur 1 500 m². Selon l'exploitant, l'accident serait d'origine criminelle.

Accident

Feu dans un centre de tri des déchets

N°47513 - 22/12/2015 - FRANCE - 45 - CHAINGY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47513/>

Vers 6h20, dans un centre de tri de déchets non dangereux, un feu se déclare sur un tas de déchets tout venant. Un chauffeur donne l'alerte. Deux employés activent les robinets d'incendie armés (RIA) puis écartent les tas de déchets. Les pompiers terminent l'extinction vers 7h50. L'exploitation du site reprend vers 9h20. Les eaux d'extinction sont absorbées par les déchets. Ces déchets consommés et humidifiés sont envoyés vers leur exutoire habituel : une installation de stockage.

Selon les pompiers, la cause de l'accident pourrait être la fermentation de déchets de type terreau et herbes en sac.

Accident

Détection de radioactivité dans un centre de tri des déchets

N°47477 - 10/12/2015 - FRANCE - 974 - LE PORT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47477/>

Le portique de radioactivité d'un centre de tri des déchets se déclenche lors de la pesée d'une benne provenant d'un fabricant de peinture. La présence de thorium 232 et de césium 137 est détectée. La benne est réexpédiée sous escorte chez le fabricant de peinture où elle est placée dans un entrepôt sécurisé en attente de dépotage.

Accident

Feu de balles compressées de carton sur une aire de stockage extérieure

N°47197 - 26/09/2015 - FRANCE - 68 - SAINTE-MARIE-AUX-MINES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47197/>

Vers 17h30, un feu se déclare dans un stockage isolé de 3 600 m³ de balles compressées de cartons situé sur une aire à l'entrée du village et proche d'un tunnel routier. L'incendie très violent se propage à l'ensemble des balles. Un important dispositif de secours est déployé pour attaquer le feu à l'aide de lances. La fumée se dirige vers l'entrée du tunnel. Ce dernier, ainsi que la N59 sont coupés. Une déviation est mise en place. L'étalement des produits brûlés est réalisé à l'aide d'une grue forestière acheminée par le maire. Le feu est circonscrit en 6 h.

L'incendie brûle 60 % du stock (500 t de papier carton), le reste est déplacé sur un parking voisin à l'aide de camions et chargeurs de l'entreprise. Il n'y a pas de blessé mais de grosses pertes matérielles. Un acte de malveillance est évoqué par les médias.

Accident

Feu dans un centre de tri des déchets

N°47151 - 13/09/2015 - FRANCE - 79 - SAINTE-EANNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47151/>

Vers 6 h dans un centre de tri des déchets, un feu se déclare sur un stock de cartons et papiers en vrac avant mise en balle. Les flammes se propagent aux balles en attente d'expédition puis à tout le bâtiment. L'intervention des secours se termine vers 14 h.

Le bâtiment est partiellement détruit. La toiture étant constituée de tôles amiantées, les déchets souillés par l'amiante sont pris en charge par une entreprise spécialisée. Le bâtiment est mis en sécurité : dépose totale de la toiture et dépoussiérage et dépose de la charpente endommagée. Tous ces éléments sont évacués et traités par l'entreprise spécialisée.

L'exploitant soupçonne un acte de malveillance. L'origine électrique est exclue.

Accident

Feu dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N°47124 - 04/09/2015 - FRANCE - 01 - MISERIEUX

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47124/>

Vers 16 h, dans une installation de stockage de déchets non dangereux, un feu se déclare à la surface d'un casier en fin d'exploitation. L'alerte est donnée par un voisin, la journée de travail sur le site étant terminée. L'extinction de l'incendie nécessite 60 m³ d'eau et 75 m³ de mâchefers. L'intervention se termine vers 22 h. Des rondes sont réalisées par l'exploitant et les gendarmes pendant la nuit. Les pompiers interviennent à nouveau le lendemain matin à cause de l'apparition de quelques fumées.

Un puits de captage de biogaz et une partie de la digue récemment créée, qui devait permettre de fermer le casier, sont détruits.

L'exploitant soupçonne un acte de malveillance.

Accident

Incendie dans une benne de déchets incinérables d'une déchetterie N°47038 - 27/08/2015 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47038/>

Vers 11h50, un feu se déclare dans une benne d'incinérables tout venant d'une déchetterie. L'incendie n'étant pas maîtrisable avec les moyens de lutte du site, le gardien alerte les pompiers. Il procède à l'évacuation des usagers présents sur le site. L'incendie est maîtrisé vers 12h20. Les pompiers quittent les lieux 10 minutes plus tard. La déchetterie rouvre normalement à 14 h.

Seule la benne est endommagée. Suivant la procédure, le gardien a fermé la vanne de confinement des eaux d'extinction d'incendie. Une entreprise spécialisée pompe ces 8 m³ d'eaux.

Accident

Feu d'un centre de stockage des déchets

N°46614 - 11/05/2015 - FRANCE - 01 - SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46614/>

Vers 13h45, dans un centre de stockage des déchets, un feu se déclare sur 100 m² d'une alvéole en cours d'exploitation.

Le personnel appelle les pompiers et prend les mesures suivantes :

- arrêt de la torchère et fermeture des puits de captage aux alentours de la zone impliquée
- fermeture des vannes de rétention des bassins de collecte des lixiviats et des eaux de ruissellement
- déplacement des équipements représentant un pouvoir calorifique hors de la zone en feu : pelle à chenilles, cuve de stockage de carburant et compacteur.

Les pompiers éteignent l'incendie vers 14h45 avec une motopompe. Seul un faible stock de matières non compactées était présent dans l'alvéole, ce qui a fortement réduit la propagation de l'incendie. Ni la couche de terre végétale ni la végétation sauvage de proximité ne sont altérées.

Accident

Incendie d'un camion de batteries usagées
N°46125 - 13/01/2015 - FRANCE - 71 - SAGY

E38.12 - Collecte des déchets dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46125/>

Un feu se déclare vers 15h30 sur la remorque d'un poids lourd transportant des batteries usagées. Les pompiers éteignent l'incendie. Des bottes de paille sont mises en place pour endiguer une éventuelle pollution. Le transporteur achemine un engin de pompage sur place pour récupérer les 23 m³ eaux d'extinction et l'écoulement de l'acide des batteries. Le réseau pluvial est également nettoyé.

Accident

Feu de stockage de déchets de composants électroniques
N°45963 - 05/11/2014 - FRANCE - 95 - GONESSE

E38.32 - Récupération de déchets triés
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45963/>

Vers 9 h, un feu se déclare dans une entreprise de récupération de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Il concerne l'une des 6 alvéoles étanches d'un stockage de 130 t de déchets de composants électroniques. L'établissement est évacué. Après 1 h d'intervention, les secours éteignent l'incendie à l'aide du sprinklage de l'établissement ainsi que de 2 robinets d'incendie armés et de 2 lances. Les déchets sont remués à l'aide d'une tractopelle présente sur le site pour s'assurer de l'extinction complète. L'établissement étant sur rétention, aucune pollution terrestre n'est à déplorer. Le site reprend son activité, d'abord au niveau des alvéoles non touchées par l'incendie, puis dans son ensemble en fin de matinée.

Accident

Émissions chlorées dans un camion de collecte sur le site d'une société de traitement de déchets

N°45832 - 09/10/2014 - FRANCE - 77 - MONTEREAU-FAULT-YONNE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45832/>



Des déchets chlorés (dichloroisocyanurate de sodium et acide chlorocyanurique) sous forme de poudre et de galets émettent des vapeurs chlorées à l'intérieur d'un camion de collecte, stationné sur un parking d'une société de collecte de déchets chimiques. Le poids lourd contient 1,2 t de déchets chlorés conditionnés dans 4 bacs de poudre et 1 bac de galets, ainsi que 3 t de déchets divers provenant de laboratoires. Des pompiers sous scaphandre trient les différents sacs et les mettent à l'abri dans les locaux de la société. La solution liquide acide présente dans les sacs souillés est pompée. Ils sont ensuite laissés à l'air libre dans un lieu couvert pendant 1 semaine pour dégazer. Des mesures atmosphériques et des rondes sont effectuées dans les heures suivant la sécurisation des produits dans ce local et le lendemain. Une société spécialisée traite les produits.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets ménagers
N°46095 - 30/07/2014 - FRANCE - 78 - RAMBOUILLET

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux
<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46095/>



A 23 h, un feu se déclare dans le stockage de tout-venant situé sur le quai de transfert d'un centre de tri de déchets ménagers. L'intervention des pompiers s'achève à 7h30. Les 517 m³ d'eaux d'extinction sont recueillies et confinées dans le bassin de rétention du site prévu à cet effet. Elles sont ensuite évacuées vers un centre de traitement adapté. Un acte de malveillance est à l'origine du sinistre. Des effractions et vols ont en effet été constatés.

Accident

Feu dans un centre de récupération et dépollution de véhicules

N°45512 - 20/07/2014 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45512/>

Un feu se déclare vers 2 h du matin dans un centre de traitement de véhicules hors d'usage avec récupération et vente de pièces détachées. Une quarantaine de pompiers intervient pour lutter contre l'incendie généralisé du bâtiment sur 1 000 m². En raison de difficultés initiales d'alimentation en eau, l'incendie se propage à une société voisine de menuiserie. Grâce à un véhicule mousse et trois lances, les pompiers maîtrisent le sinistre vers 3h45. Ils poursuivent l'extinction jusque dans l'après-midi. Le bâtiment du centre est détruit ainsi que 6 véhicules en attente de traitement. L'entreprise de menuiserie et une salle de réception voisine sont endommagées par les flammes, les fumées et les eaux d'extinction. En 2008, l'inspection des installations classées avait mis en avant des manquements de l'exploitant par rapport aux mesures pour garantir la sécurité du voisinage vis-à-vis des risques incendie (hauteur de clôture, hauteur de stockage des carcasses de véhicules, fonctionnement des RIA...). Une effraction sur le site serait à l'origine du sinistre.

Accident

Incendie d'un local dans une déchetterie

N°45709 - 09/06/2014 - FRANCE - 16 - AUNAC-SUR-CHARENTE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45709/>

Un particulier signale vers 4h30 un incendie dans une déchetterie. Les pompiers constatent que le sinistre concerne le local du gardien du site qui sert également à stocker les métaux non-ferreux, les textiles et la filière recyclerie. L'incendie est éteint à 6h30 au moyen de 4 camions-citernes d'eau (la borne incendie la plus proche étant située à 200 m du site). L'intervention s'achève à 7h45.

Le toit du local s'effondre et son contenu est détruit. Les murs porteurs présentent des fissures dues à la chaleur. Le gérant ferme la déchetterie pour la semaine, conduisant les usagers à se reporter vers les déchetteries voisines. Le site est déblayé. Le bâtiment est détruit le 17/06 et un bungalow est installé en remplacement.

L'enquête de gendarmerie privilégie la piste criminelle. Le bâtiment a été forcé au niveau du local technique (destruction au burin du mur autour du chambranle de la porte sécurisée). Les intrus ont volé des objets à recycler avant de mettre le feu au local.

L'exploitant met en place un système de surveillance (appareil photo couplé à un détecteur de mouvement). Une réserve incendie souple de 180 m³ est acquise en partage avec un industriel voisin devant également se mettre en conformité sur ce plan.

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "déchets" sur la base de données ARIA - État au 01/10/2019

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "déchets":

- Enseignements sectoriels : assainissement-gestion-des-dechets
- Date de survenue : 2010-01-01 , 2013-12-31
- Pays : FRANCE
- Code NAF : e38-11 , e38-12 , e38-32
- Matières dangereuses relâchées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Feu dans un centre de déchets

N°42682 - 30/08/2012 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42682/>



Un feu se déclare vers 23h40 dans un stock extérieur d'une centaine de tonnes de déchets d'électroménagers (fraction plastique) sur 300 m² ; le gardien du site ainsi qu'un automobiliste donnent l'alerte. Le gardien tente d'éteindre l'incendie avec un RIA en attendant le renfort des pompiers. A leur arrivée sur site vers 0h20, un important panache de fumée se dégage. Les pompiers arrosent le tas de déchets avec 2 lances dont 1 sur échelle. Deux grutiers arrivent sur site vers 3h30, permettant d'utiliser les engins du site pour déblayer es déchets et les éteindre au fur et à mesure. A 4 h, le bac de rétention du site déborde et une légère irisation est visible dans le port. Les secours installent un barrage et éteignent l'incendie vers 6h30. Les autorités allemandes sont informées du risque de pollution.

Un captage d'eau potable (AEP) se trouvant à proximité, l'exploitant réalise sous quelques jours une campagne de recherches de substances dangereuses issues des eaux d'extinction incendie dans les piézomètres installés sur le site et à proximité pour évaluer le risque de pollution et le cas échéant déterminer des mesures de protection à mettre en oeuvre. Les 750 m³ d'eaux d'extinction sont pompées sur 12 jours et éliminées par une entreprise spécialisée.

Les déchets incriminés consistent en des résidus de concassage et de dépollution manuelle de petits appareils d'électroménager en mélange. Un court-circuit ou d'un échauffement serait à l'origine du départ de feu (pile/condensateur/fils électriques oubliés lors du tri...). L'exploitant décide de ne plus accepter ce type de déchet sur site. Il réalise une inspection par caméra de ses réseaux enterrés pour vérifier leur étanchéité.

Accident

Emanations gazeuses suite au mélange de produits incompatibles dans une société de produits chimiques

N°43204 - 18/10/2012 - FRANCE - 45 - COURTENAY

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43204/>



Un opérateur d'une société de valorisation d'emballages souillés de produits chimiques vide le reste de 2 petits conteneurs (GRV) ayant contenu un produit floculant à base de chlorure d'aluminium et de fer (pH =1) dans la cuve de la centrale d'aspiration. Il vide

ensuite cette cuve dans un conteneur "propre" destiné à la destruction, mais celui-ci contient des résidus d'hypochlorite de sodium à 13 %. La réaction entre les 2 produits incompatibles entraîne une émission gazeuse. Stressé par les fumées qui se dégagent et ressentant une sensation d'étouffement, l'opérateur retire son masque, s'exposant d'avantage aux vapeurs. Un autre employé est également incommodé. Les pompiers et le SAMU secourent les 2 employés victimes d'irritations pulmonaires. L'inspection des installations classées et celle du travail sont informées.

Plusieurs causes sont mises en lumière : il n'y a pas de consigne d'utilisation de conteneur propre pour collecter les résiduels de la centrale d'aspiration, la fiche de sécurité du produit à base de chlorure d'aluminium n'a pas été transmise par le client et les symboles de danger sur le GRV de ce produit ne correspondent pas à ceux de la FDS. De plus, l'opérateur avait mal positionné son masque (pas de formation à son utilisation) et la formation risque chimique qu'il a reçu était incomplète. L'exploitant prend les mesures suivantes:

- nouvelle formation des employés aux risques chimiques
- nouvelle formation au port des EPI
- Mise en place d'une ventilation assistée individuelle pour les 2 opérateurs chargée d'aspirer les emballages souillés
- Organisation des stockages des emballages souillés par compatibilité chimique des dangers
- Procédure d'auto-contrôle des emballages à réception (correspondance entre le FDS et le certificat d'acceptation du déchet)
- Procédure à suivre pour la vidange de l'aspiration avec contrôle du conteneur "propre".

Accident

Incendie d'un stockage de déchets de cartons issus d'une déchetterie.

N°44786 - 07/11/2013 - FRANCE - 45 - CORQUILLEROY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44786/>

Sous un hangar d'un centre de traitement des déchets, un feu se déclare au niveau d'un stock de 30 m³ de carton issu des déchetteries. Le stockage faisait l'objet d'un rechargement et de conditionnement en benne pour son transfert vers un centre de tri, cette manipulation quotidienne ne présentant pas de difficulté particulière. L'agent chargé de l'opération de chargement oeuvre depuis 10 minutes avec un chargeur quand un sac de déchets d'ordures ménagères présent dans le stock tombe au sol, enflammant instantanément le carton (présence de cendres chaudes ou de produits inflammables ?). Malgré l'utilisation des extincteurs présents, l'incendie se propage à l'ensemble du stock.

La case des déchets d'emballage contiguë à celle des cartons a été correctement protégée par la cloison coupe feu. Elle est toutefois vidée par mesure de sécurité (risque de propagation du à des envols incandescents). Aucune conséquence humaine, matérielle ou environnementale n'est à déplorer ; seul le stock heureusement limité de carton est détruit.

L'exploitant constate l'insuffisance de ses moyens d'extinction incendie et étudie la mise en place de robinets d'incendie armé (RIA), plus appropriés à la nature et au volume des matériaux traités. Afin de limiter les effets dominos potentiels, il redéfinit la disposition des différents stockages pour accroître leur éloignement et installe de nouvelles cloisons de séparation.

L'origine de l'incendie relève d'un défaut de tri, voire de la malveillance d'un usager en déchetterie, pourtant sous surveillance d'agents.

Accident

Feu de copeaux dans une société de valorisation de déchets de bois

N°44515 - 26/10/2013 - FRANCE - 40 - SAINT-LON-LES-MINES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44515/>

Le gardien d'une société de recyclage de déchets de bois découvre un début d'incendie à 4h15 au niveau d'un monte charge à copeaux, qui se propage via les bandes transporteuses à une trémie de 100 m³ ; il appelle les pompiers puis les cadres d'astreinte. Ces derniers arrivent sur site 10 minutes après, ainsi que 3 techniciens : ils coupent l'alimentation électrique (remplacée par une alimentation autonome) et actionnent les moto-pompes branchées sur les 2 réserves d'eau du site en attendant l'arrivée des secours. Les pompiers arrêtent la propagation du feu et vidangent la capacité avec l'aide du personnel et du matériel de l'exploitant (nacelle, pelle mécanique...).

L'intervention s'achève vers 8 h, les eaux d'extinction ont été récupérées et seront traitées en filière agréée ; 12 employés sont en chômage technique. Le maire s'est rendu sur place.

Le départ de feu s'est produit à l'intérieur d'un rotor à cause d'une ferraille qui aurait coincé et chauffé, initiant les fines particules de poussières et de bois sur le tapis en caoutchouc.

L'exploitant instaure des procédures de contrôle pour s'assurer de l'absence de pièces métalliques et de nettoyage pour limiter les poussières sur les bandes transporteuses. Il envisage d'équiper son installation d'un système fixe de lutte incendie.

Accident

Débordement de matière organique et fuite de biogaz dans un centre de méthanisation

N°43753 - 17/02/2013 - FRANCE - 44 - ISSE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43753/>

Le gardien d'un centre de méthanisation observe vers 8 h des débordements intermittents au sommet des 3 cuves de mélange de déchets organiques (matières liquides et solides broyés) en amont de la phase de traitement. Vers 10 h, ces dernières se déforment et menacent de s'effondrer, le contenu des cuves gicle et s'écoule dans les rétentions et le bassin d'orage. Prévenus par des personnes extérieures, les pompiers et la gendarmerie interviennent. Rejoints par le directeur de l'usine en début d'après-midi, l'intervention s'achève vers 15 h avec la mise en sécurité du site. Un élu s'est rendu sur place.

L'accident n'est pas lié au processus de méthanisation, mais à une erreur humaine : les vannes de remplissage d'eau des cuves sont restées ouvertes alors que celles de trop-plein étaient fermées. Le débordement par les événements de trop-plein étant trop faible, les cuves se sont déformées et ont débordé. Le site étant entièrement sur rétention et le gardien ayant fermé la vanne du bassin d'orage, aucune pollution extérieure n'est constatée. Les eaux récupérées seront traitées. Les 3 cuves seront progressivement remplacées (sans impact sur l'activité), le diamètre des événements sera augmenté et l'alarme de niveau haut des cuves sera reportée sur le téléphone d'astreinte. La vanne de trop-plein sera supprimée et l'exploitant définira une procédure de mise en sécurité de l'installation pour les week-ends.

D'autres incidents se produiront sur le site : fuites de digestat sur des cuves en avril 2014 puis en février 2017, rejet de biogaz suite à la déchirure de la membrane du post-digesteur en juillet 2015.

Accident

Mélange incompatible dans une société de traitement de déchets dangereux N°42944 - 23/10/2012 - FRANCE - 35 - SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42944/>



Dans un centre Seveso seuil haut de transit / traitement de déchets industriels dangereux, une fumée jaunâtre à odeur chlorée est émise vers 10h40 par les événements d'une cuve verticale de 30 m³ contenant 7 m³ de déchets acides (pH=3) alors qu'un opérateur expérimenté transfère 1 800 l de solution étiquetée «acide» de 3 conteneurs de 1 000 l. L'exploitant déclenche son POI et arrose la cuve, provoquant ainsi un épaississement de la fumée. Les 25 employés du site et une centaine d'autres travaillant dans des entreprises voisines se confinent ; certains employés sont victimes d'irritations oculaires.

Alertés par l'exploitant, les secours publics interviennent 15 minutes plus tard en mobilisant 30 hommes et 8 véhicules ; 0,6 ppm de Cl₂ sont mesurée à 3 m de l'installation et 0,2 ppm en limites de propriété. La police établit un périmètre de sécurité autour de l'établissement. Le contenu du réservoir fixe est transféré dans 10 conteneurs. Sur les conseils d'un autre établissement du groupe, l'exploitant neutralise le mélange à la soude et rince la cuve. L'intervention s'achève à 13 h et le périmètre de sécurité est levé. Le centre rédige un communiqué de presse.

L'inspection des installations classées se rend sur les lieux dans l'après-midi. Mal étiquetés, les 3 réservoirs contenaient un déchet liquide, à l'origine un produit chimique alcalin à base de chlorite de sodium (NaClO₂) utilisé pour désinfecter l'eau destinée à la consommation humaine. En l'absence d'un certificat d'acceptation préalable sur le site en raison d'analyses en cours pour déterminer la filière de traitement adaptée, un commercial du centre a incité la station de potabilisation des eaux cliente à expédier son déchet avec un certificat de type « acide minéral ».

L'opérateur a bien prélevé un échantillon à l'arrivée du déchet et mesuré un pH de 9, sans pour autant relever l'étiquetage incohérent. Le test « pied de cuve » préalable destiné à vérifier la compatibilité du déchet à transférer avec celui déjà présent dans la cuve n'est pas représentatif des risques réactionnels au regard des volumes mis en oeuvre : 100 ml prélevés sur le déchet livré pour 10 à 15 l dans la cuve. L'utilisation improvisée d'un neutralisant chimique sans analyse préalable dans le cadre du POI aurait pu augmenter les risques. Le danger d'un mélange d'importantes quantités de produits incompatibles n'a enfin pas été identifié dans l'analyse préliminaire réalisée dans le cadre d'une récente étude des dangers qui ne retenait qu'un scénario conduisant au mélange de 30 l d'hypochlorite de sodium (javel) et de 30 l de solution acide.

Accident

Découverte de grenades dans des big-bags de terre radioactive dans un centre de stockage de déchets

N°41058 - 14/10/2011 - FRANCE - 10 - MORVILLIERS

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41058/>

Des munitions datant de la 1ère guerre mondiale sont découvertes lors d'un chantier de démantèlement et d'épuration d'un centre d'études nucléaires à Grenoble ; 250 big-bags de terre provenant du site ont déjà été envoyés depuis le 04/10 dans un centre de stockage

des déchets de très faible radioactivité. Un périmètre de sécurité est établi vers 12h30 dans le centre et une partie des employés est évacuée. L'activité est stoppée et les livraisons attendues sont annulées pour une semaine. Les 235 premiers big-bags ont déjà été enfouis dans des alvéoles de stockage à 10 m de profondeur.

Des démineurs, réquisitionnés par la préfecture et sur place à 13h30, vérifient 1 par 1 les 15 big-bags restant jusqu'au lendemain 14 h : 2 grenades fortement dégradées et sans système d'amorçage sont découvertes. Les 235 big-bags déjà enfouis ne seront pas ré-examinés.

Par ailleurs, sur le site émetteur, les big-bags en attente d'envoi sont également contrôlés, de même que toute la zone en cours de dépollution ; 532 grenades et 6 obus sont retrouvés. Ceux-ci seront détruits après vérification de l'absence de contamination radioactive. Le chantier de dépollution à l'origine des déchets est suspendu jusqu'à établissement de procédures permettant de s'assurer de l'absence d'engin dans les futurs envois. Le risque de retrouver des engins sur ce site (anciennement militaire) avait été identifié sur le chantier nucléaire et une analyse (cartographie) avait été menée. Plus tard, le périmètre du chantier avait été élargi mais les vérifications initiales de présence de munitions n'avaient pas été appliquées à la partie rajoutée.

Accident

Feu dans un centre de transit de déchets

N°44773 - 03/12/2013 - FRANCE - 13 - ENSUES-LA-REDONNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44773/>

Un feu se déclare vers 15h15 dans la benne d'un semi-remorque de déchets située sous une trémie d'un centre de transit d'ordures ménagères. Les flammes se propagent dans le hall de déchargement situé au-dessus. Le responsable du site arrose l'installation avec une lance (RIA) depuis la trémie. Les pompiers éteignent l'incendie, évacuent le semi-remorque et déchargent les déchets pour parfaire l'extinction puis quittent les lieux à 17h30.

Des câbles électriques sont fondus, la charpente et la trémie sont noircies. L'exploitant suspecte qu'un véhicule ait apporté un déchet non refroidi (cendres de cheminée, fusée de détresse...) et que le feu ait couvé dans le semi-remorque. Il fait vérifier l'installation, nettoyer la charpente et ajoute une zone de stockage de déchets non-refroidis au plan de circulation du site qu'il diffuse à tous les apporteurs.

Accident

Feu de piles au lithium dans une société de collecte de déchets

N°44320 - 09/09/2013 - FRANCE - 45 - SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44320/>



Vers 17h45, un salarié d'une société de récupération de déchets reconditionne des piles au lithium dans un fût alors qu'il n'est pas habilité pour cette opération. La mise en contact des piles entraîne une surchauffe et un dégagement de fumée puis une explosion projette le couvercle à quelques mètres. Les employés prennent le risque de sortir le fût à l'extérieur du bâtiment de stockage de 500 m² et essayent de l'éteindre en attendant l'arrivée des pompiers. Ceux-ci éteignent le sinistre avec des lances à eau. Une société privée nettoie les lieux et cure le réseau pluvial dans lequel une partie des eaux d'extinction s'est écoulée.

Les piles sont séchées dans de la sciure et de l'absorbant et prises en charge le lendemain par une société spécialisée. L'exploitant modifie la procédure de reconditionnement des piles pour revenir à une solution antérieure consistant à scotcher les piles des 2 côtés pour isoler les charges (en plus de la présence d'une couche d'absorbant entre chaque couche de piles prévue par la consigne de sécurité en vue du transport ADR). L'exploitant sensibilise son personnel sur les risques liés au stockage et le fût sera désormais isolé dans le bâtiment.

Accident

Feu sur un stockage de batteries dans un centre de déchets

N°43973 - 03/03/2013 - FRANCE - 28 - CRUCEY-VILLAGES

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43973/>

Dans un centre de récupération de déchets, un feu se déclare vers 4h15 dans un conteneur de batteries au plomb usagées stocké dans une alvéole dédiée et formant rétention. L'alarme incendie se déclenche : l'entreprise de télésurveillance, ne repérant aucune anomalie sur les caméras, informe l'astreinte du centre de déchets et envoie un vigile sur place. Ce dernier entend des crépitements et prévient les secours à 5h05. Les pompiers, arrivés à 5h25, constatent que les flammes se sont propagées à un 2ème conteneur. Ils éteignent l'incendie vers 6 h ; les 2 contenants sont sortis du bâtiment et placés sur rétention.

Le 15/03, l'exploitant envoie le conteneur à l'origine du départ de feu (1,294 t) ainsi que le matériel absorbant ayant récupéré les eaux d'extinction (0,345 t) vers un centre de traitement des déchets dangereux ; il informe l'inspection des IC. La bonne conception des installations (isolation des déchets dans une alvéole spécifique en rétention étanche), la détection précoce ainsi que la bonne connaissance des lieux par les secours grâce à 2 visites quelques mois plus tôt ont permis d'empêcher la propagation du feu.

Le départ de feu trouve son origine dans l'auto-inflammation de la paroi du 1er conteneur à cause de la surchauffe provoquée par le contact des cosses des batteries stockées, la présence de câbles restés branchés sur ces batteries ayant augmenté le risque de mise en contact des cosses. L'exploitant impose à ses clients le démontage des câbles de batteries avant de les stocker dans les conteneurs mis à leur disposition.

Accident

Coulée de graisse dans une usine d'équarrissage

N°42644 - 01/08/2012 - FRANCE - 83 - CARNOULES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42644/>



Dans un centre d'équarrissage, des employés chargés de la maintenance interviennent vers 13h30 sur un cuiseur à l'arrêt à la suite d'une surcharge. Après avoir vérifié les paramètres de pression et mis à l'air le récipient, un employé commande l'ouverture de la porte de déchargement pour vidanger l'appareil de la graisse qu'il contient. Une fois le débit souhaité atteint, il commande l'arrêt de l'ouverture de la porte guillotine. Celle-ci ne s'arrête pas, causant l'épandage au sol de graisse liquide à 100 °C. Les projections brûlent 2 employés dont 1 gravement. Les secours les prennent en charge, l'électricité est coupée dans l'atelier. La graisse est absorbée avec du sable puis envoyée dans un autre site du groupe pour être traitée. L'inspection des installations classées se rend sur place le lendemain.

La surcharge de l'appareil a été provoquée par une mauvaise transmission des consignes la veille lors du changement d'équipe. Un délai de 7 h est nécessaire pour refroidir le cuiseur avant sa vidange et vérifier la baisse de pression, l'appareil avait été consigné dès 6 h en vue de la maintenance. Le dysfonctionnement de la porte est dû à une défaillance de l'armoire de commande du cuiseur. L'exploitant met en place une fiche de passage de consignes et un livret de poste. Le cuiseur est modifié (trémie en 3 temps) pour sécuriser la vidange des matières.

Accident

Incendie d'un entrepôt de papier à recycler

N°43773 - 05/05/2013 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43773/>



Dans un établissement de tri et recyclage de déchets, le gardien découvre un départ de feu à 23h20 au niveau d'un hangar de stockage de 1 200 m² de déchets d'encombrants à trier alors que sa ronde précédente 2 h plus tôt n'avait rien révélé d'anormal. Il alerte les secours et le responsable d'exploitation qui arrivent sur place respectivement en 10 et 25 min. La tentative d'extinction du feu par le gardien avec le réseau incendie armé aérien (RIA) du site échoue car celui-ci éclate sous l'effet thermique dégagé par le foyer (RIA insuffisamment protégé par conception ?).

Le site se trouvant à proximité d'établissements Seveso, les pompiers déploient un important dispositif d'intervention composé de 146 hommes, 41 engins et 11 lances. Les dépôts d'hydrocarbures voisins activent des couronnes d'arrosage pour se prémunir d'effets dominos. Les services du gaz et de l'électricité se rendent sur les lieux. Malgré des difficultés pour atteindre le foyer de l'incendie, le feu est circonscrit à 0h30 et déclaré éteint à 6h45. Un dispositif de surveillance est mis en place jusqu'au lendemain et le site est déblayé.

En l'absence d'électricité sur le site, le ballon d'obturation (gonflé à l'aide d'un compresseur électrique) servant à contenir les eaux d'extinction en secours de la vanne guillotine défaillante n'est pas opérationnel dès le début de l'incendie. Des irisations seront constatées au matin dans une darse de la SEINE. Les 120 m³ d'eaux d'extinction récupérés seront traités dans une filière adaptée, de même que les 800 m³ de déchets solides. L'exploitant effectue des analyses pour caractériser l'éventuelle pollution (diagnostic de l'impact environnemental et sanitaire du sinistre). Les dommages matériels et pertes d'exploitations sont estimés respectivement à 230 et 50 k€, le feu ayant gagné la trémie d'alimentation de la chaîne de tri et le convoyeur.

Le site avait reçu 8 à 10 chargements (soit près de 31 t de déchets) dans la matinée et une quantité importante restait en attente après la fermeture du site à 12 h. L'exploitant suspecte un acte de malveillance mais l'étude des enregistrements vidéos ne permet pas de conclure quant à l'origine du feu. L'exploitant révisé son étude de dangers (étude des flux thermiques), ré-évalue ses systèmes de protection incendie et réduit les stocks de déchets en attente. Il augmente la fréquence des rondes (toutes les ½ h) et met en place un système pour assurer le confinement des eaux d'extinction même en l'absence d'électricité sur le site (camionnette avec ballon obturateur + compresseur avec groupe électrogène).

Un incendie mobilisant d'importants moyens avait eu lieu 9 mois plus tôt (ARIA 42492).

Accident

Incendie dans un centre de tri et de valorisation de déchets



Un feu se déclare vers 3h30 sur un tas de 500 m³ de déchets de bois (auto échauffement ?) dans un centre de tri et de transit de déchets industriels banals (DIB). Les flammes se propagent rapidement aux autres tas de 10 m de haut composés de 6 000 m³ de déchets plastiques broyés. D'importantes fumées perturbent la visibilité autour du site. Les services de secours, intervenant avec 4 engins et une centaine d'hommes, arrosent les tas avec 5 lances à eau après leur dégagement par l'exploitant au moyen de 2 tractopelles et contrôle par caméras thermiques. Le volume de déchets impliqués étant très important, ces opérations sont prévues sur 8 à 10 j et des moyens de dégagement supplémentaires sont acheminés par l'exploitant (1 engin de TP grande hauteur pour atteindre le haut des tas et 1 engin avec large godet). L'incendie est maîtrisé au bout de 72 h mais les dégagements de fumées persistent. La préfecture décide de mettre en place un réseau de mesures atmosphériques à l'aide d'une CMIC et un arrêté limite la vitesse sur les routes voisines pendant 10 jours avec une signalisation indiquant le risque lié aux fumées. Aux alentours du site, les travailleurs de la zone d'activité se plaignent d'odeurs nauséabondes ; les mesures de toxicité se révèlent négatives, mais la préfecture publie un communiqué de presse pour demander aux personnes sensibles de réduire leurs activités physiques.

Le 02/01, le brouillard, sans doute aggravé par les fumées de l'incendie, provoque un carambolage impliquant 24 voitures et 4 poids lourds sur la RN située à 1 500 m au nord-ouest du site. Le plan NOVI (NOmbreuses VIctimes) est déclenché, les secours évacuent 3 blessés légers vers l'hôpital et 41 personnes vers un gymnase, et la circulation reste coupée pendant plus de 6 h. Le 03/01, les pompiers mettent en place un tapis de mousse sur les déchets pour atténuer les fumées et poursuivent les opérations d'extinction. Le vent change de sens les jours suivants, nécessitant le balisage d'une ligne 20 000 V par les services de l'électricité. Le tas de déchets en feu se réduit à 1 200 m³ puis est déclaré éteint 11 jours après. Le site n'était que partiellement sur rétention : les eaux d'extinction collectées débordent du bassin (elles seront pompées et traitées dans une filière dédiée) et celles non collectées menacent la nappe phréatique : un suivi post-accidentel est imposé le 07/01 avec analyses dans le sol, les eaux souterraines et superficielles, les végétaux et les fumées. L'ARS demande au gestionnaire d'un captage AEP proche de rajouter des paramètres à analyser dans sa surveillance : CN, HCT, dérivés chlorés, indice phénol...

L'exploitant évalue ses pertes entre 250 et 300 K euros. En raison des fortes pluies dans la période précédent l'accident, la presse évoque l'hypothèse d'une origine criminelle ; l'exploitant porte plainte et la gendarmerie effectue une enquête.

Respectivement 48 et 24 h avant l'accident, des fumerolles avaient été détectées sur des stocks de DIB de bois, cartons et plastiques ; la mobilisation des moyens de l'exploitant a permis d'enrayer les départs de feu et la surveillance de nuit avait été renforcée.

Le site a subi un incendie similaire 1 an plus tôt ; l'inspection des IC avait alors constaté le dépassement de 6 fois la quantité maximale de déchets stockés autorisée, ainsi que l'insuffisance des moyens de lutte contre l'incendie. L'inspection constate à nouveau un volume de DIB stocké 4 fois supérieur à celui autorisé (2 800 m³ au lieu de 700), l'absence d'îlots et de distance d'isolement entre les tas de déchets, un débit des poteaux incendie inférieur à celui demandé par l'administration, la présence de déchets non autorisés (pneus, fûts, DEEE, déchets verts) et l'absence de murs coupe-feu et de RIA dans le bâtiment d'exploitation. L'administration suspend l'activité du site dont la reprise sera subordonnée au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation. L'analyse de l'impact environnemental et sanitaire du sinistre a démontré l'absence d'impact sur

l'environnement.

L'exploitant prévoit de renforcer la surveillance du site (fréquence des rondes, système de télésurveillance), améliorer les moyens de lutte contre l'incendie et revoir l'organisation des stockages (séparation des déchets par catégorie).

Accident

Feu de tournure de titane dans une entreprise de recyclage de métaux N°42065 - 19/04/2012 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42065/>



Un feu se déclare vers 15h30 dans 2 bennes contenant 80 m³ de tournures de titane sur le site d'une usine de recyclage de déchets métalliques. Un employé utilise 2 extincteurs à poudre mais ne parvenant pas à maîtriser le sinistre donne l'alerte. Les pompiers, sur place en quelques minutes, déploient 2 lances à eau pour refroidir les bennes et 2 lances à mousse. L'eau sur le métal en feu pouvant générer des explosions d'hydrogène, et l'utilisation de mousse étant inefficace, la préfecture réquisitionne une société privée pour livrer du sable ; 250 t seront nécessaire pour étouffer le foyer principal. Un dispositif de surveillance est mis en place pendant la nuit ; l'opération s'achève le lendemain vers 12 h. Durant l'intervention, 1 pompier se légèrement blesse. L'inspection des installations classées, un adjoint au maire, les services techniques municipaux ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. Le service des égouts est également prévenu, les eaux d'extinction n'étant pas collectées. Aucun risque n'est relevé pour les riverains.

Une rétention spécifique en béton était en cours de réalisation dans la zone de stockage des tournures et celles-ci avaient été stockées provisoirement dans des bennes métalliques en bordure de propriété. Un sous-traitant, muni d'un permis de feu, effectuait des travaux de soudure à proximité ; des étincelles ont mis le feu à des tournures imprégnées d'huile de coupe. Le risque dû à la présence des tournures métalliques n'avait pas été identifié dans le permis de feu ; l'exploitant interdira dans son plan de prévention tout travail par point chaud à proximité de tournures métalliques et formera son personnel sur ce risque.

Accident

Incendie d'un centre de traitement de pneumatiques usagés N°41464 - 02/10/2011 - FRANCE - 974 - LE PORT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41464/>

Un incendie se déclare vers 12h30 dans un centre de traitement de pneumatiques usagés en zone industrielle. Alertés par l'alarme incendie, le vigile de la société voisine puis la société de gardiennage du site appellent les pompiers et l'exploitant. La fumée qui sort du bâtiment provient de la benne à avance automatique dans laquelle une dizaine de kg d'un mélange de ferrailles, caoutchouc et résidus de textiles se consume. Les secours arrivent sur le site vers 12h50, arrosent la benne et maîtrisent l'incendie vers 13h30. Ils quittent les lieux vers 14h30 après le déploiement de 2 ou 3 camions et de plus d'une vingtaine de pompiers. Par sécurité, un vigile de la société de gardiennage reste sur place jusqu'au lendemain matin.

Aucune victime n'est à déplorer, cependant les machines de la zone impactée située en fin de pré-broyage sont détruites (broyeur, séparateur magnétique, tapis convoyeur et benne).

L'accident est dû à un échauffement de matière dans la trémie d'avance automatique. L'incendie qui suit se propage via les conduites d'aspiration du textile jusqu'à la benne.

Cet évènement constitue la suite de 2 incidents qui ont eu lieu le 29 et 30/09 : une montée en température du broyeur-granulateur a lieu à 2 reprises le 29/09 provoquant à chaque fois le déclenchement de l'alarme « température broyeur élevée ». Un dégagement de chaleur important se produit au niveau du coude extérieur du circuit de ventilation puis à l'intérieur de la benne textile, les résidus présents dans celle-ci s'étant enflammés. Le broyeur-granulateur, la gaine de ventilation (intérieur/extérieur) ainsi que la benne textile sont refroidis à l'eau grâce au RIA. Malgré cela, le gardien du site voyant de la fumée sortir de la benne vers 0h40, appelle les pompiers qui arrosent l'intérieur de la benne et arrêtent ainsi la combustion. A la suite de ces 2 incidents, les équipes du site démontent et nettoient les gaines de ventilation. Par mesure de sécurité, ils refroidissent les machines susceptibles de couvrir des points chauds et un contrôle au thermomètre infrarouge est effectué. Malgré les arrosages successifs et les contrôles réalisés, le produit continue de se consumer pour s'enflammer de nouveau le dimanche 2/10, jour de fermeture.

A la suite de cet incendie, un arrêté de mesures d'urgences pour mise en sécurité du site et investigation de l'exploitant est proposé le 4/10 au Préfet et signé le 6/10. L'exploitant doit maintenir l'installation sinistrée en sécurité permanente, l'ensemble de l'établissement doit être fermé et, dans l'attente de la mise en place d'un gardiennage permanent, la réception, le stockage et le traitement des déchets sont suspendus au niveau de la zone sinistrée et à proximité immédiate. Les mesures de gardiennage, surveillance des stockages et détection et moyens de protection des risques doivent être renforcées pour garantir une intervention rapide en cas de sinistre. La reprise de la réception des déchets est subordonnée au dépôt d'un dossier justifiant le nettoyage complet de la zone impactée et à l'accord du Préfet, ainsi qu'à l'établissement des mesures à mettre en oeuvre pour éviter le renouvellement d'un tel sinistre, à la remise en état des équipements concernés et à un contrôle électrique par un organisme certifié. Par ailleurs, une coupure de courant ayant eu lieu vers 20 h le 29/09, empêchant la détection par surveillance caméra de l'incident du 30/09, un groupe électrogène sera installé. L'exploitant doit également faire évacuer les déchets brûlés et justifier du traitement prévu ainsi que celui concernant les eaux d'incendie, fournir le plan d'implantation des détecteurs incendies et le rapport de contrôle électrique 2010 des installations. Il doit aussi fournir un schéma de tous les réseaux indiquant notamment les sens d'écoulement des eaux d'incendie vers l'extérieur de l'établissement ainsi que le ou les points de rejet. L'inspection des installations classées constatant qu'une des bornes incendie est détériorée demande à l'exploitant de lui transmettre les éléments justificatifs du bon dimensionnement de ses moyens incendie et de réaliser les aménagements nécessaires. Par ailleurs, elle constate que la clôture du site, détériorée, est cassée sur 3 m. L'exploitant doit aussi dégager les 2 sorties de secours du bâtiment principal obstruées par des produits et limiter le stockage des pneumatiques usagés qui atteint 5 m de haut au lieu des 3 m maximum. La mise en place de trappes de visite sur les gaines de ventilation est également prévue.

Accident

Feu dans une casse auto

N°38577 - 06/07/2010 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38577/>



Dans un établissement spécialisé dans la récupération de ferrailles, un employé détecte un feu couvant alors qu'il enlève un tas de véhicules concassés (VHU) avec une grue à 17h45 ; alimenté par l'oxygène de l'air, le feu s'intensifie rapidement. Les employés alertent les

pompiers et attaquent l'incendie avec des extincteurs à eau et à mousse. Malgré leur intervention, le feu se propage à un stock de 1 600 m³ (soit 100 à 150 t) de VHU conditionnés en cubes prêts pour être expédiés vers un broyeur en Espagne. Le sinistre génère une abondante fumée noire visible à 30 km et qui est poussée par le vent vers des habitations et des vergers.

Les pompiers déploient 6 lances. Les poteaux incendies à proximité du site ayant un débit trop faible, il est décidé de couper l'eau pour les riverains. La circulation routière est interrompue afin de faciliter le déroulement des lances. Lors de l'intervention, 1 pompier chute et se fracture le poignet ; il est évacué vers l'hôpital de Montauban. Le feu est éteint vers minuit, 400 m³ d'eau ont été utilisés. Une partie des eaux d'extinction est récupérée dans les séparateurs d'hydrocarbures du site mais le reste s'est écoulé dans un fossé. En outre, quelques arbres ont brûlé en bordure du site.

Les eaux polluées du fossé sont pompées et traitées par une entreprise spécialisée et les eaux d'extinction retenues par la fermeture manuelle des vannes des débourbeurs du site sont analysées. L'exploitant remettra en état le fossé (curage / nettoyage).

L'inspection des IC se rend sur place le lendemain. Elle demande à l'exploitant de revoir ses capacités d'eau disponible en cas d'incendie (volume d'eau suffisant à prévoir sur le site en lien avec les services de secours), de laisser un espace entre les différents stockage et les limites de la propriété pour limiter les risques de propagation et faciliter l'intervention des pompiers et de respecter la hauteur maximale de stockage prévue dans l'arrêté préfectoral. L'exploitant étudiera le dimensionnement d'une rétention des eaux d'extinction.

L'origine du sinistre n'est pas identifiée. Il pourrait s'agir d'un échauffement de la matière stockée à cause de la chaleur ou d'un court-circuit causé par une batterie restante.

Accident

Feu dans une déchetterie

N°44259 - 02/09/2013 - FRANCE - 45 - INGRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44259/>



Dans une déchetterie alors fermée au public, un sac contenant des pastilles chlorées (ATCC / DCNa ?) s'enflamme vers 19h15 en émettant une abondante fumée. Les pompiers sur place 15 min plus tard éteignent le feu. Leur intervention s'achève vers 20 h. Un particulier a déposé ses galets à côté du bac collectant les déchets dangereux des ménages sans que les employés du site ne le remarquent.

Les pastilles sont transférées le lendemain dans un centre de destruction spécialisé. Les consignes de tri et la vérification du site en fin de service sont rappelées lors d'une réunion d'exploitation avec les agents de la déchetterie.

Accident

Dégagement gazeux dans une déchetterie

N°43951 - 20/06/2013 - FRANCE - 63 - BILLON

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43951/>



Vers 9h45, un agent d'une société de vidange descend dans un regard sur le site d'une installation de stockage de déchets non dangereux (centre d'enfouissement de pneumatiques) pour vérifier l'état d'une vanne de sectionnement d'un réseau d'écoulement d'eaux. La trouvant fermée alors qu'elle devait être ouverte, il l'actionne, ce qui provoque un dégagement gazeux dans l'espace confiné : l'agent s'effondre inanimé (anoxie). Il est pris en charge par les pompiers et évacué vers le CHU d'où il ressort dans l'après-midi. Le réseau de ruissellement est isolé et la déchèterie attenante est évacuée.

La vanne avait été fermée 3 mois plus tôt (mi-mars) lors d'une inspection par caméra et non réouverte, permettant au gaz provenant de la fermentation de déchets et avec une forte concentration de CO₂ de s'accumuler. L'exploitant rédige un mode opératoire d'intervention pour la manoeuvre des vannes et étudie une modification de l'installation pour permettre d'effectuer celle-ci à distance (sans pénétrer dans le regard).

Accident

Feu sur un site de collecte de déchets chimiques

N°43206 - 29/10/2011 - FRANCE - 28 - LUIGNY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43206/>

Un automobiliste signale vers 13h45 un dégagement de fumée dans une société de collecte de solvants usagés fermée pour le week-end. Le feu touche une benne extérieure de 30 m³ à moitié pleine contenant des chiffons humides et des filtres non dangereux. Les pompiers noient la benne à la mousse, puis la déplacent avec un chariot élévateur pour éviter les risques de propagation au bâtiment voisin. Ils étalent ensuite son contenu avec une petite pelleuse avant de l'arroser. L'intervention s'achève à 18 h. Les déchets solides sont envoyés en filière spécialisée, les eaux d'extinction sont traitées sur le site. L'inspection des installations classées et la municipalité ont été informées.

Le dégagement de fumée s'est produit plus de 24 h après la fermeture de la benne. L'embrasement a eu lieu à l'ouverture de la benne par les pompiers lors du noyage. L'auto-échauffement des déchets pourrait être la cause du sinistre. L'exploitant modifie ses règles d'exploitation : les bennes de matériaux souillés seront dorénavant vidées avant toute période de fermeture. Les moyens disponibles pour déplacer les bennes sont recensés et une renforcement du système de surveillance est à l'étude.

Accident

Feu dans un centre de récupération des métaux.

N°41201 - 29/07/2011 - FRANCE - 24 - BOULAZAC ISLE MANOIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41201/>



Un feu se déclare dans la zone de broyage des ferrailles dans un centre de récupération des déchets ; les flammes se propagent aux résidus de broyage automobile (RBA) et à la ligne de tri. La société de surveillance de la zone industrielle donne l'alerte vers 0h30.

Les services de l'électricité coupent l'alimentation des différentes armoires du broyeur et de sa cellule vers 1 h et l'exploitant étale le stock de RBA avec un engin du site. Les pompiers, sur place à 0h40, éteignent l'incendie avec 4 lances dont 1 sur échelle après 4h30 d'intervention et quittent les lieux vers 6 h. Les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin incendie puis rejetées dans le milieu naturel après traitement par un séparateur d'hydrocarbures. L'exploitant informe l'inspection des IC par mail le 01/08 à 10h20.

Le broyeur sera arrêté 6 semaines et les réparations sont estimées à 200 000 euros ; 3 convoyeurs, des tapis, des over-bands (aimants) et des circuits électriques de l'unité de broyage sont endommagés.

Les procédures de sécurité du site étaient à jour et fonctionnelles. Le feu aurait pris dans le stock temporaire de RBA en sortie du broyeur ; plusieurs hypothèses sont envisagées : un morceau de mousse incandescent, la forte chaleur estivale, un échauffement ponctuel ou un acte de malveillance. L'exploitant prévoit de ne plus stocker de RBA sur la zone de stockage temporaire en sortie du broyeur et sur site en dehors des horaires de fonctionnement et d'installer un sprinkler sur la case des RBA.

Accident

Départ de feu sur un convoyeur d'un centre de transit de déchets ménagers N°40314 - 08/04/2011 - FRANCE - 75 - PARIS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40314/>

Un départ de feu se produit vers 12h40 sur un convoyeur alimentant la presse d'un centre de transit de déchets ménagers en cours de test. L'opérateur voit une émission de fumée et sent une odeur de brûlé ; il prévient son supérieur hiérarchique qui déclenche l'alarme incendie, fait alerter la police et les services de secours et évacuer le bâtiment où se trouve le convoyeur. Trois employés déroulent des RIA pour contenir le départ de feu en attendant l'arrivée de 6 pompiers et un fourgon vers 13 h. Les pompiers détectent le point le plus chaud qui se trouve sur le flanc droit du convoyeur dans une fosse et, malgré l'accès difficile, arrosent la zone en feu (5 m de tapis) pendant qu'un agent du fournisseur d'électricité coupe l'alimentation du site. Le foyer est maîtrisé à 14 h et les pompiers quittent le site. Le centre de tri est mis à l'arrêt et les déchets sont détournés vers un autre centre de tri de la région. Les eaux d'extinction collectées dans une fosse étanche sont pompées et rejetées dans le réseau d'eaux pluviales du site en amont de leur système de traitement.

Un précédent départ de feu avait déjà été enregistré lors d'essais sur ce convoyeur plusieurs jours avant mais le point le plus chaud se trouvait en bout de tapis (ARIA 40313). Le fournisseur du convoyeur est contacté pour effectuer une enquête (analyse thermographique de la zone accidentée), mais l'exploitant pense que l'origine du feu serait un frottement anormal de la chaîne d'entraînement du tapis. Ce frottement serait dû à une tension trop forte de la chaîne avec présence de déchets à proximité, et à la panne du graisseur automatique endommagé par le précédent départ de feu et non remis en état. L'exploitant fait afficher les plans d'évacuation et sensibilise à nouveau son personnel aux respects des consignes de sécurité incendie et évacuation, car certains employés partis en fin de matinée n'avaient pas signalé leur départ et manquaient à l'appel fait à l'issue de l'évacuation. Il fait installer un détecteur de fumée à proximité du convoyeur.

Accident

Feu de casse automobile

N°42081 - 19/04/2012 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42081/>

Dans un centre de démantèlement de véhicules (VHU), un feu se déclare vers 21 h sur un stock de 5 000 t de ferrailles en attente de broyage contenant des résidus d'huile, de PVC et d'aluminium. Un employé, encore présent, donne l'alerte. Les flammes atteignent jusqu'à 10 m et une importante fumée est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les secours

arrosent le stock avec 8 lances dont 1 sur échelle et les employés du site déblaient les tas de déchets pour faciliter l'intervention. Le site ne disposant pas d'une rétention suffisante, les eaux d'extinction, récupérées dans la lagune de la zone industrielle, seront analysées puis traitées. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air effectue une série d'analyses sur les oxydes d'azote et de soufre, les composants organiques et les particules pour s'assurer de l'absence de danger. Les pompiers éteignent l'incendie le 21/04 vers 15 h puis surveillent les lieux jusqu'au lendemain.

Des résidus de broyages de diamètre supérieurs à 100 mm, échauffés lors du broyage, auraient été replacés encore chauds sur le tas en attente de broyage, causant le départ d'incendie. Les 17 employés ne sont pas mis en chômage technique ; la dépollution et le démantèlement de véhicules reprennent le lundi 23/04 et le broyage quelques jours plus tard. Le site avait déjà été victime d'un incendie le 26/01/2011 (ARIA 39662). L'exploitant reverra l'organisation de son dépôt pour limiter les stocks de ferraille et faciliter l'accès des secours, il augmentera la capacité de rétention du site et passera une convention avec l'exploitant de la lagune industrielle pour permettre une intervention rapide en cas de sinistre.

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets industriels banals

N°40739 - 20/08/2011 - FRANCE - 33 - BASSENS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40739/>



Vers 19 h, un feu se déclare sur un tas de déchets de 5 000 m² sur 6 m de haut constitué de cartons, papiers, morceaux de bois, ferrailles plastiques et déchets de chantiers (laine de verre, placoplâtre) situé à proximité d'un local désaffecté sur un site de tri et de valorisation de déchets non dangereux. Les pompiers interviennent avec 5 engins et 30 hommes pour attaquer le foyer avec 7 lances dont 1 à mousse. La réserve d'eau de 400m³ du site étant insuffisante, l'eau est prélevée sur le réseau public et dans la Garonne. Le feu se propage au bâtiment désaffecté. En raison de l'importante fumée, visible à plusieurs km du site, l'entreprise voisine suspend son activité pour la journée, provoquant le chômage technique pour 10 employés. La population riveraine contacte l'administration pour signaler son inquiétude. Les relevés atmosphériques effectués régulièrement à l'extérieur du site dans un rayon de 2 km se révèlent négatifs. Ceux sur le site laissent apparaître 50 ppm de CO et des traces d'acide. Les employés aident les pompiers à dégager les tas de déchets intacts aux moyens de tracto-pelles.

Aucun blessé n'est à déplorer et, en fin de soirée, aucun risque de propagation n'est plus à craindre. Vu l'étendue du foyer, une réunion de coordination se déroule sur le site le lendemain avec un responsable de l'établissement et des représentants de la mairie, de l'inspection des installations classées et des pompiers. Jusqu'à l'extinction complète du sinistre, il est demandé à l'entreprise de cesser les apports de déchets sur le site, de mobiliser son personnel pour travailler sans discontinuer au minimum pendant la période diurne, et de disposer de moyens hydrauliques équivalents à ceux utilisés lors de l'extinction (débit de 2 000 l/min) pour rabattre les fumées provenant des tas de déchets. Les opérations d'extinction par étalement et refroidissement de petits tas se poursuivent pendant la nuit et les 4 jours suivants, jusqu'à la maîtrise totale du sinistre dont l'origine reste inconnue.

Le stock de déchet non dangereux en attente de tri était très important car le site ne fonctionnait qu'à 50% de sa capacité en raison des travaux de construction d'une nouvelle chaîne automatique de tri qui devait démarrer 10 jours après. Le volume d'eau d'extinction

disponible a été insuffisant en regard du volume de déchets stockés, 20 000 m³ ayant été nécessaire à l'extinction et au rabattage des fumées. La situation administrative du site n'était pas régulière (hauteur et volume de déchets largement supérieurs aux limites autorisées, espacement des tas de déchets insuffisant, absence d'agents d'extinction adaptés à la nature des déchets). De plus, la nature des déchets stockés le jour de l'accident n'était pas prévue dans le dossier de régularisation déposé par l'exploitant. L'administration demande à l'exploitant d'évacuer de son site les déchets brûlés et arrosés, et de stopper l'arrivée de nouveaux déchets pour que son personnel se consacre à la gestion post-accidentelle du sinistre. La mise en place d'une surveillance des eaux souterraines est aussi demandée, car une partie des eaux d'extinction n'a pu être confinée sur le site. En mars 2010, un feu avait pris dans un stock de carcasses dépolluées de téléviseurs et d'ordinateurs; l'hypothèse d'une malveillance était alors évoquée par la direction. Depuis 1 an, l'administration avait constaté une dégradation des conditions d'exploitation sur le site.

Accident

Feu de casse automobile

N°40193 - 25/04/2011 - FRANCE - 47 - BOE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40193/>



Un feu se déclare vers 11h30 sur un tas de 2 000 m³ de carcasses de véhicules dépollués et se propage à un autre tas de 1 000 m³ dans une casse automobile ; le gardien donne l'alerte. Les secours confinent des habitations sous le vent en raison de l'importante fumée noire dégagée. Plus de 70 pompiers arrosent les tas à l'aide de 8 lances avec de l'eau et de la mousse et éloignent d'autres tas de véhicules avec des engins de chantier. Ils installent un barrage flottant sur un fossé afin de contenir les eaux d'extinction et une société spécialisée pompe 8 m³ de ces effluents. Un élu et un représentant de la préfecture se rendent sur place. Les pompiers maîtrisent le risque de propagation vers 18h40 et éteignent l'incendie vers 0h20. Ils surveillent ensuite les lieux jusqu'au lendemain après-midi. L'origine du feu reste inconnue mais un acte de malveillance est suspecté. La casse était fermée depuis le samedi 23 avril (week-end de Pâques) et le gardien n'avait rien remarqué d'anormal lors de sa tournée de 11 h. L'activité du site n'est pas impactée puisque les machines ont été épargnées.

Le site ne disposait par ailleurs d'aucune consigne de gestion des risques de pollution et d'incendie. L'exploitant devra revoir son dispositif de prévention et de lutte contre l'incendie ainsi que l'aménagement des stocks pour limiter les risques de propagation rapide d'un incendie. Il installera un système permettant de confiner les eaux d'extinction sur le site (vanne de régulation ou de coupure ou bassin de rétention) et construira un mur anti-intrusion dans la partie du site où le sinistre a débuté.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets métalliques

N°43737 - 25/03/2013 - FRANCE - 36 - CHATEAUROUX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43737/>

Un feu se déclare vers 16h30 lors de la découpe au chalumeau d'un camion dans une société de démantèlement de véhicules (VHU) et de recyclage des métaux. Les flammes se propagent à un second véhicule à dépolluer. La combustion des huiles, hydrocarbures et pneumatiques émet une importante fumée noire. Le personnel met les bouteilles d'oxygène

en sécurité puis évacue. Le responsable du site appelle les secours et obture les réseaux. La vingtaine de pompiers mobilisée éteint le sinistre en moins d'une heure. L'inspection des installations classées se rend sur place. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction le lendemain. Le non-respect des procédures de dépollution des camions a entraîné une flaque d'hydrocarbures au sol qui se sont enflammés sur le point chaud apporté par le chalumeau. L'exploitant réalisera sur la base de cet événement un rappel des bonnes pratiques de dépollution auprès des opérateurs.

Accident

Feu dans un centre d'enfouissement de déchets industriels et ménagers N°43413 - 07/01/2013 - FRANCE - 89 - CHAMPIGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43413/>

Un feu se déclare vers 16h20 à proximité d'un quai de vidage dans un centre d'enfouissement de déchets non-dangereux (ménagers et DIB). Un employé au volant d'un engin de chantier donne l'alerte et commence à isoler les déchets fumants sur une zone inerte. Des employés arrivés en renfort percutent 5 extincteurs et recouvrent la centaine de m² de l'alvéole (casier) concernée avec de la terre, une épaisse fumée blanche se dégage. Les pompiers, alertés à 16h50, arrosent les déchets avec une dizaine de m³ d'eau, puis ces derniers sont brassés et recouverts de terre par des employés du centre. Une surveillance est assurée jusqu'à 20 h par les pompiers, puis par le personnel du site pendant la nuit. Le complexe d'étanchéité du casier proche n'est pas endommagé et les eaux d'extinction sont récupérées puis traitées par le circuit de collecte des lixiviats de l'alvéole.

Deux jours plus tard, l'exploitant constate un nouveau dégagement de fumée après le déchargement d'une benne. Il isole ces déchets et constate que ce même livreur avait apporté des boues de station de traitement des eaux industrielles juste avant le départ de feu précédent.

Interrogé, l'expéditeur des déchets indique que des fûts de chaux vive auraient été déversés par erreur dans la benne envoyée au centre d'enfouissement. Ce dernier met en place une consigne de sécurité interne, réalise une information auprès des opérateurs de la station et affiche la consigne.

Accident

Explosion d'une cuve de baignoires d'acides dans un centre de valorisation des déchets. N°44783 - 22/06/2011 - FRANCE - 73 - AIGUEBELLE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44783/>

Une cuve de bain d'acides usagés explose lors de son dépotage dans un centre de valorisation des déchets à forte teneur en zinc. La rupture de l'enveloppe endommage la cuve voisine. Une erreur de manipulation en fin de dépotage aurait conduit à une montée en pression due à l'utilisation d'air comprimé. Pour éviter ce type d'accident, l'exploitant interdit les dépotages à l'air comprimé et les remplace par des dépotages à partir de GRV en utilisant les pompes fixes de l'installation.

Accident

Feu sur un stockage de broyats de caoutchouc N°38664 - 16/03/2010 - FRANCE - 69 - SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38664/>

Dans un centre de récupération de métaux et de dépollution et de broyage de véhicules (VHU), un feu se déclare vers 15h30 sur un tas de 10 m³ de caoutchouc sous une bande de tri manuel, provoquant des fumées noires. Le personnel déclenche l'alarme incendie. L'équipe d'intervention du site utilise un chargeur pour dégager et étaler le stock de caoutchouc sur une dalle de béton libre et éteint l'incendie avec des lances. Les pompiers, sur place vers 15h50, n'ont pas à intervenir.

Les eaux d'extinction auraient du être retenues par la rétention du site, mais la vanne d'isolement du réseau de collecte des eaux susceptibles d'être polluées n'a pas été fermée lors de l'intervention : les eaux d'extinction ont été rejetées dans le bassin tampon des eaux pluviales de la zone industrielle. Ce bassin, suffisamment grand, a permis d'éviter que les eaux d'extinctions ne soient déversées dans le réseau collectif d'assainissement. Les résidus d'incendie sont évacués vers un site d'enfouissement.

L'inspection des IC est sur les lieux à 18 h et demande la mise en place d'une procédure et de moyens techniques afin de garantir la rétention des eaux d'extinction en cas de sinistre.

Accident

Débordement d'un bassin de stockage de lixiviats d'une ISDND

N°44243 - 08/06/2013 - FRANCE - 64 - SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44243/>

Dans la nuit du 8 au 9 juin, la conjonction de fortes précipitations (94 mm) et du bouchage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales en amont du site par des embâcles provoque l'écoulement par gravité d'eaux pluviales dans le premier bassin de stockage de lixiviats d'un centre d'enfouissement de déchets ménagers (ISDND). Ce bassin, déjà quasi plein du fait d'une pluviométrie exceptionnelle dans les mois et jours précédents, déborde dans un second bassin lui aussi quasi plein (1 000 m³ résiduels à eux 2) qui ruisselle à son tour vers une mare en contrebas.

L'alerte est donnée par les agents d'astreinte à 9 h. Ils tentent de réduire l'écoulement en pompant l'eau des bassins en surverse vers des bassins avec une capacité encore disponible. Vers 15 h, le ruissellement dans la marre cesse. La quantité de lixiviats perdue est estimée entre 25 et 50 m³ étalés sur 10 à 12 h. Le débit du cours d'eau vers lequel les lixiviats ont débordé étant lui-même important à cause des pluies, le rejet a dû être fortement dilué et aucun impact visible n'a été détecté. Une analyse sera effectuée dans le cours d'eau pour confirmer l'absence d'impact.

Les jours suivants, la cuvette d'eau pluviale est nettoyée et curée, la conduite de rejet désobstruée et les lixiviats évacués du site par camions-citernes afin de garantir un niveau « acceptable » dans les bassins au regard de la capacité de traitement des installations du site.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets non dangereux

N°42741 - 11/09/2012 - FRANCE - 67 - BISCHOFFSHEIM

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42741/>



Une patrouille de gendarmerie détecte à 4h38 un incendie sur un site de transit, tri et valorisation de déchets non dangereux, alors qu'un camion a quitté le site à 4h25 sans avoir rien remarqué. Le bâtiment de tri de 225 m³ contenant 42,5 t de cartons, plastiques, bois, gravats, emballage de chantiers et papiers est en feu. Le directeur du site et le maire se rendent sur place. Les pompiers arrosent le bâtiment avec 4 lances pour protéger le local atelier attenant contenant le parc à huile et à graisse, ainsi que les stocks extérieurs. Les déchets sont sortis du bâtiment puis arrosés sur le revêtement extérieur en enrobé. L'incendie est maîtrisé vers 6 h et des journalistes se présentent sur site dès 7 h. L'intervention se termine à 15 h mais un nouveau départ de feu dans les déchets stockés à l'extérieur les oblige à intervenir à nouveau jusqu'à 19 h. Les 450 m³ d'eaux d'extinction contenant des résidus de brûlage sont récupérés dans le collecteur d'eau pluviale du site, traités par un débourbeur-déshuileur avant rejet dans le réseau communal. Les analyses faites avant rejet dans ce réseau montrent la présence de traces de métaux lourds (Zn, Cr, Cu, Pb), des teneurs notables en HAP/BTEX et en phénols, mais les analyses des piézomètres du site ne montrent pas d'impact sur la nappe et l'exploitant de la station d'épuration communale n'a pas noté de perturbation de ses procédés biologiques. Les déchets sont sortis du bâtiment puis arrosés sur le revêtement extérieur en enrobé. La chaîne de tri est complètement détruite : bâtiment, presse à balles, engins de type pelle et télescopique, poids lourd. Les déchets brûlés sont évacués vers une filière agréée. L'origine du sinistre serait une auto-inflammation des déchets à la suite de températures élevées de la veille de l'accident, ou la présence de produits incompatibles dans les déchets en attente de tri. L'incendie a été aggravé par l'absence de système de détection incendie pendant la nuit.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets ménagers

N°42612 - 08/08/2012 - FRANCE - 64 - SEVIGNACQ

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42612/>

Par un jour de forte chaleur (30° C) dans un centre de tri de déchets ménagers, un employé alimentant vers 17h20 la chaîne de tri sélectif avec un engin télescopique note un échauffement anormal du moteur. Ouvrant le capot moteur de l'engin, il aperçoit des flammes au-dessus du filtre à air, donne l'alerte par radio et va chercher un extincteur. Entre temps la batterie explose et projette le capot moteur à 6 m de haut, ainsi que des morceaux de plastique enflammés qui provoquent l'allumage d'un tas de 7 t de papiers. La combustion des plastiques du moteur génère une fumée noire qui envahit le bâtiment. Les 16 employés évacuent ce dernier ; 4 d'entre eux forment un groupe d'intervention pour éteindre le feu de moteur avec des extincteurs et l'incendie du tas de papier avec une lance alimentée par un RIA. L'incendie est maîtrisé à l'arrivée des pompiers externes vers 17h40. Ces derniers se contentent d'arroser préventivement le tas de papier avant de l'évacuer dans une benne extérieure, puis quittent le site à 19 h. La chaîne de tri redémarre à 19h30 grâce à un autre engin télescopique également utilisé pour remorquer l'engin sinistré hors du bâtiment. Les eaux d'extinction ont été absorbées par le papier et le contenu de la benne est éliminé en centre agréé.

L'engin est expertisé. Selon le concessionnaire un court-circuit du boîtier électrique de commande serait à l'origine d'étincelles ayant enflammé le filtre à air puis le moteur. L'engin impliqué était utilisé en continu de 6 h à 20 h avec seulement 20 min d'arrêt en milieu de journée. Sa procédure de maintenance de 1er niveau faite le matin (soufflage du filtre à air moteur, contrôle des niveaux et enlèvement des papiers présents dans le moteur) sera aussi appliquée lors du changement d'équipe à 13 h. Lors de l'arrêt du centre à 19h50, tous les engins devront être garés hors du bâtiment.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de déchets banals

N°42492 - 24/07/2012 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42492/>

Lors d'une période de forte chaleur (28-30 °C), un feu se déclare vers 15h15 sur une benne extérieure stockant des balles de plastiques et des matelas usagés dans une entreprise de valorisation de déchets non dangereux (DIB) issus d'encombrants ménagers. Le feu se propage à un stockage de pneus usagés en vrac à proximité. Après une tentative d'extinction, le personnel alerte les secours vers 15h20 et l'exploitant déclenche son POI ; 2 entreprises voisines sont évacuées. L'incendie dégage une épaisse fumée noire et menace un bâtiment de 4 500 m². En raison de la proximité des bacs de stockage d'un dépôt pétrolier adjacent, les pompiers interviennent à 15h25 avec 166 hommes et 50 engins et maîtrisent le sinistre au bout de 1 h à l'aide de 7 lances dont 1 de grande puissance et 1 à mousse. La police établit un périmètre de sécurité, bloque les voies d'accès à la zone industrielle et évacue 150 salariés des entreprises riveraines. La sortie de l'autoroute voisine est fermée jusqu'à 17 h, ce qui perturbe fortement le trafic de cette voie urbaine. Le POI de l'entrepôt pétrolier, classé Seveso seuil haut, est déclenché. Les couronnes d'arrosage automatiques des bacs les plus proches du sinistre sont activées pour les protéger des flux thermiques, alors que les camions-citernes sont évacués hors de l'enceinte du dépôt. Le tas de déchets est ensuite déblayé au moyen des engins de chantier de l'établissement puis arrosé pour parfaire l'extinction avant d'être mélangé aux sablons présents sur le site. Les secours lèvent leur dispositif vers 17 h, ne laissant que quelques hommes en surveillance. Aucun dommage matériel n'est signalé mais 50 m³ de plastiques, 50 m³ de cartons, 10 m³ de pneus et une dizaine de matelas ont brûlé. Les 50 m³ d'eaux d'extinction sont récupérés et stockés dans les cuves à lixiviats avant d'être pompés puis éliminés.

L'origine de l'incendie est inconnue, mais l'exploitant pense que la période de forte chaleur en cours depuis plusieurs jours a provoqué un départ de feu dans le tas de matelas stocké dans la benne. Les mesures correctives suivantes sont mises en place :

- éloignement des stocks de déchets extérieurs entre eux
- stockage spécifique pour les matelas usagés (alvéole de méga blocs)
- stockage des pneumatiques usagés dans des bennes et non en vrac.

L'exploitant revoit son dispositif de surveillance du site, ré-évalue ses moyens de lutte contre l'incendie et forme son personnel à leur utilisation.

Accident

Incendie dans un centre de collecte et de recyclage de papiers et plastiques

N°42330 - 22/06/2012 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42330/>

Un engin de manutention (chargeur) initie vers 18h30 un départ de feu sur un stock de balles de papier en attente de tri hors des bâtiments d'un centre de collecte et de recyclage de papiers et de cartons. Le conducteur de l'engin donne l'alerte. Les employés alors en pause interviennent avec 7 extincteurs et étalent le tas de déchets en feu pour essayer de maîtriser les flammes. L'étalement du tas favorise la propagation du feu à un stock voisin de déchets plastique (polyéthylène téréphtalate, PET), puis à un tas de 50 t de papier stocké sur 1 000 m² sous un hangar. L'abondante fumée émise provoque de nombreux appels des riverains aux services de secours. Les employés parviennent à empêcher la

propagation du sinistre hors de l'établissement en utilisant les moyens d'extinction fixes disponibles : lances et poteaux incendie. Une cinquantaine de pompiers intervient avec des équipes sous ARI ; les balles très compactes sont éclatées et arrosées une par une pour atteindre le coeur du foyer. Les secours qui rencontrent des difficultés pour alimenter les 6 lances déployées, ferment les vannes du réseau pluvial du site pour éviter toute pollution extérieure ; les eaux d'extinction sont ainsi retenues dans les capacités de rétention de l'établissement. L'inspection des installations classées est également sur les lieux. Le feu est éteint à minuit, puis une ronde de surveillance est mise en place à 4 h. Les dommages sont limités et aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. Une société spécialisée pompe le lendemain les 160 m³ d'eaux d'extinction générés. La police effectue une enquête pour déterminer la cause exacte du sinistre ; l'hypothèse du "point chaud" (moteur thermique de l'engin de manutention) est privilégiée. Il s'agit du 6ème accident de ce type dans cet établissement depuis 2000 : ARIA 16010, 17898, 21280, 33496 et 35695. L'installation d'un poteau incendie supplémentaire est envisagée.

Accident

Incendie d'alvéole dans un centre d'enfouissement de déchets

N°40305 - 15/04/2011 - FRANCE - 03 - HAUT-BOCAGE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40305/>

Dans un centre d'enfouissement de déchets, un employé pèse un poids lourd chargé de déchets quand il détecte vers 18 h un départ de feu sur la zone d'exploitation recouverte de matériaux de couverture intermédiaire (matériaux inertes). Le feu se propage à la tranchée drainante voisine dont le biogaz n'est pas encore connecté au réseau de collecte du site et redouble d'intensité. Voyant qu'il ne peut maîtriser le feu, il prévient trop tardivement sa hiérarchie qui alerte les services de secours et fait apporter de la terre par un chargeur pour recouvrir la zone en feu. Les 25 pompiers engagés arrosent le feu à partir de 18h33 pendant que l'exploitant épand de la terre sur l'alvéole de stockage touchée par l'incendie. Il demande des moyens d'épandage supplémentaires à une exploitation agricole et une société voisines ainsi qu'à la commune : 2 tracteurs avec remorques et une tractopelle sont ainsi utilisés pour épandre de la terre jusqu'à ce que le feu soit maîtrisé vers 21h40. Les pompiers n'ont pas réussi à utiliser la prise d'eau du bassin incendie pour des raisons inconnues et doivent se ravitailler en eau au village. L'exploitant assure la surveillance nocturne de l'alvéole et fait appel à plusieurs reprises aux pompiers dans la nuit et les 48 h suivantes après avoir détecté des fumeroles, qui sont arrosées et recouvertes de terre. L'incendie est resté localisé en surface de l'alvéole et n'a pas endommagé sa membrane d'étanchéité, écartant ainsi des risques de pollution des sols et de la nappe.

L'exploitant envisage d'installer une colonne sèche le long de la piste menant à l'alvéole incendiée, de mettre en place un stock de matériaux de recouvrement à proximité immédiate de la zone d'exploitation et étudie l'achat d'une motopompe pour pallier à l'indisponibilité de la prise d'eau du bassin.

Accident

Incendie dans une société de recyclage de gros électroménager

N°44419 - 01/10/2013 - FRANCE - 31 - TOULOUSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44419/>



Un feu se déclare vers 20 h au niveau d'un broyeur d'une usine de recyclage de réfrigérateurs. Les pompiers protègent une cuve d'azote et attaquent le sinistre avec 4

lances à eau. Le feu est éteint vers 23h30. Un employé se blesse à la cheville dans l'évacuation. Le bâtiment et les machines de dépollution sont lourdement endommagées, tout comme les panneaux photovoltaïques en toiture. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées par une société spécialisée. L'accès au bâtiment est interdit. L'activité du site est suspendue pendant 6 à 8 mois pour réfection du bâtiment et améliorations de sécurité ; le chômage technique concerne 6 personnes et pourrait impacter plusieurs acteurs de la chaîne de traitement des réfrigérateurs usagés (encombrement des plate-formes de récupération, saturation des installations de traitement).

D'après les premières conclusions des experts, une fuite de gaz (pentane) survenue au niveau d'une bride d'une canalisation de l'installation aurait produit une poche de gaz au niveau du sol qui se serait ensuite enflammée avec des étincelles formées par un groupe assécheur d'air. Le site avait déjà connu un sinistre en juillet 2013 (ARIA 44120).

Accident

Incendie d'un stock de bois dans une société de collecte de déchets

N°44177 - 05/08/2013 - FRANCE - 51 - FAVEROLLES-ET-COEMY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44177/>

Dans une société de tri de déchets non dangereux soumise à autorisation, un feu se déclare vers 8 h dans un stock de copeaux de bois. Plus de 6 000 m³ de bois et d'autres déchets combustibles (plastiques) sont présents sur le site. Devant un "feu de masse couvant", difficile à éteindre, les pompiers préconisent de séparer le bois sain et d'étaler un tas de bois en combustion afin de parfaire l'extinction des foyers. L'exploitant rencontre des difficultés pour trouver une parcelle pour étendre le bois en feu. En outre, plusieurs éléments compliquent l'intervention : réserve incendie de 180 m³ du site hors service, branchement sur une borne incendie à 600 m, pompage d'eau dans un étang, automobilistes ne respectant pas l'interdiction de circuler sur la route départementale, baisse importante de la pression du réseau de distribution d'eau sur la commune...

L'inspection des installations classées se rend sur les lieux les 8 et 9 août pour cibler les priorités d'action. Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris afin d'encadrer la mise en sécurité du site et d'interdire l'entrée de nouveaux déchets jusqu'à respect des règles de stockage (le seuil maximal de bois et de déchets combustibles autorisé était de 1 400 m³).

Le sinistre est déclaré éteint le 19/08. Les eaux d'extinction sont contenues dans la réserve incendie du site.

Le sinistre est dû à l'auto-combustion du bois broyé en raison de son stockage en masse sur une longue période. L'exploitant explique qu'il a largement dépassé le seuil maximal réglementaire à cause de la baisse des commandes de ses clients.

Accident

Accident au niveau du local des déchets toxiques

N°44788 - 13/06/2013 - FRANCE - 45 - LA FERTE-SAINT-AUBIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44788/>



Un mélange de produits incompatibles produit un dégagement de fumées toxiques vers 10h30 dans le local « déchets toxiques » d'une déchetterie. Le gardien du site s'évanouit

alors qu'il cherche l'origine de la fumée. Un usager sort le gardien du local et alerte les pompiers et l'exploitant. Le responsable de site se rend sur les lieux. Le centre de collecte des déchets est fermé au public pour la journée. Les secours évacuent l'agent souffrant de brûlures des voies respiratoires vers un centre hospitalier. La cellule spécialisée dans les risques chimiques neutralise les produits incriminés. Les 700 l de déchets toxiques sont pris en charge par une entreprise spécialisée et le site ré-ouvre le lendemain. Le gardien du site est sensibilisé aux risques toxiques liés aux déchets dangereux.

Accident

Feu dans une déchetterie

N°43971 - 04/02/2013 - FRANCE - 28 - COURVILLE-SUR-EURE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43971/>

Un feu se déclare vers 19 h dans la benne des encombrants d'une déchetterie. Un employé du site habitant à proximité entend la sirène des pompiers et aperçoit les flammes : il prévient son supérieur hiérarchique puis se rend sur les lieux pour ouvrir le portail aux pompiers. Sur demande de ces derniers, l'exploitant déplace la benne (éloignement du quai) pour éviter une propagation aux autres déchets puis la vide au sol pour faciliter l'extinction des flammes. Les secours quittent le site vers 23 h, les eaux d'extinction sont collectées et transiteront via le débourbeur déshuileur du site. L'ensemble des déchets est rechargé dans la benne et évacué pour être stocké sur un autre site du groupe. La déchetterie était fermée au public depuis 17h30 et le gardien avait quitté les lieux à 17h45 sans constater d'anomalie. L'exploitant attribue l'origine du feu à la dépose dans la benne de cendres encore chaudes.

Accident

Incendie dans fosse de réception de déchets liquides en vrac

N°44928 - 07/04/2011 - FRANCE - 44 - SAINT-VIAUD

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44928/>

Dans une installation de tri et de traitement de déchets dangereux, un feu se déclare à 10h30 dans la fosse de réception des déchets liquides après ajout d'un déchet incompatible avec le contenu déjà présent dans la fosse. L'équipe d'intervention active les trois RIA (avec émulseur) à sa disposition et arrose la fosse pendant 20 minutes. Les secours, arrivés à 11 h, achèvent l'extinction en quelques minutes.

L'inspection menée suite à l'événement révèle une traçabilité insuffisante des déchets déconditionnés, le bidon incriminé portant la mention « solvant » mais devant contenir un autre déchet réactif dont la composition n'était pas identifiée. Le déconditionnement de déchet liquide non identifié est proscrite jusqu'à renforcement de la protection incendie (lances moyen foisonnement et extinction automatique) et amélioration de la traçabilité des déchets.

Accident

Incendie dans un dépôt de déchets métalliques

N°39392 - 20/10/2010 - FRANCE - 51 - SUIPPES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39392/>

Un incendie se déclare vers 12h50 dans un centre de récupération de déchets triés

(métaux et papiers). Lors de travaux par découpe au chalumeau, des flammèches atteignent l'enveloppe isolante d'un tas de tuyaux métalliques qui prend feu. Les pompiers sont alertés pendant que les employés du site essaient d'éteindre le foyer à l'aide d'extincteurs. Une fois sur place, les pompiers maîtrisent le sinistre en 30 mn au moyen de 37 m³ d'eau exclusivement. L'inspection des IC demande à l'exploitant de mettre en place une procédure pour les opérations de découpe au chalumeau et de renforcer les contrôles après chaque opération de découpe sur le site.

Accident

Incendie de tournures de titane

N°39074 - 14/09/2010 - FRANCE - 78 - EPONE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39074/>

Suite à une panne du camion de livraison, un bac contenant 1 t de tournures de titane est en transit prolongé depuis le matin sur un site de recyclage de métaux. Une procédure de permis de feu doit être appliquée en cas de travaux à proximité d'une zone inflammable. Ignorant cette procédure ainsi que les consignes orales, un employé découpe un morceau de ferraille à proximité du bac. Vers 13 h, une étincelle atteint le bac et enflamme immédiatement les tournures de titanes imprégnées de solvant. Les employés du site essaient en vain d'éteindre l'incendie au moyen d'extincteurs, puis réussissent à étouffer le feu avec du sable sec puisé dans la réserve. Les pompiers sont appelés par précaution car le site reçoit du public. Des consignes sont mises en place pour limiter le temps de transit des tournures de titane sur le site et pour limiter l'accès du public à une partie restreinte des installations.

Accident

Fuite sur une bouteille de gaz non identifiée dans une société de collecte de déchets

N°44011 - 01/07/2013 - FRANCE - 65 - BORDERES-SUR-L'ECHEZ

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44011/>

Les pompiers interviennent vers 18h40 dans une société de récupération de déchets métalliques suite à la découverte d'une fuite sur une bouteille de gaz non identifiée. Au contact de l'eau ce gaz produit un acide, vraisemblablement de l'acide sulfurique. La bouteille est placée dans un sur-fût et prise en charge par une société spécialisée. Les pompiers identifient 2 autres bouteilles (non fuyardes) sur le site qui devront faire l'objet d'un traitement adapté.

Accident

Feu de casse automobile

N°44000 - 29/06/2013 - FRANCE - 59 - LE CATEAU-CAMBRESIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44000/>

Un feu se déclare vers 10h30 dans une casse automobile dans laquelle les clients sont autorisés le samedi à venir récupérer des pièces de rechange. Un client qui tentait de récupérer de l'essence pour sa mobylette perce le réservoir d'un véhicule dépollué (réservoir vide mais non dégazé), provoquant l'incendie. Il donne l'alerte et l'exploitant appelle les secours. Les flammes se propagent à une dizaine de voitures dépolluées et à un stock de 30 m³ de ferraille. Les pompiers, qui connaissent les lieux pour avoir participé à

l'élaboration du plan d'urgence, éteignent l'incendie avec 2 lances dont 1 sur échelle tandis qu'un employé déblaie les lieux avec une grue. Les secours quittent les lieux vers 15 h. Les eaux d'extinction dirigées vers le bassin de rétention sont pompées par une société spécialisée. La casse automobile ré-ouvre le lundi 01/07. Aucun blessé ni dommage n'est à déplorer.

Accident

Emission de poussières par une usine d'incinération

N°44033 - 20/06/2013 - FRANCE - 06 - NICE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44033/>

Dans un centre d'incinération de déchets en cours de redémarrage après un arrêt de 4 jours pour entretien annuel, un test de remise en service d'un ventilateur d'une cheminée provoque vers 18h20 un rejet de poussières à l'extérieur du site. Une vingtaine de riverains se plaint d'irritations et de démangeaisons. Les pompiers, la police ainsi que des agents de la commune et de la métropole se rendent sur place. L'inspection des installations classées est informée. L'incinérateur est redémarré "normalement" le lendemain.

Accident

Détection portique radiologique dans un centre de collecte de déchets

N°43647 - 02/04/2013 - FRANCE - 03 - DOMERAT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43647/>

Le portique de radiodétection d'un centre de collecte d'ordures ménagères se déclenche vers 10h30 au passage d'une benne de 40 m³ de déchets ferreux. Celle-ci est mise à l'écart. Des pompiers spécialisés mesurent un débit de dose de 300 nSv à proximité de la benne avec une zone à 400 nSv ; le chauffeur n'est pas contaminé. Les secours fouillent ensuite la benne et découvrent un ancien appareil médical utilisant du radium 226. Le débit de dose au contact de l'objet est de 75 µSv et de 1,2 µSv à 1 m. Le déchet est pris en charge par l'ANDRA. L'intervention s'achève à 15 h.

Accident

Incendie dans une société de recyclage de métaux

N°42825 - 03/10/2012 - FRANCE - 08 - GIVET

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42825/>



Un feu d'origine inconnue (déchets incompatibles ?) se déclare vers 0h45 dans un tas de 2 000 t de déchets ferreux dit de "platinage" (agglomérat de ferrailles légères et d'impuretés), mais comportant également des DEEE et des VHU dans une société de recyclage de déchets métalliques. Le sinistre émet une importante fumée noire, en grande partie abattue par la pluie. L'incendie, qui connaît de nombreuses reprises ainsi que de petites explosions (bouteilles de gaz, extincteurs...), est éteint vers 16 h. Les eaux d'extinction, pompées dans la MEUSE proche, sont recueillies dans le bassin des eaux pluviales, "traitées" via un débourbeur /déshuileur suivi d'un filtre à sable puis rejetées dans le fossé artificiel du port sans analyse préalable.

La police et le maire se sont rendus sur place. L'inspection des installations classées, sur site le lendemain, constate dans les déchets stockés la présence non autorisée de VHU

ainsi que celle de nombreuses bouteilles de gaz et de matières combustibles. L'exploitant doit en urgence trier les déchets présents sur site en séparant notamment les contenants dangereux et les matières combustibles et améliorer les conditions de stockage (réduction de la taille des lots, tri des déchets, gardiennage du site la nuit...). Des prélèvements sont effectués dans l'environnement (sols, eaux superficielles) pour analyses (métaux, HAP, PCB, benzène...) et évaluation du risque de pollution. Le réseau pluvial est contrôlé et nettoyé.

Accident

Feu de copeaux métalliques dans stockage illégal de déchets

N°42804 - 25/09/2012 - FRANCE - 86 - BONNEUIL-MATOURS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42804/>



Un feu se déclare vers 3h30 sur un tas de 20 t de copeaux de magnésium et d'aluminium sur une parcelle contiguë à une entreprise de recyclage de métaux. Un bâtiment de 500 m² abritant divers matériaux (bois, plastique, métaux) est menacé. Un périmètre de sécurité de 150 m est établi. Les services de secours, intervenant avec 31 hommes et 5 engins, tentent de maîtriser le foyer avec de la poudre puis avec de la mousse à partir de 2 réserves d'émulseurs. La pluie qui réagit avec les copeaux de magnésium (crépitements exothermiques) complique l'intervention. Pendant que 3 lances à eau empêchent la propagation du sinistre au bâtiment, un engin de chantier est utilisé pour recouvrir les déchets d'une épaisse couche de terre végétale pour étouffer la combustion des matériaux en fusion.

Un véhicule de risque technologique effectue des relevés d'explosimétrie et de toxicité dans l'air aux alentours du site qui se révèlent négatifs. L'incendie est maîtrisé vers 15h30, mais de petites explosions (poches résiduelles de gaz) sont entendues. Le site est surveillé pendant plusieurs jours avec contrôle de la température du tas de copeaux au moyen d'une caméra thermique.

Le maire, la gendarmerie, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'inspection des installations classées se sont rendus sur place. L'inspection constate un abandon de déchets avec la présence d'un second entreposage de déchets métalliques de type déchets d'aluminium et de fonderie d'aluminium posés à même le sol et à proximité immédiate de nombreuses matières combustibles, hors de toute règle de l'art pour ce type de stockage. Le maire dans le cadre de sa police met en demeure l'exploitant d'évacuer les déchets et de remettre les lieux en état.

Accident

Feu d'un bâtiment de stockage dans un centre de déchets.

N°42753 - 11/09/2012 - FRANCE - 54 - LUDRES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42753/>

Un incendie se déclare vers 19 h dans un bâtiment annexe d'une usine de tri et d'incinérations de déchets ménagers et industriels. Le bâtiment de 1 500 m², abrite des archives, des conteneurs roulant vides, du petit matériel de maintenance et des emballages plastiques pour déchets hospitaliers vides, une petite réserve d'huile sur rétention, un véhicule diesel tout terrain et des chariots-élévateurs. Les employés des entreprises voisines donnent l'alerte, un important panache de fumée noire se dégage. Les pompiers, intervenant avec 85 hommes et 2 engins, maîtrisent le sinistre vers 22h45 à l'aide de 4 lances dont 1 sur échelle alimentées par le réseau incendie du site et un pompage dans le

canal qui passe à proximité. L'exploitant isole les réseaux d'eau du site pour retenir les eaux d'extinction. Les pompiers rencontrent des difficultés pour créer des exutoires afin de ventiler les locaux sinistrés.

Le bâtiment est détruit, mais l'activité du site n'est pas touchée. Le site ayant fermé 1 h avant le début du sinistre, la presse évoque l'hypothèse d'un dysfonctionnement électrique. Un élu s'est rendu sur place.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets non dangereux

N°42875 - 12/08/2012 - FRANCE - 03 - HAUT-BOCAGE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42875/>

Par une chaude journée estivale et ventée (> 30 °C, vent > 30 km/h), un motard remarque vers 12 h un dégagement de fumée dans un centre d'enfouissement technique de déchets et d'encombrants ménagers (ISDND). Il alerte par téléphone le maire de la commune qui vient de recevoir la même information de la part d'un riverain. Le maire alerte les pompiers qui se retrouvent bloqués devant le portail du site fermé à clef (jour férié, site inoccupé). L'exploitant est appelé par le maire et se rend sur place vers 12h30 pour ouvrir le portail, 2 employés conducteur de tractopelle arrivent en renfort. Un talus de déchets inter-casiers à proximité du quai de déchargement est en feu sur 30 m². Une entreprise extérieure de terrassement intervient avec 1 tracteur et 1 tonne à eau. Les pompiers arrosent le talus avec 1 lance alimentée par la réserve incendie de 3 000 m³, puis un tractopelle recouvre le talus de terre pendant que l'autre en met sur le casier proche pour empêcher la propagation. Les pompiers installent une 2ème ligne vers 14 h et arrosent de mousse le casier voisin où le feu s'est propagé à la membrane et au géotextile de protection (brûlés à 50 %). Une épaisse fumée, générée par la combustion des vieux matelas enfouis dans le casier, atteint les habitations riveraines situées sous le vent, mais les mesures de toxicité effectuées par une CMIC se révèlent négatives. Le feu est maîtrisé vers 16h30. Le recouvrement de terre se poursuit jusqu'à 23h30 puis les 20 pompiers en action quittent le site à 2 h le lendemain. Le géotextile de sécurité active du casier est brûlé sur 200 m², 3 000 m² de déchets ont brûlé, l'alimentation électrique et le tuyau de refoulement extérieur de la pompe des lixiviats ont été endommagés, le tuyau annelé à l'intérieur de la buse du puits de lixiviat a fondu sur 30 cm.

La gendarmerie ne relève aucune effraction sur le site, la zone d'enfouissement de déchets sinistrée est récente (moins de 4 mois), elle ne génère que peu de biogaz pouvant s'enflammer. L'enquête menée par l'exploitant montre que des ordures ménagères contenant des bombes d'aérosols et de morceaux de bouteilles en verre ont été mis en place dans le casier 72 h avant l'accident (autour du puits de lixiviats). Le massif de déchets étant très sec (période estivale, vent), un effet de loupe du rayonnement solaire sur les débris en verre ou l'apport de déchets ménagers chauds (type cendres de barbecue) sont la cause probable de l'incendie. Le site avait été victime d'un incendie 16 mois avant (ARIA 40305).

Pour améliorer la prévention et la lutte contre l'incendie, l'exploitant met en place une fermeture du portail par chaîne et cadenas permettant aux secours d'intervenir en l'absence de clef, une centrale d'appel permettant de le joindre 24h/24h et 7 jours sur 7 et installe une cuve d'eau de 30 m³ près du quai de déchargement pour optimiser l'intervention immédiate.

Accident

Incendie de déchets verts dans un centre d'enfouissement de déchets non

dangereux

N°42873 - 05/08/2012 - FRANCE - 03 - CHEZY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42873/>

Un feu se déclare un dimanche vers 22 h sur la zone de stockage / broyage des déchets verts (compostage, au niveau d'un ancien casier) dans un centre technique d'enfouissement de déchets ménagers (ISDND). Les services de secours étant bloqués devant l'accès du site, le maire de la commune se déplace pour leur ouvrir le portail. Les pompiers décident de laisser le foyer se consumer sans intervenir jusqu'au lundi matin. Revenus sur les lieux à 6 h le lendemain, ils décident une nouvelle fois de laisser les déchets se consumer sans autre intervention directe (arrosage, recouvrement) pour ne pas aggraver la situation. L'exploitant du site qui n'est informé que le lendemain par des chauffeurs de camion de la société qui ont vu des flammes depuis la route, arrive sur site à 6 h 30. Des tractopelles permettent d'ériger un merlon de terre de 1,5 m de haut autour de la zone de stockage sinistrée, puis ce dernier et ses alentours sont arrosés en utilisant une citerne mobile de 5 m³ pour éviter toute propagation du sinistre. En fin de matinée, l'exploitant a déplacé préventivement plus de 200 m³ de déchets verts, 7 puits de biogaz ont été fermés et les alentours ont été débroussaillés. Plus de 3 500 t de déchets verts ont déjà brûlé. La combustion des déchets se poursuivra plus de 10 jours durant en générant des fumées et odeurs perceptibles dans les communes voisines. Pour stopper ces nuisances, la collectivité propriétaire du site ordonne à l'exploitant de recouvrir de terre toute la zone de déchets verts 8 jours après le début de l'incendie. Des rondes de surveillance régulière sont mises en place pendant plusieurs semaines. La collectivité adresse des communiqués de presse aux médias locaux, actualise les informations disponibles sur son site internet pour que les riverains puissent suivre l'évolution de la situation et organise des visites du site pour les associations locales.

Trois hypothèses sont envisagées: auto-combustion, acte de malveillance ou impact de foudre. L'absence de foudre le jour de l'accident et de traces d'effraction permet de conclure à un auto-échauffement des déchets verts broyés, favorisé par les conditions orageuses : épisode de pluie dans l'après-midi, forts vents... La procédure d'alerte entre le maire, les services de secours et l'exploitant est révisée (rédaction de fiches avec les n° de téléphone à contacter), le stockage des déchets verts est réorganisé en andains séparés entre eux et la fréquence de broyage est augmentée (mensuelle au minimum).

Accident

Pollution des eaux aux hydrocarbures

N°42617 - 24/04/2012 - FRANCE - 40 - DAX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42617/>



Vers 14 h, une pollution aux hydrocarbures est découverte au niveau de deux bassins de rétention d'eau. Le cours d'eau les alimentant porte également des traces d'irisations. La pollution est localisée au niveau d'un tuyau d'évacuation d'une entreprise de recyclage et de valorisation de métaux et véhicules hors d'usage (VHU). Après de fortes pluies, deux cuves enterrées servant à la récupération de fluides divers ont débordé dans le fossé à cause d'un flotteur défectueux. L'exploitant fait pomper les hydrocarbures des cuves par une entreprise spécialisée et s'engage à nettoyer les dommages.

Accident

Incendie d'une centre de recyclage de papier

N°41754 - 10/02/2012 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-LE-ROI

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41754/>

Un feu se déclare vers 9 h dans un bâtiment de stockage de balles de papiers et de cartons de 2 000 m² appartenant à une entreprise de recyclage. Le site est implanté dans une zone sensible, proximité : d'une voie ferrée, d'une darse reliée à la SEINE et d'un dépôt pétrolier de 55 000 m³. Elle se trouve également à 2 km des pistes de l'aéroport d'Orly. En raison des risques de propagation, l'intervention des secours publics mobilise des moyens importants : 176 pompiers venus de 13 casernes avec 56 engins. Les 70 employés du site sont évacués et un dispositif hydraulique conséquent est mis en place (11 lances dont 1 sur échelle). La police, le maire, le préfet ainsi que les services du gaz et de l'électricité se rendent sur place.

La fumée de l'incendie ne perturbe ni la navigation aérienne ni le trafic ferroviaire. Un barrage flottant est installé dans la darse pour prévenir tout rejet d'eau d'extinction dans le fleuve. Une usine de traitement de l'eau potable en aval du site est informée de l'accident, mais son activité n'est pas touchée. Le feu est maîtrisé à la mi-journée mais la lutte continue jusqu'au lendemain 3 h. La préfecture réquisitionne une grue à pince (pelleteuse à chenilles avec une griffe hydraulique) dans un département voisin, pour permettre le déblaiement des balles de papier inaccessibles autrement, et parfaire l'extinction des 1 000 m² qui ont brûlé au côté des autres engins lourds de l'exploitant. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour les 70 employés qui seront reclassés dans un des deux autres sites régionaux du groupe.

D'après la police, le feu serait d'origine accidentelle. Une décharge d'électricité statique se serait produite lorsque le bras métallique d'un engin de chantier serait entré en contact avec le papier, phénomène amplifié par le froid sec et intense le matin de l'accident (t° ambiante de - 5 °C).

Accident

Déclenchement intempestif de l'extinction automatique dans un centre de transit et de traitement de déchets dangereux

N°41736 - 04/02/2012 - FRANCE - 35 - SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41736/>



Un samedi vers 13 h, le système d'extinction automatique (sprinkler) d'un bâtiment stockant des déchets dans un site de transit et de traitement de déchets dangereux se déclenche en l'absence de tout personnel. Un prestataire extérieur arrive sur site vers 15h30 pour faire sa ronde de sécurité habituelle et, constatant le déclenchement de l'extinction automatique, tente de joindre l'astreinte de l'exploitant, puis le responsable d'exploitation, puis le directeur du site et celui de sa société de sécurité mais aucun numéro ne répond. Il alerte alors les services de secours publics qui arrivent sur site vers 16 h. Le personnel d'astreinte arrive finalement sur site vers 16h20, constate la présence d'eau d'extinction dans les rétentions du bâtiment et ferme la vanne d'alimentation du réseau d'extinction automatique. Les pompiers effectuent des mesures de toxicité dans le bâtiment sinistré qui se révèlent négatives et repartent vers 17h15. Compte tenu des risques de gel susceptibles de détériorer la rétention (période de grand froid), l'exploitant décide de transférer les eaux polluées par les déchets contenues dans la rétention vers les bassins tampons, en utilisant le réseau des eaux pluviales du site. A partir de 19 h, un gardiennage permanent est mis en place sur le site.

Le mercredi suivant, un pompage des eaux d'extinction contenues dans le réseau des eaux pluviales et 2 des bassins de rétention du site est mis en place vers une trentaine de conteneurs remorques (isotanks de 70 m³). Le réseau et les 2 bassins sont à nouveau opérationnels 9 jours après l'événement. Le 3ème bassin, de 1 100 m³, est remis en service 13 jours après l'événement. Pendant les 6 semaines qui suivent, les 2 000 m³ d'eaux souillées contenues dans les isotanks sont pompés vers une unité mobile de traitement par osmose inverse (capacité de traitement 4 m³/h) pour pouvoir les rejeter dans le milieu naturel en respectant les limites de rejet. Les perméats issus du traitement sont stockés dans les isotanks disponibles, avant rejet dans le réseau et après analyse qualitative d'un échantillon par isotank. Les concentrats (5 m³/j) sont stockés dans des conteneurs de 1 m³ avant élimination dans un centre agréé. Le nettoyage du bâtiment sinistré se termine 13 jours après l'événement. Pendant la durée de la remise en état, seuls les déchets dangereux non-inflammables sont acceptés sur le site et aucune opération de broyage - déchiquetage de déchets n'est autorisée. Aucun déchet n'est stocké dans le bâtiment sinistré tant que sa remise en état n'est pas achevée (nettoyage, réparation des réseaux).

L'enquête menée par l'exploitant montre que le déclenchement de l'extinction automatique est dû à la transmission d'une alarme à la centrale incendie, malgré l'absence de départ de feu dans le bâtiment. A la suite d'un défaut de programmation d'origine inconnue, la centrale n'a pas retransmis automatiquement cette alarme au poste de surveillance de la société de sécurité, provoquant la détection tardive de l'accident par le rondier plus de 2h20 après le déclenchement. Ce retard de détection a été aggravé par l'indisponibilité immédiate de l'astreinte (elle a répondu au bout de 15 minutes) et l'erreur de numérotation du rondier lors de l'appel du directeur du site.

Accident

Rejet d'eaux pluviales polluées par un site de traitement d'emballages industriels
N°39892 - 14/10/2010 - FRANCE - 44 - LA CHEVROLIERE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39892/>



Un promeneur détecte vers 16h30 une coloration anormalement blanchâtre dans un fossé relié au lac de GRANDLIEU (zone Natura 2000). Il alerte la commune qui prévient les services de secours. Ce fossé communal recueille les eaux pluviales de la zone industrielle voisine où est implanté un site spécialisé dans le lavage de grands emballages plastiques industriels. Le rejet blanchâtre provient du point de rejet des eaux pluviales du site et pollue le fossé sur 120 m. Les services de secours posent un barrage en aval pour limiter la pollution des eaux du lac. L'enquête menée par l'inspection des IC montre que le contenu d'une cuve a débordé sur une aire où ruisselle normalement des eaux pluviales. Ces eaux sont normalement traitées avant rejet, mais la pompe de relevage des eaux pluviales du site est en panne (défaillance électrique) et ne peut amener les effluents vers la zone de traitement par charbon actif. Les effluents rejetés n'ont donc subi qu'un simple dégrillage avant rejet gravitaire dans le milieu et l'exploitant n'a pas utilisé son dispositif d'obturation gonflable pour empêcher la pollution du milieu. L'administration demande à l'exploitant de pomper les eaux du fossé et de les éliminer dans un centre agréé.

Accident

Réaction chimique dans un centre de traitement des déchets.
N°45062 - 15/11/2013 - FRANCE - 64 - SEVIGNACQ

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45062/>

Une réaction chimique provoque un point chaud et le dégagement de fumée blanche (condensation) sur un tas de 100 t de déchets d'emballages dans un centre de tri ; un employé donne l'alerte à 21h35. En attendant les pompiers, les opérateurs appliquent les consignes de sécurité : l'équipe d'intervention déroule les RIA et prépare les extincteurs, un agent déblaye le tas avec un engin pour identifier l'éventuel point chaud. Les pompiers, arrivés à 22h10, arrosent à mesure chaque tas déblayé ; le dégagement de fumée prend fin une heure plus tard et la chaîne de tri redémarre vers 23h50, avec une surveillance renforcée.

Les secours suspectent point chaud qui pourrait être dû à une réaction chimique entre les déchets (présence de déboucheur, pétrole, nettoyant ou aérosol... ?) par ailleurs très humides. Les eaux de refroidissement sont absorbés par les papiers et cartons présents dans le tas ; 30 t de déchets fibreux gorgés d'eau sont dégradées (non recyclables).

Les exercices bisannuels menés sur le site ont porté leurs fruits, le personnel ayant eu les bons réflexes. L'exploitant prévoit tout de même un recyclage des agents pour la manipulation d'extincteurs, d'intégrer d'avantage d'agents de nuit dans son groupe d'intervention et d'inclure les pompiers lors des exercices.

Les eaux de refroidissement sont absorbés par les papiers et cartons présents dans le tas.

La chaîne de tri a été arrêtée pendant 2 h et 30 t de déchets sont dégradées. La réaction serait due à l'humidité des déchets liée aux intempéries.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets.

N°45055 - 13/11/2013 - FRANCE - 64 - SOUMOULOU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45055/>

Une déflagration suivie d'un incendie se produit vers 15 h sur le broyeur en fonctionnement pour constituer un andain dans d'un centre de compostage de déchets verts. L'agent de la plateforme éloigne l'équipement de la zone de broyage et de fermentation au moyen d'un engin élévateur afin d'éviter une propagation au reste du site. Il essaye en vain d'éteindre le foyer avec un extincteur, alerte les pompiers et sa hiérarchie, puis met le site en rétention (obturation des points de rejets dans le milieu et arrêt de la pompe de relevage des eaux de ruissellement). Les services de secours interviennent avec 3000 l d'eau additivée et maîtrisent le foyer. Une société de pompage récupère les eaux d'extinction présentes sur le site et dans le déboucheur pour les envoyer en traitement. L'intervention se termine vers 17h15.

Accident

Feu d'un tas de DIB dans un bâtiment de tri

N°44581 - 11/11/2013 - FRANCE - 13 - ISTRES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44581/>

Sur un site de tri/transit de déchets soumis à déclaration, un départ de feu se produit vers 11 h sur un tas de 500 m³ de déchets industriels banals (DIB) à trier dans une cellule d'un bâtiment de 20 000 m². L'isolement du tas dans le hall et les murs coupe feu permettent d'empêcher la propagation du sinistre aux autres cellules du bâtiment. Une quinzaine de pompiers, arrivés en 15 minutes, utilise les moyens du site (bassin) et éteignent le feu à 18 h puis déblaient et nettoient le site durant la nuit. L'intervention s'achève à 12h30 le 12/11. Le gardiennage est renforcé pour prévenir toute reprise.

Le bâtiment et principalement son bardage est endommagé sur 1/5 de sa superficie. Les équipements intérieurs se semblent pas avoir soufferts, toutefois l'activité dans la zone incriminée est suspendue jusqu'à confirmation par des experts 2 jours plus tard.

Les eaux extinction ont été collectées dans le bassin prévu à cet effet ; elles seront analysées pour établir leur voie d'élimination (traitement externe ou bassin d'infiltration sur site). Les déchets partiellement brûlés sont envoyés dans un CET de classe II dans le Vaucluse, la décharge la plus proche recevant uniquement les déchets qui ne peuvent plus être traités depuis l'incendie de l'incinérateur de Fos/Mer le 2/11/13 (ARIA 44544).

L'exploitant porte plainte car il suspecte un acte de malveillance ; il envisage de renforcer son dispositif de surveillance.

Accident

Dégagement de vapeurs irritantes dans une société de collecte de déchets N°43939 - 18/06/2013 - FRANCE - 87 - LIMOGES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43939/>

Un dégagement de vapeurs ocres se produit à 16 h dans un bâtiment d'une société de collecte de déchets. Des pompiers équipés d'ARI et de combinaisons spéciales inspectent le bac d'où provient le dégagement. Ils découvrent que des bidons de 1 à 5 l d'acides et de bases y sont indistinctement mélangés. Les secours établissent un périmètre de sécurité, déploient des rideaux d'eau et obturent une bouche d'égouts avant de séparer les produits selon leur nature. Ils arrosent également le sol pour diluer les produits épandus. L'intervention s'achève à 18h30.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets dangereux N°44603 - 30/05/2013 - FRANCE - 62 - BARLIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44603/>

Un feu se déclare au droit d'une fosse de stockage d'emballages souillés dans un centre de traitement des déchets dangereux. L'incendie est éteint avec de l'eau et de la mousse. Les eaux collectées sur les voiries extérieures, légèrement contaminées par l'émulseur, sont rejetées au milieu naturel après traitement. Les eaux d'arrosage et de refroidissement récupérées sont intégrées au procédé de traitement des déchets et éliminées dans la filière cimenterie.

Sur place le jour même, l'inspection des IC constate 2 infractions à priori sans lien direct avec le sinistre : la présence d'un important stockage de déchets sous le préau jouxtant le local incendie du site ainsi que la présence dans ce stockage de déchets de peroxyde d'hydrogène dont l'acceptation sur le site n'est pas autorisée.

Lors d'une 2nde visite le 12/09, l'inspection constate l'absence de déchets sous le préau et la fermeture de son accès ainsi que l'absence de déchets dont l'acceptation n'est pas autorisée. L'exploitant a amélioré sa procédure d'établissement des certificats d'acceptation préalable des déchets concernés.

Accident

Feu sur une plateforme de tri de déchets

N°43974 - 02/04/2013 - FRANCE - 28 - LUCE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43974/>

Un feu se déclare vers 11h30 sur une plateforme de tri et de transit de déchets alors qu'un opérateur charge des déchets industriels banals (DIB) dans une semi-remorque. L'employé stoppe l'opération et alerte le conducteur qui vide le contenu de son camion au sol, à l'écart des autres déchets. Les pompiers, arrivés à 11h50, éteignent l'incendie et quittent le site à 12h45.

Le camion est endommagé, ainsi qu'un câble électrique secondaire sur une alvéole. Les eaux d'extinction collectées dans le bassin debourbeur-déshuileur sont pompées et traitées par une société spécialisée. L'origine de la prise en feu alors que le camion était à mi-charge est inconnue.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°43495 - 27/02/2013 - FRANCE - 86 - SOMMIERES-DU-CLAIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43495/>

Dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers (CET), un feu se déclare au cours de la nuit dans une alvéole contenant 20 t de déchets sur 500 m². Les 1ers employés arrivant sur le site à 7h30 donnent l'alerte et engagent les actions de lutte. Les pompiers protègent le reste du stockage et la géomembrane assurant l'étanchéité de l'alvéole. Une société de terrassement recouvre les déchets de 20 à 30 cm d'argile. Les eaux d'extinction sont collectées et traitées comme des lixiviats. L'exploitant alerte la municipalité, l'inspection des IC ainsi que la préfecture et diffuse un communiqué de presse. Les opérations d'extinction se terminent vers 11 h. L'activité de réception et de traitement des déchets a été suspendue entre 7h30 et 10h30 en raison des fumées couvrant la zone de déchargement.

La géomembrane de l'alvéole, bien que protégée des déchets par un recouvrement, est endommagée sur 15 à 20 m de long sur les 2 à 3 derniers mètres du haut du talus (partie aérienne), ce qui ne remet pas en cause son efficacité. L'exploitant soupçonne un acte de malveillance.

Accident

Feu d'essieu d'un camion transportant des diphényles

N°43223 - 23/08/2012 - FRANCE - 76 - SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43223/>



Le chauffeur d'un camion de diphényles polychlorés remarque un départ de feu avec une importante fumée au niveau d'un essieu vers 16 h. Il s'arrête et utilise un extincteur. Un automobiliste s'arrête et emploie également son extincteur. Le feu est maîtrisé. Sous l'effet de la chaleur, un pneu éclate et blesse l'automobiliste.

Accident

Feu électrique dans une usine d'incinération de déchets industriels

N°39658 - 27/01/2011 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39658/>

Un feu d'origine électrique se déclare vers 6h30 dans un local technique d'une usine d'incinération de déchets industriels contenant un stockage de soude à 50 %. L'exploitant alerte les services de secours avec une ligne téléphonique directe et déclenche son POI. Les pompiers interviennent avec 30 hommes, 2 fourgons, 1 camion dévidoir, une cellule émulseur et un camion échelle car la zone en feu se trouve au 1er étage du local électrique de 200 m². Un officier risque bactériologique et chimique est également engagé. Le feu est maîtrisé, à 9 h, à l'aide de lances à mousse et des relevés explosimétriques se révèlent négatifs en RDC du local. Il n'y a pas de victime mais le rayonnement thermique a endommagé 2 cuves (20 000 et 7 000 l) de soude (NaOH). Le volume de soude qui a fuit est retenu dans une cuve de rétention. L'exploitant informe la préfecture et l'inspection des installations classées. Il n'y a pas de chômage technique prévu, mais le site est mis provisoirement à l'arrêt pour évaluer les dégâts et les déchets sont envoyés sur un autre centre d'incinération proche appartenant au même exploitant. L'incendie serait dû aux résistances électriques assurant le réchauffage des cuves en période froide pour éviter la cristallisation de la soude.

L'exploitant installe des détecteurs de fumée dans le local de stockage de la soude, modifie la concentration de soude en hiver (30 % au lieu de 50 %) pour réduire le phénomène de cristallisation en période froide et maintient un chauffage > 5° C dans le local technique.

Accident

Feu dans une benne de stockage de pellets polyurethane dans un centre de déchets

N°38570 - 04/07/2010 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38570/>

Dans un centre de déchets, un feu se déclare vers 18h50 dans une benne métallique contenant 20 m³ de mousse isolante pour réfrigérateur (granulés de mousse Polyuréthane - PU) et située contre la façade du bâtiment.

Le système de télésurveillance se déclenche à 18h52 et prévient les secours. Les pompiers interviennent à 19h09 ; ils noient la benne, étalent les déchets au sol et éteignent l'incendie avec 2 lances à eau et 1 lance à mousse puis ventilent les bâtiments adjacents. L'intervention rapide des pompiers a permis la circonscription de l'incendie et la limitation des conséquences (léger dommage matériel, perte du produit). L'activité reprend le lendemain matin. L'ensemble des résidus de l'incendie, en particulier les eaux d'extinction, ont été collectés dans un bassin de rétention.

Plusieurs incidents similaires se sont produits dans l'été, par temps chaud. Le procédé produit des pellets de PU à des températures élevées. La température trop élevée des pellets ou une inflammation par une étincelle pourrait être à l'origine de l'incendie. L'exploitant installe un système de brumisation, éloigne la benne pellets du bâtiment et effectue une surveillance régulière.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement (CET)

N°44100 - 20/07/2013 - FRANCE - 67 - HOCHFELDEN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44100/>

Un feu se déclare vers 15h20 dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), en bordure de la fosse de réception des déchets. Le départ de feu est détecté par caméra thermique et le système d'astreinte se met en place. Le sinistre qui s'étend sur 100 m² émet une importante fumée. L'aspiration du biogaz est suspendue. Les pompiers, arrivés à 15h35, arrosent la zone puis la recouvrent de terre à l'aide d'engins conduits par les employés. L'incendie resté superficiel est éteint en 30 minutes ; 300 m³ de déchets ont brûlé. Les déchets concernés avaient été déposés plusieurs semaines auparavant, correctement compactés et recouverts de terre ; l'exploitant avance l'hypothèse des fortes chaleurs comme origine de l'incendie.

Le site a connu un sinistre similaire en avril 2013 (ARIA 43733).

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N°44093 - 16/07/2013 - FRANCE - 45 - AMILLY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44093/>

Un particulier signale à 21h45 un incendie dans un centre de collecte de déchets triés. Les pompiers doivent attendre l'arrivée d'un responsable pour pénétrer dans l'établissement ; ils y découvrent 2 foyers dans un casier contenant 60 t de déchets industriels banals (DIB). La case est équipée de murs REI 120 sur 3 cotés, mais les pompiers redoutent une propagation du feu à la forêt voisine ainsi qu'aux autres stockages proches. Ils éteignent le sinistre à 1h45 et quittent les lieux à 2h30. Le site comportant une aire bétonnée sur l'ensemble de son emprise, les eaux d'extinction sont collectées dans un bassin dédié puis analysées avant élimination. L'inspection des installations classées est informée.

Trois hypothèses sont envisagées comme cause du sinistre : effet loupe d'un morceau de verre, auto-échauffement de déchets dangereux ou malveillance. L'exploitant vérifie la bonne tenue au feu des parois REI, revoit son plan d'intervention incendie et le transmet aux services de secours. Ces derniers disposaient d'une version datant de 2006 et ne connaissaient pas le second accès qui leur était réservé.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets

N°43972 - 30/06/2013 - FRANCE - 33 - LANGON

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43972/>

Dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare vers 22 h dans un stockage extérieur sous auvent de 40 m³ de DIB. L'incendie se propage à une alvéole contenant 135 m³ de balles de cartons. Un panache de fumée se dégage et un voisin donne l'alerte. Les pompiers protègent les bâtiments du site. Des employés étalent les déchets avec des engins pendant que les pompiers les arrosent jusqu'à 4h30. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention.

Des murs coupe-feu et des éléments de structures sont endommagés et les installations électriques à proximité de l'incendie sont hors-service. Une société spécialisée vérifie la structure du bâtiment. L'activité de réception et transfert des déchets est mise à l'arrêt jusqu'à l'évacuation le 02/07 vers un incinérateur des déchets brûlés. L'activité de tri et valorisation, stoppée en raison de la détérioration des réseaux électriques, reprend partiellement dès la semaine suivante.

Le site était en fermeture hebdomadaire depuis 2 jours ; l'exploitant soupçonne un acte de

malveillance. La société avait été victime d'un incendie en 2007 (ARIA 33324) à la suite duquel elle s'était implantée sur un autre site.

Accident

Feu de casse automobile

N°43814 - 14/05/2013 - FRANCE - 71 - POUILLOUX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43814/>



Alors que l'exploitant d'une casse automobile travaille sur un véhicule, une étincelle enflamme le réservoir de carburant vers 17h30. L'incendie se propage aux autres voitures. Les pompiers transportent à l'hôpital l'exploitant brûlé aux bras et au dos. Ils protègent un stock de pneumatiques, refroidissent une bouteille de GPL et éteignent l'incendie vers 19h15. Plusieurs dizaines de véhicules ont brûlé. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Erosion d'une ancienne décharge suite à une crue du GAVE DE PAU

N°43040 - 20/10/2012 - FRANCE - 65 - BEAUCENS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43040/>



Le GAVE DE PAU en crue (400 à 450 m³/s, débit centennal de 650 m³/s) attaque la berge droite sur 150 m (recul de 30 m) et érode une ancienne décharge publique abandonnée depuis 1986. Les 10 à 20 000 t de déchets de 2 casiers sont emportés par le courant jusqu'à Lourdes. Les autorités locales demandent l'aide du bureau de recherches géologiques sur les travaux permettant d'arrêter l'érosion. Le GAVE DE PAU, ayant repris possession de son espace de divagation, il est jugé préférable de ne pas contraindre la rivière en cherchant à ramener l'écoulement dans l'ancien bras principal. Par ailleurs, une solution visant à refermer le bras actif qui s'est formé avec une levée de matériaux présents sur le site n'est pas retenue à cause de la blocométrie trop petite de ceux-ci. Il est décidé d'élever un écran anti-érosion sur 200 m le long du massif de déchets. Cette solution est rapide à mettre en oeuvre et ne modifie pas l'écoulement du cours d'eau. Cet écran est constitué d'un empilement pyramidal de 600 big-bags de 1 m³ (2 à la base, 1 au sommet) remplis de matériaux présent sur le site ou à proximité. Cette solution, pas pérenne à long terme, ne se substitue pas à une opération de réhabilitation et de confortement.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement des déchets ménagers

N°42719 - 07/09/2012 - FRANCE - 80 - NURLU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42719/>

Un feu se déclare vers 19 h sur un casier de 4 000 m² contenant des déchets ménagers dans un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers servant également de déchetterie communale. L'incendie menace de se propager à des stocks aériens de déchets et à d'autres casiers. Les services de secours interviennent avec 40 hommes et 7 engins. Une épaisse fumée grise est visible à plusieurs kilomètres, les mesures atmosphériques ne relèvent pas de toxicité. Des témoignages d'habitants du village voisin font part d'une

fumée irrespirable et d'une visibilité réduite à 30 m. Les pompiers utilisent des lances à mousse alimentées par 2 fourgons à mousse et des lances à eau branchées sur réseau incendie du site alimenté par 2 bassins de 4 000 et 6 000 m³. Des engins de terrassement arrivent par convoi spécial le lendemain vers 8 h pour recouvrir de terre le casier sinistré. L'intervention s'achève vers 16h30 le lendemain. Le sous-préfet s'est rendu sur place, l'inspection des installations classées est informée. Les associations locales de protection de l'environnement demandent une évaluation de la pollution causée par l'incendie car le casier sinistré était recouvert de résidus de broyages automobiles (RBA) contenant divers mousses, plastiques et textiles afin de limiter l'envol des déchets ménagers légers en surface du casier. Elles dénoncent également une "mauvaise gestion du site" et l'utilisation des RBA jugés "dangereux et non-conformes".

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets industriels

N°42611 - 24/07/2012 - FRANCE - 64 - LONS

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42611/>

Vers 17h15 en période estivale, un employé conduisant une pelle mécanique dans un centre de stockage et de traitement de déchets industriels constate un départ de feu dans la zone de stockage extérieur des déchets industriels banals (DIB). Alertés par l'exploitant, les pompiers interviennent 30 min après avec 12 hommes et 3 engins en arrosant avec 3 lances les lots de déchets en feu après leur extraction du tas par la pelle mécanique de l'exploitant. Un périmètre de sécurité est mis en place par la police. L'incendie, qui dégage une importante fumée noire visible de loin, est maîtrisé au bout de 4 h, le réseau d'eaux du site est obturé par une vanne et les eaux d'extinction sont pompées avant d'être analysées puis éliminées dans la filière appropriée. Les 50 t (200 m³) de déchets brûlés sont éliminés par un centre agréé. La cause du départ de feu n'est pas connue mais la forte chaleur le jour de l'accident est privilégiée. Le responsable de l'exploitation avait inspecté la zone sinistrée 5 min plus tôt et n'avait rien constaté d'anormal.

Accident

Incendie dans un centre de transit et de tri de déchets banals

N°42378 - 30/06/2012 - FRANCE - 68 - ILLZACH

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42378/>



Dans un bâtiment de stockage d'un centre de transit et de tri de déchets banals de 10 000 m² comprenant 3 cellules, un feu se déclare vers 23 h dans la cellule centrale de 3 000 m² abritant des balles de papier, des palettes en bois et des détritrus. Les 40 pompiers mobilisés évacuent des poids-lourds et chariots élévateurs stationnés dans la cellule en feu et maîtrisent l'incendie après 1h30 d'intervention à l'aide de 6 lances dont 1 sur échelle et l'appui d'un fourgon mousse. Ils découpent le rideau métallique de grande hauteur de la cellule pour faciliter son désenfumage naturel. Ils noient les déchets évacués à l'extérieur au moyen d'engins de terrassement acheminés par l'exploitant et éteignent les derniers foyers résiduels vers 6 h. Un pompier, légèrement intoxiqué par les fumées, est placé sous oxygène avant de rejoindre sa caserne. Les services du gaz, de l'électricité, la presse et la municipalité sont prévenus. Les secours conseillent de pas reprendre l'activité dans ces locaux avant d'avoir réalisé un diagnostic de stabilité de la structure. L'exploitant surveille le site. Les autres cellules ont été protégées par les portes coupe-feu. Le foyer principal était constitué de balles de papier et selon les 1ers éléments de l'enquête, le sinistre serait d'origine accidentelle. Les déchets de l'incendie, d'un volume estimé entre 250 et 300 m³,

ont ensuite été évacués pour valorisation par incinération.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement d'ordures ménagères

N°42343 - 22/06/2012 - FRANCE - 11 - NARBONNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42343/>

Vers 2h15, le gardien d'un centre d'enfouissement de déchets ménagers et déchets non dangereux repère un début d'incendie dans la fosse principale de 90 000 m² recevant les déchets. Il donne l'alerte et les services de secours interviennent avec une trentaine d'hommes et 4 engins dont 1 fourgon mousse. Le vent violent, soufflant jusqu'à 80 km/h, génère une épaisse fumée noire visible de loin et fait craindre une extension rapide du sinistre. Les pompiers arrosent la fosse avec de l'eau et de la mousse pendant que les employés du site et des renforts, appelés par l'exploitant, recouvrent la fosse de terre au moyen de 4 engins de terrassement. L'incendie est maîtrisé vers 7 h.

Selon l'exploitant, le départ de feu s'est produit dans une poche de biogaz, qui se serait enflammée sur un point chaud présent dans le tas de déchets (étincelle d'une fusée de détresse ayant chauffé par exemple). La propagation de l'incendie a été ralentie grâce au débroussaillage effectué sur le site.

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets non dangereux

N°42287 - 14/06/2012 - FRANCE - 49 - TIERCE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42287/>

Un feu se déclare à 9h25 dans un bâtiment de tri de déchets domestiques en plastique et carton de 3 000 m². Une abondante fumée blanche est émise et les 20 employés présents évacuent les lieux. Les pompiers déploient 7 lances à eau dont 2 sur échelles, l'incendie se propage sur 1 500 m² répartis sur 2 niveaux. Le foyer principal est éteint à 13h45 puis les déchets évacués à l'aide de bulldozers et camions bennes, étalés dans la cours et noyés. Les bâtiments voisins et la presse de compostage sont épargnés.

La police de l'eau et l'Agence Régionale de Santé (ARS) effectuent des prélèvements dans les eaux d'extinction qui se sont déversées dans un fossé, puis dans l'Etang de Soucelles, 6 km plus loin, qui se déverse ensuite dans le LOIR. Un merlon est mis en place dans le fossé pour contenir les eaux d'extinction, puis est supprimé quelques jours plus tard au vu du résultat négatif des analyses de polluants dans ces eaux. Le maire, la gendarmerie, le service de l'électricité et les médias locaux se sont rendus sur les lieux. Les dommages sont estimés à 450 t de déchets brûlés et 50 employés sont en chômage technique.

Le feu, causé par l'échauffement d'une bande transporteuse, aurait démarré au 2ème étage du bâtiment, au niveau d'une cabine de pré-tri, pendant la pause des opérateurs, à un endroit où un employé aurait signalé la veille un problème électrique.

Accident

Camion de déchets médicaux dans le fossé

N°42094 - 23/04/2012 - FRANCE - 84 - CAMARET-SUR-AIGUES

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42094/>

Une camionnette transportant 7 conteneurs de 800 l de déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI, classe 6) et 3 fûts d'alcool toxique se renverse dans un fossé de la D975 vers 16h30. La gendarmerie interrompt et dévie la circulation. Des pompiers en tenue étanche aux liquides s'assurent de l'intégrité des contenants avant de les transférer dans un autre véhicule de la même société. La camionnette est ensuite relevée. L'intervention s'achève à 20 h. Le chauffeur du véhicule déclare avoir mordu le bas-côté après avoir croisé un autre véhicule.

Accident

Incendie de poids lourd dans un centre de valorisation de déchets

N°40685 - 01/08/2011 - FRANCE - 72 - LE MANS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40685/>



Dans un centre de valorisation de déchets, un feu se déclare vers 18h25 dans la remorque d'un poids-lourd contenant 20 cuves de 1 000 l de tensioactif, des pots de peinture et des bidons d'huile usagée ; les flammes se propagent à un tas de 200 t (400 m³) de déchets verts compactés. Le sinistre émet beaucoup de fumées blanches présentant une forte teneur en monoxyde de carbone. Les pompiers protègent en priorité une cuve 6 000 l de fioul et le poste carburant du site. Jusqu'à 5 h, ils étalent les déchets verts en feu pour mieux les éteindre au moyen de 5 lances. Les réseaux d'eaux du site n'étant pas isolés, les eaux d'extinction se retrouvent dans le réseau public et entraînent la mise en alerte de la station de traitement des eaux réceptrice. Le camion, les 200 t de déchets verts, un millier de litres de peinture et d'huile et du plastique sont brûlés. Le maire et un représentant du préfet se rendent sur les lieux. Une surveillance est mise en place jusqu'à 9 h car des fumerolles doivent encore être éteintes vers 7 h.

Accident

Incendie d'un centre de valorisation de déchets non dangereux

N°40278 - 04/05/2011 - FRANCE - 43 - POLIGNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40278/>



A 23h45, une patrouille de gendarmerie repère un départ de feu dans un centre de valorisation de déchets banals triés en zone industrielle et alerte les services de secours. Un violent incendie se développe dans un bâtiment de 2 000 m² abritant plusieurs centaines de tonnes de balles textiles et polyéthylène et se propage aux balles de papiers/cartons/plastiques stockées en façade du bâtiment. Plus de 140 pompiers et une trentaine d'engins (dont 3 fourgons pompes, 7 camions citernes, 2 motopompes) luttent à l'aide de 9 lances, dont une lance canon contre des flammes de plusieurs mètres. Le feu s'est propagé à 1 hangar de 1 700 m² et à 2 aires de stockage extérieures contenant 3 000 m³ de déchets banals de type polyuréthane, papier/cartons, métaux et refus de tri. Les pompiers protègent en priorité un bâtiment de 360 m² stockant des produits dangereux (solvants usagés) et la presse à métal (essentiel à l'activité) sur les zones de stockage de ferrailles et de véhicules hors d'usage. Le feu menace une forêt voisine et un refuge de la SPA qui est évacué à 2 h. Des salariés, rappelés dans la nuit, prêtent main forte aux secours pour aider au déblaiement des stocks de déchets. Le débit du réseau incendie du site se révélant insuffisant, de l'eau doit être pompée dans la réserve incendie de la zone industrielle, d'une capacité de 800 m³ et implantée à 400 m du site. Les foyers sont alors attaqués avec de la mousse et la réserve de la Z.I doit être réapprovisionnée par des

camions citernes.

Les pompiers maîtrisent le sinistre à 6 h le lendemain et quittent les lieux vers 12h30. L'exploitant nettoie le site et arrose les déchets brûlés pour les refroidir les 2 jours suivants. Le bâtiment de tri mécanisé de 2 000 m², le poste de distribution de carburants et 3 engins de manutention sont détruits, le hangar de 1 700 m² est fortement endommagé et d'importantes pertes de production sont enregistrées : 300 t de déchets ont brûlé et 1 200 t de déchets invendables doivent être enfouis. Les dommages et frais de nettoyage sont évalués à plus de 4 millions d'euros. Les 2 500 m³ d'eau d'extinction n'ont pas pu être retenus sur le site mais des contrôles de pH et de paramètres organiques dans l'eau et les sédiments ne montrent pas d'impact sur les 2 ruisseaux proches du site ; aucune mortalité piscicole n'est constatée. Les capteurs de qualité de l'air les plus proches ne relèvent pas d'anomalies. La gestion des déchets liée à la collecte des déchetteries périphériques constitue un problème en raison de l'indisponibilité provisoire du site. L'origine du feu est inconnue, le dernier employé avait quitté le site à 21 h. Le site avait déjà été victime en 2004 d'un incendie d'origine malveillante. L'exploitant met en place un gardiennage du site, sépare les stockages de déchets plastiques des autres et améliore les moyens passifs de lutte incendie ; en particulier les moyens de détection incendie jusqu'alors inexistantes.

Accident

Incendie lors d'une opération de découpage

N°39627 - 18/01/2011 - FRANCE - 38 - REVENTIN-VAUGRIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39627/>

Dans une entreprise de récupération de déchets métalliques, des employés découpent au chalumeau une cuve de 2 000 l provenant d'une raffinerie vers 9h30 quand celle-ci s'enflamme en forme de torche en partie basse. Les services de secours, arrivés sur les lieux avec 4 fourgons dont 1 mousse et 1 émulseur, établissent un périmètre de sécurité de 50 m pendant que la gendarmerie coupe la route départementale voisine car 8 bouteilles d'oxygène et 1 d'acétylène se trouvent à proximité de la cuve en feu. L'incendie est maîtrisé à 10 h au moyen d'une lance à eau. Une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC) venue en renfort effectue des mesures d'explosimétrie qui ne montrent aucun risque. Le responsable d'intervention des secours entre en contact téléphonique avec un cadre de la raffinerie à 10h45 et apprend que la cuve contenait des résidus du solvant utilisé pour nettoyer la cuve avant envoi pour recyclage. Les gendarmes prélèvent un échantillon du produit et les pompiers inertent la cuve avec de la mousse. L'intervention s'achève vers 11h15, la route départementale est réouverte. Le responsable sécurité du site arrive sur les lieux à ce moment là.

Accident

Lâchés de vapeur par un centre d'incinération d'ordures ménagères

N°39315 - 01/09/2010 - FRANCE - 06 - NICE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39315/>

Vers 3 h, la ligne de 20 kV transférant l'énergie électrique entre l'installation de cogénération d'un centre de traitement de déchets ménagers et le réseau public cesse de fonctionner. L'usine se retrouve sans électricité disponible alors que l'auto combustion des ordures ménagères dans les fours se poursuit. L'exploitant doit lâcher la vapeur produite et arrêter ses fours, provoquant de fortes nuisances sonores dans un environnement urbain.

Accident

Dégagement de produit toxique dans un camion-poubelle

N°38541 - 21/06/2010 - FRANCE - 59 - DOUCHY-LES-MINES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38541/>



Vers 8 h, de la fumée jaune se dégage lors du compactage des déchets dans la benne d'un camion poubelle sur la commune de Denain. Le dégagement gazeux issu de bouteilles de mercure (Hg) et de nitrate d'argent (AgNO₃) intoxiquent 2 éboueurs. L'équipage alerte les secours seulement lorsqu'il revient au centre de collecte de Douchy-les-Mines. Les 2 intoxiqués sont hospitalisés et 7 employés sont évacués suite à la mise en place d'un périmètre de sécurité. La police se rend sur les lieux et le sous-préfet est informé de l'événement. Les produits semblent provenir des poubelles d'un collège ; les produits, qui auraient dû être déposés en déchetterie, sont récupérés par une société spécialisée.

Les suites judiciaires dépendront de la décision des employés de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. D'après une employée, un incident similaire aurait eu lieu quelques mois auparavant.

Accident

Feu dans une casse automobile

N°44125 - 26/07/2013 - FRANCE - 40 - DAX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44125/>

Un feu se déclare à 13h30 sur un tas de 100 m³ de véhicules compactés dans une casse automobile. Des pelleteuses du site font la part du feu, les pompiers attaquent les flammes avec des lances à eau et à mousse. Un obturateur est installé pour éviter le rejet des eaux d'extinction dans le milieu. L'intervention s'achève à 17h15. L'inspection des installations classées s'est rendue sur place. Selon la presse, la chaleur serait à l'origine de dégagements de vapeurs d'essence qui se seraient enflammées.

Accident

Renversement d'un camion transportant des batteries usagées

N°43617 - 28/03/2013 - FRANCE - 33 - SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43617/>



Un camion-benne transportant des batteries automobiles usagées se renverse sur la D670 à proximité d'un passage à niveau vers 14h30. Le chauffeur est légèrement blessé. De l'acide fuit et pollue 50 m² de chaussée et 40 m² de talus ferroviaire. Le trafic ferroviaire est interrompu. Les pompiers et le transporteur récupèrent le chargement puis le camion est relevé. Le service départemental de la voirie nettoie la chaussée. L'intervention s'achève à 21h15.

Accident

Feu de véhicules hors d'usages dans un centre de déchets.

N°43466 - 02/02/2013 - FRANCE - 85 - CHASNAIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43466/>

Un feu se déclare vers 22h25 sur un stock de véhicules hors d'usage (VHU) en attente de dépollution sous un hangar. L'incendie se propage rapidement à l'ensemble des VHU ; la société de surveillance du site donne l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie avec de la mousse et le responsable de l'exploitation ferme la vanne de confinement à 23 h. Le sinistre est d'origine criminelle : la vidéo de surveillance montre un individu s'enfuir du site juste après le départ de feu. Le hangar est endommagé (béton, charpente, bardage...) et une vingtaine de VHU (aspergés de fioul...) est brûlée ; le portail a été détérioré pour laisser passer les secours et la clôture est endommagée à l'endroit de l'intrusion. Un autre incendie d'origine criminelle se produit sur le site le 18/02/13 (ARIA 43471).

Accident

Endommagement d'une alvéole de stockage de déchets

N°43590 - 16/01/2013 - FRANCE - 71 - GRANGES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43590/>

Dans un centre d'enfouissement technique de déchets non dangereux, la géomembrane d'un casier de stockage est arrachée lors de la réalisation d'une dalle en béton (quai de chargement) ancrée sur une base de déchets. L'inspection des installations classées, informée 15 jours plus tard, constate sur site que :

- l'intégrité du casier et son indépendance hydraulique sont atteintes,
- le quai de déchargement étant effondré, les déchets sont poussés sur 200 m par un compacteur depuis le quai d'un casier voisin vers la partie "saine" d'une des alvéoles du casier endommagé,
- des déchets sont apparents sur plus de 5 000 m² dans le casier voisin dont l'exploitation s'est achevée en fin d'année précédente.

L'exploitation du CET est suspendue en urgence et son redémarrage conditionné à la remise d'un rapport d'accident et d'un plan d'actions avec échéancier pour permettre une remise en exploitation du casier endommagé.

Accident

Intoxication dans un centre de tri de déchets ménagers

N°42936 - 19/10/2012 - FRANCE - 54 - LUDRES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42936/>



Treize employés d'un centre de tri de déchets ménagers sont incommodés vers 11 h après la livraison d'un lot de déchets à trier dans un local de 50 m² d'un centre de déchets ménagers (papier, carton, bouteilles plastiques et aérosols). Les services de secours évacuent le bâtiment et transportent à l'hôpital 6 victimes présentant des symptômes d'irritation des voies respiratoires et des yeux. L'exploitation du site est arrêtée pendant 2 jours pour ventiler le bâtiment. Des bouteilles contenant des restes d'essence lourdes de térébenthine sont découvertes dans le lot de déchets en cours de tri.

Accident

Feu dans un centre de valorisation de déchets

N°42640 - 23/08/2012 - FRANCE - 86 - INGRANDES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42640/>



Un feu se déclare en pleine nuit sur des balles de cartons et plastiques stockées sur 200 m² et 5 m de hauteur, à l'extérieur d'un centre de valorisation de déchets (papiers, plastiques, métaux). Les employés de l'hôpital voisin donnent l'alerte à 1h30. Les flammes se propagent à un poids lourd et au bâtiment de 700 m². Plusieurs bouteilles d'oxygène explosent avant l'arrivée des secours, dont une qui percute les parois du hangar. Les pompiers, intervenant avec 50 hommes et 5 engins, protègent le bâtiment principal, le bâtiment administratif et un tas de 300 t de matières plastiques. Ils arrosent les balles avec 6 lances et les brassent avec une grue jusqu'à 11 h, le feu étant maîtrisé dès 5h. Les eaux d'extinction sont filtrées par un débourbeur-déshuileur et collectées par la station d'épuration.

Le bâtiment de 700 m² ainsi que 32 t de cartons et 30 t de balles plastiques sont détruits et un poids lourd est endommagé ; les dégâts sont estimés à 25 000 euros. La malveillance est suspectée car l'alarme intrusion du site a réveillé le propriétaire du centre à son domicile à 1 h ; la gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Détection radiologique dans une déchèterie

N°42096 - 25/04/2012 - FRANCE - 86 - SILLARS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42096/>

Le portique de détection radioactive d'une déchetterie se déclenche au passage d'un camion benne vers 10h30. Le véhicule est orienté vers le site de stockage et de valorisation de la commune et les services de secours sont alertés. Les pompiers procèdent à son isolement puis ouvrent la benne où ils découvrent l'objet à l'origine du rayonnement. Il s'agit d'un élément en verre rond concave de 4 cm de diamètre et de 5 mm d'épaisseur qu'ils identifient comme un verre de niveau à bulle, une contamination surfacique liquide sur 30 cm² est détectée en fond de benne. La cellule de risque radiologique présente sur les lieux mesure une activité de 1 000 coups/s et un débit de dose de 12 µSv/h. L'élément en verre est isolé et l'exploitant contacte l'ANDRA, l'ASN et l'IRSN pour information et élimination de l'élément.

Accident

Détection radiologique chez un ferrailleur (paratonnerre au radium)

N°41589 - 06/01/2012 - FRANCE - 40 - ROQUEFORT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41589/>

Le portique de radiodétection d'un ferrailleur se déclenche à 10h15 lors du passage d'un camion-benne de déchets ferreux. Une équipe spécialisée des pompiers se rend sur place. L'activité du chargement est mesurée 2 fois : 13 320 coups/s (bruit de fond : 2 500 coups/s) et 18 866 coups/s (bruit de fond : 2 575 coups/s). La gendarmerie établit un périmètre de sécurité autour du véhicule, la préfecture et les collectivités locales sont informées de l'événement.

Le 09/01, suite à un accord entre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), la préfecture et les collectivités locales, de nouvelles mesures sont effectuées. Elles sont supérieures aux premières. En revanche, aucune trace de radiation n'est relevée dans le hangar où la benne a été mise à l'abri.

Le 13/01, 2 paratonnerres au radium sont découverts pendant le tri des déchets par du personnel spécialisé de l'IRSN. Ils sont conditionnés dans un sac plastique puis dans une poubelle autour de laquelle un périmètre de sécurité est dressé. L'IRSN conditionne les jours suivants les paratonnerres dans un fût spécialisé qui est pris en charge par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Accident

Détection radioactive dans un centre d'incinération de déchets industriels

N°40726 - 16/08/2011 - FRANCE - 77 - COMPANS

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40726/>

Dans un centre d'incinération de déchets industriels, un portique de détection radioactif se déclenche vers 20h25 au passage d'un camion de collecte de déchets spéciaux en provenance d'un site de fret logistique de l'aéroport de Roissy. Alertés, les services de secours interviennent avec une cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR) et découvrent 10 colis de 20 cm³ contenant 200 boutons poussoirs d'ascenseur dans la remorque du camion, débit dose maximal relevé de 0,01 mSv/h. Une analyse spectrométrique identifie du Cobalt 60. L'autorité de sûreté nucléaire (ASN) est contactée et autorise les pompiers à ramener les colis à la société expéditrice sous escorte de la Gendarmerie, où ils sont stockés dans un local sécurisé de l'entreprise avant d'être pris en charge par une société agréée pour l'élimination de déchets radioactifs.

Ces boutons d'ascenseur faisaient parti d'un lot de colis qui avaient été expédiés en 2008 à une société française par un fournisseur indien. Suite à la détection de Cobalt 60 dans le métal composant ces boutons, les colis non distribués avaient été bloqués en zone de fret de l'aéroport et stockés sur le site de la société expéditrice. Les colis déjà distribués avaient été récupérés par ailleurs, l'incident de radioprotection ayant été classé au niveau 2 de l'échelle INES par l'ASN (ARIA 35315). Les travaux réalisés les semaines avant l'accident au sein du site de fret logistique ont conduit les employés à déplacer ces colis, qui ont alors été mélangés avec d'autres colis de déchets chimiques à détruire. L'ensemble des colis a ensuite été expédié vers le centre d'incinération. Cet incident est classé par l'ASN au niveau 1 de l'échelle INES (perte de colis de matière radioactive).

Accident

Feu de compacteuse dans un centre de valorisation de déchets non dangereux

N°40690 - 04/08/2011 - FRANCE - 59 - LOURCHES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40690/>

Un feu se déclare vers 18h45 sur une compacteuse de bouteilles plastiques dans un centre de valorisation de déchets non dangereux. L'exploitant alerte les pompiers qui interviennent avec 23 hommes, 2 fourgons et 1 échelle. Ils éteignent l'incendie avec 1 lance et les opérateurs de l'atelier évacuent les déchets restants dans la machine. Un fourgon reste en surveillance jusqu'à 22h40. Le redémarrage de la machine sera de longue durée.

Accident

Déversement d'acide dans le BLAISERON

N°40807 - 04/08/2011 - FRANCE - 52 - CHARMES-LA-GRANDE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40807/>



A la suite du déversement par un ferrailleur de l'acide d'une batterie dans un réseau d'eau pluviale se jetant dans le BLAISERON, de nombreux poissons meurent sur 800 m. Les pompiers installent un barrage au niveau de la buse se déversant dans le cours d'eau. L'ONEMA effectue des prélèvements, un élu et la gendarmerie se rendent sur place. Une société privée pompe le produit au niveau du barrage et nettoie la buse dans l'après-midi. Les autorités demandent aux agriculteurs de ne pas abreuver leurs bêtes avec l'eau du BLAISERON.

Accident

Incendie dans une entreprise de fabrication de coton.

N°40652 - 20/07/2011 - FRANCE - 13 - ROQUEFORT-LA-BEDOULE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40652/>



Un feu se déclare, vers 9h30, dans un entrepôt de 1 800 m² dans une entreprise familiale spécialisée dans la fabrication d'isolants pour les maisons individuelles à partir de coton recyclé. L'incendie se propage aux 2 t de balles de coton non traité, stockées dans l'entrepôt. L'exploitant met en sécurité le personnel et tente en vain d'éteindre le sinistre avec un extincteur mais le feu est trop violent. Sur place vers 10 h avec 3 fourgons et 1 échelle, les pompiers protègent en priorité avec une lance la citerne de gaz de 5 000 l et l'entrepôt de stockage de cartons de l'entreprise voisine qui jouxtent le bâtiment sinistré. Le foyer est ensuite attaqué directement par 2 lances et 2 autres arrosent depuis l'extérieur. L'incendie est maîtrisé en 45 min et le feu est éteint après 3 h d'intervention. A partir de 13h30, les pompiers procèdent au confinement des eaux d'extinction et au déblaiement du site. Les 3/4 du bâtiment sont détruits, ainsi que 7 machines coûtant plus de 50 keuros ; 8 personnes sont en chômage technique. Un employé, incommodé par les fumées, est évacué vers le centre hospitalier le plus proche. Les pertes matérielles sont lourdes car l'entrepôt abritait 2 t de coton non traité et plus de 40 t traitées (2,50 Euros / kg).

Selon l'exploitant, le feu serait parti d'une armoire électrique lors du branchement d'un poste à souder.

Accident

Feu de batterie dans un transformateur électrique

N°40632 - 09/07/2011 - FRANCE - 14 - ROCQUANCOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40632/>

Une batterie prend feu vers 10 h, dans un transformateur alimentant une entreprise de récupération de déchets triés. Les secours éteignent l'incendie à l'aide d'un extincteur. La coupure d'énergie dans le secteur du sinistre entraîne du chômage technique pour 40 employés sur 180 pendant 2,5 jours.

Accident

Feu de cheminée d'extraction de broyage de pneumatiques.

N°40611 - 05/07/2011 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40611/>

Vers 12 h, un feu se déclare sur la cheminée d'extraction du processus de broyage d'une ligne de recyclage de pneumatiques dans une entreprise de récupération de déchets triés. Le POI est déclenché. Le personnel de l'établissement est évacué et l'ensemble des fluides de l'établissement est coupé. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances. Aucune victime n'est à déplorer. Les locaux sont ventilés par ventilation naturelle et ouverture des ouvrants. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention. Un contrôle par caméra thermique vers 13h20 indique qu'aucun point chaud > 45 °C ne subsiste. A 14 h, le feu est considéré éteint, une ronde est prévue 3 h plus tard. Seule la cheminée de toiture de l'usine est endommagée sur 10 m². Une expertise technique est effectuée avant le redémarrage de la ligne. L'inspection des installations classées est informée ; une enquête est réalisée pour déterminer l'origine de l'incident.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de déchets plastiques

N°40309 - 20/05/2011 - FRANCE - 64 - ABIDOS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40309/>



Un feu se déclare vers 12h15 dans les combles, non utilisés, au-dessus des bureaux du 1er étage d'une entreprise qui recycle les déchets plastiques en billes de plastique pour fabriquer du film ou des poches alimentaires.

Le personnel, voyant de la fumée s'échapper, se munit d'extincteurs pour combattre l'incendie qui couve en attendant l'arrivée des services de secours. 4 employés incommodés par la fumée sont examinés sur place avant de regagner leurs domiciles. Une vingtaine de pompiers éteint l'incendie à l'aide de 2 lances et engagent d'importants moyens (2 fourgons, 1 échelle, 1 camion-citerne, 1 compresseur) pour dégager le mobilier des bureaux en service ainsi que l'informatique afin de préserver l'outil de travail. Les 30 employés restent en chômage technique pendant 2 jours, le temps de vérifier les circuits électriques. La commune héberge le personnel administratif. Selon l'exploitant, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

Accident

Détection de radioactivité dans une déchetterie.

N°40292 - 14/05/2011 - FRANCE - 78 - PORCHEVILLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40292/>

Vers 15h40, les services de secours interviennent à la suite d'une détection de radioactivité sur un conteneur de 30 m³ de déchets à l'entrée d'une déchetterie. Le réservoir est confiné et les premières mesures réalisées montrent un bruit de fond supérieur à la normale sans débit de dose. Aucune personne n'est contaminée.

Après recherche, une source scellée de radium 226 non contaminante est trouvée dans le conteneur (le radium était utilisé à des fins médicales et industrielles au début du 20

ème siècle). Elle est placée dans un château de plomb puis stockée dans un emballage étanche à l'intérieur d'un local fermé à clé. Une société spécialisée récupère le colis le lendemain.

Accident

Feu de camion transportant des déchets

N°40016 - 18/03/2011 - FRANCE - 64 - VILLEFRANQUE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40016/>

Un feu se déclare vers 11h40 sur un camion transportant des pots de peinture et de solvant vides ainsi que d'autres déchets industriels provenant d'une déchetterie. Le conducteur stoppe le véhicule au PK 30 de l'A63 (sens Bordeaux-Espagne), dans une zone de travaux. Les secours interrompent la circulation sur l'autoroute dans les 2 sens ; des camions sont immobilisés sur des aires en amont et un bouchon de plusieurs kilomètres se forme. En l'absence de bande d'arrêt d'urgence, les pompiers empruntent les voies de travaux non stabilisés. Ils éteignent l'incendie avec 2 lances à mousse. L'ensemble routier est dégagé, la chaussée est nettoyée et la circulation est rétablie vers 15h30.

Accident

Accident du travail dans un centre de déchets

N°38809 - 16/08/2010 - FRANCE - 47 - NICOLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38809/>



Dans une centre de tri de déchets ménagers et industriels, le bras d'une employée expérimentée est déchiqueté par une presse hydraulique vers 9h30 alors qu'elle en démêlait les câbles en acier. Les secours hélicoptèrent la victime à l'hôpital où elle subit une amputation de l'avant-bras.

Accident

Pollution du réseau pluvial d'une zone industrielle

N°38380 - 09/06/2010 - FRANCE - 47 - BOE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38380/>



Dans une usine de récupération de métaux, de l'huile de vidange et des hydrocarbures se déversent depuis un bac de décantation dans le réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle, sur 1 km. Des barrages flottants et des boudins absorbant sont installés. Une société privée pompe et enlève les déchets récupérés. La police municipale se rend sur les lieux et l'inspection est informée.

Accident

Feu dans un centre d'enfouissement de déchets

N°38825 - 07/06/2010 - FRANCE - 63 - AMBERT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38825/>

Dans un site de d'enfouissement de déchets, 20 m³ de déchet prennent feu sur une épaisseur de 20 cm à 17h15, produisant une épaisse fumée. Les moyens internes d'intervention (pelle hydraulique, cuve réserve incendie de 120 m³, motopompe et lance incendie) sont mis en oeuvre par un agent du site et 6 pompiers. Le sinistre est maîtrisé en 45 min ; les eaux d'extinctions sont récupérées via le réseau de drainage du casier et

seront traitées dans la station d'épuration du site. L'exploitant informe l'inspection des installations classées. L'exploitant explique le départ de l'incendie par la conjonction de fortes chaleurs et de déchets inflammables.

Accident

Explosion d'extincteur dans un centre de tri sélectif

N°38429 - 07/05/2010 - FRANCE - 59 - LOOS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38429/>

Lors du concassage de déchets dans un centre de tri et de traitement de déchets, un paquet non identifié se déchire et laisse échapper une vapeur blanche irritante. Quatre employés sont évacués et l'activité du site est suspendue pendant 1 h. Après intervention des secours pour vérification, la poudre provient de l'explosion pendant concassage d'un extincteur déposé par un particulier dans les ordures ménagères.

Accident

Déclenchement d'un portique de radioactivité dans un centre de traitement de déchets

N°38411 - 12/01/2010 - FRANCE - 03 - HAUT-BOCAGE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38411/>

Un portique de détection radiologique se déclenche au passage d'un camion dans un centre de traitement de déchets. Le camion transporte 24 t de déchets ménagers. La cellule radiologique des pompiers se rend sur les lieux et établit un périmètre de sécurité de 5 m. Le chauffeur n'est pas contaminé ; le débit maximum mesuré sur le camion est de 400 nSv/h. Le radio-élément mis en cause est a priori du technétium 99m, utilisé en médecine nucléaire et qui a une période de demi-vie de 6 h. Le lendemain, le camion passe à nouveau sous le portique qui ne se déclenche pas, confirmant la contamination par un élément de demi-vie courte. L'inspection est informée de l'évènement.

Accident

Feu dans un centre de transit de déchets.

N°44450 - 08/10/2013 - FRANCE - 26 - PONT-DE-L'ISERE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44450/>

Un feu se déclare sur 2 tas de déchets encombrants apportés en fin de journée dans un bâtiment de 1 000 m² d'un centre de transit de déchets non dangereux. Le dernier employé ayant quitté le site vers 19h15 sans remarquer d'anomalie, c'est un voisin qui, apercevant de la fumée, donne l'alerte à 19h45. Une cinquantaine de pompiers, sur place en 15 min, éteint l'incendie dans la nuit avec 4 lances. Des employés équipés d'ARI déblaient les déchets (32 t) avec un engin de chantier dans la matinée ; il seront ensuite envoyés dans une installation de stockage (ISDND). La fusion de l'exutoire en plexiglas équipant toute la longueur de la toiture a permis de protéger cette dernière et d'évacuer les fumées d'incendie. L'exploitant fait vérifier l'intégrité des structures par un organisme agréé.

La majeure partie des eaux d'extinction est retenue dans la cour du site en enrobé ; une société spécialisée pompe ces eaux (70 m³) le lendemain vers 13 h pour limiter leur infiltration dans les sols car le talus ouest n'est pas imperméabilisé. La municipalité invite les propriétaires de captages d'eau privés à éviter la consommation de leur eau, le temps

que des analyses menées par l'exploitant permettent de statuer sur une éventuelle pollution. Le risque est écarté après analyse des eaux d'extinction et modélisation du panache de l'incendie. La gestion locale des déchets ne sera pas impactée, le site n'accueillant plus que des encombrants en transit. L'origine de l'incendie n'est pas déterminée.

Accident

Découverte d'obus dans une entreprise de collecte de déchets métalliques N°44325 - 10/09/2013 - FRANCE - 41 - ROMORANTIN-LANTHENAY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44325/>

Deux obus sont découverts lors du tri du contenu d'une benne de déchetterie dans une société de collecte de déchets métalliques. Conformément à la procédure de l'entreprise qui a montré son efficacité, un périmètre de sécurité de 15 m est mis en place, la zone est évacuée et le service de déminage est contacté. Celui-ci récupère les engins le lendemain matin. L'exploitant envisage d'inciter les déchetteries à effectuer une information aux particuliers sur les risques liés à ces engins.

Accident

Incendie d'un centre de valorisation de déchets papier N°43517 - 08/03/2013 - FRANCE - 59 - LOOS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43517/>

Un feu se déclare à 9h50 sur un compacteur à papier dans un bâtiment de 2 500 m² d'un centre de collecte et de valorisation de déchets ménagers et industriels. Le système d'extinction automatique (sprinkler) du site ne se déclenche pas. Les pompiers éteignent le sinistre à 16 h au moyen de 4 lances et grâce à des trouées dans le tapis de chargement et l'inertage par eau des tapis et collecteurs. La police et un élu se sont rendus sur place. Le bâtiment est endommagé mais aucune mesure de chômage technique n'est prise.

Accident

Feu d'ans un centre de recyclage d'emballage plastiques N°42764 - 14/09/2012 - FRANCE - 62 - BILLY-BERCLAU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42764/>

Un feu se déclare vers 14h15 dans un conteneur de bidons en matières plastiques vides, stocké à l'extérieur d'un centre de recyclage d'emballages industriels. Les flammes se propagent au bâtiment et une importante colonne de fumée noire se dégage. Les pompiers, intervenant avec 55 hommes et plusieurs engins, évacuent les 32 employés et éteignent l'incendie vers 20h30 avec 7 lances. Une société spécialisée traite une fuite au goutte à goutte se déversant vers le milieu naturel, au niveau du bassin de rétention. Le bilan fait état de 2 500 m² de bâtiments endommagés et de 5 semi-remorques ainsi que de 1 000 conteneurs d'1 m³ vides détruits. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

Accident

Incendie dans une entreprise de valorisation de déchets dangereux N°42745 - 09/09/2012 - FRANCE - 55 - DOMMARY-BARONCOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés



Les alarmes incendies se déclenchent, vers 3h30 un week-end, dans un centre de transformation de déchets industriels dangereux en combustible pour cimenterie. Le personnel en poste déclenche le POI et alerte les services de secours. L'incendie touche 13 des 25 cellules de 400 m³ dans la zone de stockage intermédiaire (emballages souillés pré-broyés avant mélange) d'un bâtiment métallique de 8 000 m² et se propage, menaçant une forêt proche. Les pompiers interviennent avec 60 hommes, 5 engins et 1 échelle pour établir un dispositif de 7 lances à eau alimentées par le bassin incendie de 2 500 m³ du site. L'intervention est compliquée par le risque d'effondrement du bâtiment métallique et par l'épaisse fumée émise. Les pompiers interviennent sous ARI et 3 hommes intoxiqués doivent être évacués. L'incendie est sous contrôle à 10h30 mais l'extinction est de longue durée. A 11 h, Les autorités décident de confiner 80 enfants d'une école voisine (2,5 km) dans l'attente des mesures de toxicité réalisées par une CMIC dans les communes voisines : le confinement est levé à 16 h devant les résultats négatifs. En raison de l'odeur de plastique dégagée par les fumées, des riverains téléphonent aux mairies pour s'informer. Pour faciliter le désenfumage, un ventilateur est acheminée dans la soirée et un engin élévateur est utilisé pour percer la toiture à la tronçonneuse le lendemain.

Au cours des jours suivants, les salariés de l'entreprise dégagent les déchets en feu dans les cellules après arrosage par de bulldozers. Une fois arrosés, les déchets sont évacués par les camions semi-remorques de l'exploitant vers un centre agréé. Un pompage supplémentaire est mis en place dans un étang voisin et des camions-citernes doivent être réquisitionnés pour réalimenter régulièrement la réserve incendie du site. Une partie des eaux d'extinction reste confinée dans le bassin de rétention du site avant d'être pompée, une autre partie s'échappe du bassin et pollue sur 2 km un ruisseau proche sur lequel un barrage en terre est installé. Le pompage de l'étang doit être interrompu 2 jours après pour préserver la faune et la flore. Les analyses des prélèvements effectués dans les sols, l'air et l'eau dans un rayon de 2 km se révèlent inférieurs aux seuils de toxicité (polluants recherchés HCl, HCN, COV, HAP, aldéhydes, métaux, phtalates, dioxines-furanes...). Le sinistre est maîtrisé 12 jours après. La moitié du bâtiment est détruite et 3 000 t de déchets ont brûlé. L'exploitant rédige un communiqué de presse dès le premier jour.

Les départs de feu dans ce type d'activité sont fréquents. Le même site avait subi un incendie moins grave un peu plus de 2 ans avant (ARIA 38192).

Accident

Incendie dans un centre de tri et de transit de déchets banals

N°43156 - 01/09/2012 - FRANCE - 40 - ANGOUME

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43156/>

Des voisins signalent vers 15h à la mairie un départ de feu dans un centre de tri et de conditionnement de déchets banals (papiers, cartons, déchets industriels non-dangereux). La mairie prévient le responsable du site qui se rend sur place avec 2 employés conducteurs de chariot élévateurs pour déplacer les déchets. Le feu touche la part enfouissable des déchets issus du refus de tri sur 120 m³. Avec l'aide de l'exploitant, les pompiers dégagent les déchets en vrac ou en balles puis les arrosent, ils maîtrisent l'incendie vers 19h30. Les 150 m³ d'eaux d'extinction sont confinés sur site par fermeture de la vanne de coupure du réseau pluvial, puis pompés le lendemain pour être traités dans une station d'épuration, les déchets solides brûlés sont collectés et éliminés dans un incinérateur de déchets non-dangereux. Six murs en béton armé de type coupe-feu sont endommagés.

Faute d'avoir trouvé des matériaux inflammables et à cause de l'évacuation rapide des déchets brûlés, l'exploitant pense que la présence de déchets non-conformes dans le flux de déchets de type "verre", créant un effet loupe, est à l'origine du sinistre.

L'exploitant prévoit le renforcement :

- des moyens de lutte : réseau incendie, extincteurs, murs coupe-feu ;
- des moyens de prévention existants : contrôle visuel des déchets à réception, échantillonnage des flux, éloignement des stocks de déchets des autres installations du site, contrôle et nettoyage périodique des engins et machines, formation et exercice incendie, procédure permis de feu.

Accident

Feu dans une société de traitement et valorisation de déchets plastiques

N°42595 - 16/08/2012 - FRANCE - 27 - LE VAL D'HAZEY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42595/>



En période estivale, des policiers municipaux en patrouille constatent vers 14 h un départ de feu sur un stockage dans une société de transit et de valorisation de déchets plastiques : PE, PVC, PP, PS, ABS... Les policiers alertent les services de secours et l'exploitant. Des employés essaient en vain d'éteindre le foyer avec quelques extincteurs. Un important panache de fumée noire de 30 m de haut est visible à plusieurs kilomètres à la ronde, le vent de secteur sud souffle à 15 km/h. Les pompiers qui mobilisent 65 hommes et 8 engins, interviennent avec 6 lances à eau (500 l/min) et 2 lances canon. Un périmètre de sécurité est défini, la circulation routière est interrompue sur la route départementale proche et 4 riverains sont évacués. Le trafic ferroviaire est ralenti ; des particules de suie retombent sur les communes environnantes.

L'intervention des secours est entravée par un accès difficile au site, des difficultés d'alimentation en eau et le fort pouvoir calorifique des matières impliquées dans le sinistre. Le feu est circonscrit à 17 h et éteint à 18 h. Le dispositif est levé à 20h30, une équipe de pompiers reste en surveillance pour la nuit.

L'établissement se trouvant dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau potable (AEP), l'Agence Régionale de Santé (ARS) est informée et la surveillance de la qualité de l'eau est renforcée, même si les eaux d'extinction ont été contenues dans les rétentions du site. La cause du sinistre est inconnue. Au cours de l'intervention, 1 pompier s'est légèrement blessé à la main. Les 9 000 m² de stockage sur les 18 000 du site ont brûlé, mais les stocks de produits finis (balles de déchets plastiques broyés) ont été épargnés ; les 7 employés reprennent le travail 2 jours après.

La sous-préfète et l'inspection des installations classées se sont rendues sur place. La mise en place des murs coupe-feu 2 h entre les cellules de stockage, demandée par l'administration 4 ans plus tôt, n'avait pas été réalisée pour des raisons économiques. De plus, la superficie de stockage dépassait de 10 fois celle autorisée (850 m²) et les conditions de stockage en cellules de 50 m² maximum n'étaient pas respectées. Enfin, le nombre d'extincteurs n'était pas suffisant et le site ne disposait d'aucun RIA.

Des prélèvements sont réalisés 40 jours après le sinistre dans les sols, les eaux d'extinction incendie et des végétaux sur site et dans 1 rayon de 6 km. Les analyses menées (pH, chlorures, cyanure, méthylmercaptan, HAP, phtalates, acide sulfurique, sulfate d'ammonium, dioxines, furanes, PCB, COV, aldéhydes, métaux) montrent des anomalies sur certains paramètres dont l'interprétation est en cours.

Accident

Feu de casse automobile

N°42141 - 03/05/2012 - FRANCE - 56 - KERVIGNAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42141/>



Dans une casse automobile, le déplacement d'une épave par une grue vers 17 h génère des étincelles qui provoquent l'incendie d'un stock de 300 t de ferrailles ; des explosions de bouteilles de gaz sont entendues. Un important panache de fumée visible à plusieurs kilomètres à la ronde provoque des ralentissements sur la voie express proche. Les secours protègent la ligne ferroviaire voisine et maîtrisent l'incendie vers 19h20 avec 3 lances. Ils déblaient les carcasses et arrosent les derniers foyers jusqu'à 22h50. Un élu se rend sur place et l'inspection des installations classées est informée. L'activité du site, employant 11 personnes, reprend le lendemain.

Accident

Incendie dans une casse automobile

N°42071 - 20/04/2012 - FRANCE - 13 - ARLES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42071/>

Un feu se déclare à 15h30 dans une casse automobile lors du traitement d'une carcasse de véhicule. Les flammes se propagent à un stock de 150 m³ d'huile usagée, des engins de manutention et à un bâtiment de 400 m² ; des bouteilles de GPL sont menacées. Une épaisse fumée noire est visible à 2 km. Les pompiers déploient 4 lances à eau et 3 à mousse pour lutter contre le sinistre. Maîtrisé vers 17 h, le feu fait l'objet d'une surveillance jusqu'en début de soirée. Le maire, le sous-préfet et la police se sont rendus sur place. La police effectue une enquête pour déterminer les causes de l'incendie.

Accident

Incendie d'une société de recyclage de papier

N°41958 - 02/04/2012 - FRANCE - 08 - BARBY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41958/>

Des riverains signalent à 18h30 un incendie dans le bâtiment de stockage métallique de 1 500 m² abritant 30 t de balles de papiers et cartons compactés d'une société de recyclage. Les animaux et 45 t de fourrages d'une exploitation agricole voisine sont évacués et protégés par les services de secours. Les pompiers, qui mobilisent 22 hommes et 4 engins, éteignent le feu avec 5 lances à eau alimentées par le réseau public, puis déblaient les balles durant la nuit au moyen de camions et de 2 engins élévateurs. L'intervention s'achève à 6h30. Les 3 employés sont en chômage technique. La presse hydraulique et un chariot élévateur sont détruits. Un feu couvant dans le papier initié par la projection d'étincelles lors de travaux de découpe serait à l'origine du sinistre. Le maire, la gendarmerie, le sous-préfet ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

Accident

Feu de compost dans un centre de valorisation de déchets verts

N°42148 - 30/12/2011 - FRANCE - 13 - FUYEAU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42148/>

Un feu se déclare à 15 h dans une zone accueillant 1 500 m³ de bois broyés sur une plateforme de compostage de déchets verts. Les flammes sont attisées par le vent (rafales de 100 km/h). Les pompiers, intervenant avec 10 engins et 44 hommes, déploient 6 lances à eau pour lutter contre le sinistre et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau : 2 lances doivent être alimentées par la rivière voisine. L'exploitant utilise 3 tractopelles pour aider au déblai. Le feu est circonscrit le lendemain à 8h10 et éteint à 13h15. L'intervention s'achève à 16h30. Les pertes sont estimées entre 30 et 40 kEUR€ et le volume de bois brûlé à 900 t. La gendarmerie enquête. Le feu aurait pu se déclarer suite à l'auto-combustion des déchets.

Accident

Feu de déchets métalliques et de solvants dans un centre de déchets

N°41083 - 10/10/2011 - FRANCE - 29 - BRIEC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41083/>

Un feu se déclare à 15h45 sur 90 m³ de déchets métalliques et de solvants en extérieur dans un centre de transit de déchets. L'abondante fumée noire émise est visible à 15 km mais le vent favorise sa dispersion, éloignant le panache de la RN 165. Les mesures atmosphériques ne relèvent aucun danger. Les pompiers déploient 2 lances à eau et 2 lances à mousse pour lutter contre les flammes. Le feu est éteint à 18h45. Les eaux d'extinction (50 000 l d'eau, 400 l d'émulseur et 50 l de produit mouillant) sont collectées dans le bassin de rétention de 600 m³ de l'entreprise et seront traitées après avis de l'inspection des installations classées. L'exploitant effectue une ronde de surveillance vers minuit. D'après la presse, le feu couvait depuis le matin ; l'origine précise reste toutefois inconnue.

Accident

Feu de métaux chez un ferrailleur

N°41031 - 01/10/2011 - FRANCE - 52 - SAINT-DIZIER

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41031/>

Un feu se déclare vers 15 h sur 400 m³ de carcasses de véhicules chez un ferrailleur, une importante fumée noire est émise, visible à près de 20 km à la ronde, mais ne menace pas les riverains. Les 26 pompiers mobilisés déploient 3 lances à mousse et utilisent 2 m³ d'émulseurs pour éteindre les flammes après plusieurs heures. Entre 150 et 200 carcasses ont brûlé. Le sous-préfet, un élu, la police et les services du gaz et de l'électricité se rendent sur place. L'inspection des installations classées est informée. Le site avait déjà subi un incendie similaire en 2008 (ARIA 35303), d'origine criminelle. Selon la presse, cet incendie serait également dû à un acte de malveillance ; 2 mineurs de 10 et 11 ans auraient vandalisé des véhicules de l'entreprise et mis le feu dans une voiture. Ils seront convoqués le 7 décembre devant le juge des enfants.

Accident

Incendie dans une entreprise de fabrication de palettes

N°40704 - 07/08/2011 - FRANCE - 64 - ORTHEZ

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40704/>



Un feu se déclare sur un stockage extérieur de palettes et se propage à 2 bâtiments de 500 et 1 000 m² d'une entreprise de récupération et de fabrication de palettes et de cageots dans la nuit de samedi à dimanche ; des voisins donnent l'alerte vers 0h35. Les secours protègent un 3ème bâtiment de 1 000 m² et éteignent l'incendie vers 3h45 avec 5 lances dont 1 sur échelle ; 2 pompiers brûlés sont transportés à l'hôpital et un 3ème blessé est soigné sur place. Le maire se rend sur place à 2 h. Les pompiers, aidés du personnel communal, déblaient les lieux durant la matinée avec des tractopelles de la commune et découvrent le corps calciné du chien de garde. Les 2 bâtiments et 2 chariots élévateurs sont détruits, 2 camions sont endommagés et un stockage de 400 m² de palettes est brûlé. Les dommages se montent à plusieurs centaines de milliers d'euros. Les 3 employés sont mis en chômage technique pendant 20 jours. Deux jours avant le sinistre, l'exploitant avait porté plainte pour dégradation d'une remorque : la bâche avait été ouverte à coup de cutter et les feux cassés. Plusieurs vols de ferrailles et de palettes se sont produits les mois précédents le sinistre. L'origine criminelle étant privilégiée, la gendarmerie ouvre une enquête judiciaire et procède à des analyses pour voir si l'incendie a été accéléré par l'usage de carburant.

Accident

Feu d'ordures

N°40678 - 02/08/2011 - FRANCE - 48 - MENDE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40678/>

Un feu se déclare vers 2 h dans une alvéole de stockage d'encombrants ménagers de 50 m de long et 7 à 8 m de haut (3 600 m³) sur une plate-forme de collecte et regroupement de déchets non dangereux. En raison d'un vent violent, le feu menace de se propager aux broussailles environnantes. Le gérant de la société, habitant sur le site, alerte les pompiers ainsi que quelques membres du personnel pour intervenir en appui. Les services de secours, au moyen de 35 hommes, 3 fourgons et 4 camions-citernes, maîtrisent les deux foyers principaux à 7 h à l'aide de 5 lances et empêchent la propagation des flammes vers les broussailles et d'autres bennes de stockage. Pendant plus de 4h, les engins chargeurs de l'entreprise déblayent les déchets en feu qui sont ensuite arrosés. Les pompiers restent sur site toute la matinée pour prévenir une éventuelle reprise. Une cellule de dépollution est engagée jusque tard dans l'après-midi pour surveiller le bassin de rétention des eaux pluviales ayant récupéré les eaux d'extinction. Aucune pollution n'est constatée, il n'y a pas de victimes et les installations du site sont intactes. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Toutes les pistes sont envisagées, dont celle d'un acte de malveillance.

Accident

Feu de compost dans une déchèterie communale

N°41304 - 25/07/2011 - FRANCE - 61 - CALIGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41304/>



Un feu se déclare vers 21h30 sur une plate forme de stockage contenant 5 000 m³ (1 200 t) de déchets verts dans une déchetterie communale. Les services de secours interviennent en limitant l'arrosage des déchets en feu car le site ne possède pas de bassin de rétention

et les eaux d'extinction rejoignent directement la VERE, rivière voisine du site. Le personnel de la déchetterie aide les pompiers en évacuant une partie du tas à l'aide d'un grappin et d'un engin de levage dans le pré voisin. L'opération se déroule sous le contrôle des sapeurs-pompiers qui arrosent en permanence le tas en feu en pompant l'eau dans la rivière (500 l par minute). Le foyer est maîtrisé en 4 h et les pompiers quittent le site à 2 h le lendemain. Un feu couvant est détecté à 8 h dans le tas de déchets par l'exploitant, mobilisant ainsi une équipe de surveillance de pompiers jusqu'à 18 h. La déchetterie est cependant ouverte au public moyennant un balisage de la zone de stockage accidentée.

Une accumulation anormale de déchets végétaux sur le site est à l'origine d'un phénomène de fermentation ayant provoqué l'incendie. Le prestataire en charge de l'évacuation hebdomadaire des déchets verts ne remplissait pas son contrat depuis plusieurs semaines. L'exploitant fait évacuer 580 t en urgence par ce prestataire et le reste par d'autres sociétés.

Accident

Feu de géomembrane de casier dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°40389 - 28/05/2011 - FRANCE - 01 - OYONNAX

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40389/>

Un feu se déclare, vers 14 h, au niveau d'un casier dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers. Une abondante fumée noire et une odeur de matière plastique brûlée sont perceptibles. L'incendie, activé par le vent du Nord, se développe sur une centaine de mètres en longueur et une trentaine de mètres de large dans le casier sinistré. L'épaisseur des déchets enflammés atteint plusieurs mètres par endroits. La police sécurise l'accès au site tandis que 3 camions et 15 pompiers maîtrisent le foyer. Un employé est prévenu pour qu'il mette la tractopelle du site en sécurité. Aucun risque de propagation du sinistre n'est à redouter car le site se trouve isolé. Les fumées, visibles de loin, ne sont pas jugées toxiques par les services de secours. Une partie de la géomembrane du casier a brûlé.

L'origine du sinistre n'est pas connue mais la police privilégie la piste accidentelle.

L'inspection des installations classées se rend sur les lieux 2 jours plus tard pour constater les dégâts et rédige un arrêté d'urgence pour suspendre l'activité le temps d'effectuer les réparations. L'exploitant et l'inspection des IC recherchent des sites alternatifs de stockage des déchets pendant la durée des réparations, l'établissement ayant une importante capacité de stockage pour la région (100 000 t/an).

Accident

Feu de déchets métalliques dans un centre de transit de déchets industriels

N°40329 - 23/05/2011 - FRANCE - 59 - LA BASSEE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40329/>

En fin de matinée, un technicien d'un site de stockage de déchets triés observe une fumée suspecte s'échappant d'un stock de 850 t de copeaux d'aluminium ferreux provenant de l'industrie automobile. Une combustion spontanée s'est déclarée au sein du stock entreposé à l'extérieur et au soleil, avec de nombreux points chauds de plusieurs centaines de degrés à l'intérieur. L'absence de bâtiment à proximité limite les risques et facilite l'intervention des services de secours qui traitent ce "feu de métaux" kilo par kilo à l'aide d'une caméra thermique pour repérer les points chauds. Une lance à poudre est mise en

place en protection, ainsi que 3 extincteurs à poudre de l'entreprise. Une pelleteuse prélève des petites quantités sur le tas de copeaux, chaque godet étant refroidi progressivement par arrosage au moyen d'une lance alimentée tour à tour par 2 fourgons. Ce procédé permet d'éviter une réaction violente eau-aluminium. L'entreprise refuse que les pompiers utilisent du sable qui rendrait les copeaux inutilisables. Malgré cette intervention, la température du stock de copeaux reste très élevée et le risque de reprise de feu est très important. Les pompiers quittent les lieux en fin de journée, mais le site reste sous surveillance et plusieurs rondes sont effectuées pendant la nuit.

Accident

Feu de casse automobile

N°40279 - 05/05/2011 - FRANCE - 47 - BIAS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40279/>

Dans une casse automobile, un feu vers 9 h sur un tas de 6 000 m³ de carcasses métalliques se propage à un second de 60 000 m³ ; des flammes de 20 m de haut et un important panache de fumées noires sont visibles. Les pompiers interrompent la circulation à l'aide des forces de l'ordre, évacuent le site et demandent à 10 employés d'une usine voisine de travailler sur la zone de leur établissement non exposée aux fumées. Ils rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau qui les obligent à dérouler plusieurs centaines de mètres de tuyau pour relier un point d'eau, ainsi qu'à utiliser des camions-citernes. Les eaux d'extinction s'écoulent dans un fossé sur 200 m. Les secours installent un barrage et créent un circuit fermé d'alimentation en pompant ces eaux d'extinction permettant ainsi d'éviter une pollution du LOT et la saturation de la station d'épuration en aval. Des mesures atmosphériques réalisées sous le vent sur des rayons de 5 et 10 km ne révèlent pas de risque sanitaire et environnemental. Par précaution toutefois, les secours recommandent d'effectuer sous quelques jours des prélèvements de contrôle dans les puits des jardins des riverains. Les pompiers éteignent l'incendie vers 22 h avec 5 lances dont 1 sur échelle, puis surveillent les lieux durant la nuit. Le lendemain matin, aucun point chaud ne subsiste et l'exploitant évacue les tas de carcasses brûlées. Un élu et le sous-préfet se sont rendus sur place, l'inspection des installations classées est informée. D'après la presse, le feu se serait déclaré près de la presse transformant les carcasses automobiles en cubes d'acier ; des étincelles, produites lors de la manipulation d'un engin auraient provoqué le départ d'incendie. Les riverains se plaignent d'incendies à répétition sur ce site.

Accident

Découvertes d'obus de tranchée dans une déchetterie.

N°40043 - 24/03/2011 - FRANCE - 73 - LA RAVOIRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40043/>

Deux obus de tranchée de 140 mm datant de la première guerre mondiale sont découverts cabossés dans la benne à métaux d'une déchetterie vers 15 h. L'exploitant appelle la police, ferme le site et organise sa surveillance. Le lendemain, une équipe de démineurs intervient. Selon les artificiers, les 2 bombes à ailettes étaient vides et donc sans danger. Elles pourraient avoir appartenu à un collectionneur, étant en partie repeintes. Le système de vidéo-surveillance est utilisé pour tenter d'identifier la ou les personnes à l'origine de cet abandon de munitions, qui aurait pu avoir des conséquences graves si celles-ci n'étaient pas désactivées. Il ne s'agit pas du premier incident de ce type sur ce site : 6 mois auparavant, des grenades actives avaient été retrouvées.

Accident

Incendie dans un centre d'élimination d'ordures ménagères

N°39785 - 12/02/2011 - FRANCE - 81 - LAVAUR

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39785/>

Un feu se déclare vers 1 h dans un casier d'ordures ménagères de 5 000 m² d'un centre d'enfouissement d'ordures ménagères. Les flammes touchent un tas de déchets de 600 m² sur 3 m de haut. Une importante fumée se dégage et des mauvaises odeurs sont signalées dans le centre-ville. Les services de secours, se rendant sur place avec 25 hommes et 4 camions citernes, déploient 3 lances à eau alimentées par une réserve d'eau du site pour éteindre le sinistre. Jusqu'à 19h30, les déchets sont déblayés au moyen de pelles mécaniques appartenant au site. Pour la nuit, des moyens hydrauliques sont laissés à disposition de l'employé de garde pour une utilisation éventuelle. Une dernière reconnaissance est effectuée le lendemain matin par le secours. L'exploitant évoque une origine criminelle, le casier n'étant pas utilisé depuis 3 semaines. La combustion des bâches utilisées pour isoler les lixiviats aurait alimenté la combustion des déchets.

Accident

Feu de ferraille dans une entreprise de recyclage

N°38520 - 29/06/2010 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38520/>

A 13h19, lors de la pause déjeuner sur un site de récupération de déchets métalliques de particuliers, une gazinière entreposée sur un tas de ferraille prend feu. Les employés alertent les pompiers et commencent à intervenir sur le sinistre qui concerne au total 50 t de déchets pour un volume de 2 000 m³. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers éteignent l'incendie en 4 h à l'aide de 4 lances alimentées par l'eau du canal à proximité. Les déchets sont déblayés avec une pelleteuse du site.

Accident

Feu sur un site de transit de déchets industriels

N°38243 - 24/05/2010 - FRANCE - 45 - POILLY-LEZ-GIEN

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38243/>

Vers 10h30, un incendie se déclare sur 300 m² d'un stockage à l'air libre de déchets industriels dans une station de transit. Personne n'étant sur le site (jour férié), l'alerte est donnée par des voisins. Un panache de fumées noires, visible à 15 km, se forme. Les pompiers déploient 4 lances pour éteindre l'incendie qui concerne des emballages vides souillés (peinture, aérosols, produits phytosanitaires...), 3,62 t d'acide sulfurique (H₂SO₄), 1,5 t de solution de soude (NaOH) et 5 m³ de produits de dégraissage, de cyanure et d'eau de process. Les relevés atmosphériques de H₂S, Cl et hydrogène sont négatifs et ceux concernant le HCN donnent une valeur de 1,5 ppm. Les eaux d'extinction, contenues de justesse dans la cuvette de rétention, sont pompées dans une citerne de 30 m³ appartenant à l'exploitant. L'inspection et les services de la préfecture sont informés.

Accident

Incendie dans un centre de transit de déchets dangereux

N°38143 - 02/05/2010 - FRANCE - 33 - SAINT-JEAN-D'ILLAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38143/>

Un dimanche, vers 13h45, un incendie se déclare dans deux entrepôts de 500 m² chacun sur un site de transit de déchets dangereux. Les produits entreposés sur cette partie du site sont des filtres à huile, des huiles alimentaires, des eaux souillées par des hydrocarbures, des matériaux et des emballages, soit 100 t de produits. Une cinquantaine de pompiers arrive sur les lieux et déploie 11 lances. Ils sont gênés au début de leur intervention par des explosions d'origine inconnue. Un élu et la gendarmerie se rendent également sur place. Le dispositif mis en place permet de protéger la partie administrative du site et empêche l'extension du sinistre à la forêt voisine. Le feu est éteint après 4 h d'intervention, mais 5 lances sont encore utilisées pour refroidir les bâtiments. Les 2 entrepôts touchés, les produits qu'ils contiennent ainsi que 3 véhicules sont entièrement calcinés, mais aucune victime ni chômage technique n'est à déplorer. Le bassin de rétention des eaux d'extinction de 1 600 m³ de l'entreprise a permis d'éviter toute pollution. Les causes du sinistre ne sont pas établies.

Accident

Départ de feu dans un centre de conditionnement de déchets plastique

N°39698 - 25/01/2010 - FRANCE - 68 - COLMAR

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39698/>

Vers 20h30, un départ de feu se produit sur une presse à balle de type KONTI 700 dans un centre de compactage de déchets papiers et plastiques triés (bouteilles, emballages etc.). Le personnel éteint le foyer avec un extincteur et une lance en 15 min, avant l'arrivée des services de secours prévenus par l'exploitant. Il n'y a pas de dégâts matériels, ni de dommage à l'environnement.

Accident

Feu dans une alvéole d'1 centre de stockage de déchets.

N°44437 - 07/10/2013 - FRANCE - 44 - CHAUMES-EN-RETZ

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44437/>

Un feu se déclare vers 3 h dans l'alvéole A1 en cours d'exploitation dans une installation de stockage de déchets non-dangereux ; un voisin donne l'alerte à 6h50. Les pompiers réalisent un tapis de mousse pour limiter la fumée dense et ainsi améliorer la visibilité pour les opérations suivantes. Ils dégagent les balles de déchets en feu et créent une plateforme au sommet de l'alvéole pour permettre l'accès de camions afin d'étouffer le foyer en le recouvrant de terre végétale. En l'absence d'éclairage, les opérations d'extinction sont arrêtées la nuit et se terminent le 08/10 dans la journée. Les eaux d'extinction sont confinées dans le casier.

L'alvéole est endommagée : le flanc sud du casier est dégradé sur toute la longueur, l'intégrité de la barrière active sous l'alvéole A1 est incertaine et les diguettes d'isolement de l'alvéole A1 avec les alvéoles contiguës sont détériorées. Compte-tenu de la durée de l'incendie très fumigène, une étude d'impact du sinistre sur l'environnement est diligentée : le plan d'échantillonnage proposé par un bureau d'étude comporte 9 points de mesure dans les sols et les végétaux (herbes de prairies et plantes potagères), dont 6 sous le vent durant l'incendie et 3 en amont pour servir de référence. Compte-tenu des déchets qui ont brûlés (plastiques, textiles, cartons...), les paramètres analysés seront dioxines et furannes, PCB, HAP, métaux lourds (Ar, Cd, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Zn), phtalates. L'origine de

l'incendie est indéterminée.

Accident

Chute d'1 employé dans la fosse d'un CET

N°44264 - 26/08/2013 - FRANCE - 50 - LE HAM

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44264/>



Un employé d'un centre de collecte de déchets chute vers 15 h d'une hauteur de 6 m dans une fosse de déchets ménagers et est enseveli. Ses collègues le dégagent en arrêt cardio-respiratoire puis la victime toujours inconsciente est hélicoptérée à l'hôpital où il décèdera le lendemain. 6 mois plus tôt, le gardien du site avait chuté de plus de 10 m dans un casier d'enfouissement du centre et avait du être hélicoptéré vers l'hôpital avec de graves blessures au dos.

Accident

Feu de véhicules hors d'usages dans un centre de déchets.

N°43471 - 18/02/2013 - FRANCE - 85 - CHASNAIS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43471/>

Un feu se déclare dans l'après-midi sur un stock de véhicules hors d'usage (VHU) dans un centre de déchets. La toiture du centre est endommagée ainsi que la dalle béton où se situaient les VHU, dont l'étanchéité devra être vérifiée. L'incendie est d'origine criminelle, à l'identique d'un précédent sinistre le 02/02/13 (ARIA 43466). L'exploitant prévoit de remplacer le grillage autour du site par un mur en béton avec fils barbelés pour éviter les intrusions.

Accident

Incendie dans une usine de retraitement du plastique

N°43157 - 12/12/2012 - FRANCE - 43 - YSSINGEAUX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43157/>

Un feu se déclare vers 22 h sur une extrudeuse dans une usine de recyclage des matières plastiques. Les flammes se propagent aux gaines de ventilations et d'aspiration reliées à la machine pour gagner les gaines métalliques. Celles-ci rougissent sur une quinzaine de mètres, une forte odeur de brûlé se répand dans la ville située à 1 km. Les pompiers éteignent le feu et refroidissent les gaines. L'intervention s'achève à 23h30. Un élu s'est rendu sur place. La gendarmerie effectue une enquête. Un échauffement mécanique accidentel de l'extrudeuse pourrait être la cause du sinistre.

Accident

Feu de titane dans un centre de récupération de déchets métalliques

N°42576 - 09/08/2012 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42576/>

Un feu se déclare vers 15h30 dans une benne contenant 20 m³ de titane, dans un centre de

récupération de déchets métalliques. Les secours établissent un périmètre de sécurité et isolent la capacité à l'extérieur. L'exploitant recherche du sable sec dans les entreprises voisines afin d'éteindre les flammes. Alors que la combustion des copeaux de métal se termine, une croûte de 10 cm se forme au fond de la benne, avec une température de 150 °C. L'inspection des installations classées se rend sur place. Un agent de sécurité effectue une ronde de surveillance vers 22 h.

Accident

Feu de transformateur électrique dans un centre de tri de déchets

N°42511 - 26/07/2012 - FRANCE - 69 - RILLIEUX-LA-PAPE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42511/>

Un feu se déclare à 19h45 sur un transformateur électrique 20 000 V/1 000 V dans un centre de tri de déchets. Des employés utilisent des extincteurs à poudre et réussissent à éteindre partiellement le sinistre pendant que le personnel est évacué hors du site. Le service de l'électricité coupe l'alimentation générale du site pour permettre l'extinction complète par les pompiers avec des extincteurs à dioxyde de carbone ; 60 employés sont en chômage technique pour la nuit et le lendemain. L'intervention s'achève à 22h15. Les police nationale et municipale se sont rendues sur place.

Accident

Contamination de miel par une unité de méthanisation de déchets agroalimentaires

N°42643 - 01/07/2012 - FRANCE - 68 - RIBEAUVILLE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42643/>

Le miel de ruchers à proximité d'une unité de méthanisation de déchets agroalimentaires est rendu impropre à la consommation par des sucres colorés en juillet et août. Une inspection sur le site permet d'en déterminer la cause : des déchets de confiserie en GRV et cubitainers sont entreposés à l'air libre dans l'attente de leur nettoyage. L'exploitant décide de modifier ses procédures d'exploitation : après vidange, les contenants seront immédiatement nettoyés puis stockés propres à l'extérieur.

Accident

Incendie dans une société de récupération de déchets métalliques

N°42143 - 22/03/2012 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42143/>

Dans une société récupérant des métaux, une étincelle générée par le choc d'un grappin contre de la ferraille initie un départ de feu à 9h40 sur une vingtaine de carcasses de véhicules hors d'usage (VHU) non dépollués. Les employés de l'établissement ferment la vanne d'isolement du réseau des eaux pluviales et utilisent des extincteurs en attendant les secours extérieurs ; l'incendie est éteint à 11 h avec 2 lances à eau. Une société spécialisée pompe et élimine les eaux d'extinction. Des prélèvements et analyses via les piézomètres implantés sur le site permettent d'évaluer la qualité des eaux souterraines.

L'inspection des installations classées relève dans l'après-midi plusieurs écarts par rapport aux prescriptions : site non habilité à traiter des VHU, exploitant ne connaissant pas la quantité de déchets présents, stock de pneus usés non autorisé, accès encombrés par

endroits.

Accident

Incident dans une chaufferie urbaine

N°43151 - 28/02/2012 - FRANCE - 29 - BREST

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43151/>

Une fuite sur un échangeur entraîne la dégradation de la qualité de l'eau d'une chaudière dans la chaufferie urbaine d'une usine d'incinération. S'en suit une surconsommation d'eau déminéralisée et l'arrêt de l'envoi de chaleur au réseau de chauffage. Deux chaufferies mobiles sont installées pour compenser la perte de production.

Accident

Détection de radioactivité à l'entrée d'une déchèterie communale

N°41125 - 17/10/2011 - FRANCE - 77 - LA FERTE-SOUS-JOUARRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41125/>

Le portique de détection de radioactivité d'une déchetterie communale se déclenche au passage d'un camion-benne rempli de déchets ménagers, celui-ci doit retourner à son dépôt (centre technique des services de l'équipement à La Ferté-sous-Jouarre) où il est isolé.

Des pompiers spécialisés dans les risques radiologiques (CMIR) découvrent dans la benne une fontaine au radium 226 (appareil vendu aux particuliers entre les années 1920 et 1930 pour rendre l'eau de consommation radioactive à des fins thérapeutiques). Le débit de dose au contact de l'objet est de 20µSv/h. La fontaine est emballée et isolée dans l'attente de sa prise en charge par l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA). L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) est informé de l'évènement.

Accident

Incendie de bâtiments dans une déchèterie

N°41035 - 02/10/2011 - FRANCE - 28 - CHAMPHOL

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41035/>

Un feu se déclare vers 21h30 dans 2 bâtiments préfabriqués d'une déchetterie. Ces locaux accueillent le bureau des agents et le local de collecte contenant 4 m³ de produits dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires). Le sinistre s'étend à la voie ferrée proche suite à l'écoulement d'un liquide inflammable. Les pompiers, appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC), obstruent le réseau d'eau pluviale pour limiter les risques de pollution et déploient 1 lance à eau; un agent d'exploitation du réseau ferré se déplace. Les mesures toxicologique (HCl) ne relèvent aucune pollution. Les pompiers quittent les lieux à 23h55 après les avoir nettoyés au moyen d'une lance à eau.

Un acte de malveillance est suspecté. En novembre 2010, un incendie s'était déjà déclaré dans le local de gardiennage. L'exploitant envisage d'installer un réseau de vidéo-surveillance. Le site reste fermé 2 à 3 semaines en raison du nettoyage et de la visite des experts en assurances. Les usagers peuvent utiliser les autres déchetteries de l'agglomération de Chartres.

Accident

Feu de bac de rétention dans un centre de stockage de déchets ménagers

N°40490 - 18/06/2011 - FRANCE - 04 - FORCALQUIER

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40490/>



Un feu se déclare vers 18 h sur un bac de rétention situé dans l'entrepôt d'un centre de traitement de déchets ménagers, à la suite de travaux de soudure. Les secours, venus des casernes voisines avec 2 fourgons pompe et 1 camion citerne, éteignent l'incendie et transportent à hôpital un employé intoxiqué par les fumées.

Accident

Feu d'un hangar stockant des déchets

N°44696 - 10/12/2013 - FRANCE - 59 - HALLUIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44696/>



Un feu se déclare vers 16h40 dans un hangar de 900 m² abritant un stock de déchets (papiers, cartons, plastiques) ainsi qu'un appartement. Le bâtiment étant situé à 1 km de la frontière, les pompiers belges effectuent des mesures de toxicité dans l'atmosphère qui ne révèlent pas d'anomalie. Les secours maîtrisent l'incendie vers 20h30 avec 4 lances dont 1 sur échelle et transportent à l'hôpital une personne incommodée par les fumées. L'exploitant déblaie les déchets et les pompiers terminent l'extinction le lendemain matin. La toiture et 400 m² de hangar sont détruits ainsi que l'appartement ; des mesures de chômage technique sont envisagées. La police effectue une enquête.

Accident

Feu dans un centre de valorisation de déchets (VHU)

N°44253 - 28/08/2013 - FRANCE - 86 - INGRANDES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44253/>

Un feu se déclare vers 20 h sur un stock de 60 véhicules hors d'usage (VHU) non dépollués, soit 54 t, dans un centre de récupération des déchets métalliques. Une importante colonne de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres et des explosions sont entendues. Les pompiers font la part du feu avec 2 grues et maîtrisent l'incendie vers 23h15 avec 6 lances dont 1 sur échelle. Le feu est éteint vers 6 h. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention. Le séparateur d'hydrocarbures et la dalle béton sont nettoyés et les carcasses brûlées sont évacuées vers un broyeur agréé. Le feu aurait pris sur un VHU venant d'arriver sur le site. L'activité reprend le lendemain. Afin d'éviter ce type d'évènement, l'exploitant décide d'ôter les batteries des VHU dès leur arrivée et aménage la zone de réception des VHU pour gérer les arrivées simultanées de véhicules et limiter la propagation en cas de départ de feu sur l'un d'entre eux.

Accident

Feu dans une entreprise de recyclage de déchets métalliques

N°44247 - 26/08/2013 - FRANCE - 13 - VITROLLES

E38.32 - Récupération de déchets triés



Un feu se déclare vers 13 h sur un stock de 25 000 m³ de débris métalliques dans un centre de récupération des déchets et VHU ; une épaisse fumée noire est émise. Les secours établissent un périmètre de sécurité, évacuent les employés et interrompent la circulation. Six employés sont examinés et 2 d'entre eux, intoxiqués par les fumées, sont transportés à l'hôpital. Les pompiers, rencontrant des difficultés d'alimentation en eau, étalent les déchets avec une grue et éteignent l'incendie vers 15h30 avec 7 lances canon ; 1 000 m³ sur les 25 000 ont brûlé. La police effectue une enquête.

Accident

Feu de compost

N°44360 - 20/08/2013 - FRANCE - 13 - ISTRES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44360/>

Un feu d'origine inconnue se déclare vers 18 h sur un tas de compost dans une société de tri et valorisation de déchets. Les employés attaquent le sinistre avec des RIA et tentent de l'étouffer en attendant l'arrivée des pompiers. Ceux-ci éteignent le feu vers 20 h (déplacement des tas de compost situés à proximité immédiate du feu à l'aide de moyens de grutage mis à disposition par l'exploitant) après avoir convenu avec l'exploitant des moyens mis en oeuvre pour assurer une surveillance du tas jusqu'au lendemain (2 personnes et 2 RIA en fonction). L'incendie a touché 2400 m³ de compost. La propagation au bâtiment mitoyen et aux tas de compost contigus a été évitée.

Accident

Incendie dans une société de récupération de déchets

N°44128 - 26/07/2013 - FRANCE - 69 - COLOMBIER-SAUGNIEU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44128/>

Un feu se déclare vers 21h20 dans le stockage de déchets de construction à trier de 2 500 m³ d'une société de récupération de déchets. L'entreprise se trouve en bordure d'une autoroute et d'un aéroport ; la fumée émise par le sinistre est dispersée par le vent et ne gêne pas le trafic aérien. Les pompiers éteignent le feu à 3 h puis déblaient les déchets avec les employés pour parfaire l'extinction ; leur intervention s'achève le 27/07 à 22h45. Les eaux d'extinction ont été contenues sur le site grâce à la fermeture par l'exploitant de la vanne d'isolement du bassin de récupération dès son arrivée sur site 15 minutes après le début du sinistre, alors que l'arrosage commençait. L'exploitant les fera analyser (HAP, Hydrocarbures, DCO, MeS, métaux lourds, solvants chlorés et PCB) puis éliminer dans une filière adaptée, de même que les déchets solides générés.

La gendarmerie et le maire se sont rendus sur place, l'inspection des installations classées est informée.

La réserve d'eau incendie de 500 m³ a été vite épuisée ; au plus fort de l'incendie, le débit de pompage de 6 000 l/min a atteint la limite des capacités d'alimentation du réseau (alimentation par château d'eau).

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N°44098 - 20/07/2013 - FRANCE - 31 - VILLENEUVE-TOLOSANE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44098/>

Un passant signale à 8 h un incendie dans le bâtiment de tri de 3 600 m² d'un centre de collecte de déchets ménagers. Le feu perce en toiture, la fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers éteignent le sinistre à 10h30 en utilisant le réseau RIA et la borne incendie du site ; les eaux d'extinction sont recueillies dans le bassin d'eau pluviale puis éliminées en centre agréé. Le bâtiment, qui abrite un broyeur, est détruit ; une surveillance par un agent est mise en place jusqu'à remise en état des systèmes de détection incendie assurant la protection des autres bâtiments. Il n'y a pas de chômage technique, les employés participant au déblaiement des débris. Aucun impact environnemental n'a été relevé. L'inspection des installations classées est informée. L'origine du sinistre est indéterminée.

Accident

Feu dans un centre de recyclage des déchets.

N°43993 - 27/06/2013 - FRANCE - 94 - VITRY-SUR-SEINE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43993/>

Dans un centre de recyclage de déchets dont les activités de tri avaient stoppé à 18 h, un gardien détecte de la fumée vers 18h45 au niveau de la zone de vidage des cartons, située dans une cellule de 1 000 m² au sein d'un bâtiment de 6 500 m². Le personnel encore présent déploie des RIA jusqu'à l'arrivée des pompiers, permettant de limiter l'extension du feu. Arrivés sur site vers 19h10, les 125 pompiers ouvrent les trappes de désenfumage de l'ensemble du bâtiment et arrosent celui-ci avec 10 lances dont 6 sur échelle. Les exutoires de fumées et les panneaux thermo-fusibles ont permis la bonne évacuation des gaz chauds ; un important panache de fumée noire est visible depuis le centre de Paris. Les secours déblaient les balles de cartons et de plastiques avec une tractopelle pour les éteindre. L'intervention se termine vers 3 h ; l'alvéole est détruite, mais le reste du bâtiment est préservé. Le convoyeur de la presse à balle est endommagé et les installations électriques doivent être vérifiées. Les déchets solides générés sont envoyés dans un centre d'enfouissement technique et les eaux d'extinction, récupérées, sont traitées par une entreprise spécialisée.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement

N°43733 - 25/04/2013 - FRANCE - 67 - HOCHFELDEN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43733/>



Un feu se déclare vers 19h30 près du quai de déchargement d'un centre d'enfouissement de déchets industriels et urbains non dangereux (CET). Le sinistre s'étend sur 300 m² dans un compartiment contenant notamment des déchets en plastique et émet une importante fumée noire et odorante qui génère l'inquiétude du voisinage. Les relevés atmosphériques dans le panache ne montrent toutefois pas de risque de pollution. Les pompiers déploient plusieurs lances à eau pour éviter que l'incendie ne se propage aux 2 000 m² du casier. Le feu est circonscrit vers minuit avec l'aide d'une tractopelle de l'exploitant. Les secours quittent le site vers 9 h et sont relayés par le personnel qui déblaie et compacte les déchets. Au cours de l'intervention, 1 pompier s'est blessé à la cheville.

Le site avait été l'objet d'un violent incendie 2 ans plus tôt (ARIA 43733) avec reprise de feu couvant le lendemain. L'origine de l'incendie est inconnue (fermentation? effet loupe d'un tesson de bouteille?...). D'après la presse, les opposants demandent à l'exploitant si la membrane de l'alvéole concernée, nouvellement exploitée et située sur une faille géologique, a été atteinte par la chaleur.

Accident

Incendie d'une société de récupération de métaux

N°43475 - 22/02/2013 - FRANCE - 47 - BOE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43475/>

Un responsable d'une société de récupération de métaux signale à 6h30 un départ de feu sur un tas de 300 m³ de déchets métalliques et de carcasses de véhicules (VHU) dans un casier de 5 000 m³. Le sinistre émet une importante fumée visible à plusieurs kilomètres ; des analyses (CO, HCL et HCN) ne montrent toutefois pas de risque. Les pompiers interviennent avec 4 lances à eau et en utilisant la grue du site pour déblayer progressivement la zone et limiter la propagation de l'incendie ; celui-ci est éteint à 9h15. Les eaux d'extinctions sont retenues dans un bassin du site. Des reconnaissances écartent toute pollution du MONDOT et la station d'épuration aval est informée. Les secours quittent le site à 14h30. Un point chaud, découvert lors d'une ronde à 22h30, est éteint à 2h30.

Accident

Incendie d'une société de recyclage du papier et de la revalorisation d'équipements informatiques

N°43178 - 20/12/2012 - FRANCE - 45 - SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43178/>

Un feu se déclare vers 22h30 dans le bâtiment métallique de 500 m² utilisé pour le stockage de papier, carton et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) recyclés par une association de réinsertion. Les 40 pompiers protègent un bâtiment voisin ainsi qu'un stockage de gaz et éteignent le sinistre vers 1h45 à l'aide de lances alimentées par pompage dans le LOIRET à 1 km. L'intervention s'achève à 11 h. Le bâtiment et un véhicule léger sont détruits, 4 t de ballots de cartons et 10 t de papier ont brûlé. Un nouveau local est recherché pour éviter le chômage technique de 60 employés. Les forces de l'ordre enquêtent sur l'origine du sinistre.

Accident

Incendie dans un entrepôt d'un centre de tri des déchets

N°43053 - 20/11/2012 - FRANCE - 56 - CAUDAN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43053/>



Un feu se déclare vers 23 h dans un entrepôt de 1 000 m² abritant 30 t d'encombrants ménagers dans un centre de tri. Les flammes s'étendent sur 100 m², le bâtiment est équipé de panneaux solaires. Les pompiers, intervenant avec 50 hommes et 8 engins, arrosent le foyer avec 3 lances à eau. L'alimentation en gaz et en électricité est coupée. L'incendie est circonscrit vers 3h15. Vers 7h45, la rétention des eaux pluviales qui récupère les eaux

d'extinction déborde dans un ruisseau. Les pompiers aspirent ces eaux pour les envoyer en station d'épuration. Les déchets brûlés sont évacués par tractopelle. Les pompiers quittent le site à 13 h. Dans l'après-midi, une société privée vide le bassin des eaux d'extinction tandis qu'une autre isole l'alimentation des panneaux solaires. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place. Un feu similaire avait touché le site en 2011 (ARIA 41410).

Accident

Incendie chez un ferrailleur

N°42982 - 31/10/2012 - FRANCE - 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42982/>

Un feu se déclare vers 19 h dans le stockage de déchets de 500 m² à l'air libre d'un ferrailleur (appareils électroménagers, tondeuses à gazons, vélos, caravanes...). Une personne est évacuée. Plusieurs explosions sont entendues. Les pompiers progressent difficilement et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau. Le feu est éteint vers 20h30. La commune ne parvient pas à mettre à disposition des engins de chantier. Le déblaiement ne pouvant être réalisé, il est décidé de refroidir les déchets avec 3 000 l d'eau et d'un mouillant. L'intervention, qui mobilise 12 camions, s'achève à 23h20. La police s'est rendue sur les lieux.

Accident

Feu de compacteur dans un centre de déchets.

N°42965 - 25/10/2012 - FRANCE - 59 - BOIS-GRENIER

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42965/>

Un feu se déclare vers 9h50 sur une machine compacteuse / broyeuse de 2,5 t/h dans un centre de valorisation de déchets non dangereux d'entreprises (carton, papier et plastique). Les services de secours, intervenant avec 3 engins et 20 hommes, évacuent les 12 employés, éteignent l'incendie avec 1 lance à eau, puis vident la machine de son contenu. Les 3 employés de la zone de broyage sont en chômage technique pour la journée.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°42948 - 23/10/2012 - FRANCE - 80 - NURLU

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42948/>

Un feu se déclare vers 4 h dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers (CET). Les flammes touchent un casier de 200 m² de déchets et menacent de se propager à d'autres casiers sur 8 000 m². Les services de secours, intervenant avec 6 engins et 32 hommes, attaquent le foyer avec 2 lances à eau, puis les déchets arrosés sont dégagés et enfouis au moyen de bulldozers appartenant à l'exploitant. Le sinistre est éteint à 9 h, les foyers résiduels sont étouffés avec de la terre par l'exploitant. La presse régionale se présente sur le site vers 8h30 car un incendie similaire s'était déclaré sur le site moins de 2 mois auparavant (ARIA 42719) et avait donné lieu à des plaintes par des associations locales de protection de l'environnement. Selon la presse, la rapidité de l'extinction est due aux mesures prises par l'exploitant suite au précédent incendie. Suspectant une origine criminelle à ce 2ème incendie, l'exploitant porte plainte.

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets ménagers et industriels

N°42784 - 18/09/2012 - FRANCE - 54 - CUSTINES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42784/>



Un feu se déclare vers 12 h dans un entrepôt de papiers et cartons de 1 600 m² d'une entreprise de collecte et traitement de déchets ménagers (papiers, cartons) et industriels (graisses et boues d'épuration, mâchefers d'incinération). Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs dizaines de kilomètres. Une bouteille de GPL équipant un chariot élévateur explose avant l'arrivée des services de secours et un silo de stockage s'effondre dans le bâtiment sinistré. Un bâtiment de stockage adjacent est menacé. Les services de secours interviennent avec 55 hommes et plusieurs engins et établissent 6 lances à eau alimentées par le réseau incendie et par une motopompe puisant dans un canal de dérivation de la MOSELLE. Les pompiers interviennent sous ARI mais ne peuvent entrer dans le bâtiment métallique qui menace de s'effondrer. Des ouvertures sont pratiquées avec des disquieuses dans la paroi métallique du bâtiment pour faciliter l'arrosage des balles de carton compressé, qui sont ensuite évacuées à l'aide de tractopelles. Le sinistre est maîtrisé vers 15 h et déclaré éteint vers 10h30 le lendemain. Une CMIC intervient pour effectuer des mesures de toxicité dans l'air (HAP, aldéhydes, composés organiques halogénés, dioxines-furanes, métaux...) qui ne révèlent pas d'impact. Des analyses sont menées sur les mêmes paramètres dans les eaux souterraines et les sols à cause de l'infiltration des eaux d'extinction dont une partie a rejoint la MOSELLE, sans toutefois provoquer de mortalité aquatique. Les dommages sont évalués à 1,6 millions d'euros, 3 des 12 employés sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête, aucune hypothèse n'est privilégiée : malveillance, mélange de déchets incompatibles, court-circuit électrique. Les bandes de vidéosurveillance sont analysées.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets non dangereux

N°42874 - 14/09/2012 - FRANCE - 03 - CHEZY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42874/>

Le chauffeur d'un camion benne remarque vers 5h50 un départ de feu dans l'alvéole d'un casier en exploitation d'un centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et alerte les secours et le responsable du site. Ce dernier arrive vers 6h05 alors que les pompiers, présents avec 2 fourgons et 20 hommes, sont déjà en train d'arroser la surface en feu de l'ordre de 100 m² avec une lance à eau alimentée par une tonne à eau. Le foyer, qui se trouve au niveau de la zone de déchargement des déchets, est maîtrisé vers 6h30. La zone brûlée est décaissée par les engins du site puis recouverte d'une couche de matériaux inertes et arrosée. Des employés restent en surveillance pour le week-end après le départ des pompiers à 7h20. L'incendie n'a provoqué aucun dommage sur les membranes ou le réseau biogaz, ni perturbation de l'activité.

Accident

Incendie dans une société de recyclage de métaux

N°42669 - 28/08/2012 - FRANCE - 78 - LIMAY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42669/>

Un feu se déclare à 22h20 dans un tas de 300 m³ de "platinage" (agglomérat de ferrailles légères et d'impuretés) dans une société de recyclage de métaux. Le gardien est peu au fait des installations et l'exploitant, difficilement joignable, arrive plus d'une heure après les pompiers. Le sinistre émet une importante fumée, mais ne se propage pas aux autres tas grâce au bon fractionnement du stockage. Les pompiers éteignent les flammes avec 3 lances à eau et étalent le tas. Les eaux d'extinction sont contenues dans la rétention. Le sinistre est circonscrit à 0h26 et éteint à 3h13 ; les secours quittent les lieux à 9h30.

Accident

Incendie sur un site de valorisation de déchets métalliques

N°42599 - 17/08/2012 - FRANCE - 95 - BRUYERES-SUR-OISE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42599/>

Vers 17 h en période estivale, un feu se déclare, pour une raison inconnue, sur un tas de 100 t de caoutchouc broyé dans une société de récupération et de recyclage de déchets métalliques non ferreux (gros appareils électroménagers froid, VHU). La fumée noire est visible à 30 km et l'incendie menace 2 autres tas de déchets plastiques et métalliques broyés. Les pompiers, intervenant avec 46 hommes et 5 engins dont un bateau pompe, déploient 3 lances à eau alimentées sur 1 poteau incendie et dans l'OISE pour lutter contre les flammes pendant que des engins de l'entreprise font la part du feu. L'incendie est éteint à 20h30, les débris sont ensuite déblayés jusqu'à 21h30. Les eaux d'extinction sont recueillies dans la zone de rétention du site. Les secours quittent le site à 21h30.

Le lendemain, une société proche transformant des déchets de bois en combustible industriel est également victime d'un incendie (ARIA 42604). La préfecture demande aux 2 sociétés de réaliser dans le cadre du suivi post-accidentel des analyses environnementales (réalisation de prélèvements, détermination des zones max d'impact, inventaire des cibles et enjeux potentiels exposés aux conséquences du sinistre). Des analyses (Dioxines, furanes, HAP, métaux) dans les végétaux ainsi que dans les eaux souterraines (piézomètres du site) ne mettent pas d'impact en évidence.

Accident

Incendie dans une société de valorisation de déchets non dangereux

N°42533 - 30/07/2012 - FRANCE - 13 - MARIGNANE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42533/>

Un feu se déclare vers 23h50 sur un stock extérieur de 30 t de ballots de mousse de polyuréthane dans une société de recyclage de réfrigérateurs. Les flammes se propagent à 300 m² de bureaux préfabriqués à usage d'archives. Les pompiers, intervenant avec 50 hommes et 10 engins, déploient 2 lances pour lutter contre les flammes et 4 autres pour protéger un entrepôt abritant l'atelier de démantèlement des réfrigérateurs (évalué à 5 M €) et un autre stock de 30 t de mousse (évalué à 5 M€). Le feu est maîtrisé vers 0h45 et l'intervention s'achève à 7 h, il n'y a pas de chômage technique, l'essentiel de l'outil de production a été sauvé mais les archives et le stock extérieur sont détruits. L'origine du sinistre est suspecte car le site a été victime de plusieurs incendies ces dernières années (ARIA 42003...) et des cambrioleurs ont été pris en flagrant délit quelques jours avant.

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets industriels banals

N°42365 - 27/06/2012 - FRANCE - 33 - BASSENS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42365/>



Un feu se déclare à 21h30 dans le stockage extérieur de 1 500 m³ - 200 t de déchets industriels banals (DIB) en attente de tri d'une société de recyclage de déchets. Une fumée importante est émise et le gardien donne l'alerte. Les services de secours déploient 3 lances à eau pour lutter contre les flammes et empêcher la propagation au bâtiment de tri. Le feu est éteint à 6h50. Les déchets sont déblayés par les employés de l'entreprise au moyen d'une tractopelle. Le conducteur de l'engin est légèrement incommodé par les fumées et doit être évacué vers un hôpital. Au départ des pompiers le lendemain midi, les employés du site assurent la fin de l'arrosage du tas de déchets et sa surveillance. Des mesures de chômage technique sont prises pour 10 des 97 employés. Soupçonnant une origine malveillante au sinistre, l'exploitant porte plainte. La police effectue une enquête. Le site avait été touché par un incendie similaire 10 mois avant (ARIA 40739).

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets industriels banals

N°42339 - 24/06/2012 - FRANCE - 62 - HARNES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42339/>

Effectuant une ronde dans une zone industrielle, des policiers repèrent vers 5h50 des fumées au-dessus d'un bâtiment de stockage utilisé par un centre de tri de déchets industriels banals (DIB) de 5 000 m² contenant 3 000 t de déchets plastiques et résidus de recyclage. Les secours interviennent avec 36 hommes et 4 engins ; 5 lances à eau dont 1 sur échelle sont déployées. L'incendie est circonscrit à 8h10. Les eaux d'extinction sont recueillies dans une rétention, les engins de chantier du centre sont utilisés pour le déblaiement des lieux. L'intervention des secours s'achève à 22h10. Aucune mesure de chômage partiel n'est envisagée.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets industriels banals

N°42258 - 06/06/2012 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42258/>

Dans un centre de tri et traitement, un feu se déclare vers 1 h dans un bâtiment de 3 000 m² où sont stockés des déchets industriels banals valorisables : ferrailles, cartons, bois, végétaux... Un important panache de fumée dérive. Les pompiers qui mobilisent 35 hommes et 12 engins, maîtrisent l'incendie vers 3h50 avec 5 lances à eau dont certaines sur échelle et des lances à mousse, puis déblaient et arrosent les derniers foyers résiduels jusqu'à 6h10. La moitié du bâtiment est détruite et 500 m³ de déchets ont brûlé.

Accident

Incendie dans un centre de transit et de tri de déchets ménagers

N°41723 - 05/02/2012 - FRANCE - 49 - MAUGES-SUR-LOIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41723/>

Un feu se déclare vers 20h15 dans un centre de transit et de tri de cartons et de plastiques usagés. Le bâtiment, 2 chariots élévateurs et un véhicule sont en feu. Les pompiers

éteignent le sinistre avec 3 lances à eau vers 21h40 puis déblaient les gravats. L'intervention s'achève à 0h20. La destruction de 400 des 1 200 m² du bâtiment entraîne la mise en chômage technique de 6 des 30 employés. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place. Selon l'exploitant, le feu serait dû à un court-circuit lié aux intempéries.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de pneumatiques

N°41607 - 23/01/2012 - FRANCE - 22 - SAINT-GUEN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41607/>

Des employés d'une entreprise de recyclage de pneus signalent un feu dans une alvéole de stockage à l'air libre de 150 m³ en prenant leur poste à 5 h. L'alvéole concernée accueille des déchets de toile et de fer provenant du déchiquetage des pneus. Ces déchets se seraient auto-enflammés. Les pompiers, intervenant avec 30 hommes, attaquent le sinistre à la mousse avant d'étaler les matières fumantes avec un engin de chantier pour les refroidir avec une lance. L'intervention s'achève vers 12h45 sans dommage sur le bâtiment principal et sans mesure de chômage technique. Les pompiers effectuent une ronde de surveillance avec une caméra thermique dans l'après-midi. Le maire, le service de l'électricité et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

Accident

Incendie d'un entrepôt de déchets ménagers

N°41410 - 30/11/2011 - FRANCE - 56 - CAUDAN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41410/>

Sur un site de tri et traitement de déchets ménagers, un feu se déclare en début de soirée dans un entrepôt de 600 m² contenant 3 000 m³ d'encombrants ménagers : déchets inertes type matelas, plastique... Un riverain, alerté par des bruits d'explosion (d'aérosols) donne l'alerte vers 21h50. Intervenant avec 38 hommes et 6 engins, les pompiers déploient 5 lances à eau et protègent les 2 bâtiments voisins, puis effectuent, sous ARI, des mesures d'explosivité et de toxicité des fumées dans le hangar totalement embrasé qui se révèlent négatives. Le feu est maîtrisé vers 7h20 mais un fort dégagement de fumées et de nombreux foyers subsistent dans les tas de déchets qui sont dégagés du hangar au moyen de tracto-pelles, puis étalés et arrosés. Les eaux d'extinction, d'abord recueillies dans le bassin de rétention du site, sont transférées par des moyens de pompage mobiles vers le bassin de réserve incendie qui s'est retrouvé vide vers 11h30 le lendemain : cette opération permet d'éviter un débordement du bassin de rétention qui polluerait le réseau des eaux pluviales de la commune et permet de recycler les eaux d'extinction pour continuer la lutte. Les camions-poubelles sont déroutés vers un autre centre jusqu'à 11 h, puis l'activité reprend sur le site sans qu'aucune mesure de chômage technique ne soit nécessaire pour les 20 employés. Les secours traitent une reprise de feu vers 23 h. Le dispositif est levé à 12 h le surlendemain. Un élu, la communauté urbaine, les services du gaz et de l'électricité et le sous-préfet se sont rendus sur les lieux. La gendarmerie effectue une enquête sur la base des enregistrements de la vidéo surveillance. Le bâtiment détruit ne disposait pas de détecteur de fumée, ni de système de lutte contre les incendies.

Accident

Feu de broyeur sur un site de valorisation de déchets industriels

N°41159 - 26/10/2011 - FRANCE - 34 - FRONTIGNAN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41159/>

Un feu à 16 h en sortie d'un broyeur de matières plastiques dans un centre de conditionnement de déchets industriels pour valorisation en cimenterie se propage à un stockage de 1 000 m³ de déchets plastiques. Le système fixe d'extinction à mousse n'est pas suffisant et une épaisse fumée se dégage, l'exploitant alerte les services de secours. Plus de 50 pompiers interviennent, appuyés par engins et une cellule mobile d'intervention chimique (CMIC). Ils déploient 2 lances à eau et maîtrisent le sinistre en 1h. Un engin de déblaiement est utilisé pour faciliter l'intervention.

Accident

Feu dans un centre de recyclage de métaux et carcasses de voitures.

N°40765 - 27/08/2011 - FRANCE - 57 - MORSBACH

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40765/>



Une carcasse de voiture explose vers 10h45 alors qu'un grutier la saisit avec un grappin dans un centre de recyclage de métaux et carcasses de voitures (VHU). Une griffe du grappin est pulvérisée, les flammes se propagent au stock de 150 véhicules sur 200 m² et un important panache de fumée se dégage. Les secours transportent à l'hôpital le grutier blessé à l'épaule. Un employé sous ARI déplace les carcasses une à une pour faciliter l'extinction. Les pompiers protègent les autres tas de ferrailles ; ils utilisent une lance à mousse au sol en protection en raison des résidus d'hydrocarbure et d'huile présents. L'incendie est éteint vers 16 h avec 5 lances dont 2 sur échelle.

Accident

Feu dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°40663 - 23/07/2011 - FRANCE - 39 - COURLAOUX

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40663/>

Un feu se déclare vers 15h30 (heure déterminée avec l'aide de la caméra de surveillance) dans le casier en exploitation d'un centre d'enfouissement de déchets industriels et ménagers ultimes. Les premières fumerolles peuvent être confondues avec des nuages et une période de pluie vers 17 h retarde l'apparition des flammes à 21 h. L'alerte n'est donnée que le lendemain vers 8h30 par un agent d'exploitation habitant à proximité qui a aperçu des fumées montant du casier.

Les pompiers, sur place à 9 h, éteignent l'incendie vers 12 h à l'aide de 400 à 600 m³ d'eaux de ruissellement puisées dans le bassin de rétention du site situé à 50 m. Durant l'extinction, un employé retourne les déchets avec une pelle sur chenille pour les aérer en surface et faciliter la pénétration de l'eau, puis la zone sinistrée est recouverte de 120 m³ de matériaux inertes : mâchefers, limons et sables grossiers. La surface de déchets concernée est de 200 m² (10x20).

Selon l'exploitant, le feu aurait pris en surface des déchets, mélange de tout-venant de déchetterie, refus de tri et déchets d'entreprises ; le massif était recouvert sur la surface et le talus par un mélange de limons et mâchefers. Retardé par la faible quantité de combustibles et les conditions météorologiques, le feu s'est peu étendu. Aucun signe avant-coureur du feu n'avait été détecté et l'alvéole n'avait pas été réalimentée depuis près de 2 mois. Plusieurs origines sont envisagées : auto-combustion liée à un apport d'air dans le massif de déchets (mais le feu semble avoir pris en surface), auto-inflammation du biogaz

se propageant aux déchets (mais le biogaz du casier est déjà capté et la torchère fonctionnait normalement), effet loupe par la présence de débris de verre (peu probable au vu de la météo) ou acte malveillant (les caméras n'ont rien détecté mais un engin incendiaire a pu être lancé depuis l'extérieur du site).

Accident

Feu de décharge

N°38765 - 07/08/2010 - FRANCE - 81 - SAINT-JUERY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38765/>

Vers 16 h, un feu se déclare dans une décharge sur 20 m³ de détritrus et provoque une épaisse fumée. Une pelle mécanique est endommagée. Les pompiers éteignent l'incendie avec 4 lances à eau. Une enquête est effectuée par la gendarmerie, le feu ayant pris en 3 endroits.

Accident

Rejet de mercaptan par une société de traitement de déchets

N°44689 - 10/12/2013 - FRANCE - 34 - FRONTIGNAN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44689/>

Plusieurs appels signalent une odeur de gaz autour de l'étang de Thau en fin d'après-midi, conduisant notamment au confinement d'élèves de plusieurs établissements scolaires. Les reconnaissances menées par les secours et le service du gaz écartent la piste d'une fuite de gaz. L'origine des odeurs est finalement identifiée et provient d'un rejet de mercaptan d'une société de fabrication de combustible pour cimenterie par traitement de boues industrielles. Une partie des déchets traités contenait du mercaptan. La majorité des déchets est évacuée le jour même vers une filière spécialisée, le reste est isolé dans une fosse en attendant son évacuation.

Accident

Feu de compacteur dans un centre de collecte de déchets

N°44681 - 09/12/2013 - FRANCE - 94 - RUNGIS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44681/>

Un feu se déclare vers 18 h sur le convoyeur du compacteur de déchets du centre de collecte du marché international de Rungis. Les pompiers éteignent le feu avec 3 RIA, 3 lances à eau et 2 lances à mousse. L'intervention s'achève à 22h55.

Accident

Feu dans un centre de déchets.

N°44440 - 08/10/2013 - FRANCE - 54 - TOUL

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44440/>

Un feu se déclare vers 6h40 sur un broyeur à palettes dans un centre de récupération des déchets et se propage à un tas de 300 m³ de copeaux. Les pompiers éteignent l'incendie vers 8h20 avec 4 lances.

Accident

Rejet de vapeurs irritantes dans une déchetterie

N°44411 - 30/09/2013 - FRANCE - 71 - CHARNAY-LES-MACON

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44411/>

La mise en contact d'acide avec des produits phytosanitaires dans un fût en plastique provoque des vapeurs irritantes dans un local d'une déchetterie vers 9h45. Le gardien alerte les secours, le site ferme au public. Les pompiers diluent le mélange qui est récupéré dans la rétention. L'intervention s'achève vers 11 h.

Accident

Incendie dans une société de recyclage de papier

N°44328 - 12/09/2013 - FRANCE - 34 - SAINT-GEORGES-D'ORQUES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44328/>

Un feu se déclare à 9h45 sur un compacteur à papier dans une société de recyclage de papier et de plastique. Les pompiers éteignent le sinistre avec 3 lances à eau. L'intervention s'achève à 10h30.

Accident

Incendie dans une entreprise de recyclage

N°44124 - 26/07/2013 - FRANCE - 21 - RUFFEY-LES-BEAUNE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44124/>

Un feu se déclare vers 10h30 sur une presse à cannettes métalliques dans une société de recyclage. Les employés ouvrent l'appareil pour permettre aux secours d'éteindre le sinistre. L'intervention s'achève à 14h30.

Accident

Incendie dans une société de recyclage

N°44120 - 25/07/2013 - FRANCE - 31 - TOULOUSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44120/>

Un feu se déclare vers 17h20 dans le stockage de 1 200 m² à l'air libre de granulés de plastiques en big-bags d'une société de recyclage de réfrigérateurs. Le sinistre émet une importante fumée noire et âcre visible à plusieurs kilomètres. Le service de l'électricité coupe une ligne de 63 kV surplombant le lieu du sinistre pour permettre aux pompiers d'attaquer le foyer à l'eau et à la mousse. Aucun abonné n'est privé d'électricité. Le feu est considéré éteint à 21h45, des foyers secondaires sont traités pendant la nuit. La police s'est rendue sur place.

Accident

Incendie dans une société de collecte de déchets

N°44072 - 11/07/2013 - FRANCE - 33 - SAINT-JEAN-D'ILLAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44072/>

Des employés d'une société de collecte de déchets signalent à 16 h un départ de feu dans une caisse venant d'être déchargée et contenant des solvants non chlorés. Les flammes se propagent à d'autres déchets en attente de tri (30 m³ de peintures, solvants, DEEE, aérosols, filtres à huile usagés, liquides de refroidissement...). Un obturateur est placé sur la canalisation de rejet des eaux du site pour le mettre sur rétention avant l'attaque du feu par les pompiers. Le feu est éteint à 17h50 avec 3 lances à eau et 2 à mousse, 18 m³ d'eau ont été utilisés, pris en partie sur la réserve du site. Les eaux d'extinction ainsi que les déchets solides calcinés (fûts et caisses en plastique...) seront expédiés vers les filières de traitement adaptées. Des mesures de toxicité des fumées ne montrent pas de concentrations dangereuses. Les secours quittent le site à 20h15.

Accident

Feu de camions dans une société de collecte de déchets

N°43861 - 03/06/2013 - FRANCE - 69 - MONTAGNY

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43861/>

Un feu se déclare vers 19h30 sur 4 camions d'une société de collecte et de traitement de déchets dangereux. Les pompiers protègent une cuve d'ammoniaque et éteignent le feu vers 21h30. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un bassin dédié, aucun risque lié aux rejets atmosphérique n'est relevé. Les pompiers quittent le site à minuit. La gendarmerie et un élu se sont rendus sur place. Le feu semble être d'origine accidentelle et aurait pris dans un camion contenant des déchets en provenance des sites de tri du Grand Lyon (incompatibilités entre déchets ? échauffement du camion pendant sa tournée ?...).

Accident

Incendie dans une société de collecte de déchets

N°43666 - 10/04/2013 - FRANCE - 59 - WAMBRECHIES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43666/>

Un feu se déclare vers 9h20 sur le convoyeur d'une presse à papier et carton dans un centre de traitement de déchets. Les pompiers éteignent le feu avec 1 RIA et 1 lance à eau. Le personnel de la société déblaie ensuite les déchets. L'activité de l'entreprise n'est pas perturbée.

Accident

Incendie d'un bâtiment d'une déchetterie

N°43505 - 04/03/2013 - FRANCE - 60 - BREUIL-LE-SEC

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43505/>

Un feu se déclare vers 17h30 sur une mini-pelle dans une cellule de 200 m² d'un bâtiment technique de 1 000 m² d'une déchetterie communale où sont stationnés plusieurs poids lourds. Le sinistre émet une importante fumée. Les pompiers éteignent l'incendie après avoir fait face à des difficultés d'alimentation en eau et d'accès dans le bâtiment. Un étang voisin assure la réserve en eau. L'intervention s'achève à 18h30.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets

N°44767 - 29/01/2013 - FRANCE - 28 - PRUDEMANCHE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44767/>

Un dégagement de fumée est observé vers 10 h dans une alvéole d'un centre d'enfouissement de déchets (ISDND). De l'argile est répandue pour étouffer le feu. Des investigations sont menées et des matelas en combustion lente sont découverts puis inertés le 05/02. Une partie du dispositif d'étanchéité de l'alvéole est endommagé (diguette de séparation atteinte). L'exploitant effectue les réparations nécessaires et les fait contrôler par un bureau d'études. Les dommages matériels sont évalués à 35 000 euros.

Selon l'exploitant, la combustion a dû démarrer lors de l'installation des déchets 2 ans plus tôt, au cours de l'exploitation de l'alvéole incriminée (en 2011). A ce moment, les matelas ont pu être en contact avec des déchets chauds, faire l'objet d'une autocombustion ou d'un acte de malveillance (mégot de cigarette...). Les matelas étant ignifugés, ils seraient ainsi restés en combustion lente pendant plusieurs années, les mesures d'exploitation de l'ISDND (compactage des déchets, couverture hebdomadaire, merlonage régulier...) ayant permis de prévenir un incendie de plus grande ampleur.

Accident

Incendie d'un centre de tri de D3E

N°43300 - 19/01/2013 - FRANCE - 69 - FEYZIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43300/>

Un feu se déclare vers 21 h dans le stockage à l'air libre contenant 250 t de carcasses de petits appareils électro-ménagers dans un centre de tri de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les services de secours, intervenant avec 53 hommes et 5 engins, éteignent le sinistre vers 4 h au moyen de 5 lances à eau. Le feu ne s'est pas propagé aux autres îlots du site : bâtiment abritant les machines de tri, zone de stockage après tri etc. Les eaux d'extinction sont collectées dans le bassin de rétention du site, puis analysées. L'exploitant fait appel à 4 tracto-pelles pour déblayer les déchets brûlés dans les 5 alvéoles de 200 m² incendiées. L'intervention s'achève vers 17h30. L'outil de travail est intact, l'activité n'est pas perturbée. L'inspection des installations classées est informée.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°42793 - 23/09/2012 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42793/>

Un feu se déclare vers 12h45 dans 2 alvéoles de la zone déchetterie d'un centre de tri communal de déchets ménagers, 2 d'entre elles contiennent des DEEE (déchet d'équipements électriques et électroniques). Une importante fumée noire, visible de loin, se répand sur la route voisine mais ne perturbe pas le trafic aérien. Les pompiers éteignent l'incendie à 17h15 à l'aide de 6 engins de secours et de plusieurs tractopelles permettant de déplacer les déchets hors des casiers après arrosage. La police s'est rendue sur place. Le centre fait l'objet d'un projet de remise aux normes des conditions de stockage pour respecter la réglementation en vigueur.

Accident

Incendie dans une société de valorisation de déchets industriels non dangereux

N°42767 - 15/09/2012 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42767/>

Un feu se déclare vers 8h20 sur un broyeur dans une société de transit et de valorisation récupération de déchets ménagers et industriels non dangereux (papier, plastique, bois, verre, métaux, pneus). Les déchets en feu propagent l'incendie jusqu'au stock de déchets broyés via la bande transporteuse. Les pompiers, intervenant avec plusieurs engins, éteignent le sinistre avec 2 lances à eau puis déblaient le lieux d'intervention. Ils quittent le site à 11 h. Le SAMU s'est rendu sur place.

Accident

Incendie dans un centre de traitement et d'élimination de déchets

N°42646 - 24/08/2012 - FRANCE - 37 - DESCARTES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42646/>



Dans un centre de traitement et d'élimination de déchets industriels et VHU, un feu se déclare vers 8h20 dans une case isolée contenant 50 m³ de déchets plastiques ; les flammes se propagent à des tas de bois, de ferrailles et de pneus. Les pompiers, intervenant avec 3 engins et 20 hommes, éteignent l'incendie vers 10h30 avec 3 lances puis déblaient les lieux avec les engins de l'exploitant. Ils installent des bottes de paille pour boucher le rejet des eaux pluviales du site par où s'écoulent les eaux d'extinction dans la rivière voisine (la CREUSE). Un représentant du maire se rend sur place. Aucun impact environnemental significatif n'est remarqué. Un incendie de VHU s'était déjà produit sur le centre 5 ans avant (ARIA 33671).

Accident

Incendie dans une casse automobile

N°42221 - 31/05/2012 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42221/>

Un feu se déclare à 0h15 au niveau du broyeur d'une casse automobile puis se propage à un bâtiment de 400 m². Les pompiers éteignent l'incendie à 1 h avec 2 lances à eau puis déblaient le site. L'intervention s'achève à 2h20. Sept employés sont en chômage technique. Un violent incendie s'était déclaré au niveau des stocks en attente de broyage 1,5 mois plus tôt (ARIA 42081).

Accident

Feu de tapis roulant dans un centre de valorisation de D3E

N°40720 - 14/08/2011 - FRANCE - 49 - VERRIERES-EN-ANJOU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40720/>

Un feu se déclare vers 8h30 sur un tapis roulant de tri dans un centre de recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) de 5 000 m² abritant notamment une citerne d'azote, de la mousse polyuréthane et des produits chimiques. Les secours coupent les arrivées de gaz et de produits chimiques, protègent en priorité la cuve d'azote et maîtrisent l'incendie vers 9h40 avec 2 lances. L'installation est arrêtée et une trentaine d'employés est placée en chômage technique. Un incendie avait touché la zone de stockage des frigos usagés du site 2 ans auparavant (ARIA 36503).

Accident

Découverte de détonateurs dans une déchetterie

N°40860 - 09/08/2011 - FRANCE - 51 - MONTMORT-LUCY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40860/>

A l'ouverture, 300 détonateurs pyrotechniques utilisés en carrières sont découverts devant une déchetterie. Une équipe de démineurs les détruit sur place. L'origine de ces détonateurs est inconnue (absence de marquage).

Accident

Départ de feu au niveau du convoyeur

N°40313 - 23/03/2011 - FRANCE - 75 - PARIS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40313/>

Vers 9h30, un départ de feu survient sur un convoyeur d'alimentation de la presse d'un centre de transit de déchets ménagers en cours de test. L'opérateur de la chaîne de pré-triage des déchets voit un épais nuage de fumée en dessous de sa cabine de contrôle, il prévient son supérieur hiérarchique qui déclenche l'alarme incendie, alerte la police et les services de secours et évacue le bâtiment où se trouve le convoyeur. L'opérateur et un autre employé déroulent des lances et emploient un extincteur pour contenir le départ de feu en attendant l'arrivée des pompiers vers 10 h. Les pompiers détectent le point le plus chaud en bout de tapis du convoyeur et maîtrisent le foyer vers 11h40 avant de quitter le site à 12h52. Un autre départ de feu se produit 15 jours après sur ce même convoyeur (ARIA 40314).

Accident

Feu de bennes à déchets

N°38855 - 25/08/2010 - FRANCE - 31 - TOULOUSE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38855/>



Un feu se déclare vers 18 h dans une benne de compactage de déchets sur un site de tri et transit de déchets. Le sinistre concerne 180 m³ d'emballages en plastique et 80 m³ d'emballages en carton. Les pompiers craignent une propagation aux bâtiments voisins et attaquent massivement le foyer avec 1 lance canon et 3 lances à eau de 500 l/min. Des balles de déchets sont déplacées avec un tractopelle de la société pour limiter la propagation du feu. Les secours hospitalisent 1 personne brûlée au coude. La police et les services du gaz et de l'électricité se rendent sur place. L'inspection des installations classées est prévenue. Le feu est éteint vers 23 h ; les agents de sécurité de l'entreprise surveilleront les lieux pour la nuit.

Accident

Détection de radioactivité dans un centre de traitement de déchets

N°38834 - 20/08/2010 - FRANCE - 18 - LA CHAPELLE-SAINT-URSIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38834/>

Un morceau de métal radioactif de 80 cm de long est détecté dans un centre de traitement de déchets. Les secours mesurent un débit de dose à 45 m de 114 nanosieverts/h et 60 chocs/s, à 30 m de 490 nanosieverts/h et 100 chocs/s, à 20 m de 1.13 microsieverts/h et 200 chocs/s et au contact de 632 microsieverts/h. La pièce métallique est isolée dans un endroit sécurisé à l'abri des personnels.

Accident

Feu de déchets d'équipements électriques et électroniques

N°38792 - 27/06/2010 - FRANCE - 80 - AMIENS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38792/>

Un incendie se déclare vers 14 h sur une aire de stockage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) situé à l'abri des regards sur un site de traitement de déchets. Les DEEE sont dans une zone de transit avant d'être démantelés. Les pompiers éteignent l'incendie à 14h45. Le sinistre a provoqué un panache de fumée et les eaux d'extinctions se sont écoulées dans le réseau d'assainissement. L'inspection des installations classée est informée. La piste criminelle est privilégiée.

Accident

Feu dans un centre de valorisation de déchets dangereux

N°38192 - 06/05/2010 - FRANCE - 55 - DOMMARY-BARONCOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38192/>



Lors de la manutention d'emballages souillés, un feu se déclare sur un site de transformation de déchets industriels dangereux en combustible pour cimenterie. Les flammes atteignent 8 m de hauteur. L'incendie est maîtrisé avec une lance. 5 employés sont intoxiqués et l'un d'entre eux est également brûlé ; tous sauf 1 sont transportés à l'hôpital.

Accident

Feu de décharge

N°38008 - 23/03/2010 - FRANCE - 79 - MELLE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38008/>

Un feu se déclare vers 23h30 sur des hydrocarbures et des huiles de récupération dans une décharge de 500 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances dont une à mousse et colmatent les regards d'eaux pluviales avant de mettre en place des buvards absorbants. Les matières souillées sont prises en charge par une entreprise spécialisée. Le pollueur ayant été identifié, l'intervention lui sera facturée.

Accident

Déclenchement d'un portique de radioactivité dans un centre de déchets

N°37954 - 09/03/2010 - FRANCE - 03 - HAUT-BOCAGE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37954/>

Un portique de détection de radioactivité se déclenche vers 11h40 dans un centre de

traitement des déchets lors du passage d'un ensemble routier. Du technétium 99m utilisé en médecine nucléaire (demi-vie de 6h) est détecté dans des déchets provenant du centre hospitalier de Montluçon. Le chargement est isolé sur le parking du centre et repasse 2 jours plus tard sous le portique. Celui-ci n'ayant alors pas déclenché, la benne est finalement admise sur le site.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets

N°44202 - 15/08/2013 - FRANCE - 60 - LONGUEIL-SAINTE-MARIE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44202/>

Un feu se déclare vers 9 h sur une aire de stockage de déchets métalliques et plastiques d'une société de recyclage d'équipements électriques (D3E). Le feu émet une épaisse fumée. Les pompiers éteignent les flammes avec des lances à eau et à mousse à 13 h. La gendarmerie s'est rendue sur place.

Accident

Feu d'un centre de traitement des déchets.

N°43769 - 04/05/2013 - FRANCE - 56 - HENNEBONT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43769/>

Dans un centre de traitement des déchets, un feu se déclare vers 20 h dans un bâtiment de 800 m² abritant un stock de 400 m³ de déchets sur 3 m de haut. L'alarme du site se déclenche. Les secours établissent un périmètre de sécurité et la ligne ferroviaire Quimper-Rennes est coupée en raison de l'abondante fumée émise. Les pompiers protègent les bâtiments voisins et la zone de stockage de déchets dangereux. Ils arrosent le stock avec 3 lances dont 1 sur échelle et déblaient les lieux avec un engin de chantier. L'incendie est éteint le lendemain en fin de matinée. Les eaux d'extinction, d'abord dirigées vers un bassin non étanche, sont finalement évacuées vers un bassin de 90 m³ et réutilisées au cours de l'opération. La police effectue une enquête.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets dangereux

N°43694 - 17/04/2013 - FRANCE - 71 - MONTCEAU-LES-MINES

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43694/>



Dans un centre de collecte de déchets, un feu se déclare vers 19h30 sur un tas de 80 m³ de chiffons imbibés d'huile et de peinture dans un bâtiment de stockage de 250 m². Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres et des explosions sont entendues (aérosols ?). Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 22 h avec 5 lances à eau puis arrosent les foyers résiduels avec de la mousse jusqu'à minuit. Les eaux d'extinction sont dirigées vers un bassin de rétention de 250 m³. Le bâtiment est détruit, sa structure métallique s'est effondrée sous l'effet de la chaleur ; les dommages matériels sont estimés entre 0,5 et 1,5 M d'euros. L'activité de stockage du site est maintenue, tout comme les emplois. La police effectue une enquête.

Accident

Feu de compost et de tourbe dans une société de recyclage

N°43169 - 17/12/2012 - FRANCE - 13 - ARLES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43169/>

Un feu se déclare vers 23h30 dans un hangar de 10 000 m² d'une société de recyclage stockant 20 000 m³ de tourbe (terre d'épandage) et de compost. 2000 m³ de matières sont en feu. La tourbe génère une fumée très épaisse et âcre. Les flammes se propagent à un transporteur à bande aérien. Les pompiers interviennent avec 70 hommes et une trentaine d'engins pour établir 7 lances à eau et 1 lance canon. L'intervention est compliquée par les difficultés d'accès aux faces exposées du hangar. Des points d'eau doivent être recherchés pour alimenter les véhicules d'intervention. L'alimentation électrique générale du site est coupée; des groupes électrogènes sont acheminés. Le feu est éteint vers 2 h, les opérations de nettoyage se poursuivent jusqu'à 17h30.

Accident

Déclenchement détecteur radioactif dans déchetterie

N°43177 - 17/12/2012 - FRANCE - 13 - PEYROLLES-EN-PROVENCE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43177/>

Le portail de détection de radioactivité d'une déchetterie se déclenche vers 15h30 lors du passage d'un camion transportant de la ferraille. Les secours vident la benne et isolent la source ; ils mesurent une radioactivité de 5 microsievert. Une société spécialisée évacue la source.

Accident

Incendie dans une société de recyclage de papier

N°42680 - 31/08/2012 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42680/>

Un feu se déclare à 15h30 dans le stock extérieur de 450 t de balles de papiers et cartons à recycler d'une société de récupération de déchets papiers et cartons. La fumée entraîne l'interruption du trafic ferroviaire autour de Nantes dans les 2 sens pendant 4 h. Les pompiers éteignent le sinistre avec 4 lances à eau, des engins de la société sont utilisés pour étaler les papiers et cartons avant leur arrosage. Les secours quittent le site à minuit. L'activité reprend normalement le lendemain.

Accident

Incendie dans une usine de valorisation de déchets industriels

N°42672 - 29/08/2012 - FRANCE - 34 - FRONTIGNAN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42672/>

Un feu se déclare à 15h50 dans un bassin couvert de tri au sein d'une usine spécialisée dans le conditionnement des déchets industriels dangereux devant être incinérés en cimenterie. Les pompiers, dont une CMIC, éteignent le feu à 16h30. L'usine a connu un incendie d'équipement moins d'un an avant (ARIA 41159).

Accident

Incendie d'un centre d'enfouissement de déchets

N°42613 - 24/06/2012 - FRANCE - 40 - CAUPENNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42613/>

Un incendie survient en fin de journée sur un centre de stockage des déchets (ISDND), conduisant à une fermeture temporaire de l'installation pour la partie "déchets non recyclables en mélange". L'indisponibilité temporaire perturbe le fonctionnement des déchetteries (accumulation de ce type de déchet) en amont.

Accident

Feu dans une casse automobile

N°42003 - 05/04/2012 - FRANCE - 13 - MARIGNANE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42003/>

Un feu se déclare vers 16 h dans une casse automobile de 1 ha. Les flammes concernent 1 200 m² de carcasses de véhicules (VHU) empilées sur 10 m de haut ; l'incendie violent produit un important panache de fumées. Les pompiers déploient 7 lances à eau dont 3 sur échelles ainsi que des lances à mousse. L'incendie est éteint le lendemain vers 7 h. Le trafic aérien de l'aéroport de Marignane n'a pas été perturbé. Deux autres incendies importants se sont produits sur le site en 2007 et 2008 (ARIA 34048 et 34296).

Accident

Feu dans un centre de valorisation d'huiles minérales usagées

N°41438 - 12/12/2011 - FRANCE - 69 - FLEURIEU-SUR-SAONE

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41438/>



Un feu se déclare vers 11 h sur un site de valorisation de déchets de 200 m² traitant les huiles moteur ou hydrauliques. Les pompiers, intervenant avec 35 hommes et 10 engins, évacuent l'unique employé du site ainsi que 11 salariés des 2 entreprises voisines et éteignent l'incendie vers 12h45 avec 4 lances dont 1 sur échelle. L'un d'eux et 1 employé sont intoxiqués par les fumées et transportés à l'hôpital ; 2 autres employés également intoxiqués ne nécessitent pas d'hospitalisation. La moitié du bâtiment est détruite et l'employé est en chômage technique. Aucun dommage à l'environnement n'est enregistré.

Accident

Incendie dans une entreprise de valorisation des déchets verts

N°41023 - 28/09/2011 - FRANCE - 31 - PORTET-SUR-GARONNE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41023/>

Un feu se déclare à 13 h dans le bâtiment de stockage de bois broyé (copeaux) de 3 000 m² d'une société de valorisation de déchets verts. L'entreprise est proche d'une société de gaz industriels. Les 2 employés présents évacuent le site, le panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Près de 70 pompiers attaquent les flammes qui couvrent 80 % de l'édifice pour éviter la propagation aux entreprises mitoyennes. Le toit du bâtiment métallique s'effondre. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 18 h, plusieurs dizaines de m³ ont brûlés. La gendarmerie se rend sur place.

Accident

Incendie dans une entreprise de recyclage de déchets métalliques

N°40899 - 07/09/2011 - FRANCE - 13 - VITROLLES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40899/>

Un feu se déclare à 21 h dans un tas de déchets ferreux et de carcasses de véhicules (VHU) de 60 m³ dans une société de récupération de déchets triés. La zone sinistrée est difficile d'accès et à proximité de 3 cuves de fioul et d'un bâtiment stockant des bouteilles d'acétylène et d'oxygène. D'importants moyens matériels sont mobilisés, dont une grue de l'entreprise, ce qui permet aux 35 pompiers d'éteindre les flammes en 2 h. Le site est surveillé jusqu'au lendemain matin. L'activité de l'entreprise, qui emploie 13 personnes, n'est pas impactée.

Accident

Incendie dans une casse automobile

N°40883 - 01/09/2011 - FRANCE - 62 - MAZINGARBE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40883/>

Un feu se déclare à 14 h dans la zone de stockage de carcasses (VHU) et de ferraille (cuivre, câbles électriques et batteries usagées) d'une casse automobile. Une importante fumée noire est émise. Près de 40 pompiers de 6 casernes déploient 6 lances à eau pour attaquer les flammes et protéger un bâtiment. Le manque d'eau (première borne incendie située à 200 m du site) complique les opérations d'extinction. La circulation sur la RD 43 est coupée quelques heures. Une explosion survenue lors de la manipulation d'une carcasse de voiture serait à l'origine de l'incendie sur la zone. Un incendie s'était déclaré en 2008 dans cette société (ARIA 35640).

Accident

Feu de copeaux métalliques dans un centre de recyclage des métaux

N°40472 - 16/06/2011 - FRANCE - 86 - BONNEUIL-MATOURS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40472/>



Un feu se déclare vers 14h30 dans un centre de recyclage des métaux sur un tas de 3 t de copeaux d'inox et de titane mélangés avec de l'huile de coupe. L'exploitant alerte les services de secours et isole les copeaux qui ne sont pas en feu avec un tracto-pelle. A l'arrivée des 42 pompiers et de plusieurs engins (3 fourgons pompe, 1 camion-citerne et 1 véhicule risque toxicologique), le tas de copeaux est en fusion mais l'exploitant réussit à le recouvrir de terre végétale. L'incendie se propage à un 2ème tas de 3 t de ferrailles diverses que les pompiers arrosent avec une lance à mousse pendant que l'exploitant dégage au tracto-pelle les matériaux intacts dans un rayon de 10 m. Le tas est ensuite recouvert de terre végétale. Les pompiers surveillent l'évolution de la température du tas de titane qui présente encore des points chauds à plus de 270 °C vers 17 h, des mesures de toxicité dans l'air (NH₃, Cl₂ et HCl) sont réalisées mais se révèlent négatives. Vers 18 h, l'exploitant réalise un abri autour des tas sinistrés à l'aide de tôles intactes récupérées dans le tas de titane pour réduire les risques de reprise du feu. Les deux tas restent sous surveillance pendant 48 h avant d'être enlevés et retraités. Six employés, légèrement intoxiqués par les fumées, sont examinés sur place par le médecin des services de secours

car ils refusent d'être transportés à l'hôpital. Un représentant de la mairie, ainsi que la gendarmerie, se sont rendus sur place.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets industriels non dangereux

N°40326 - 22/05/2011 - FRANCE - 34 - MONTPELLIER

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40326/>



Un feu se déclare vers 17h30 au niveau du bâtiment de recyclage des cartons de 2 000 m² dans un centre de tri et de valorisation qui traite 60 000 t d'emballages industriels usés par an. Les pompiers, arrivés sur place avec 60 hommes et une dizaine d'engins ne peuvent rester dans le bâtiment en feu car la chaleur affaiblit les tôles de la toiture qui risquent de tomber et doivent l'arroser par l'extérieur. Ils maîtrisent le sinistre en 2 h avant de sécuriser les lieux, qui restent indisponibles 48 h en raison des opérations de déblaiement des tas de déchets et d'extinction des foyers résiduels. Les déchets sont redirigés vers un autre centre pendant la remise en état du bâtiment. Un pompier, blessé à la cheville lors de son intervention, est transporté à l'hôpital. Le préfet informe l'inspection des installations classées.

Un départ de feu accidentel à l'intérieur du bâtiment principal, où sont entreposées les balles de cartons, de plastique et de déchets industriels banals, serait à l'origine du sinistre. La cause accidentelle est privilégiée.

Accident

Feu dans un centre de recyclage de papiers

N°40182 - 22/04/2011 - FRANCE - 37 - LA RICHE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40182/>

Durant la pause déjeuner dans un établissement de collecte et de tri de déchets, un feu se déclare vers 13h35 dans un local de recyclage de papiers de 3 000 m² ; des voisins donnent l'alerte. Le feu s'est initié sur un tas de 45 m³ dans le bâtiment et s'est propagé à 3 autres tas extérieurs de 75 m³. Des employés étalent les stocks de papiers en flamme avec des engins jusqu'à l'arrivée des pompiers qui mobilisent 26 hommes, 2 fourgons et 1 camion échelle. Ceux-ci maîtrisent l'incendie vers 16h30 avec 3 lances et de la mousse. Un broyeur et presse-papier sont endommagés ; les 20 employés ne devraient pas être en chômage technique.

Accident

Incendie d'une entreprise de recyclage d'huile domestique.

N°40021 - 21/03/2011 - FRANCE - 91 - GUILLERVAL

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40021/>



Un feu se déclare en soirée dans le bâtiment de 200 m² d'une entreprise recyclant de l'huile domestique ; 10 000 l d'huile sont conditionnés en fûts métalliques et plastiques de 200 et 150 l. Les pompiers éteignent les flammes avec 2 lances à mousse et 2 lances à eau dont 1 sur échelle, 2 bouteilles d'argon sont trouvées sur le site et la seule bouteille pleine

est immergée dans une cuve pour la refroidir. Durant l'intervention, 2 pompiers sont légèrement blessés. La mise en place d'un barrage de protection sur la MARDELLE est envisagée car les eaux d'extinction sont chargées en hydrocarbures et ont pollué le réseau d'eau pluviale, mais une reconnaissance visuelle du ruisseau montre que ce n'est pas nécessaire. Il n'y a pas de chômage technique, les employés étant dirigés vers un autre site de la société.

Accident

Incendie dans un centre de transit et de tri de déchets industriels banals

N°39756 - 07/02/2011 - FRANCE - 19 - BRIVE-LA-GAILLARDE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39756/>

Vers 13 h, un feu se déclare dans un centre de transit et de tri de déchets industriels banals sur un stock de 1 500 m³ de ballots de cartons, papiers et sacs de polystyrène. Les services de secours interviennent avec une cinquantaine de pompiers et 3 fourgons ; 4 lances sont mises en action pour éviter la propagation aux machines-outils du bâtiment, d'une surface de 3 500 m². Le feu ne sera maîtrisé que le lendemain vers 16h30, les pompiers ayant dû déblayer un à un les ballots avec des moyens mécaniques, puis les noyer avec 2 lances supplémentaires. La surveillance est maintenue jusqu'au surlendemain. Il n'y a pas de chômage technique car les 9 employés sont répartis sur les différents sites du groupe. La gendarmerie et le service d'électricité se sont rendus sur les lieux.

Accident

Incendie d'une entreprise de tri de papiers et emballages usagés

N°39709 - 16/01/2011 - FRANCE - 84 - VEDENE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39709/>

Le gérant d'une entreprise de tri et de compactage de déchets d'emballage triés reçoit un dimanche vers 8h30 à son domicile un signal envoyé par l'alarme incendie du site. Il se rend sur place et constate que la toiture du hangar principal, qui abrite sur 500 m², 120 m³ de ballots de carton et 60 m³ de ballots de plastique compactés, est percée et laisse s'échapper un grand panache de fumée noire. Les services de secours arrivent sur place à 8h45 avec 23 hommes et 2 fourgons pompe, une échelle, un fourgon mousse et un camion citerne. L'incendie s'est propagé à la moitié du hangar, les pompiers attaquent massivement le foyer avec 4 lances à eau, un additif mousseux pénétrant plus profondément au coeur des ballots est utilisé (eau dopée au mouillant). L'incendie est maîtrisé au bout de 45 mn, les pompiers commencent alors les opérations de déblaiement des ballots hors du hangar avec un chariot élévateur de l'entreprise jusqu'à 12h30, fin de leur intervention. Une ronde de surveillance est programmée l'après midi avec un fourgon. L'incendie s'est déclaré à l'avant du hangar et a détruit une pelle mécanique et un camion-benne du site, mais l'attaque du foyer par l'arrière du hangar a permis de sauvegarder la presse à déchets, évitant le chômage technique aux 7 employés du site. La gendarmerie effectue une enquête, même si la thèse d'un feu accidentel est privilégiée.

Accident

Incendie dans une entreprise de récupération de déchets triés.

N°39602 - 13/01/2011 - FRANCE - 38 - IZEAUX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39602/>

Un feu se déclare vers 23 h dans le stockage de balles de plastique d'une entreprise de récupération et de recyclage de déchets ménagers et industriels triés. La moitié des 3 000 m² du bâtiment de stockage est en feu. Une trentaine de pompiers circonscrivent l'incendie à 23h40 avec 3 lances à eau et mènent des reconnaissances au niveau de la toiture à l'aide d'une échelle : 3 fourgons, un camion échelle, une motopompe sont mobilisés. Un véhicule spécialisé et un officier risque chimique sont appelés en renfort vers 0h20 quand les secours découvrent que le stock en feu est composé de plastique et non de papier. Le service de l'électricité met le bâtiment hors tension vers 23h40, la gendarmerie et un élu de la commune se rendent également sur place. Les eaux d'extinction sont orientées dans un puits perdu par l'intermédiaire d'un décanteur. Le personnel et les secours déblaient les lieux, des foyers résiduels sont éteints à 8 h. Il n'y a pas de chômage technique.

Accident

Feu de compost dans une déchetterie

N°39502 - 25/12/2010 - FRANCE - 974 - LE PORT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39502/>

Un feu se déclare vers 13 h sur un tas de compost de déchets vert de 100 m³ dans une déchetterie. Un vent fort souffle et une importante fumée se dégage. Une quinzaine de pompiers protège les 300 m³ de déchets proches avec 2 lances et maîtrise l'incendie avec 4 lances supplémentaires ; ils montent sur des buttes de compost de 4 à 5 m de hauteur. Un élu se rend sur place. Les secours utilisent 2 tractopelles pour étaler et séparer les tas de déchets ; ils éteignent l'incendie vers 19h30 et l'exploitant surveille les lieux durant la nuit. Un adjoint au maire se rend sur les lieux.

Accident

Incendie de déchets verts dans une déchèterie

N°38961 - 14/09/2010 - FRANCE - 58 - LA CHARITE-SUR-LOIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38961/>



Vers 13h50, 2 000 m³ de déchets verts prennent feu dans une déchèterie. Les pompiers déploient 4 lances à eau et 2 engins de la municipalité créent des brèches dans le dépôt de déchets pour éviter la propagation du sinistre. Une ligne haute tension de 2 000 V est coupée, entraînant des perturbations sur une partie du réseau de la ville. L'importante fumée noire qui se dégage entraîne l'interruption de la circulation sur l'A 77. Le dispositif est allégé vers 02 h. Deux pompiers sont légèrement intoxiqués et un conducteur d'engin est évacué vers l'hôpital de Nevers.

Accident

Feu dans un centre de tri et traitement de déchets

N°38787 - 10/08/2010 - FRANCE - 59 - LOURCHES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38787/>

Dans un centre de tri et de traitement de déchets, 2 000 m³ (soit 1 700 t) de déchets industriels banals (DIB) sont en feu vers 14h45. Le sinistre menace un bâtiment de tri. Les employés creusent une tranchée dans le stock de DIB avec des engins lourds pour éviter la propagation. Une fumée épaisse et âcre, visible à plusieurs km, recouvre les environs du

site dont l'A21, dont la circulation n'est cependant pas perturbée. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 4 lances en puisant dans l'ESCAUT. Les secours restent sur place jusqu'en début de soirée pour refroidir les déchets incandescents. Les eaux d'extinction seront analysées avant leur envoi en centre de traitement.

La police effectue une enquête. La cause de l'incendie est inconnue mais la piste criminelle est écartée. Il est possible que des matériaux non désirés comme des ampoules électriques, des résidus de barbecue ou des bonbonnes de gaz se soient retrouvés dans le stock.

Accident

Feu dans une déchetterie

N°38582 - 06/07/2010 - FRANCE - 30 - LES ANGLÉS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38582/>

Vers 13h30, un tracker en mission de surveillance "feu de forêt" signale un départ de feu dans une déchetterie et largue un produit retardant. Un deuxième tracker et 4 canadiens sont mobilisés ainsi que des équipes au sol pour combattre l'incendie qui s'étend rapidement à cause d'un vent violent. L'incendie s'approche de la N 100 et menace la zone boisée de 1 000 ha des Issarts ; le panache de fumée est visible depuis Avignon. Le feu est circonscrit vers 15 h ; 4 à 5 ha de garrigue sont détruits. Une douzaine de pompiers reste en surveillance pendant la nuit. Un responsable de la déchetterie, un élu et l'ONF se rendent sur les lieux. Le feu s'est déclaré pour une raison inconnue à proximité de la benne pour déchets végétaux, alors que l'établissement était vide. La police effectue une enquête.

Accident

Incendie dans un dépôt de ferraille

N°38200 - 12/05/2010 - FRANCE - 57 - SARREBOURG

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38200/>

Un feu se déclare à 21h30 dans un dépôt de ferraille ; un important panache de fumée se forme et des explosions se font entendre. Les premiers pompiers sur place sont confrontés à des émanations toxiques et s'équipent d'appareils respiratoires individuels. 5 lances sont déployées et les équipes de secours évitent la propagation du sinistre vers un autre bâtiment industriel et vers une partie du site où sont entreposées des bouteilles de gaz. Des hydrocarbures sont également présents. Les réseaux d'évacuation d'eau sont protégés pour empêcher une pollution de la SARRE toute proche. Un périmètre de sécurité de 300 m est établi et la circulation ferroviaire est suspendue 2 h sur la ligne Paris-Strasbourg. Les dommages sont importants.

Accident

Feu d'un centre de déchets

N°38103 - 19/04/2010 - FRANCE - 79 - NIORT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38103/>



Dans un centre de tri et de traitement de déchets industriels banals et ménagers, un feu se déclare vers 14h40 sur un tas de 200 m³ de déchets industriels banals (DIB) non recyclés composés de papier, carton et matières plastiques parmi un tas de déchets en vrac dans un bâtiment à structure métallique et parement béton de 2 000 m². Le feu se propage à une

cellule attenante abritant 200 m³ de balles de plastique. Les secours transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées et éteignent l'incendie avec 3 lances à débit variable et 1 lance à mousse. Après fermeture de 2 vannes d'isolement, les eaux d'extinction sont contenues dans des bacs de rétention d'une capacité totale de 70 m³. Les déchets sont déblayés à l'extérieur pour parfaire l'extinction, provoquant des fumées importantes sur la zone industrielle ; 400 m³ de déchets sur les 1 000 m³ stockés sur le site ont brûlé. Un élu et l'inspection des installations classées se sont rendus sur place.

Accident

Feu dans un centre de récupération de métaux.

N°44777 - 12/12/2013 - FRANCE - 84 - MONTEUX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44777/>

Un feu se déclare vers 22 h sur un tas de ferraille à broyer dans un centre de récupération de métaux. Les pompiers éteignent l'incendie très fumigène en 2 h. La police effectue une enquête.

Accident

Incendie dans une société de collecte de déchets

N°44685 - 09/12/2013 - FRANCE - 95 - SARCELLES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44685/>

Un feu se déclare vers 2h30 dans une société de collecte de déchets. Les flammes concernent 300 m³ de métaux et plastiques dans plusieurs cellules. Les pompiers éteignent le feu à 5h15 avec 3 lances à eau.

Accident

Incendie dans un centre de collecte de déchets

N°44280 - 02/09/2013 - FRANCE - 50 - ISIGNY-LE-BUAT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44280/>

Un feu se déclare vers 21h15 dans un stockage à l'air libre de 104 t de platine. Aidés par les grutiers du site qui déplacent les ferrailles, les pompiers éteignent le feu à 23 h avec 65 m³ d'eau puis quittent les lieux à 0h45. Près de 70 t de ferrailles ont brûlé dans l'incendie. Les eaux d'extinction seront récupérées et traitées par une entreprise spécialisée.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets

N°44261 - 30/08/2013 - FRANCE - 71 - CHAGNY

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44261/>

Un feu se déclare vers 3h30 dans un casier (alvéole) de 400 m² dans un centre d'enfouissement de déchets non dangereux (CET ou ISDND). Le feu qui génère une abondante fumée est éteint vers 10 h. Le casier sinistré, contenant des déchets ménagers, était en fin d'exploitation ; son étanchéité n'est pas remise en cause car seul un regard permettant de contrôler les lixiviats est endommagé.

Accident

Feu de déchets de bois

N°44237 - 24/08/2013 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44237/>



Un feu se déclare vers 16h50 sur un tas de 1 000 m³ de copeaux de bois dans une société de collecte de déchets. Les pompiers sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau à partir des installations du site, ce qui oblige l'exploitant à acheminer 200 m³ d'eau en citernes. Les engins de l'exploitant sont utilisés pour faire la part du feu. Le sinistre est éteint à 20h45. Les secours quittent le site à 22h30, 2 pompiers ont été incommodés par les fumées.

Accident

Feu dans un centre de tri des métaux

N°44238 - 23/08/2013 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44238/>

Un feu se déclare vers 4 h sur un tas de 50 m³ de déchets métalliques situé à l'extérieur d'un centre de tri de métaux. Une importante fumée se dégage et l'odeur se propage jusqu'à Lyon. Les pompiers éteignent l'incendie vers 8 h avec 4 lances dont 1 à mousse. La rétention du site, d'une capacité de 10 m³, n'a pas été suffisante pour recueillir les eaux d'extinction ; le service de l'assainissement est informé.

Accident

Incendie d'un entrepôt de plastique dans une société de collecte de DEEE

N°44163 - 03/08/2013 - FRANCE - 95 - GONESSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44163/>

Un feu se déclare vers 1h45 dans un bâtiment de 90 m² stockant des matières plastiques sur le site d'une société de collecte de DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Les pompiers éteignent le sinistre avec des lances à eau et à mousse. L'établissement avait connu un incendie en mai 2013 (ARIA 43809).

Accident

Incendie dans une société de recyclage

N°44162 - 03/08/2013 - FRANCE - 86 - CHATELLERAULT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44162/>

Un feu se déclare vers 2 h dans un stockage à l'air libre d'une société de collecte de déchets triés (plastique, papier...). Les flammes se propagent à 2 bâtiments de 1 000 et 100 m², un déshuileur fuit. Les secours sortent des bâtiments 7 bouteilles de GPL et les refroidissent. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du site. L'intervention s'achève à 14h45.

Accident

Feu dans un centre de récupération des métaux

N°44107 - 18/07/2013 - FRANCE - 57 - CHEMINOT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44107/>

Un feu se déclare vers 17h45 sur un tas de 100 t de déchets divers dont du bois sur 700 m² dans un centre de récupération des déchets métalliques. Les pompiers protègent un stock de pneus et installent 5 lances. Les exploitants de la ligne ferroviaire jouxtant le centre, de l'A31 (à 2 km) et de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine (à 8 km) sont informés. Les secours étalent le tas de déchets avec un engin de chantier et terminent l'extinction vers 12 h le lendemain.

Accident

Incendie d'un entrepôt de DEEE

N°43809 - 16/05/2013 - FRANCE - 95 - GONESSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43809/>

Un feu se déclare vers 20h30 dans un bâtiment de 7 000 m² abritant 80 m³ de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans une société de collecte de déchets. Les pompiers éteignent le feu à 23h30 avec 2 lances à eau et 1 à mousse puis déblaient les débris. L'intervention s'achève à 2 h. L'inspection des installations classées a été informée.

Accident

Feu de résidus de pneus et de caoutchouc dans une installation de tri de déchets

N°43651 - 07/04/2013 - FRANCE - 55 - PAGNY-SUR-MEUSE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43651/>

Un feu se déclare vers 10h30 dans un tas de résidus de caoutchouc et de pneumatiques de 25 m³ sur une dalle en béton en extérieur dans une société de récupération de déchets triés. Les pompiers éteignent le feu avec plusieurs lances à eau vers 11 h. Les eaux d'extinction sont récupérées dans un bassin. La gendarmerie et le maire se sont rendus sur place, l'inspection des installations classées a été informée.

Accident

Feu dans une déchetterie

N°43308 - 19/01/2013 - FRANCE - 974 - LE PORT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43308/>

Un feu se déclare vers 23h20 dans la cour d'une déchetterie sur un tas de 1 000 m³ de déchets composés de cartons, papiers, plastiques et métaux, dans la cour d'une déchetterie. Les services de secours, intervenant avec 2 engins et 12 hommes, étalent le tas avec 2 tractopelles et éteignent l'incendie vers 6h30 avec 3 lances à eau. Une épaisse fumée noire s'est dégagée, le rond point proche du site est fermé à la circulation pendant l'intervention.

Accident

Incendie dans un centre d'enfouissement de déchets ménagers

N°43196 - 30/12/2012 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43196/>

Un feu se déclare vers 13 h sur un tas de 1 500 m³ de déchets broyés dans une déchetterie. Les pompiers éteignent l'incendie vers 20 h. Une société privée surveille le site durant la nuit et arrose les foyers résiduels.

Un incendie a déjà eu lieu sur le même site le 23/09/12 (ARIA 42793).

Accident

Incendie d'une casse automobile

N°43074 - 23/11/2012 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43074/>

Un incendie se déclare vers 20h15 dans un tas de 50 m³ de déchets métalliques dans une casse automobile. Les pompiers éteignent le feu à 21h15 avec 1 lance à eau et 1 à mousse. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place. Il s'agit du 3ème sinistre de l'année dans l'établissement (ARIA 42081 et 42221).

Accident

Feu de compost dans un centre de traitement des déchets

N°42799 - 24/09/2012 - FRANCE - 33 - SAINT-JEAN-D'ILLAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42799/>

Un feu se déclare en début d'après-midi sur un tas de compost de 15 m³ dans une société de valorisation de déchets. Aucune conséquence sur l'environnement n'est relevée.

Accident

Détection de radioactivité dans une déchetterie.

N°41985 - 05/04/2012 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41985/>

Une source de radioactivité est détectée vers 11h20 dans une benne d'une déchetterie. Les services de secours déchargent la benne et isolent la source (matériel médical de stérilisation par rayonnement) qui est ensuite évacué par une société spécialisée.

Accident

Feu de broyeur de pneus dans un centre de traitement de déchets

N°41932 - 27/03/2012 - FRANCE - 80 - DOMPIERRE-BECQUINCOURT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41932/>



Un feu se déclare à 21 h sur un broyeur de pneumatiques dans une société de récupération de déchets. La fumée émise incommode 4 employés qui sont pris en charge par le SAMU. Les pompiers, malgré des difficultés d'alimentation en eau, éteignent le feu avec 3 lances

puis ventilent le bâtiment.

Accident

Détection radioactive dans une entreprise de valorisation de déchets métalliques N°41913 - 22/03/2012 - FRANCE - 68 - ROSENAU

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41913/>

Un camion-benne en provenance d'une déchetterie communale déclenche le portique de radioactivité d'une société de valorisation de déchets métalliques. Les pompiers découvrent que 2 pièces en métal sont la source du rayonnement. Ils mesurent un débit de dose de 10 µSv/h au contact (soit le triple du bruit de fond), la spectrométrie indique que l'élément radioactif en cause serait le radium 226. Aucune contamination n'est relevée. Les 2 pièces sont isolées sur le site avant d'être prises en charge par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Accident

Incendie dans un centre de valorisation de déchets industriels dangereux N°40673 - 31/07/2011 - FRANCE - 33 - SAINT-JEAN-D'ILLAC

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40673/>

Un feu se déclare vers 22h20 dans une cellule de 600 m² contenant des déchets industriels dangereux composés de 20 t de pâtes chlorés, 6 t de produits chimiques, 1 t d'eau souillée, 18 palettes de produits chimiques d'un laboratoire, 3 t de révélateur, des piles, des batteries et du matériel pollué, dans un centre de valorisation de 1 800 m². Vu le caractère inflammable des déchets, les pompiers mobilisent 45 hommes, 4 fourgons et un véhicule de détection des risques chimiques pendant que la gendarmerie interdit les accès au site. Les pompiers protègent 2 autres cellules du bâtiment et éteignent l'incendie vers 1 h avec 5 lances dont 2 sur échelle ; ils surveillent les lieux jusqu'au soir. Les réseaux d'eaux du site sont isolés afin de récupérer les eaux d'extinction polluées. La cellule de 600 m² est détruite, ainsi que le poids-lourd et le chariot élévateur qu'elle abritait. Il n'y a pas de mesure de chômage technique. Un élu s'est rendu sur place. La gendarmerie privilégie l'hypothèse accidentelle. Deux bâtiments abritant la zone de transit des déchets dangereux (filtres à huiles, huiles usagés) ainsi que 3 camions avaient déjà été détruits par un incendie en mai 2010 sans que la gendarmerie n'en détermine la cause (ARIA 38143).

Accident

Incendie dans une usine d'équarrissage

N°42894 - 31/07/2011 - FRANCE - 39 - SAINT-AMOUR

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42894/>

Un feu se déclare sur une ligne de pressage de farines animales à l'arrêt pour le week-end dans une usine d'équarrissage. Les eaux d'extinction sont traitées par la station d'épuration du site. La ligne est arrêtée pendant 1 semaine afin de réparer provisoirement les circuits électriques. Les travaux de remise en état démarreront en septembre pour une durée de 4 à 6 mois. L'expertise effectuée à la suite de ce sinistre devrait en déterminer la cause.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de pneus.

N°39430 - 13/12/2010 - FRANCE - 83 - VIDAUBAN

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39430/>

Un feu couvant se déclare vers 14h sur un stock de 180 m³ de pneus usagés dans un centre de récupération de pneumatiques. En raison de la proximité du site avec une voie SNCF et une route nationale à forte circulation, les pompiers reçoivent le renfort d'un bulldozer et d'une pelleteuse de la sécurité civile pour étaler le tas de pneus en feu sur une hauteur de 20 cm, ce qui facilite l'extinction avec une lance à eau à fort débit (DMR 500). La police de l'eau s'assure que les eaux d'extinction ne menacent pas l'AILLE. Le feu est considéré comme éteint à 19h30. Le site a déjà été l'objet de plusieurs incendies de pneumatiques, dont un a provoqué sa fermeture administrative provisoire en 2005 (ARIA 30827) et un autre sa destruction totale en 2008 (ARIA 34346).

Accident

Feu dans une entreprise de récupération de métaux

N°41052 - 04/10/2011 - FRANCE - 40 - DAX

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41052/>

Un feu est signalé à 21h30 sur un tas de ferraille s'étendant sur 100 m² dans une entreprise de récupération de métaux. Les pompiers déploient 6 lances à eau et évitent la propagation à un bâtiment de 1 500 m² à usage d'atelier. Une fois le feu circonscrit, 3 lances à mousse entrent en action pour terminer l'extinction. L'exploitant déblaie les débris avec 1 engin de levage. Le service de l'électricité s'est rendu sur place. L'enquête de police conclut à une origine accidentelle.

Accident

Incendie sur un site de valorisation de déchets

N°40487 - 05/04/2011 - FRANCE - 40 - TARNOS

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40487/>

Un feu se déclare dans le broyeur à papier sur un site de valorisation de vieux papiers et cartons. Conformément à la procédure incendie, les opérateurs présents arrosent le foyer avec les RIA en laissant tourner la presse pour tenter d'étouffer le feu. Les autres employés sont évacués. A l'arrivée des pompiers, le feu est presque maîtrisé et ils mettent en place une lance alimentée par un fourgon pompe pour terminer l'extinction. La gendarmerie se rend sur place.

Accident

Feu dans une déchetterie

N°42012 - 07/04/2012 - FRANCE - 67 - WINTZENBACH

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42012/>

Un feu se déclare en fin de matinée sur un tas instable de déchets de 200 000 m³ (40 m de haut) dans une déchetterie. L'incendie menace de se propager à des bâches plastiques. Les pompiers arrosent les 2 foyers avec 2 lances alimentées par les poteaux incendie du site pour rabattre les fumées, puis l'exploitant recouvre les déchets de terre avec des engins de

chantier pour étouffer les foyers. Le sinistre est éteint vers 18 h et l'exploitant surveille les lieux durant le week-end.

Accident

Feu de stockage de palettes.

N°41911 - 18/03/2012 - FRANCE - 63 - RIOM

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41911/>

Un feu de palettes se déclare, vers 1h25, au milieu de 5 000 m³ de bois stockés dans l'enceinte d'une entreprise de revalorisation. Les pompiers maîtrisent l'incendie de 1 000 m³ de déchets de palettes à l'aide de 4 lances, puis déblaient les lieux.

Accident

Incendie d'une entreprise de tri de papiers et emballages usagés

N°41121 - 17/10/2011 - FRANCE - 84 - VEDENE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41121/>



Un feu se déclare à 18 h dans une société de récupération et de tri. Les flammes brûlent 100 m³ de ballots de papier et détruisent 3 chariots élévateurs et 1 tractopelle. Les pompiers, intervenant avec 3 engins et 16 hommes, préservent le bâtiment. Le déblaiement est réalisé avec les moyens du site. Au cours de l'intervention, 1 pompier a été victime d'un malaise, il n'est pas transporté à l'hôpital. Le site avait connu un incendie semblable 10 mois avant (ARIA 39709).

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets ménagers

N°40891 - 04/09/2011 - FRANCE - 31 - VILLENEUVE-TOLOSANE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40891/>

Un feu se déclare, vers 7 h, dans un centre de tri de déchets ménagers semi-ouvert de 300 m². La gendarmerie coupe la circulation. Les pompiers éteignent les flammes avec 2 lances à eau et 1 à mousse par intermittence. Les eaux d'extinction sont recueillies dans un bac de rétention. La structure du bâtiment n'est pas endommagée. Le site avait été partiellement détruit par un incendie 4 ans avant (ARIA 33258).

Accident

Feu de pneumatiques

N°40617 - 05/07/2011 - FRANCE - 55 - RUMONT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40617/>

Un feu de pneumatiques se déclare vers 16h20 dans une décharge sauvage. L'incendie se propage aux 2 champs de céréales sur pied voisins d'une superficie totale de 1 ha. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances.

Accident

Feu dans une déchetterie.

N°40435 - 02/06/2011 - FRANCE - 94 - BONNEUIL-SUR-MARNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40435/>

Un feu se déclare vers 10h10 dans une déchetterie. Les pompiers interviennent avec 26 hommes, 7 engins pour établir 3 lances dont 2 sur échelle afin de combattre plusieurs foyers simultanément. L'incendie est éteint vers 15 h.

Accident

Incendie dans un centre de transit de DIB

N°40307 - 18/05/2011 - FRANCE - 79 - NIORT

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40307/>

Un feu se déclare à 17h35 sur un stock de 170 m³ de DIB (Déchets Industriels Banals) constitué de cartons dans un centre de tri de déchets non dangereux. Une vingtaine de pompiers arrivent sur les lieux avec 1 fourgon mousse, 1 fourgon pompe, 1 camion-dévidoir et une moto-pompe. Ils maîtrisent l'incendie à l'aide de 2 lances au bout d'1 h d'intervention, avant d'étaler le stock brûlé à l'aide d'un engin de la société. Les pompiers quittent les lieux vers 23 h.

Accident

Feu de copeaux d'acier dans une société de récupération de métaux

N°39713 - 01/02/2011 - FRANCE - 57 - CHEMINOT

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39713/>

Un feu se déclare vers 18 h sur un tas de 500 t de copeaux d'acier et d'aluminium stocké à l'extérieur d'une entreprise de récupération de métaux. Les pompiers arrosent et fragmentent le tas afin de l'éteindre avec 2 lances ; les opérations durent jusqu'au lendemain après-midi.

Accident

Incendie dans une casse automobile.

N°39662 - 26/01/2011 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39662/>

Un feu se déclare vers 20h30 dans une entreprise de démantèlement d'épaves automobiles (VHU). Les pompiers déploient 4 lances à eau, dont 1 transformée par la suite en lance à mousse ; les employés manoeuvrent 2 robinets d'incendie armés (RIA). Le sinistre est éteint à 22h30, 22 véhicules sont détruits. L'exploitant réalise des rondes durant la nuit. La police effectue une enquête sur l'origine de l'incendie.

Accident

Incendie dans une entreprise de revalorisation de déchets métalliques

N°38845 - 23/08/2010 - FRANCE - 79 - CERIZAY

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38845/>

Un incendie se déclare dans une entreprise de revalorisation de déchets métalliques. Le feu est éteint par les pompiers avec 1 lance à eau et 1 lance à mousse malgré des difficultés d'alimentation en eau. Une cellule mobile d'intervention chimique réalise des mesures atmosphériques sur les importantes fumées générées. Les secours déblaient les lieux et surveillent un foyer secondaire.

Accident

Feu dans un centre de déchets

N°38656 - 20/07/2010 - FRANCE - 30 - NIMES

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38656/>

Dans un centre de traitement de déchets, 500 m³ de déchets plastiques répartis sur 1 000 m² sont en feu. Les pompiers utilisent des lances-canon mais doivent faire face à des difficultés d'alimentation en eau. Le responsable de l'établissement est sur les lieux ; il n'y a pas de risque de propagation de l'incendie. La circulation sur une route proche est perturbée, nécessitant l'intervention d'une patrouille de gendarmerie.

Accident

Feu de stockage de végétaux

N°38627 - 15/07/2010 - FRANCE - 79 - SAINTE-EANNE

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38627/>

Dans un centre de traitement de déchets verts, 4 000 m³ de végétaux sont en feu sur les 50 000 m³ de stockage de déchets verts du site. Les pompiers isolent la partie en feu du reste du stockage et éteignent l'incendie avec 2 lances. Les végétaux sont déblayés par un engin.

Accident

Feu de décharge

N°38357 - 05/06/2010 - FRANCE - 78 - BRUEIL-EN-VEIXIN

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38357/>

Un incendie se déclare sur un site d'enfouissement de déchets de 2 000 m². Les pompiers éteignent le feu avec 7 lances puis déblaient les débris avec l'aide du personnel de l'entreprise.

Accident

Feu de batteries dans un centre de recyclage de déchets

N°38065 - 03/04/2010 - FRANCE - 59 - ESCAUDOEUVRES

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38065/>

Un feu se déclare vers 20h20 sur un stock de batteries en attente de recyclage dans un centre de tri de déchets. Les pompiers étalent le stock avec une pelleteuse et éteignent l'incendie avec 2 lances. Ils quittent les lieux vers 23h40.



Dossier de demande
d'autorisation
environnementale



ANNEXE D5

DECHETS DANGEREUX ET INCOMPATIBILITE

Déchets dangereux : attention aux incompatibilités!

Les accidents liés aux mélanges incompatibles ne concernent pas que les produits chimiques neufs! Leur fin de vie est aussi génératrice d'accidents. En témoignent plusieurs événements récents, survenus en France et à l'étranger, aux conséquences parfois dramatiques.

L'ensemble des acteurs de la chaîne est concernée : du particulier déversant de manière intempestive des substances chimiques dans les égouts et générant une émission de gaz toxique... jusqu'à l'industriel spécialiste du traitement de déchets dangereux.

Les mélanges de substances incompatibles surviennent le plus souvent lors d'opérations de regroupement/dépotage de déchets dangereux (ARIA 51051, 52842, 52226) ou lors de l'entreposage de ces déchets, le plus souvent en provenance déchetteries (ARIA 48039, 48274, 48393, 50867).

Si la cinétique des réactions entre déchets incompatibles est généralement très rapide, certaines d'entre-elles peuvent être suffisamment lentes pour ne pas être remarquées ou signalées au moment des faits, provoquant ainsi des accidents différés dans le temps (cas de nombreux accidents impliquant les étapes de stockage ou de transport).

L'analyse des accidents révèle des défaillances récurrentes, détaillées ci-dessous :

- **Contrôles insuffisants lors de l'acceptation** : procédure d'identification incomplète ; méthode de test inappropriée/non représentative (ARIA 35435, 42944)... conduisant à une prise en charge des déchets dans des conditions inappropriées, voire à l'entrée sur site de déchets interdits (ARIA 48393).
- **Organisation inappropriée des stockages** : entreposage prolongé de déchets fortement réactifs sans tri préalable ; configuration de stockage inadaptée aux risques (déchets hydroréactifs exposés aux intempéries) ; stockage conjoint de déchets incompatibles (ARIA 48039, 48274, 48393)... Les risques de dérive associés sont accentués en cas de surveillance insuffisante, en particulier lors des périodes d'activité réduite.
- **Gestion inadaptée des opérations de regroupement ou dépotage** : absence de vérification de la propreté du réceptacle pouvant conduire à la présence de contaminants ; procédure de dépotage ne précisant pas d'ordre d'introduction... (ARIA 32574, 51051).
- **Formation insuffisante** conduisant à des erreurs de manipulation (ARIA 52842) ou un comportement inapproprié en cas d'accident (ARIA 43204).

Les mélanges incompatibles et leurs conséquences ne résultent pas du seul fait de l'exploitant de l'installation de traitement. Une part de responsabilité incombe aux acteurs situés en amont.

- Particuliers : comportement inadapté des usagers des déchetteries (ARIA 50866 : bidons de déchets dangereux dissimulés dans des pots de peinture vides) ;
- Fournisseurs de déchets : information absente ou erronée sur la composition et la réactivité des déchets livrés (certificats, étiquetage...) (ARIA 43204, 42944), conditionnements inadaptés (ARIA 52333, 50867, 52349 : emballages dégradés conduisant à une mise en contact de produits, sacs opaques compliquant les contrôles visuels...);
- Transporteurs : pas de garantie sur la qualité du nettoyage réalisé (citermes), absence d'historique des substances contenues... (ARIA 26864).

Quels phénomènes dangereux ?

Le mélange de déchets incompatibles provoque une réaction chimique violente, souvent exothermique, qui peut conduire à :

- une explosion (ARIA 52349, 52842, 50111, 52226)
- un incendie (ARIA 51575, 52333)
- un dégagement de gaz inflammables (ex : hydrogène), toxiques (ex : HCN, H₂S), asphyxiants (ex : CO₂) ou corrosifs (ex : HCl) (ARIA 35996, 43204, 42944, 44417, 51851)
- la formation de matières instables

Quelles conséquences ?

Au-delà des conséquences sociales (pénurie de sécurité, confinement... : ARIA 42944, 52349, 48039, 52649), maternelles (ARIA 50111) et environnementales (ARIA 48039), ce sont surtout les conséquences humaines qui sont notables : riverains incommodés en cas d'émission de gaz irritants (ARIA 1836, 15390, 52649), blessure (particulièrement en cas d'explosion) ou intoxication des opérateurs (ARIA 52842, 35996, 43204)... Plusieurs cas mortels sont même recensés à l'étranger (en particulier lors du dégagement d'H₂S : ARIA 21081, 32574, 52226).

ARIA 52226 - 13-09-2018 - BELGIQUE

Dans une usine de traitement de déchets dangereux, une explosion se produit lors d'une opération de déchargement d'un camion contenant un déchet liquide dans une fosse. Un employé décède et 4 autres personnes sont légèrement blessées. La fosse a explosé, provoquant la projection de morceaux de béton jusqu'à l'autoroute voisine.

L'explosion serait liée à un mélange de substances incompatibles.



Incendie de palettes de déchets dangereux suite à un mélange incompatible (© DREAL Bretagne)



Dossier de demande
d'autorisation
environnementale



ANNEXE D6

FICHE REFLEXE PPRT

Notre commune est concernée par

les risques industriels majeurs...

Que faire en cas d'accident ?

Début de l'alerte

Sirène à son modulé composée de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

- ▶ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- ▶ Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- ▶ Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce "confinable", utilisez-la.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- ▶ Celles-ci peuvent être diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par la radio (France Inter, France Bleu, France Info) ou la télévision (France 3).
- ▶ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats (mairie, préfecture...).
- ▶ Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à ordonner une évacuation des populations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école Restez à l'abri

- ▶ Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- ▶ En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- ▶ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- ▶ Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Consignes complémentaires

- ▶ Évitez toute flamme ou étincelle.
- ▶ Évitez de fumer.
- ▶ Restez patient, occupez les enfants par des jeux calmes.
- ▶ Si vous sentez une gêne, placez un linge humide contre le visage et respirez à travers.

Fin de l'alerte

Sirène à son continu d'une durée de 30 secondes





Dossier de demande
d'autorisation
environnementale



ANNEXE D7

JUSTIFICATIF DU CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE



Fwd: Demande certificat (validation réponse)

1 message

Elodie FABRE <e.fabre@neodyme.fr>
À : Céline MARTIN <c.martin@neodyme.fr>

2 mai 2022 à 13:15

Cordialement,

Elodie FABRE
Ingénieur Risques Industriels et Environnement
Sociétaire SCOP

e.fabre@neodyme.fr
Mob. : 06 29 98 68 54



SUD-EST
31 rue Mazenod 69426 LYON
04 78 39 05 83 • www.neodyme.fr



----- Forwarded message -----
De : **Deborah Breyton** <qse@arcencielrecyclage.fr>
Date: lun. 2 mai 2022 à 11:07
Subject: TR: Demande certificat (validation réponse)
To: Elodie FABRE <e.fabre@neodyme.fr>

Elodie,

Je vous joins la réponse de la Metro pour les débits des poteaux incendie.

Merci

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Déborah BREYTON

Responsable QSE
Tel : 04 76 35 99 52
Port : 06 89 09 71 92



De : **SANCHEZ BLANCHE-ROSE** <blanche-rose.sanchez@grenoblealpesmetropole.fr>
Envoyé : jeudi 28 avril 2022 17:56
À : Deborah Breyton <qse@arcencielrecyclage.fr>
Objet : TR: Demande certificat (validation réponse)

Bonjour,

Nonobstant le caractère tardif de notre réponse à votre demande du 13 avril dernier, je vous prie de trouver ci-après les données hydrauliques des 3 PEIs métropolitains suivants :

- PEI n°0111 sis en face du 32 rue de Moyrond « PERRIOCHE » à Domène ;

Vérification hydraulique	
Date du contrôle technique:	Demier contrôle technique réalisé: Le 17/09/2020
Débit (1 bar) m ³ /h:	110 (calculé)
Pression statique (bar):	6.2
Débit max (m ³ /h):	120
Pression dynamique (bar) au débit max:	1.8

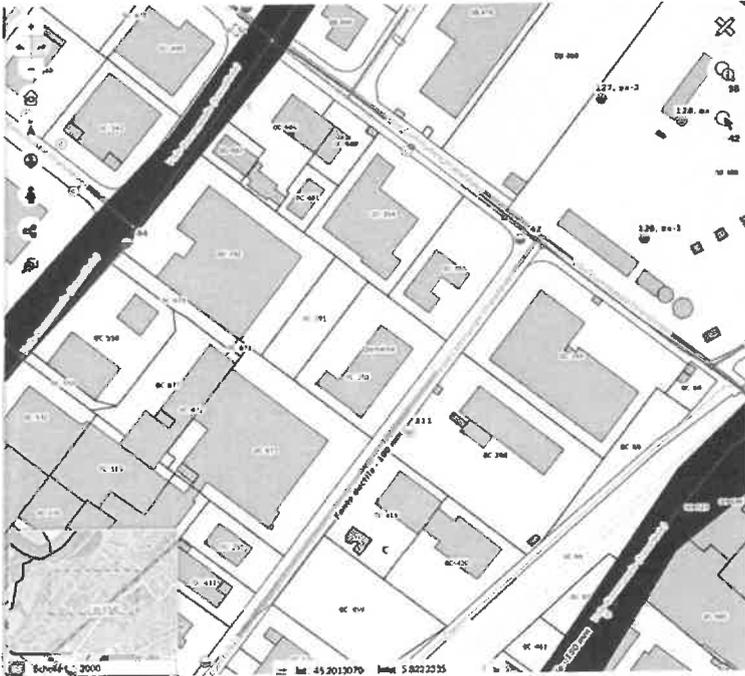
- PEI n°0041 sis Moyrond « virage » à Domène ;

Vérification hydraulique	
Date du contrôle technique:	Demier contrôle technique réalisé: Le 17/09/2020
Débit (1 bar) m ³ /h:	110 (calculé)
Pression statique (bar):	6.2
Débit max (m ³ /h):	120
Pression dynamique (bar) au débit max:	2

- PEI n°0042 sis 17 rue Aristide Bergès à Domène.

Vérification hydraulique	
Date du contrôle technique:	Demier contrôle technique réalisé: Le 17/09/2020
Débit (1 bar) m ³ /h:	110 (calculé)
Pression statique (bar):	6.2
Débit max (m ³ /h):	120
Pression dynamique (bar) au débit max:	2.9

Plan de localisation :



Vous en souhaitant une bonne réception.

Bien cordialement

De : Deborah Breyton [mailto:qse@arcencielrecyclage.fr]

Envoyé : mercredi 13 avril 2022 12:31

À : secretariat.administratif.ded

Objet : Demande certificat

Importance : Haute

Avertissement: Ce courriel est émis de l'extérieur. N'ouvrez les fichiers ou les liens Internet que si vous êtes sûr de leur contenu.

Bonjour,

Dans le cadre la mise à jour de notre arrêté préfectoral sur notre site de Domène, la DREAL nous demande un certificat de contrôle des 3 poteaux à incendie disposés à proximité de notre site situé à l'adresse suivante :

Arc en Ciel Recyclage

37 rue du Moirond

38420 Domène

Pouvez vous nous fournir ce document ?

Merci de votre retour.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Déborah BREYTON

Responsable QSE

Tel : 04 76 35 99 52

Port : 06 89 09 71 92



